

**Sujet :** [INTERNET] Parc eolien des Forges

**De :** "karinegaillart@yahoo.com" <karinegaillart@yahoo.com>

**Date :** 05/07/2022 10:52

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Opposition totale à ce projet eolien:

\* les deux sevres et la vienne ont dépassé le seuil de saturation en consacrat l'essentiel de l'eolien en Nouvelle Aquitaine.

. le projet est en contradiction avec le voeu du pays de gatine d'eviter le mitage en imposant des parcs d'au moins 4 mats

le dossier présenté est totalement indigeste, découpé en des dizaines de dossiers sans sommaire et devient donc vite incompréhensible

karine gaillart les forges



**Sujet :** [INTERNET] Enquête Éolien

**De :** Gerrit Jan <g\_blankemeijer@orange.fr>

**Date :** 07/07/2022 12:54

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

**Copie à :** Robert Spiele <rhspiele@me.com>

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 16 Vieille Vigne Vasles je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet:

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ce grandes éoliennes.
- d) Le parcours de golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et Vasles et tous ses lieux-dits. Le éoliennes prévues auront un effect désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que se projet soit renoncé.

Cordialement,

Mr. Gerrit Jan Blankemeijer  
16 Vieille Vigne  
Vasles

Verstuurd vanaf mijn iPad



**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Parc éolien de la Naulerie - Les Forges (79)

**De :** "Thierry&Anne de Saint Victor" <saintvicfamily@gmail.com>

**Date :** 07/07/2022 17:04

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je découvre avec stupeur sur le site de la préfecture des Deux-Sèvres le dossier d'enquête publique du parc éolien de la Naulerie aux Forges (79).

Sauf erreur de ma part (qui n'aurait d'ailleurs aucune conséquence sur la remarque qui suit) : plus de 265 documents. Record battu !

A n'en pas douter, cette "logorrhée" est un frein (volontaire ?) à sa consultation. Comment résister à un tel saucissonnage sans le moindre sommaire ?

Puisque vous êtes supposé avoir pris connaissance de la totalité de ce dossier, je vous souhaite bon courage, ou si cela est déjà fait je vous félicite et vous admire.

**Ne sachant pas encore si j'aurai le temps ou la persévérance d'aller jusqu'au bout, je vous prie de noter d'ores et déjà ma farouche opposition à ce projet dont le faible nombre de mâts constitue incontestablement un mitage dans une région déjà complètement saturée.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

T. de SAINT VICTOR



**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien de la Naulerie aux Forges 79

**De :** ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST) <gerard.rollin@colas.com>

**Date :** 08/07/2022 09:15

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département des Deux Sèvres.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Cordialement,



**Gérard ROLLIN**  
**Chef de service commercial Eolien et Solaire**  
Tél. 06 61 09 09 27  
[gerard.rollin@colas.com](mailto:gerard.rollin@colas.com)



COLAS FRANCE  
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX  
<http://www.colas.com>







**Sujet :** [INTERNET] Projet Éolien de la Naulière

**De :** Rob van Rozendaal <rob@vanrozendaal.com>

**Date :** 08/07/2022 14:11

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

**Copie à :** Jur ibiza <juribiza@aol.com>

Au Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Éolien de la Naulière

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de 13 maisons al Vasles et une a Les Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Notre maisons:

2, Grand Aveneau, Vasles

3, Grand Aveneau, Vasles

4, Grand Aveneau, Vasles

6, Grand Aveneau, Vasles

7, Grand Aveneau, Vasles

8, Grand Aveneau, Vasles

9, Grand Aveneau, Vasles

10, Grand Aveneau, Vasles

11, Grand Aveneau, Vasles

12, Grand Aveneau, Vasles

13, Grand Aveneau, Vasles

17, Grand Aveneau, Vasles

19, Grand Aveneau, Vasles

40, Rue de la Vieille Vigne, Les Forges

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causent une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashs doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits.

Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.

- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Robert van Rozendaal

représentant de

EURL Villa Forges Valses

Rue de la Vieille Vigne 40

79340 Vasles

France

tel/wa: +31 655 356344

**Sujet :** [INTERNET] Enquete Publique

**De :** René Meerkerk <rmeerkerk67@outlook.com>

**Date :** 08/07/2022 16:42

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Vous trouverez ci-joint ma lettre d'objection concernant l'implantation d'éoliennes à proximité du noyau communal des Forges

Cordialement,

Rene Meerkerk  
18, Bourg Est, 79340 Les Forges

— Pièces jointes : —

---

Enquete Publique.docx

15,2 Ko



[pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison { 14 Bourg Est, Les Forges} je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

René Meerkerk

18 Bourg Est, 79340 Les Forges



**Sujet :** [INTERNET] PE de la Naulerie

**De :** "Robert Spiele" <rhspiele@me.com>

**Date :** 09/07/2022 13:08

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 14 Bourg Est, Les Forges je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a. Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b. La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c. La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d. Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e. La menace sur le développement touristique local.
- f. La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g. La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Robert Spiele, 14 Bourg Est, Les Forges

Robert Spiele  
Argonautenweg 15Q  
3054 RP Rotterdam  
Tel: 010-4223454  
Mob: 06-23599482  
e-mail: rhspiele@me.com





**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien de la Naulerie

**De :** Han LOKKERBOL <han.lokkerbol@icloud.com>

**Date :** 09/07/2022 16:51

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Pour votre information.

---

Verstuurd vanaf mijn iPhone

— Pièces jointes : —

---

Document\_2022-07-09\_164740.pdf

2,6 Mo



Au:

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 24 L'Avenueau, Les Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

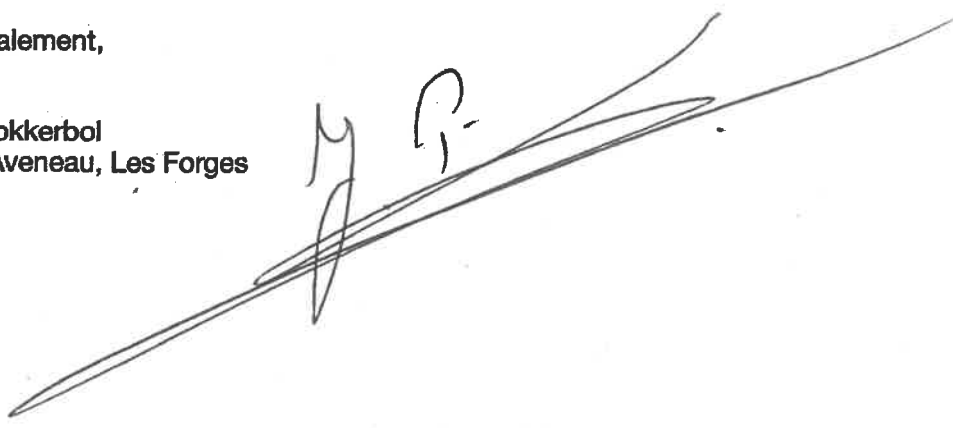
Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet:

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes.
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

J.P. Lokkerbol  
24 L'Avenueau, Les Forges

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.P. Lokkerbol', is written over the typed name and address. The signature is fluid and somewhat abstract, with long, sweeping lines.



**Sujet :** [INTERNET] Projet Eolien de la Naulerie

**De :** Ester Voortman <ester.m.voortman@gmail.com>

**Date :** 09/07/2022 21:37

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 11 rue de la Vigiliere Les Forges je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a. Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b. La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c. La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d. Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e. La menace sur le développement touristique local.
- f. La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g. La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Ester Voortman

11 Rue de la Vigiliere

Les Forges



**Sujet :** [INTERNET] Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

**De :** idriss rouchiche <idrissrouchiche@gmail.com>

**Date :** 09/07/2022 21:46

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 17 Bourg Est, Les Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.

La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.

La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes

Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits.

Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.

La menace sur le développement touristique local.

La valeur de ma propriété sera diminuée.

La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Idriss Rouchiche

17 Bourg Est, Les Forges





**Sujet :** [INTERNET] PE de la Naulerie / Eoliens LES FORGES

**De :** <ed.gerritsen@ziggo.nl>

**Date :** 11/07/2022 16:09

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

**Au :**

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 8 Rue de la Vigelière, LES FORGES je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a. Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b. La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c. La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d. Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e. La menace sur le développement touristique local.
- f. La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g. La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Eduard Gerritsen

8 Rue de la Vigelière

79340 LES FORGES



Envoye par email: [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête

Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,  
July 11, 2022

En tant que propriétaire de l'appartement {28} au domaine Château des Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour motiver mon opposition :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

**Terence D. Inch**

Château des Forges – Le Bourg – {28}



**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien

**De :** Annette Ramselaar <annetteramselaar@hotmail.com>

**Date :** 12/07/2022 14:11

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

**Copie à :** "jan\_hartsuiker@hotmail.com" <jan\_hartsuiker@hotmail.com>

**Au :** Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 6 Bourg Est, Les Forges je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

1. Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
2. La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
3. La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
4. Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
5. La menace sur le développement touristique local.
6. La valeur de ma propriété sera diminuée.
7. La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Jan Hartsuiker / Annette Ramselaar

6 Bourg Est, Les Forges



**Sujet :** [INTERNET] Eoliennes

**De :** "Marja Dijkers" <marja.dijkers@orange.fr>

**Date :** 13/07/2022 16:20

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Cher Monsieur le Commissaire Enqueteur.

Cordialement,

Marja Dijkers

16 l'Avenueau

— Pièces jointes : —

---

Eoliennes.docx

13,0 Ko





Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison { 14 Bourg Est, Les Forges} je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

{Marja Dijkers

{16 L'Avenue Vasles}



**Sujet :** [INTERNET] projet éolien de la Naulerie

**De :** <j.c.post@hccnet.nl>

**Date :** 14/07/2022 22:01

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 4 L'Aveneau Vasles, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a. Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b. La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c. La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes.
- d. Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e. La menace sur le développement touristique local.
- f. La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g. La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Hans Post, 4 L'Aveneau Vasles



Dit e-mailbericht is gecontroleerd op virussen met Avast antivirussoftware.  
[www.avast.com](http://www.avast.com)



**Sujet :** [INTERNET] Opposition aux parcs éoliens

**De :** <leslie.shaw@wanadoo.fr>

**Date :** 17/07/2022 11:35

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

La Naurelie - opposition - model letter with email address.docx

93,5 Ko



Envoyé par email: [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête

Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,

17-07-2022

En tant que propriétaire de l'appartement {your apartment no} au domaine Château des Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour motiver mon opposition :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

M & Mme Francis Shaw

Château des Forges – Le Bourg – 13 Appt





**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien de la Naulerie

**De :** Paul van der Stijl - Stijma.nl <PvanderStijl@stijma.nl>

**Date :** 18/07/2022 10:30

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

**Copie à :** Monique Caubo <MoniqueCaubo@kpnmail.nl>

A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête



Poort van Midden Gelderland Rood 21  
NL6666 LS Heteren  
Postbus 27  
NL6666 ZG Heteren

Tel. +31 26 479 04 42  
[www.stijma.nl](http://www.stijma.nl)  
[pvanderstijl@stijma.nl](mailto:pvanderstijl@stijma.nl)

This email transmission is confidential. It is intended only for the attention of the addressee. If the email transmission is received other than by the addressee you are requested to immediately return the email to advise of the misdirection and make arrangements for its immediate deletion. The email transmission is the property of Stijma Triltechniek BV and any information contained therein is legally protected. The unauthorised reading, copying, distribution of, or dissemination of the email transmission or any information contained therein is strictly prohibited

—Pièces jointes : —

La Naurelie - opposition .pdf

89,0 Ko



A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête



Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,

18-07-2022

En tant que propriétaire de l'appartement 22 au domaine Château des Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour motiver mon opposition :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashs doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Paul van der Stijl

Château des Forges – Le Bourg – appartement 22



**Sujet :** [INTERNET] contribution EP parc éolien La Naulerie Sur la commune des Forges

**De :** Isabelle DUPONT <jidupont@orange.fr>

**Date :** 18/07/2022 15:20

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci-joint ma contribution absolument défavorable au projet de parc éolien sur la commune des Forges.

En tant que propriétaire de Monument historique investie, je vous remercie de bien vouloir prononcer un avis défavorable à ce projet dans un secteur en total saturation visuelle.

Isabelle DUPONT

06 45 10 65 04

Château de Montreuil Bonnin

Page Facebook

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

2022-07-19 contribution Isabelle DUPONT Les Forges.pdf

90,1 Ko



Isabelle DUPONT  
Propriétaire du château de Montreuil Bonnin  
Montreuil Bonnin  
86470 Boivre-la-vallée  
[chateau.montreuilbonnin@hotmail.com](mailto:chateau.montreuilbonnin@hotmail.com)  
tel 06 45 10 65 04

18/07/2022

Contribution à enquête publique – Demande d'autorisation environnementale - Projet éolien «La Naulerie» sur le territoire de la commune des Forges dans les Deux-Sèvres.

En tant que propriétaire du Château de Montreuil Bonnin, je crois important de revenir sur l'intérêt et les qualités de ce patrimoine sachant que le parc aurait également un impact grave très important sur le château de Marconnay et sur l'Opéra de Sanxay.

### **QUALITÉS DU MONUMENT**



#### **I Rapide historique du château de Montreuil Bonnin.**

Témoin exceptionnel de l'architecture militaire du début du XIII<sup>e</sup> siècle, le château de Montreuil Bonnin est un haut lieu de l'histoire du Poitou. Il a joué un rôle militaire et économique de premier plan depuis les Plantagenêt jusqu'aux guerres de religion.

Depuis la fée Mélusine, à qui la légende attribue la construction du donjon, de nombreux personnages illustres s'y sont succédés : Aliénore d'Aquitaine, Richard Cœur de Lion, Blanche de Castille, Saint-Louis, Alphonse de Poitiers, du Guesclin, François de la Noue,...

Position avancée pour la protection de la ville de Poitiers, le château de Montreuil Bonnin abritait l'un des plus importants ateliers monétaires du Moyen-âge.

#### **II Prix- classement**

Le château est classé Monument historique dès 1840, premier classement Mérimée

Il reçoit 2 prix des Vieilles Maisons Françaises et 2 prix de la Demeures Historiques en 2014 et 2016 pour soutenir les travaux de sauvegarde engagés depuis 2012 par les actuels propriétaires.

Prix loto du patrimoine Stéphane Bern 2018 pour la sauvegarde du donjon.

Prix Europa Nostra et Prix du public 2019

Les travaux sont réalisés en concertation étroite avec la Drac et à ce titre bénéficie de 40% de subvention.

### **III Travaux**

2012: étude de diagnostic

2013: restauration du mur de refend

2015: restauration de la baie géminée et cristallisation du logis médiéval

2017: sauvegarde et restauration du mur d'enceinte

2018: restauration de la petite maison pour accueillir du public

2019- 2020: restauration de la poterne

2020- 2023: Restauration du donjon intérieur et extérieur

### **IV Ouverture au public**

- Les fossés du château sont ouverts au public gratuitement toute l'année. Il est très emprunté par les randonneurs, les locaux et les touristes.

- Le château est ouvert tous les après midi du 20 août au 30 sept

- L'association des amis du château qui regroupe environ 80 adhérents organise 3 évènements par an. La fête médiévale lors des Journées du patrimoine (700 pers en 2021), un concert pour la Nuit des châteaux (100 pers) un concert en juin (100 pers)

- Le château reçoit des classes de primaire pour une visite culturelle et pédagogique.

- le château est loué en gîte environ 11 semaines par an pour 15 pers.

- Le château projette de louer en chambre d'hôtes insolites médiévale dans la poterne et bientôt dans le donjon dès septembre prochain.

### **ETUDE DU DOSSIER**

Le dossier de l'enquête me paraît très insuffisant quant aux impacts sur le château de Montreuil Bonnin pour 2 raisons subséquentes: les qualités, intérêts du monument et du site sont insuffisamment évalués en tant que tels, de sorte que la covisibilité et la saturation visuelle future n'ont pu qu'être minimisés et sous-évalués.



Sur la question de l'intervisibilité, on constate des incohérences dans le dossier si on tient compte de tous les monuments historiques en proximité directe du parc. D'autant que le pétitionnaire souligne lui-même le phénomène d'additivité du projet qui vient « densifier ce contexte ».

Sur le fond, il est essentiel de prendre en compte la covisibilité des éoliennes et - autre fait non négligeable - la saturation visuelle que risque inmanquablement d'engendrer le projet compte-tenu du contexte.

Ajouté au parc déjà construit (champs Chagnot), en projets accordés non encore construit (Valorem 1 et 2), La plaine e Beaulieu (en projet), le nouveau projet contribue à créer un encerclement, sinon une densification importante d'ue à 19 éoliennes, situation qui engendre de facto une saturation visuelle. La densité de l'ensemble, la multiplication des éoliennes, toutes visibles depuis le château et la terrasse, portent en cela une atteinte grave et excessive au monument classé et aux paysages environnants.

## **CONCLUSION**

L'intérêt historique, architectural et culturel des monuments historiques et du site archéologique de Sanxay avec son opéra de renommée internationale n'est plus à démontrer.

Une éventuelle autorisation à ce projet éolien poserait un problème de cohérence de politiques publiques. En effet, l'Etat subventionne 40% des travaux de restauration, d'entretien et sauvegarde des monuments classés et emblématiques (château de Montreuil Bonnin, Château de Marconnay,...), les activités artistiques et culturelles telles que les tanneries de Lavausseau et l'opéra de Sanxay, Elle porterait une atteinte grave à la beauté et l'aménité des paysages, la richesse de notre patrimoine historique et culturel et dès facto à l'économie induite sur notre territoire grâce au tourisme et aux travaux d'entretien et de sauvegarde caractéristique d'un monument historique.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette contribution et espère que vous délivrerez un avis défavorable à ce projet.

Isabelle DUPONT





**Sujet :** [INTERNET] Eoliennes des Forges

**De :** sanxay@departement86.fr

**Date :** 19/07/2022 10:24

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint des documents concernant les éoliennes des Forges.

Cordialement.

Catherine FORESTIER (Maire de SANXAY)

--

Mme Corinne GOUAICHAULT

Mme Sophie POHER

Mairie de SANXAY

Place de la Mairie

86600 SANXAY

Tel : 05-49-53-51-20

— Pièces jointes : —

---

Eoliennes des Forges Juillet 2022.pdf

396 Ko



Objet **TR : Re: Infos suite au conseil municipal d'hier le 11/7/22**  
De catherine forestier <catherine.forestier8@orange.fr>  
À sanxay <sanxay@departement86.fr>  
Date 2022-07-13 08:27  
Priorité Normale



**Le :** 12 juillet 2022 à 23:59 (GMT +02:00)

**De :** "Hélène Moreau" <helene.moreau86@orange.fr>

**À :** "QUINTARD Jean-François" <jeanfrancoisquintard@orange.fr> ,

"FORESTIER Catherine" <catherine.forestier8@orange.fr> , "DOUDOUX bruno" <br.doudoux@outlook.fr> ,

"ROBERT Yannis" <robertyannis@yahoo.fr> , "GREFFIER Jacky" <jacky.greffier0149@orange.fr> ,

"Philippe PRIOUX" <pprioux@orange.fr> , "CONTRERAS rosellne" <contrerasroseline@gmail.com> ,

"DESCOUT-DOUX Carole" <carole.doux@orange.fr> , "BOISSINOT Alexandre" <boiss\_a@yahoo.fr> ,

"GRASSET Guilaine" <guilaine.grasset@aliceadsl.fr> , "LACOUX jean-François" <jf.lacoux@gmail.com> ,

"FILLON Marcel" <fillonmarcel86@gmail.com> , "MÉTOIS Stéphane" <metoisstephane7@gmail.com> ,

"VINCENT Dominique" <dominique.vincent0283@orange.fr>

**Objet :** Re: Infos suite au conseil municipal d'hier le 11/7/22

Bonjour Philippe,

Je te remercie pour tous ces documents très intéressants.

Je note cependant quelques détails contradictoires et surprenants au sujet du projet éolien et son incidence sur le site gallo-romain :

Dans l'enquête publique, il est écrit dans la synthèse de l'étude paysagère PDF n° 58 :

***L'aire immédiate possède plusieurs sites touristiques à enjeux. Le site gallo-romain de Sanxay possède une sensibilité très forte au projet (éolien) puisque les gradins du théâtre sont orientés dans la direction du site d'implantation...***

Pour la présentation au conseil municipal de Sanxay, les choses ne sont pas écrites de la même manière :

***Concernant le site gallo-romain, le bureau d'études paysager indépendant évalue le projet (qui se situe à 3,4***

***km du site d'Herbord) comme ayant une incidence modérée :***

***... Par ailleurs, l'emprise visuelle n'est pas très importante, ce qui participe à rendre l'incidence faible. »***

**Mieux encore :**

***Concernant Les Soirées Lyriques de Sanxay, ayant lieu trois jours par an au mois d'août, le projet éolien ne suscitera aucun impact négatif sur la tenue des représentations de ce festival.***

Cordialement

Hélène M.

# Intégration paysagère

## Patrimoine

- L'étude paysagère réalisée par un bureau d'études indépendant statut que :

*« Parmi les 18 édifices protégés au titre des monuments historiques, les 3 sites paysagers, seuls 5 d'entre eux présentent une covisibilité avec le projet allant de très faible à modérée, notamment :*

- Le Château de Marconnay
- Les Ruines gallo-romaines d'Herbord
- L'Église de Nesde
- Le Logis du 17ème siècle
- L'Église Saint-Martin »

- Concernant l'Église de Nesde, La confidentialité du point de vue et le faible enjeu relatif à l'édifice expliquent néanmoins une sensibilité relativement faible.

- Incidence faible aux abords de l'enceinte du château de Marconnay en direction du projet et nulle à l'intérieur:

*« On peut constater sur cette vue que le projet est partiellement visible depuis l'intérieur de l'enceinte du château. En effet, il existe une légère covisibilité indirecte avec les éoliennes depuis cet endroit, car on peut distinguer ponctuellement le projet à travers des fenêtres visuelles dans la haie arborée. Par ailleurs, les dimensions des éoliennes leur permettent de bien s'intégrer au contexte végétal. Ainsi, l'incidence est faible. »*

**FORESTIER Catherine**

**Château de MARCONNAY**

**86600 SANXAY**

**LE 4 JUILLET 2022**

**Objet : Installation d'éoliennes à l'ouest d'un Château médiéval classé**

**Madame, Monsieur**

**Je me permets de vous alerter sur un projet d'implantation de 2 éoliennes.**

**Intriguée par un mat qui brillait rouge à la tombée de la nuit, à l'ouest de mes douves.**

**Après renseignements, j'ai appris avec stupeur que 2 éoliennes de 200 mètres de hauteur allaient être implantées SUR LA COMMUNE DES forges DANS LES DEUX SEVRES**

**LE CHATEAU DE MARCONNAY, situé à l'ouest de la commune de SANXAY dans la Vienne est classé monument historique y compris son enceinte depuis 1929.**

**J'ai acquis ce château en 1982 ; grâce à l'Etat, j'ai entrepris de nombreux travaux, et j'organise des visites publiques y compris les journées portes ouvertes des monuments.**

**Le château est ceinturé par des douves datant du moyen âge ; Le paysage bocager est très verdoyant, un étang à proximité très prisé des pêcheurs ; bien sur les greniers du château sont habités par des chauves souris.**

**Je suis très inquiète sur l'image que l'on va laisser aux générations futures ; nous essayons avec difficulté de conserver notre patrimoine alors que le porteur de projet la société VALECO se permet d'indiquer une incidence faible aux abords de l'enceinte du château.**

**Que puis je faire les 2 éoliennes font 200 mètres de hauteur, un arbre ne fait que quelques mètres.**

**Je vous prie, Madame, Monsieur de croire en ma parfaite considération.**

**Catherine FORESTIER**



Objet RE: SANXAY projet d'éoliennes  
De CADARS Stéphanie <stephanie.cadars@culture.gouv.fr>  
À <sanxay@departement86.fr>  
Date 2022-06-24 11:35



Bonjour,

Je vous remercie pour cet envoi.

Ce dossier éolien se situe dans le département voisin des Deux-Sèvres sur la commune Les Forges -lieu-dit Les Nauleries.

Nous avons fait en sorte que la préfecture du 79 et la DREAL NA nous sollicite sur ce dossier (tout comme l'ont été nos collègues de l'UDAP79 ; seul compétent pour intervenir sur son département).  
Nous avons transmis un avis argumenté et étayé à la DREAL sur ce dossier avec une position très défavorable au regard des impacts patrimoniaux relevés tant sur le site gallo-romain (le CMN a été alerté et s'est aussi manifesté défavorablement sur ce projet) que pour le château de Marconnay et autres MH du secteur. Notre collègue et homologue (Jean Richer, ABF chef de l'UDAP79) a également transmis et émis un avis défavorable sur ce dossier. Toutefois, au regard du cadre de nos contributions sollicitées pour tout projet éolien mais restant simplement consultatives, je reste très dubitative sur la prise en compte réelle de nos arguments patrimoniaux et paysagers.

A ce stade, nous ignorons les suites données à ce dossier (dans le département voisin où encore une fois nous ne sommes pas compétents pour intervenir) et si celui-ci est déjà passé en enquête publique puis en commission départementale des sites de la nature et des paysages (CONPS) qui est là encore une instance consultative et donc facultative.

Aussi, dans ce contexte et pour mobiliser les autorités sur ce dossier, le mieux serait que Mme la Maire sollicite de manière conjointe les préfets des 79 et 86 sur ce projet et que le conseil municipal de Sanxay se prononce défavorablement à ce projet en argumentant son choix et avec une délibération officielle ainsi qu'une forte mobilisation lors de l'enquête publique.

Voir sur site de la préfecture du 79, le résumé non technique de ce dossier :

"Note de présentation non technique

Société PE de la Naulerie - 13/06/2022 11:09 - 2. NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE PROJET ÉOLIEN DE LA NAULERIE (79) COMMUNE DE LES FORGES AVRIL 2021

Identité du Maître d'Ouvrage : Parc Éolien"

[https://www.deux-sevres.gouv.fr/contenu/recherche?SearchText=Recherche%200%20t%20cm&filter\[\]=&path:66&dateFilter\[\]=](https://www.deux-sevres.gouv.fr/contenu/recherche?SearchText=Recherche%200%20t%20cm&filter[]=&path:66&dateFilter[]=)

A notre niveau, le nécessaire a donc déjà été fait sur ce dossier en espérant que nos arguments seront entendus.

Restant à votre disposition et celle de Mme la Maire pour tout autre échange (téléphonique de préférence).

Bien cordialement,

Stéphanie CADARS  
Ingénieur du patrimoine  
DRAC Nouvelle-Aquitaine  
UDAP de la Vienne  
Tél : 05 49 55 63 23 ou 06 88 07 45 80

-----Message d'origine-----

De : [sanxay@departement86.fr](mailto:sanxay@departement86.fr) <[sanxay@departement86.fr](mailto:sanxay@departement86.fr)>  
Envoyé : vendredi 24 juin 2022 11:10  
À : CADARS Stéphanie <[stephanie.cadars@culture.gouv.fr](mailto:stephanie.cadars@culture.gouv.fr)>  
Objet : SANXAY projet d'éoliennes

Bonjour Madame CADARS,

Madame le Maire Catherine FORESTIER doit vous envoyer un mail de son ordinateur personnel pour vous expliquer son problème avec les éoliennes du dossier ci-joint.

Je vous souhaite une bonne et agréable journée.

Cordialement,

SOPHIE POHER

--  
Mme Corinne GOUAICHAULT  
Mme Sophie POHER

Mairie de SANXAY  
Place de la Mairie  
86600 SANXAY  
Tel : 05-49-53-51-20

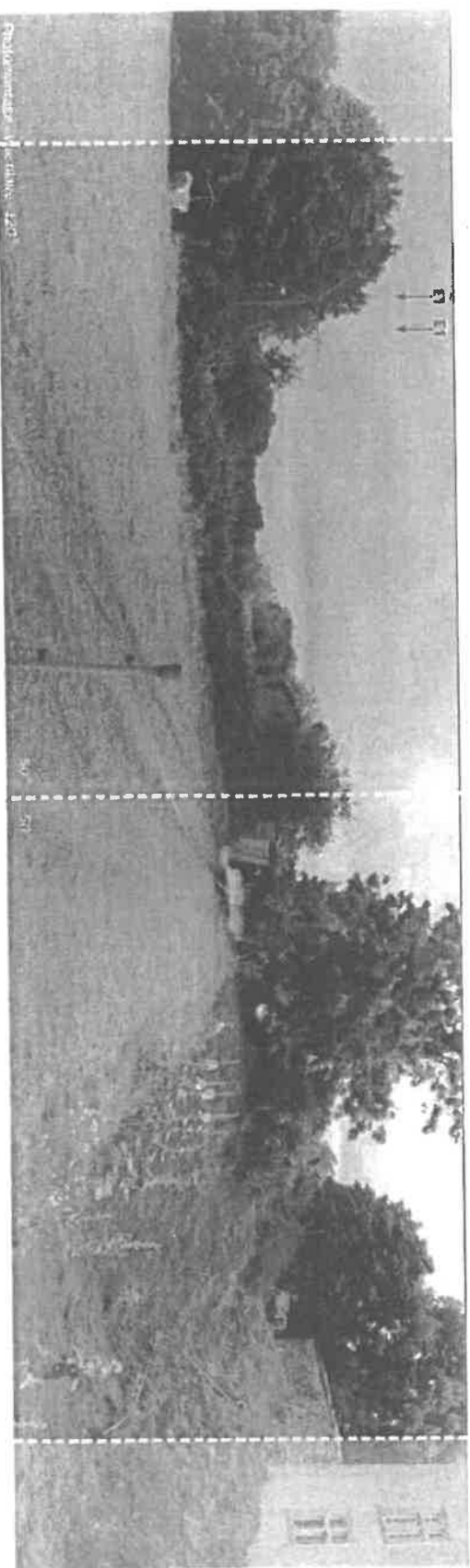
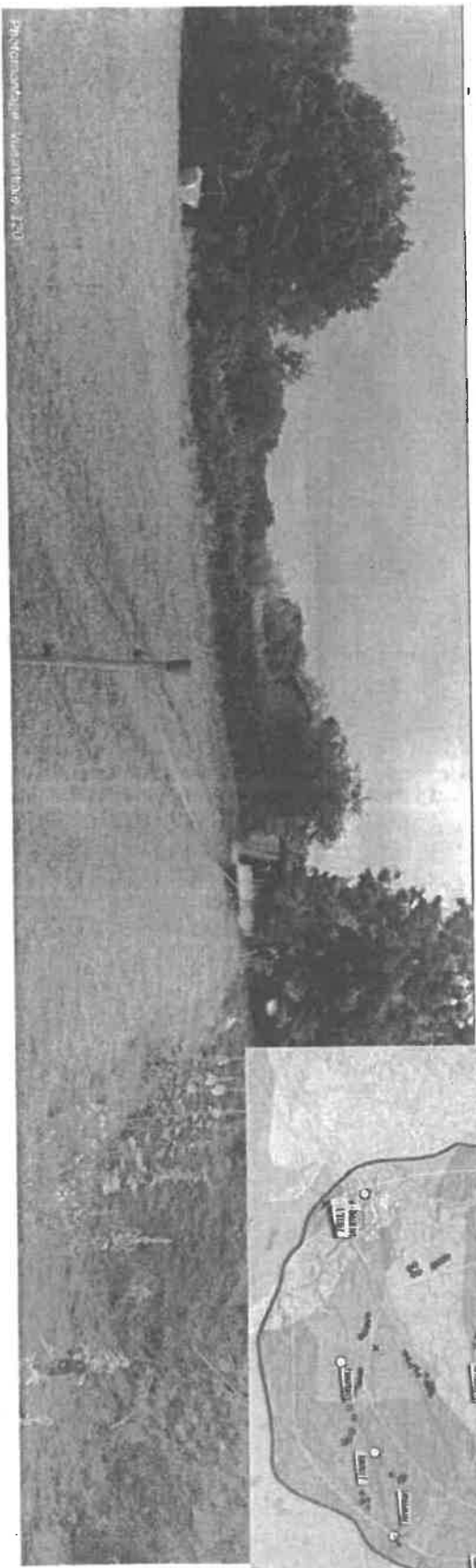
-----  
Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.

De nombreuses menaces prolifèrent actuellement par messagerie électronique. Si le contenu de ce message vous semble douteux (pièce jointe, lien, expéditeur, langue de rédaction, etc ...) veuillez avertir rapidement le support de la DSI, en outre, en cas de doute ne jamais ouvrir les pièces jointes ou cliquer sur les liens en provenance de ces adresses internet d&#39;expéditeurs inconnus.

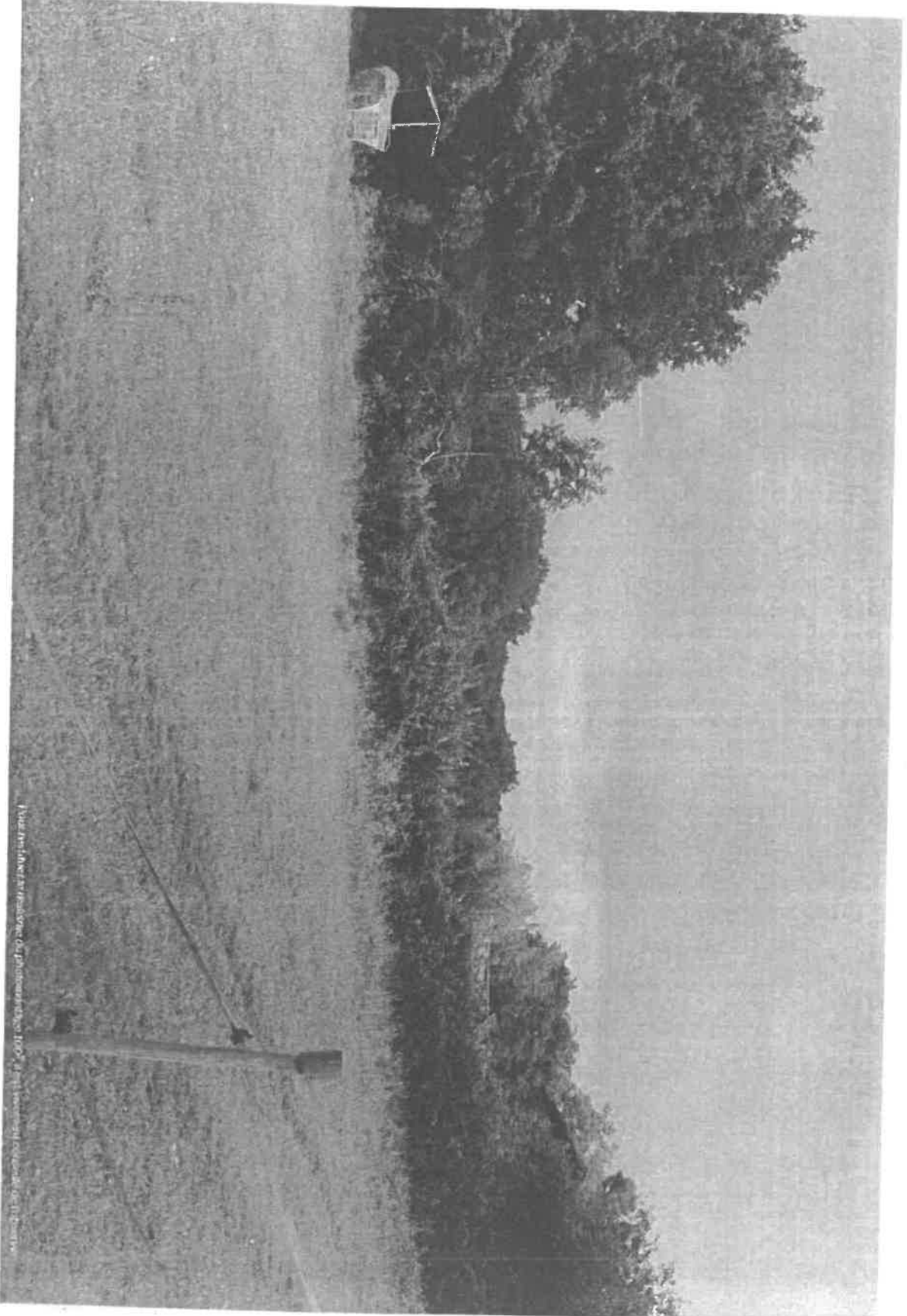
Merci de votre vigilance. Pour nous remonter une erreur de filtrage, veuillez vous rendre ici : <https://www.security-mail.net/reporter.php?>

[https://www.security-mail.net/reporter.php?mid=c077\\_62b58552\\_37048\\_0&r=sanxay%40departement86.fr&s=stephanie.cadars%40culture.gouv.fr&o=RE%3A+SANXAY+projet+d%27XC3%A9+liennes&verdict=C&c=25de2733bd232462](https://www.security-mail.net/reporter.php?mid=c077_62b58552_37048_0&r=sanxay%40departement86.fr&s=stephanie.cadars%40culture.gouv.fr&o=RE%3A+SANXAY+projet+d%27XC3%A9+liennes&verdict=C&c=25de2733bd232462)





Photomontage depuis le Château de Marconnay



Modulo di lavoro per il settore di produzione di vino, con tecnologia avanzata di 11.000 m<sup>2</sup>.

*Photomontage depuis le Château de Marconnay*

**Sujet :** Fwd: [INTERNET] Enquête publique - Parc éolien de La Naulerie - Les Forges (79)

**De :** PREF79 pref-contact-enquetespubliques <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

**Date :** 21/07/2022 14:24

**Pour :** touraine.andre@orange.fr

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Parc éolien de La Naulerie - Les Forges (79)

**Date :** Tue, 19 Jul 2022 15:58:24 +0200

**De :** Thierry&Anne de Saint Victor <saintvicfamily@gmail.com>

**Pour :** [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe mes remarques concernant l'étude acoustique du projet éolien de La Naulerie réalisée par ECHO Acoustique.

En résumé de mes observations, je vous prie de bien vouloir noter les quelques remarques suivantes :

- cette étude d'ECHO Acoustique est réalisée selon le projet de norme NFS 31-114. Comme vous le constaterez dans le corps de mes observations, ce projet n'est en rien une norme. Il a été abandonné et le groupe de travail ad hoc a été dissous. De ce fait ce projet n'a aucune valeur et son utilisation est prohibée.

Pour déterminer la valeur du bruit résiduel (bruit avant l'existence du parc) ce projet utilise la méthode des médianes qui exclut les valeurs les plus extrêmes du bruit, les plus gênantes.

De même la valeur du bruit d'indice fractile 50, notée L50, ne prend en compte que les bruits audibles pendant au moins 50% du temps sur l'intervalle de mesure, dont la durée standard est égale à 10 minutes. Ce choix est une autre façon d'écrêter les bruits les plus gênants.

- sans la moindre démonstration, et sans fournir le détail des mesures qui aurait pu peut-être valider son hypothèse, ECHO Acoustique considère que le bruit résiduel dépend uniquement de la vitesse du vent et non de sa direction. Ceci est complètement faux.

Aucun site au monde, hormis la haute mer et vraisemblablement certains endroits du désert, ne présente des caractéristiques acoustiques identiques dans toutes les directions. C'est une utopie d'ingénieur.

Comme le recommande le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la mer - Direction générale de la prévention des risques) de décembre 2016, pages 141 et 142, il fallait impérativement procéder à la mesure du bruit résiduel pour les deux directions de vent dominants, sud-ouest et nord-est.

N'en déplaise à ECHO Acoustique une classe homogène de vent est caractérisée par la vitesse et la direction (avec un secteur du vent non égal à 360°).

L'hypothèse simplificatrice, mais fautive, d'ECHO Acoustique permet artificiellement de multiplier le nombre de mesures, de prétendument améliorer la qualité de l'analyse statistique et de diminuer la longueur de la campagne de mesurage. Tout ceci au détriment de la qualité des résultats, donc des riverains, et au seul bénéfice du bureau d'études acoustiques.

- les modes de bridage envisagés n'ont pour seul but que d'atteindre un bruit ambiant inférieur ou égal à 35dB(A) qui dispense de se soucier de la valeur de l'émergence, non de la diminuer.

Celle-ci mesure pourtant, certes de façon imparfaite mais réglementaire, l'impact acoustique dû à l'implantation du parc éolien.

**Les riverains entendent le bruit ambiant audible, pas la seule émergence !**

- aucune mesure n'a été réalisée à l'intérieur des habitations qui sont pourtant au sens de l'arrêté du 26 août 2011 des zones à émergence réglementée (art. 2).

L'intérieur des maisons est pourtant une zone sensible car sujette à l'amplification du bruit liée aux grandes surfaces (murs, toits, baies vitrées...) et aux phénomènes de résonance.

Comment, en l'absence de mesure à l'intérieur des habitations, pourra-t-on vérifier après installation du parc le respect de l'émergence ?

- les infrasons sont complètement ignorés bien qu'ils constituent une part importante des émissions sonores des éoliennes de grande taille (200 m à bout de pale, 5,7 MW).

Bref, toutes ces raisons font que je ne peux pas donner un blanc-seing à l'étude acoustique d'ECHO Acoustique.

**En conséquence, en vous demandant d'émettre un avis défavorable**, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

T. de SAINT VICTOR

Ingénieur Civil du Génie Maritime, Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées  
Maîtrise de Physique

—Pièces jointes :—

---

Etude acoustique La Naulerie Rq TRSV.pdf	286 Ko
Extrait2 étude acoustique GAMBA Ruffec.pdf	1,5 Mo
Extrait1 étude acoustique GAMBA Ruffec.pdf	2,6 Mo



**Etude acoustique – Projet éolien de La Naulerie – Les Forges**  
**Echo Acoustique**  
**Avril 2021**

**Page 7 – 3.1 Textes réglementaires et normes applicables**

Le projet de norme « *NFS 31-114 : Mesurage du bruit dans l'environnement avant et après installation éolienne* dans sa version de juillet 2011 » est inapplicable car il n'a strictement aucune valeur légale.

Ce projet a été officiellement abandonné en 2017 par la dissolution du groupe AFNOR.

Toute utilisation de cette norme NFS 31-114 est prohibée. La norme NFS 31-110 devait être utilisée d'autant plus que cette dernière ne fait pas appel à la « méthode des médianes » qui exclut *de facto* les valeurs extrêmes du bruit, justement celles qui perturbent les riverains et constituent les nuisances sonores.

En soi le titre « *normes applicables* » est mensonger : comme indiqué ci-dessus on ne peut pas parler de cadre réglementaire en ce qui concerne le projet de norme NFS 31-114. Il n'est pas applicable.

**Pages 7 et suivantes : 3.2 Critères réglementaires et seuils admissibles**

Les ZER (Zones à Emergence Réglementée) désignent non seulement les zones habitées, mais aussi l'intérieur des maisons.

**Voir arrêté du 26 août 2011, Article 2, Généralités.**

L'émergence doit être déterminée dans les zones à émergences réglementées qui incluent (page 138 du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la mer - Direction générale de la prévention des risques) de décembre 2016 : l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers ainsi que leurs parties extérieures (cour, jardin, terrasse); les zones constructibles existantes (opposables aux tiers et publiées) à la date de l'autorisation d'exploiter ; l'intérieur des immeubles habités ou occupés qui ont fait l'objet d'une demande de permis de construire dans les zones constructibles ci-dessus, hormis celles destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

**En soi, le critère d'émergence n'est pas suffisant : 5 dB(A) le jour, 3 dB(A) la nuit.**

ECHO Acoustique ne considère que la pondération de type A (mesures de bruit en dBA, aussi noté dB (A)) qui correspond effectivement à la sensibilité de l'oreille humaine mais ne tient pas compte des infrasons et basses fréquences. Cf. arrêté du 26 août 2011.

C'est un véritable déni entretenu par le lobby éolien : « *Tout ce que vous n'entendez pas ne peut pas vous nuire* », moto cher à Monsieur Geoff Leventhall, acousticien anglais, mais aujourd'hui complètement démonté.

Si les infrasons ne sont pas audibles, ils sont cependant perceptibles par le corps humain, sans oublier les animaux, et induisent sur de nombreux sujets des troubles, caractéristiques du *symptôme de l'éolien* (en anglais, Wind Turbine Syndrome (WTS)), reconnu en mai 2017 par l'Académie Nationale de Médecine et aujourd'hui par l'arrêt de la Cour d'Appel de Toulouse, 3<sup>ème</sup> chambre, du 8 juillet 2021, n° 20/0138.

**ECHO Acoustique ne peut plus ignorer cet arrêt et prétendre que les troubles constatés ne seraient dus qu'à un effet *nocebo*.**

Cette « élimination » des infrasons est d'autant plus surprenante et anormale qu'ils constituent une part prédominante des émissions sonores des éoliennes et ce d'autant plus qu'elles sont de grande taille.

**L'atténuation des infrasons avec la distance (« divergence géométrique » ou encore, pour les physiciens, diminution avec la distance de l'angle solide de perception du bruit émis par la source sonore) est beaucoup moins importante que celle des sons de fréquences plus élevées. On peut retenir de façon simple 0,1 dB/km pour 10 Hz contre 10 dB/km pour 1.000 Hz (1kHz).**

Des études et mesures réalisées en Finlande (2016 et 2017) ont démontré que l'atténuation des infrasons n'est significative qu'à environ 15 km. Dans des conditions très favorables, on les « sent » encore à 90 km.

A ce sujet, consulter l'étude de l'Association finlandaise pour la santé environnementale (Finnish Association for Environmental Health (SYTe)).

**De ce fait, la prise en compte des infrasons dans les études acoustiques des projets éoliens est un impératif sociétal et sanitaire. Nul promoteur ne peut ignorer l'arrêt de la Cour d'appel de Toulouse cité plus haut.**

La prise en compte des infrasons se fait dans les études d'impact au Danemark depuis 2011.

**Tous les acousticiens sérieux s'accordent pour dire que la pondération fréquentielle de type A, utilisée par le promoteur, n'est pas représentative de la totalité des bruits, audibles ou pas.**

**« La pondération A vise à procurer une évaluation sommaire de la sonie des bruits perçus : elle atténue donc fortement les basses fréquences par rapport aux fréquences moyennes et hautes. La relation entre la gêne exprimée et le niveau de bruit mesuré en dB (A) reste faible »** (page 32 de l'étude : « *Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes* » - Agence Française de la Sécurité Sanitaire et de l'Environnement du Travail (AFSSET), saisine n°2006/005 de mars 2008) (souligné par nos soins). La pondération de type A ne convient que pour les fréquences audibles qui ne sont pas les seules procurant des troubles aux riverains : des émergences spectrales peuvent être non conformes pour des émergences en dB(A) conformes.



*« Une courbe de pondération fréquentielle désignée par G (définie par la norme ISO 7196 de 1995) a été développée pour donner une valeur de référence concernant les basses fréquences en général. Elle comporte un maximum (affaiblissement nul) à 20 Hz et passe par des points à (- 80 dB/0,3 Hz) et (- 80 dB/300 Hz). Elle reste inapplicable stricto sensu du fait qu'elle atténue trop fortement des fréquences telles que 16 Hz, qui sont pourtant souvent fréquentes.*

*« Pour ce qui concerne spécifiquement les éoliennes, son domaine d'application reste également trop restreint » (page 33 de la même étude : « Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes » - Agence Française de la Sécurité Sanitaire et de l'Environnement du Travail (AFSSET), saisine n°2006/005 de mars 2008) (souligné par nos soins).*

Bien sûr, le promoteur évite soigneusement de citer ces pages 32 et 33 du rapport de l'AFSSET.

### **Page 10 – 5 Caractérisation des niveaux sonores résiduels**

La caractérisation des niveaux résiduels ne peut pas se faire en utilisant le projet de norme NFS 31-114. Ce projet n'est pas une norme.

### **Page 12 – 5.2.2 Calcul des vitesses de vents standardisés**

Encore une fois, l'utilisation du projet de norme NFS 31-114 est prohibée. Ce projet est tout sauf une norme.

Le calcul de la valeur du coefficient de cisaillement vertical ( $a_{\text{jour}} = 0,270$  et  $a_{\text{nuit}} = 0,393$ ) à l'aide d'un mât de mesure de grande hauteur (la période d'installation n'est pas précisée) n'est pas indiqué. De ce fait, ces valeurs de cisaillement ne peuvent pas être vérifiées.

ECHO Acoustique doit expliquer pourquoi il utilise la loi de la puissance (donc les coefficients de cisaillement vertical) pour extrapoler les vitesses de vent à des hauteurs différentes.

De la même façon, l'utilisation de la loi logarithmique (donc les longueurs de rugosité) doit être explicitée et justifiée.

En terrain bocagé, la longueur de rugosité (notée habituellement  $Z_0$ ) n'est pas égale à 0,05 m. Cette valeur est celle des *terrains agricoles avec quelques bâtiments et des haies de 8 m de hauteur distantes de plus de 1 km* (classe de rugosité 1.5).

Donc la vitesse de vent standardisée à 10 m, calculée avec cette rugosité, est erronée.

### **Page 13 – 5.2.3 Représentativité des conditions de vent**

Figure 5 : la représentation de la rose des vents, occurrences et énergie, n'est pas une représentation standard compréhensible par le commun des mortels.

Quelles sont les données long terme ? D'où viennent-elles ? Quels moyens de mesure ? Combien de temps ?

Figures 5 et 6 : le fait que des vents de secteur sud-ouest et nord-est ont principalement été observés durant la campagne de mesures (12 au 29 mars 2019) ne suffit pas pour affirmer que les données météorologiques enregistrées sont « similaires » et représentatives du site.

#### Page 14 – 5.2.4 Classes homogènes étudiées

Comme bien souvent, ECHO Acoustique a déterminé des valeurs résiduelles toutes directions ne dépendant que de la vitesse du vent.

**Ceci est complètement faux.**

Cette hypothèse est une pure « utopie d'ingénieur » (Patrick DUGAST, acousticien, expert agréé auprès de la Cour d'appel de Paris, dans un rapport concernant le contentieux d'Echauffour (27)) destinée à justifier une campagne de mesure trop courte et affirmer que le bruit résiduel (machines à l'arrêt) en un point donné ne dépend que de la vitesse du vent.

**Aucun site ne présente des caractéristiques identiques dans toutes les directions.**

Cette supposition d'ECHO Acoustique est fautive et contraire aux prescriptions du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la mer - Direction générale de la prévention des risques) de décembre 2016, pages 141 et 142 :

« 7.2.2 Secteurs, plages de vitesses et coefficient de gradient vertical du vent

##### 7.2.2.1 Vitesses et orientations

##### Orientations

*L'analyse préalable des répartitions des vitesses de vent est essentielle de manière à cibler les conditions de vent à prendre en compte pour la réalisation des mesures de caractérisation du bruit de fond. Sur la plupart du territoire français, deux secteurs de vent dominants se distinguent de par leur durée d'apparition sur l'année.*

*Cette caractérisation devra être réalisée a minima pour l'orientation de vent la plus fréquente sur le site de manière à assurer, par rapport aux secteurs de vent, la plus grande représentativité possible de la mesure effectuée.*

*Les conditions de propagation sonore dépendent de la direction du vent. Il est bien établi que par vent portant (vent soufflant d'une source de bruit vers le récepteur), les conditions sont favorables à la propagation sonore. Cela a un impact sur :*

*- la valeur du bruit résiduel : les contributions sonores des sources de bruit environnementales (bruit routier, site industriel, agglomération, ...) ne seront pas les mêmes par vent portant ou contraire. Il est dans ces conditions nécessaire de distinguer, dans la sectorisation des vents, la contribution plus ou moins forte de cette source de bruit dans le résiduel.*

*- la contribution sonore des éoliennes : pour les mêmes raisons.*

*De la même manière, pour les raisons évoquées au paragraphe gradient de vent ci-après, deux secteurs de vent avec gradients de vent moyen, entraînant un comportement d'agitation de végétation différent, ne doivent pas être rassemblés pour les analyses du bruit de fond.*

*Plusieurs orientations de vent devront parfois être étudiées (il convient d'apporter dans l'étude les justifications relatives aux orientations de vent retenues).*

Même si le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la mer - Direction générale de la prévention des risques) de décembre 2016 n'a aucune valeur normative ou légale, les recommandations qu'il développe à ce sujet sont frappées au coin du bon sens physique. Dans ce domaine, elles doivent être suivies.

Il suffit de se reporter à l'étude acoustique réalisée pour le compte de WOLKSWIND par GAMBA Acoustique du 20 juin 2018, document d'enquête publique du parc éolien de Ruffec (16), pour se rendre compte que l'hypothèse d'ECHO Acoustique n'est pas vérifiée.

Pour cette étude acoustique du parc éolien de Ruffec, GAMBA a procédé à des mesures à chacun des 8 points sélectionnés pour déterminer le bruit résiduel, de jour et de nuit, pour les deux secteurs de vents dominants, OSO et NE.

Les résultats des mesures, sous forme de « nuages de points », fonction de la vitesse du vent, se trouvent en annexe 2 de cette étude, pages 41 à 53. **Les valeurs obtenues du bruit résiduel sont significativement différentes selon le secteur de vent considéré, OSO ou NE.**

A l'annexe 3 de cette étude GAMBA, pages 54 à 58, les tableaux de valeurs d'émergences en dB(A) montrent que les résultats sont différents selon le secteur de vent considéré : en un point de mesures donné, l'émergence varie non seulement en fonction de la vitesse du vent, mais aussi de son orientation. (NB : émergence en dB(A) = bruit ambiant en dB(A) avec les éoliennes en fonctionnement, dépendant de la direction et vitesse du vent – bruit résiduel en dB(A), sans éolienne, dépendant de la direction et vitesse du vent).

Cette hypothèse simplificatrice, mais fautive, d'ECHO Acoustique est au seul bénéfice du bureau d'études acoustiques : augmentation artificielle du nombre d'éléments dans les classes soi-disant homogènes, prétendue analyse statistique plus fiable et justification de la réduction de la durée de campagne de mesures.

N'en déplaise à ECHO Acoustique une classe homogène de vent est définie par une direction et une vitesse.

### **Page 15 – 5.3.2 Calcul des indicateurs acoustiques réglementaires**

Phase 1 : nuage de points. Voir plus haut : remarques sur les classes homogènes de vent.

Phase 2 : calcul des valeurs médianes : la « méthode des médianes », correspondant au projet inapplicable de la norme NFS 31-114, exclut *de facto* les valeurs extrêmes du bruit, justement celles qui perturbent les riverains et constituent les nuisances sonores.

### **Page 20 – Calcul prévisionnel du bruit particulier**

Le sens de la deuxième remarque sous le tableau 12 demande à être développé : « *le bruit particulier est considéré comme identique pour toutes les classes homogènes* » ?

### **Page 24 – tableaux des émergences**

On remarque que certaines émergences restent importantes, notamment au point de mesure 4 – Saint-Laurent : 11 dB(A) et 10,5 dB(A) mais sont réglementairement acceptables uniquement dans la mesure où le « bruit ambiant corrigé » ne dépasse pas 35 dB(A). Cette valeur du bruit ambiant évite *réglementairement* de vérifier la valeur de l'émergence, caractéristique de la gêne apportée par le parc.

Ceci n'est possible que par les corrections (diminution du bruit) apportées par les modes de bridage dont, finalement, le seul but est de satisfaire les valeurs réglementaires.

La différence entre l'état initial, avant installation des machines, et l'état ambiant, parc en fonctionnement, sera sensible.

### **Page 32 – Perception auditive et pondération fréquentielle**

Pondération A : voir les remarques plus haut.

### **Page 34 – Classe homogène**

Non : une classe homogène est définie par une vitesse et une direction. Contrairement à ce qui est indiqué, la vitesse du vent n'est pas la seule variable influente sur les niveaux sonores.

### **Page 35 – Annexe 5 : matériel de mesure**

Les sonomètres FUSION sont insensibles aux infrasons. Leur bande de fréquence de mesure est 31,5 Hz-12,5 kHz.

S'ils sont utilisés pour les mesures après mise en service des machines, on ne risque pas de « trouver » des infrasons. Cette « élimination » des infrasons est d'autant plus surprenante et anormale qu'ils constituent une part prédominante des émissions sonores des éoliennes, ce d'autant plus qu'elles sont de grande taille.

Les sonomètres SVAN 971 sont légèrement plus sensibles aux infrasons et basses fréquences car leur plage de mesure en fréquence égale à 10Hz-20 kHz est plus large.

### **Pages 36 et suivantes : Annexe 6 – Description des points de mesure**

Les tableaux sont incomplets : la distance des points de mesure R1 à R6 de l'éolienne la plus proche n'est pas indiquée.

### **Page 49 et suivantes : Annexe 8 – Fiche de synthèse des mesures**

Sur les figures de nuages de points, aucune couleur de ces points ne différencie les directions du vent : il est donc impossible de valider l'hypothèse selon laquelle la valeur résiduelle du bruit ne dépendrait que de la vitesse du vent.

Pour le point 1, de jour (classe homogène 1) l'extrapolation réalisée pour déterminer la valeur médiane du bruit résiduel semble assez justifiée mais beaucoup plus hasardeuse pour les classes 2 (19h à 22h : soirée) et 3 (nuit : 22h-7h) pour les vitesses de vent supérieures à 6 m/s.

On observe une forte dispersion pour la classe homogène 2 avec un nombre insuffisant de points pour des vitesses supérieures à 8 m/s : voir les tableaux 22 et 23.

Les tableaux 17 à 19, nombre d'échantillons, sont inexacts : la classe homogène 1 couvre la période diurne (7h-19), la classe 2 la soirée (19h-22h) et la classe 3 la période nocturne (22h-7h).

**Page 62 et suivantes : Annexe 9 – Incertitudes associées aux mesures**

Toujours une référence au projet de norme NFS 31-114 qui est tout sauf une norme et ne peut être utilisée.

ECHO Acoustique aurait dû reprendre les tableaux de la page 24, en tenant compte des incertitudes.

Si du fait des modes de bridage envisagés, le niveau de bruit ambiant reste inférieur ou égal à 35 dB(A), hormis pour des vents de 9 et 10 m/s (au Grand Pré, les Touches Cochin, Saint Laurent et Château de Marconnay), l'émergence tenant compte des incertitudes est plus importante que celle apparaissant dans le tableau, notamment à Saint-Laurent :

- 11 (émergence) + 1,5 (incertitude) = 12,5 dB(A) pour un vent de 5 m/s,
- 10,5 + 1,7 = 12,2 dB(A) pour 6 m/s,
- 9,5 + 1,5 = 11 dB(A) pour 7 m/s,
- 8 + 1,8 = 9,8 dB(A) pour 8 m/s.

Thierry ROBERT de SAINT VICTOR  
Ingénieur Civil du Génie Maritime, Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées  
Maîtrise de Physique



---

### ANNEXE 3: TABLEAUX D'ÉMERGENCES EN dB(A)

Les tableaux présentés ci-après présentent les contributions des éoliennes et les émergences en dB(A) en chaque point à l'extérieur des habitations et pour chaque vitesse de vent.

**Remarques :**

- Les niveaux ambiants sur fond bleu correspondent à des valeurs inférieures à 35dB(A) et donc à des situations pour lesquelles la réglementation n'exige pas de respect d'émergences. Dans ces cas, si l'émergence constatée est importante, elle est reportée en gras.
- Les cases sur fond jaune correspondent à des situations non réglementaires.

RUTER

## Orientation Ouest-Sud-Ouest

### PERIODE DIURNE

Jour OSO		Point 1 : Les Jants	Point 2 : Batarderie	Point 3 : L'Épinelle	Point 4 : Les Robins	Point 5 : Bois Vert	Point 6 : Chez Cousin	Point 7 : Chez Guenard	Point 8 : Chez Coudret
3 m/s	Lrès	35.5	37.0	47.0	36.0	41.0	41.0	41.0	36.0
	Léol	25.5	21.5	25.0	24.0	21.5	20.0	27.5	27.5
	Lamb	36.0	37.0	47.0	36.5	41.0	41.0	41.0	36.5
	E	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.5
4 m/s	Lrès	36.0	38.0	48.0	36.5	42.0	41.5	41.5	36.5
	Léol	29.5	25.5	28.5	28.0	25.5	23.5	31.5	31.5
	Lamb	37.0	38.0	48.0	37.0	42.0	41.5	42.0	37.5
	E	1.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.5	1.0
5 m/s	Lrès	37.0	40.0	49.5	38.0	43.0	42.5	42.5	38.0
	Léol	34.5	30.5	34.0	33.5	30.5	29.0	37.0	36.5
	Lamb	39.0	40.5	49.5	39.5	43.5	42.5	43.5	40.5
	E	2.0	0.5	0.0	1.5	0.5	0.0	1.0	2.5
6 m/s	Lrès	37.5	41.5	51.0	40.0	44.0	43.0	43.0	40.0
	Léol	36.0	33.5	37.0	36.5	34.0	32.0	40.0	39.5
	Lamb	40.5	42.0	51.0	41.5	44.5	43.5	44.5	43.0
	E	3.0	0.5	0.0	1.5	0.5	0.5	1.5	3.0
7 m/s	Lrès	39.0	42.0	52.0	42.0	44.5	43.5	43.5	42.0
	Léol	38.0	34.0	37.0	36.5	34.0	32.0	40.0	40.0
	Lamb	41.5	42.5	52.0	43.0	45.0	44.0	45.0	44.0
	E	2.5	0.5	0.0	1.0	0.5	0.5	1.5	2.0
8 m/s	Lrès	40.0	42.0	52.0	42.0	45.0	44.0	44.0	42.0
	Léol	38.0	34.0	37.0	36.5	34.0	32.0	40.0	40.0
	Lamb	42.0	42.5	52.0	43.0	45.5	44.5	45.5	44.0
	E	2.0	0.5	0.0	1.0	0.5	0.5	1.5	2.0
9 m/s	Lrès	40.5	42.0	52.0	42.0	45.0	44.0	44.0	42.0
	Léol	38.0	34.0	37.0	36.5	34.0	32.0	40.0	40.0
	Lamb	42.5	42.5	52.0	43.0	45.5	44.5	45.5	44.0
	E	2.0	0.5	0.0	1.0	0.5	0.5	1.5	2.0
10 m/s	Lrès	41.0	42.0	52.0	42.0	45.0	44.0	44.0	42.0
	Léol	38.0	34.0	37.0	36.5	34.0	32.0	40.0	40.0
	Lamb	42.5	42.5	52.0	43.0	45.5	44.5	45.5	44.0
	E	1.5	0.5	0.0	1.0	0.5	0.5	1.5	2.0
11 m/s	Lrès	41.0	42.0	52.0	42.0	45.0	44.0	44.0	42.0
	Léol	38.0	34.0	37.0	36.5	34.0	32.0	40.0	40.0
	Lamb	42.5	42.5	52.0	43.0	45.5	44.5	45.5	44.0
	E	1.5	0.5	0.0	1.0	0.5	0.5	1.5	2.0

*RWZC*



### PERIODE NOCTURNE

Nuit OSD		Point 1 : Les Jarris	Point 2 : Batarderie	Point 3 : L'Épinefle	Point 4 : Les Robins	Point 5 : Bois Vert	Point 6 : Chez Cousin	Point 7 : Chez Guenard	Point 8 : Chez Coudret
3 m/s	Lrée	34.0	30.0	43.5	32.5	38.0	37.0	37.0	32.5
	Léol	25.5	22.0	25.0	24.5	22.0	20.0	28.0	27.5
	Lamb	34.5	30.5	43.5	33.0	38.0	37.0	37.5	33.5
	E	0.5	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.5	1.0
4 m/s	Lrée	34.5	30.5	44.0	33.0	39.0	37.0	37.0	33.0
	Léol	29.5	25.5	29.0	28.5	28.0	24.0	31.5	31.5
	Lamb	35.5	31.5	44.0	34.5	39.0	37.0	38.0	35.5
	E	1.0	1.0	0.0	1.5	0.0	0.0	1.0	2.5
5 m/s	Lrée	34.5	31.5	45.0	34.0	40.0	39.0	39.0	34.0
	Léol	35.0	31.0	34.5	33.5	31.0	29.0	37.0	37.0
	Lamb	37.5	34.0	45.5	37.0	40.5	39.5	41.0	38.5
	E	3.0	2.5	0.5	3.0	0.5	0.5	2.0	4.5
6 m/s	Lrée	35.0	34.0	46.0	34.0	40.0	40.0	40.0	34.0
	Léol	38.0	34.0	37.5	36.5	34.0	32.5	40.0	40.0
	Lamb	39.5	37.0	48.5	38.5	41.0	40.5	43.0	41.0
	E	4.5	3.0	0.5	4.5	1.0	0.5	3.0	7.0
7 m/s	Lrée	36.0	37.0	48.5	34.5	40.0	41.0	41.0	34.5
	Léol	38.0	34.0	37.5	37.0	34.5	32.5	40.0	40.0
	Lamb	40.0	39.0	47.0	39.0	41.0	41.5	43.5	41.0
	E	4.0	2.0	0.5	4.5	1.0	0.5	2.5	6.5
8 m/s	Lrée	39.5	37.5	47.0	35.0	40.5	41.5	41.5	35.0
	Léol	36.0	34.0	37.5	37.0	34.5	32.5	40.0	40.0
	Lamb	40.5	39.0	47.5	39.0	41.5	42.0	44.0	41.0
	E	4.0	1.5	0.5	4.0	1.0	0.5	2.5	6.0
9 m/s	Lrée	37.0	38.0	47.5	35.5	41.0	42.0	42.0	35.5
	Léol	36.0	34.0	37.5	37.0	34.5	32.5	40.0	40.0
	Lamb	40.5	39.5	48.0	39.0	42.0	42.5	44.0	41.5
	E	3.5	1.5	0.5	3.5	1.0	0.5	2.0	6.0
10 m/s	Lrée	37.5	38.5	48.0	36.0	41.5	42.5	42.5	36.0
	Léol	36.0	34.0	37.5	37.0	34.5	32.5	40.0	40.0
	Lamb	41.0	40.0	48.5	39.5	42.5	43.0	44.5	41.5
	E	3.5	1.5	0.5	3.5	1.0	0.5	2.0	6.5

*RUFFEL*

## Orientation Nord-Est

### PERIODE DIURNE

Jour NE		Point 1 : Les Jumis	Point 2 : Batardelle	Point 3 : L'Epinele	Point 4 : Les Robins	Point 5 : Bois Vert	Point 6 : Chez Cousin	Point 7 : Chez Guenard	Point 8 : Chez Coudret
3 m/s	Lrés	44.0	48.0	41.5	38.0	43.5	52.5	52.5	36.0
	Léol	28.0	15.5	19.5	21.5	20.5	22.5	27.5	28.0
	Lamb	44.0	48.0	41.5	38.0	43.5	52.5	52.5	36.5
	E	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5
4 m/s	Lrés	45.0	47.5	42.5	37.5	44.0	53.0	53.0	37.5
	Léol	30.0	19.5	23.5	25.5	24.5	28.5	31.5	30.0
	Lamb	45.0	47.5	42.5	38.0	44.0	53.0	53.0	38.0
	E	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.5
5 m/s	Lrés	45.0	49.0	44.5	39.0	45.5	54.0	54.0	39.0
	Léol	35.5	25.0	29.0	30.5	29.5	31.5	37.0	35.0
	Lamb	45.5	49.0	44.5	39.5	45.5	54.0	54.0	40.5
	E	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	1.5
6 m/s	Lrés	46.5	50.0	47.0	40.0	46.5	55.0	55.0	40.0
	Léol	38.5	28.0	32.0	33.5	32.5	35.0	40.0	38.5
	Lamb	47.0	50.0	47.0	41.0	46.5	55.0	55.0	42.5
	E	0.5	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	2.5
7 m/s	Lrés	47.0	51.0	48.0	41.0	47.0	55.5	55.5	41.0
	Léol	38.5	28.0	32.0	34.0	33.0	35.0	40.0	38.5
	Lamb	47.5	51.0	48.0	42.0	47.0	55.5	55.5	43.0
	E	0.5	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	2.0
8 m/s	Lrés	47.0	52.0	51.5	43.5	49.0	56.0	56.0	43.5
	Léol	38.5	28.0	32.0	34.0	33.0	35.0	40.0	38.5
	Lamb	47.5	52.0	51.5	44.0	49.0	56.0	56.0	44.5
	E	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	1.0
9 m/s	Lrés	48.0	52.5	53.0	45.0	51.0	56.0	56.0	45.0
	Léol	38.5	28.0	32.0	34.0	33.0	35.0	40.0	38.5
	Lamb	48.5	52.5	53.0	45.5	51.0	56.0	56.0	46.0
	E	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	1.0
10 m/s	Lrés	48.0	52.5	53.0	46.0	51.0	56.0	56.0	46.0
	Léol	38.5	28.0	32.0	34.0	33.0	35.0	40.0	38.5
	Lamb	48.5	52.5	53.0	46.5	51.0	56.0	56.0	46.5
	E	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.5

*RUFFX*

### PERIODE NOCTURNE

Nuit NE	Point 1 : Les Jarris	Point 2 : Barberie	Point 3 : L'Épinelle	Point 4 : Les Faisins	Point 5 : Bois Vert	Point 6 : Chez Cousin	Point 7 : Chez Guenard	Point 8 : Chez Couderet	
3 m/s	Lrés	42.5	45.0	40.0	29.0	31.0	51.0	51.0	29.0
	Léol	28.5	15.5	19.5	21.5	21.5	23.0	27.0	28.0
	Lamb	42.5	45.0	40.0	29.5	31.5	51.0	51.0	31.0
	E	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	0.0	0.0	2.0
4 m/s	Lrés	43.0	45.0	40.5	29.5	38.0	52.0	52.0	29.5
	Léol	30.5	19.5	23.5	25.5	25.5	28.5	31.0	30.0
	Lamb	43.0	45.0	40.5	31.0	36.5	52.0	52.0	33.0
	E	0.0	0.0	0.0	1.5	0.5	0.0	0.0	3.5
5 m/s	Lrés	43.0	45.5	41.0	32.0	37.5	52.0	52.0	32.0
	Léol	35.5	25.0	29.0	31.0	31.0	32.0	35.0	35.5
	Lamb	43.5	45.5	41.5	34.5	38.5	52.0	52.0	37.0
	E	0.5	0.0	0.5	2.5	1.0	0.0	0.0	5.0
6 m/s	Lrés	43.5	45.5	42.0	33.0	38.5	52.0	52.0	33.0
	Léol	38.0	28.0	32.0	34.0	34.0	35.0	38.5	38.5
	Lamb	45.0	45.5	42.5	36.5	40.0	52.0	52.0	38.5
	E	1.5	0.0	0.5	3.5	1.5	0.0	0.0	6.5
7 m/s	Lrés	43.5	45.5	44.0	34.0	39.5	52.0	52.0	34.0
	Léol	38.0	28.0	32.0	34.0	34.0	35.0	38.5	38.5
	Lamb	45.0	45.5	44.5	37.0	40.5	52.0	52.0	40.0
	E	1.5	0.0	0.5	3.0	1.0	0.0	0.0	6.0
8 m/s	Lrés	44.0	46.0	44.5	35.0	40.0	52.5	52.5	35.0
	Léol	38.0	28.0	32.0	34.0	34.0	35.0	38.5	38.5
	Lamb	45.0	46.0	44.5	37.5	41.0	52.5	52.5	40.0
	E	1.0	0.0	0.0	2.5	1.0	0.0	0.0	5.0
9 m/s	Lrés	44.5	46.5	45.0	35.5	40.5	53.0	53.0	35.5
	Léol	38.0	28.0	32.0	34.0	34.0	35.0	38.5	38.5
	Lamb	45.5	46.5	45.0	38.0	41.5	53.0	53.0	40.5
	E	1.0	0.0	0.0	2.5	1.0	0.0	0.0	5.0
10 m/s	Lrés	45.0	47.0	45.5	36.0	41.0	53.5	53.5	35.0
	Léol	38.0	28.0	32.0	34.0	34.0	35.0	38.5	38.5
	Lamb	46.0	47.0	45.5	38.0	42.0	53.5	53.5	40.5
	E	1.0	0.0	0.0	2.0	1.0	0.0	0.0	4.5

RUFFEL



---

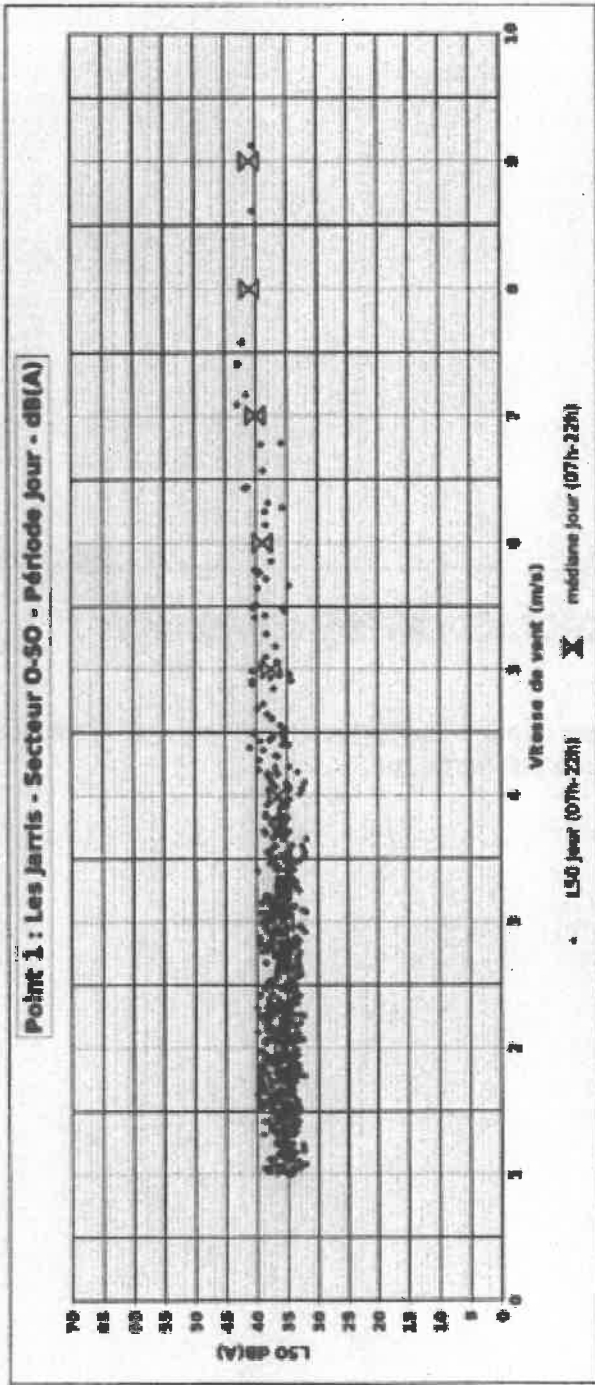
## ANNEXE 2 : NUAGES DE POINTS EN DB(A)

Nous présentons ci-après les nuages de points en dB(A) pour les périodes jour et nuit, pour chacun des points de mesure et par orientation de vent :

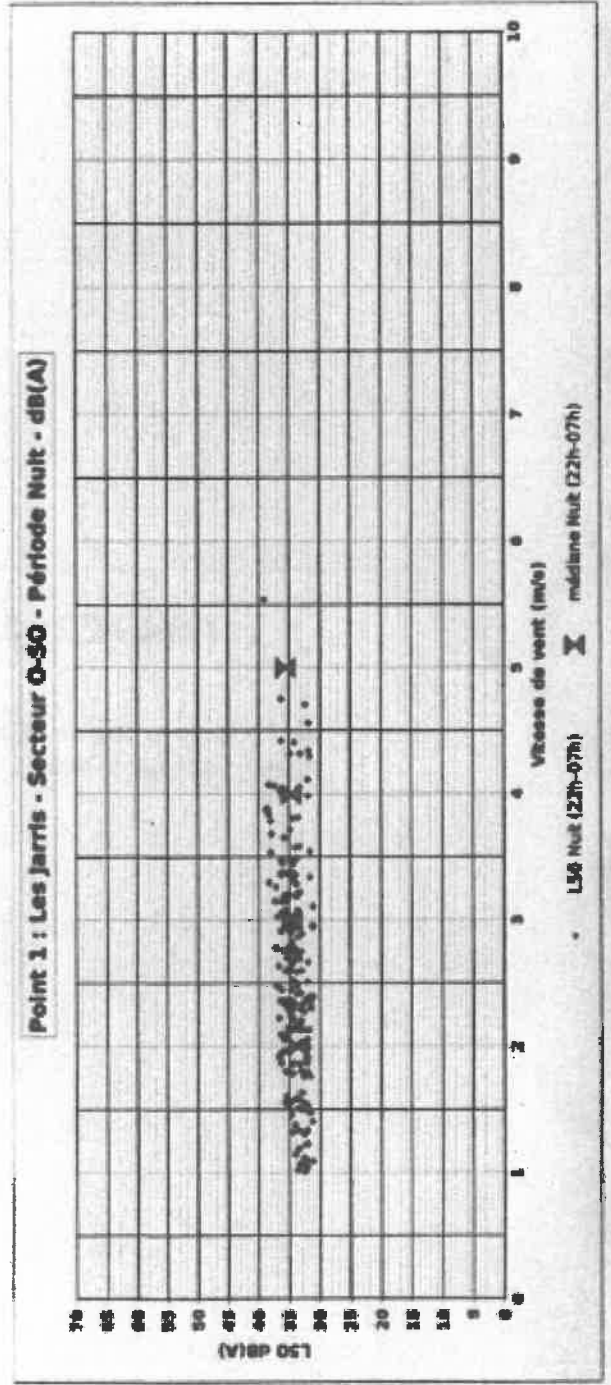
RUFFEL 7/2/92

# Orientation Ouest-Sud-Ouest

Point 1 : Les Jarris

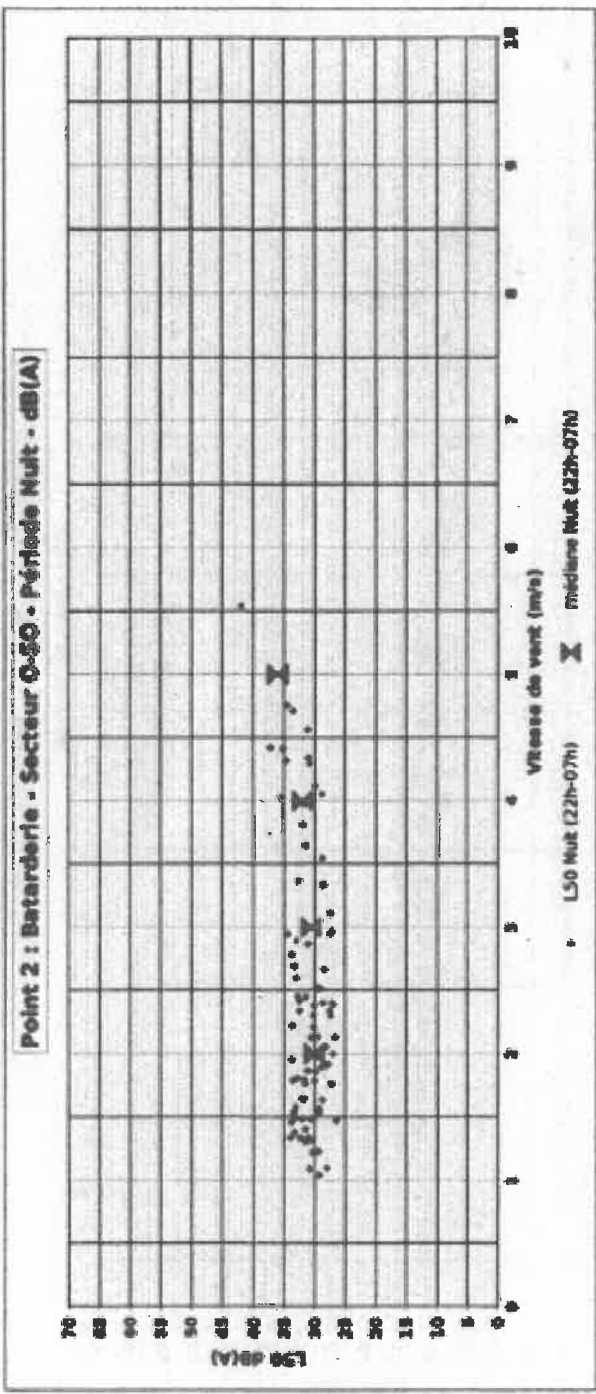
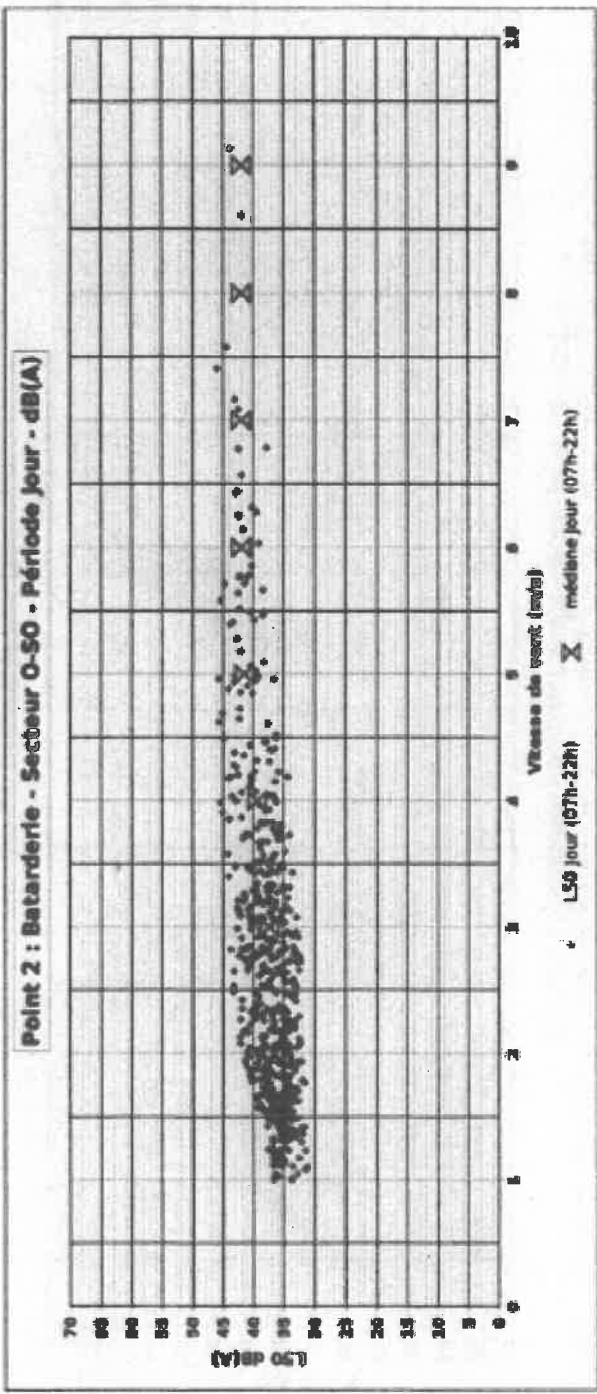


RUFFEL 7/2/92



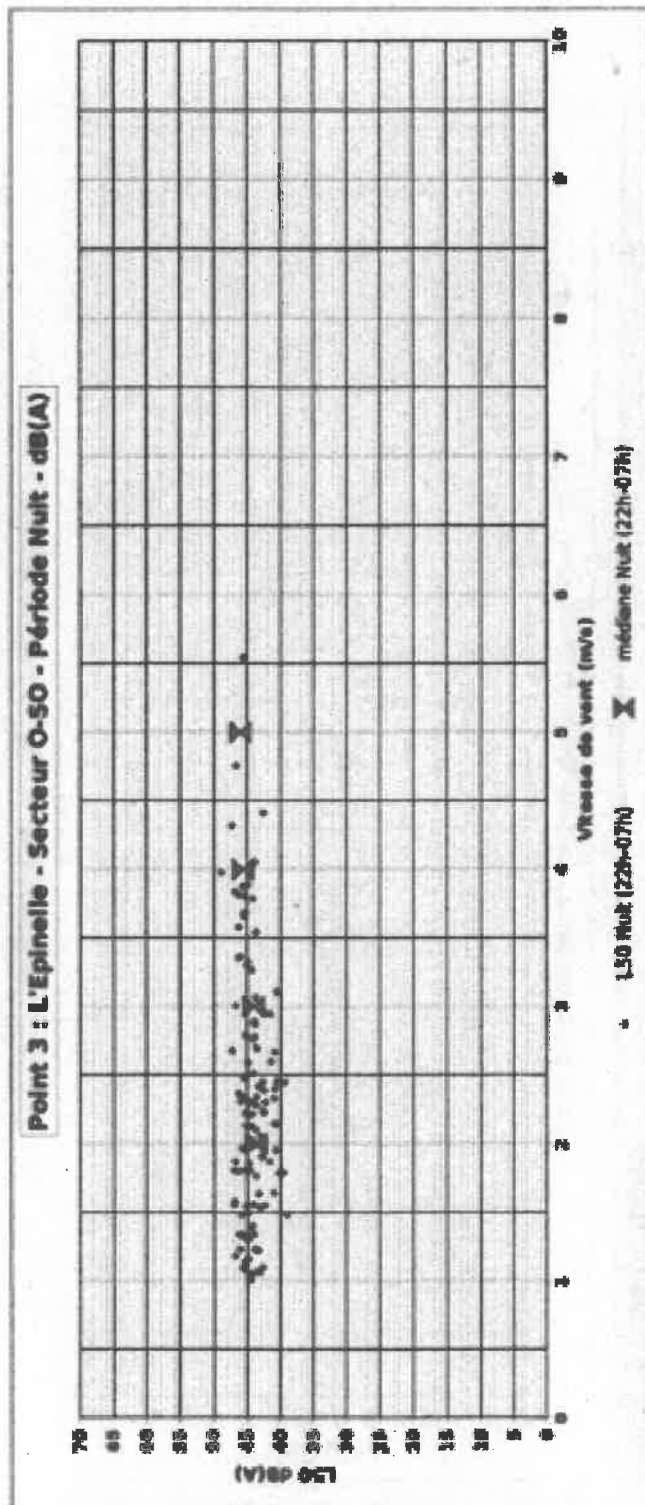
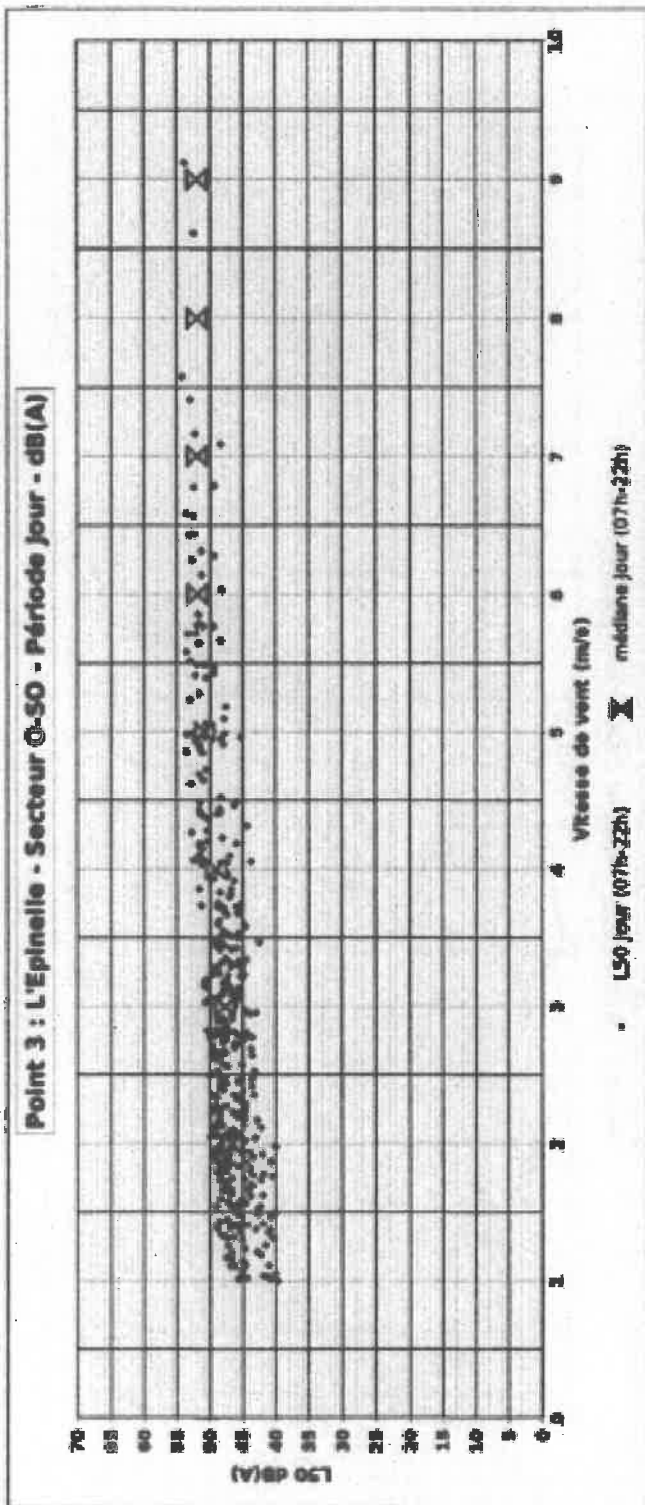
nu toc pag 73

**Point 2 : Batarderie**



# Point 3 : L'Épinelle

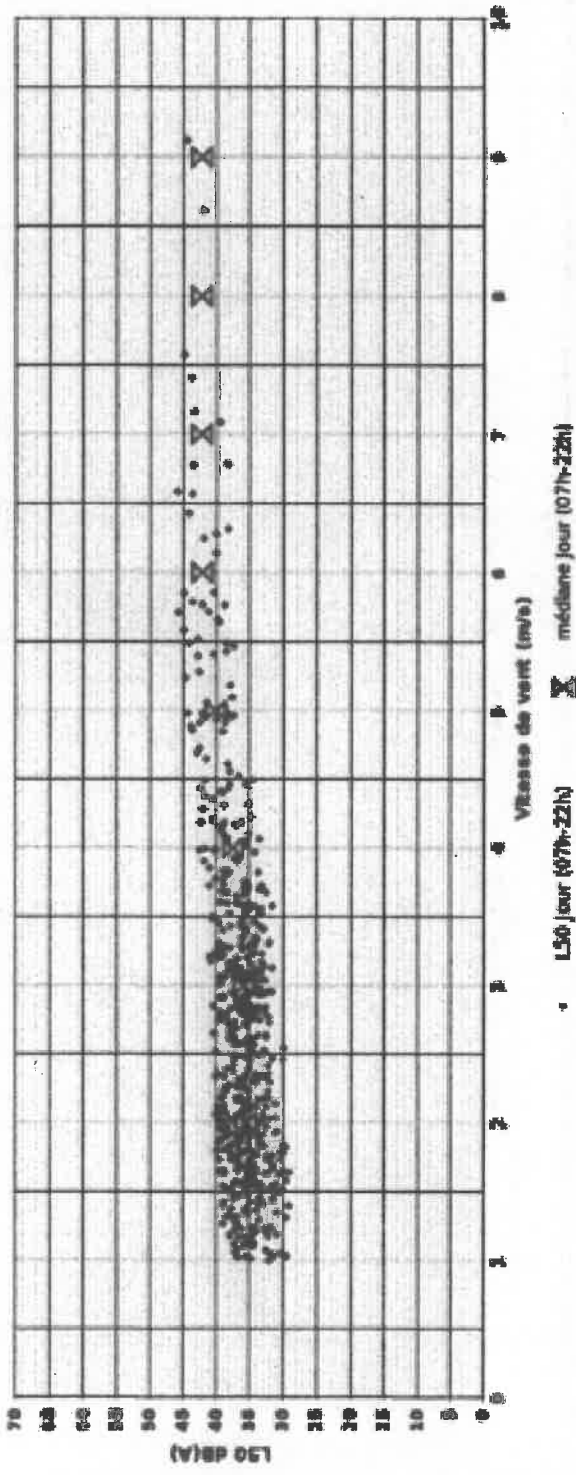
*Ruizle 10/14*





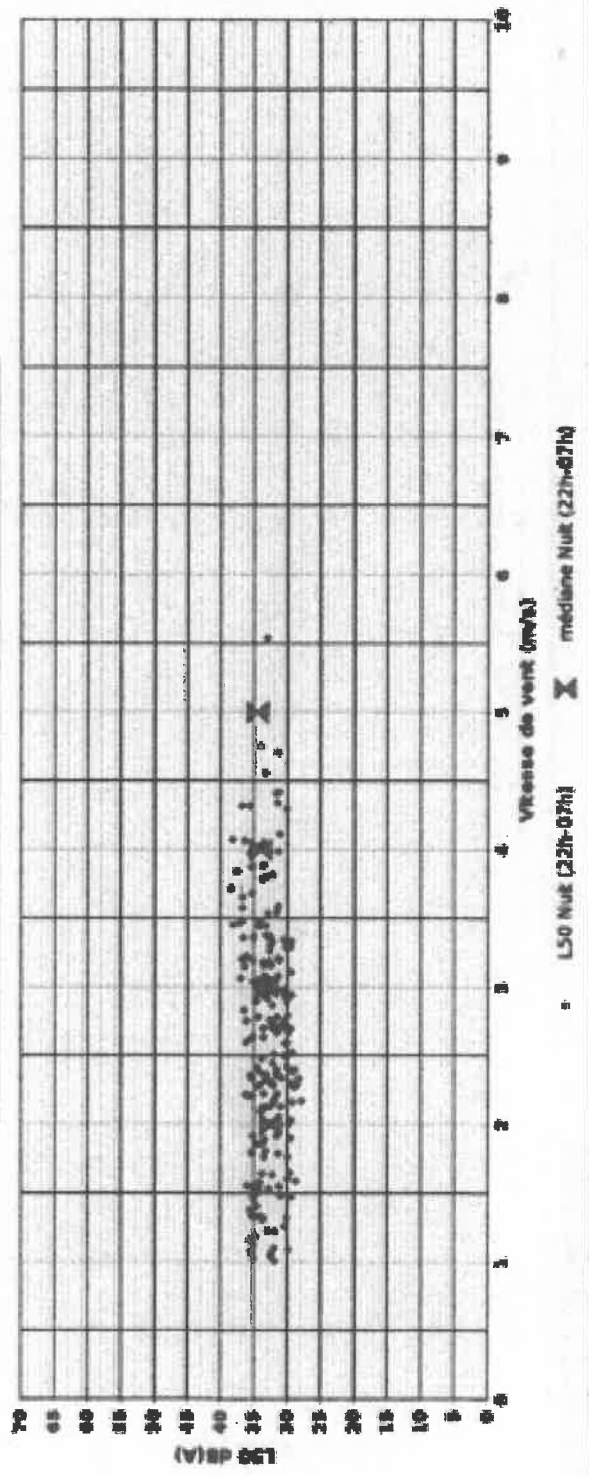
# Point 4 : Les Robins

Point 4 : Les Robins - Secteur 0-50 - Période jour - dB(A)



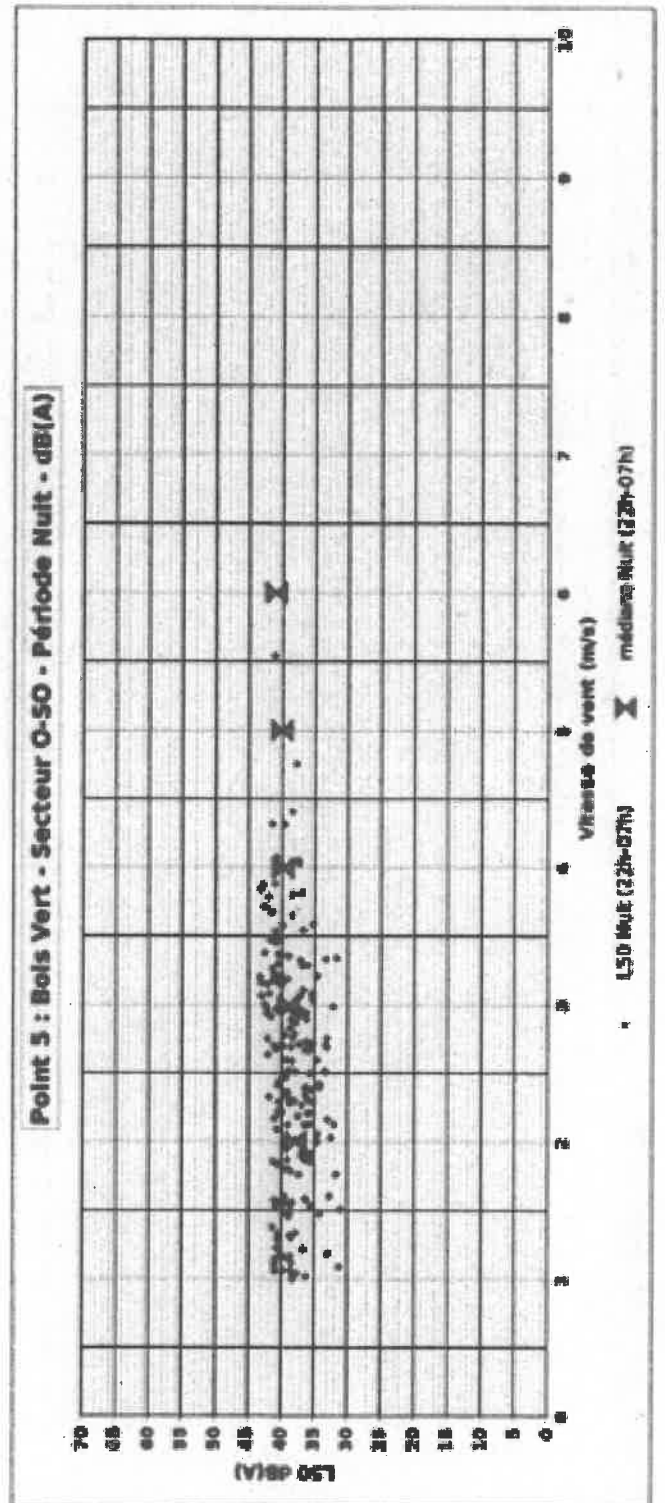
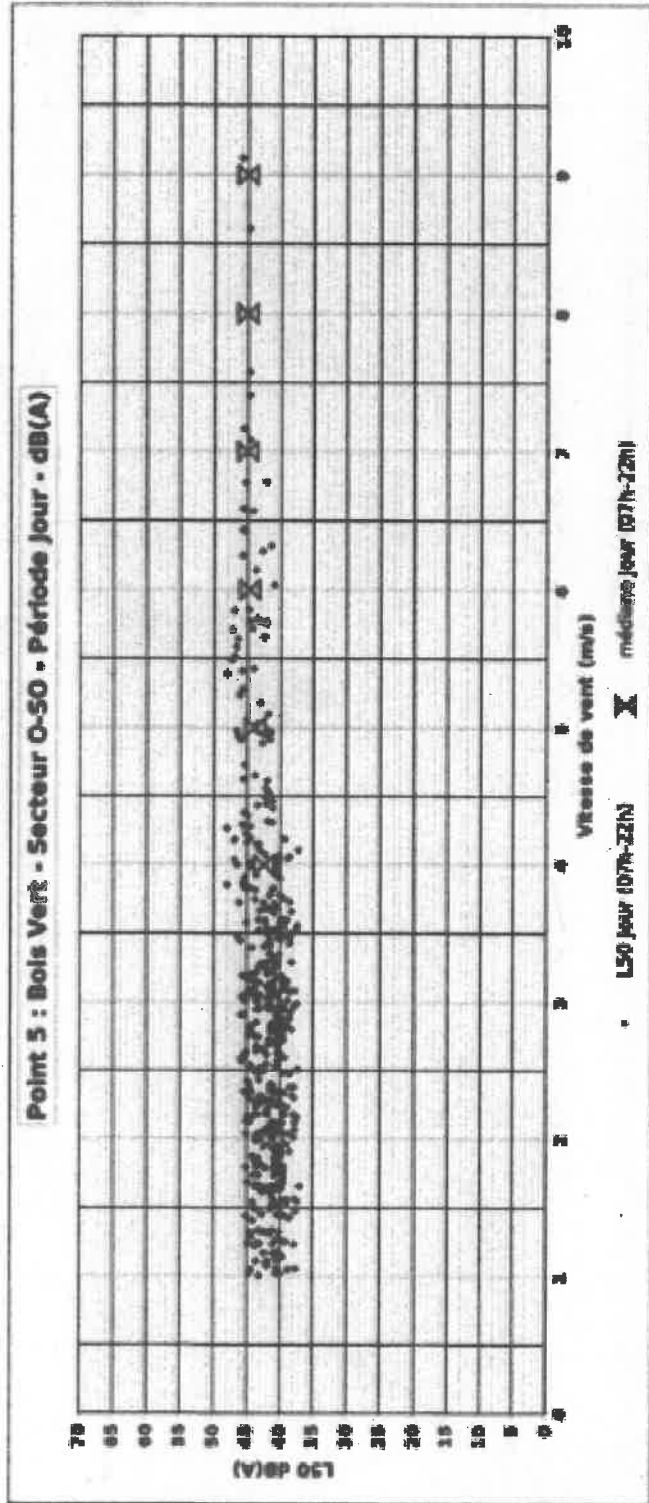
*Ruiter 10% 45*

Point 4 : Les Robins - Secteur 0-50 - Période Nuit - dB(A)



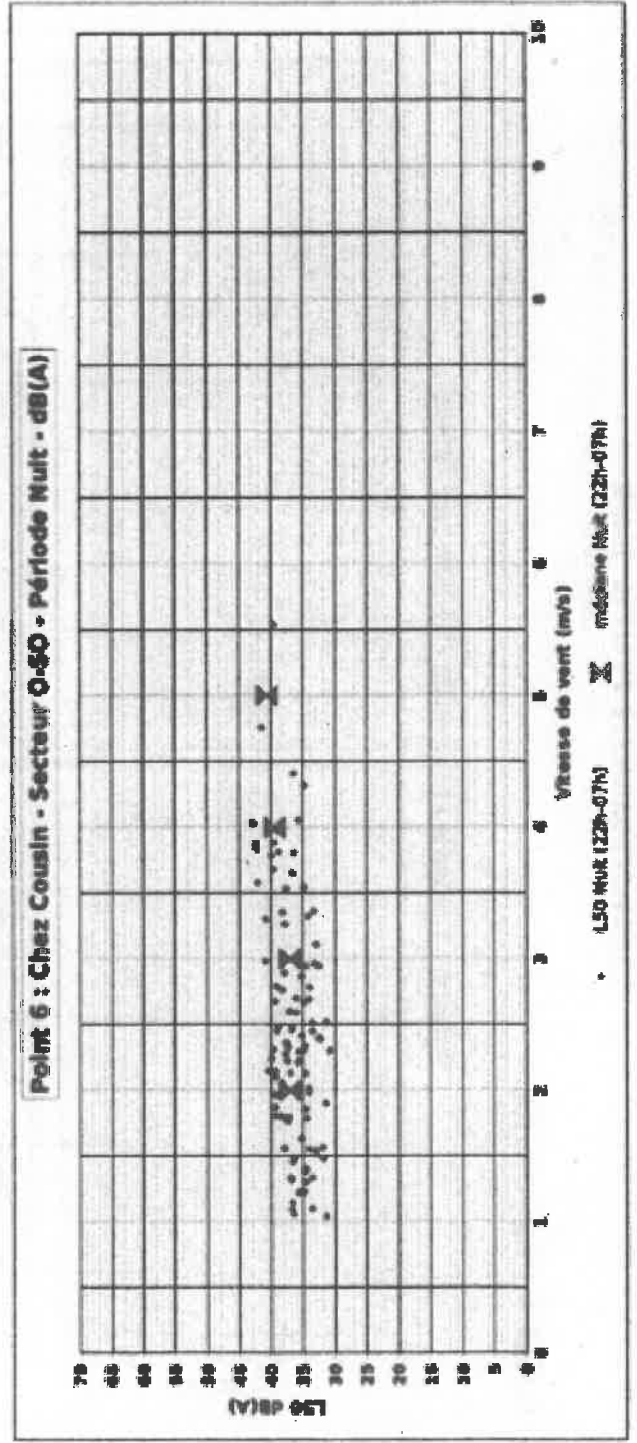
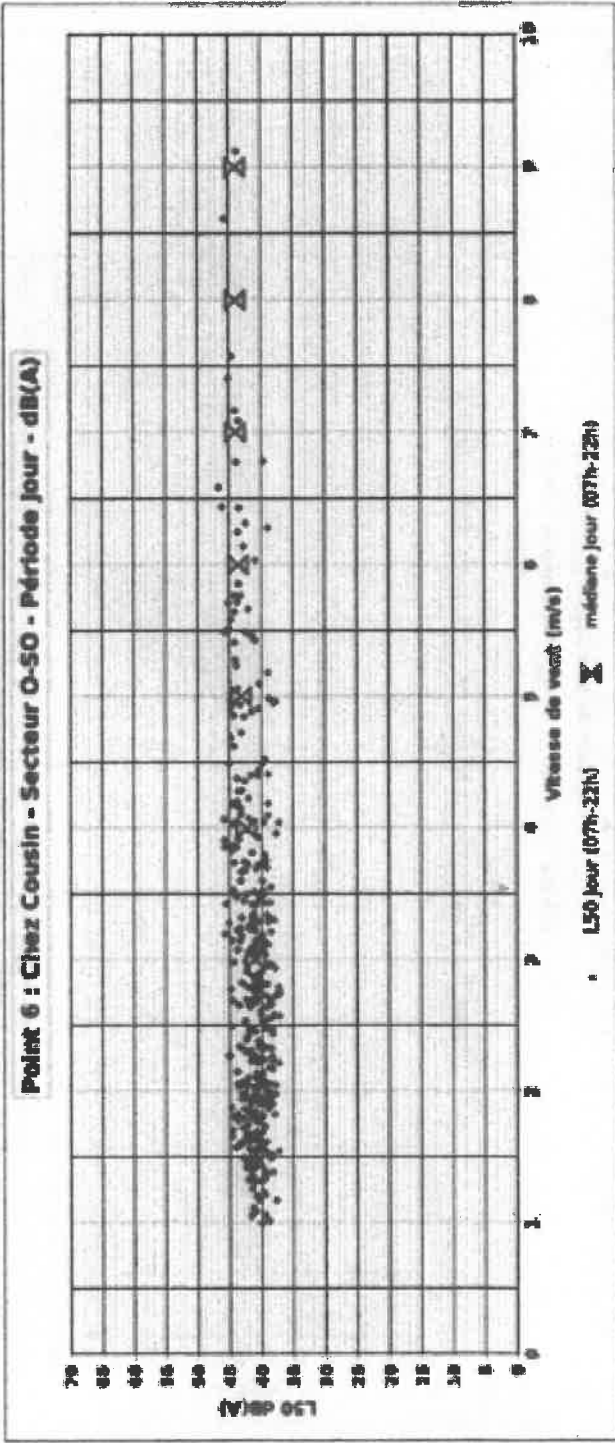
# Point 5 : Bois Vert

RUEFRZ 22/2/86



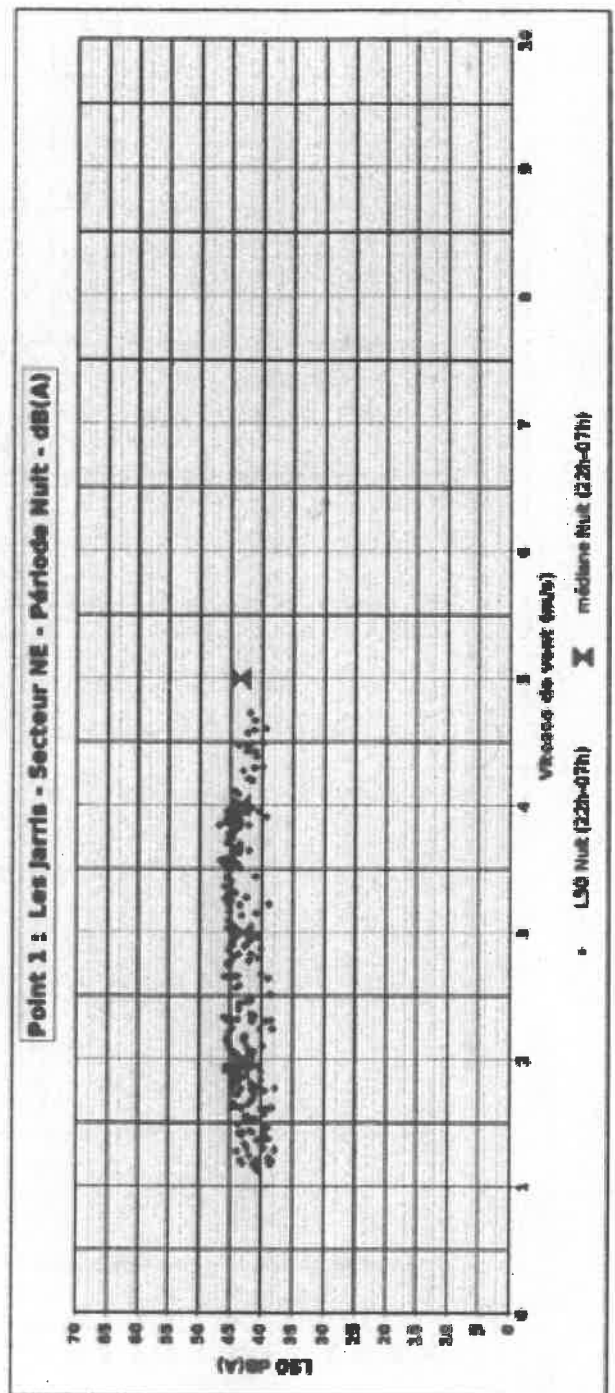
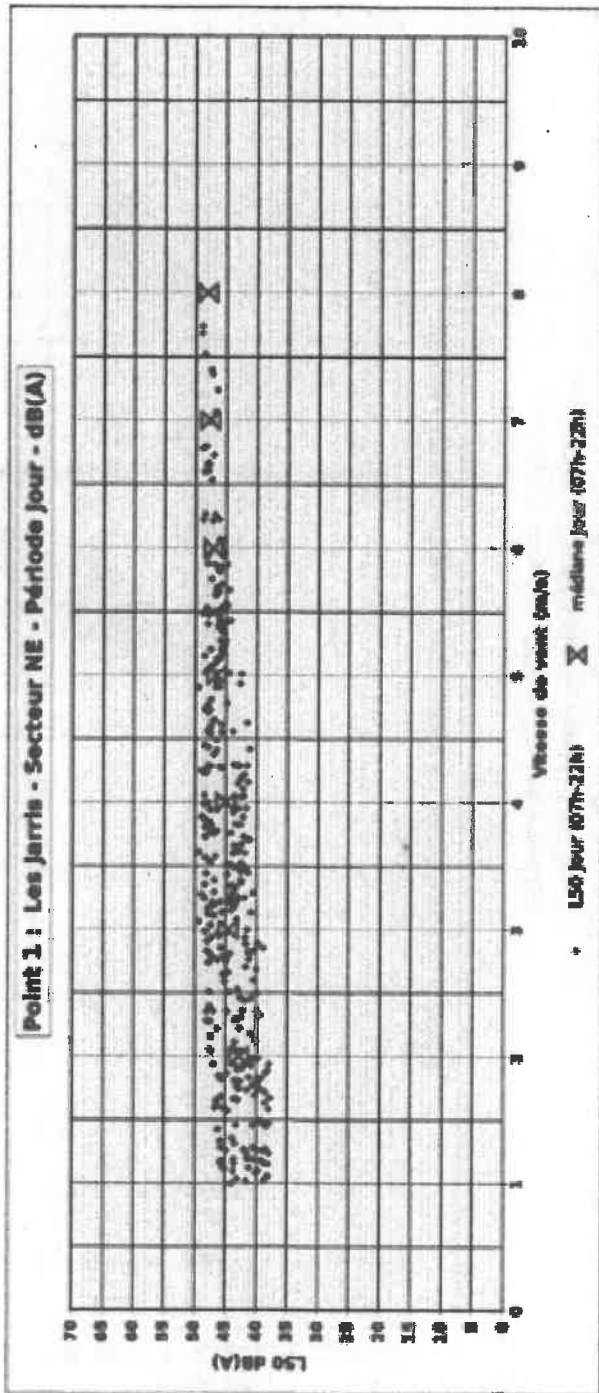
# Point 6 : Chez Cousin

*Ruiter page 44*



# Orientation Nord-Est

## Point 1 : Les Jarris

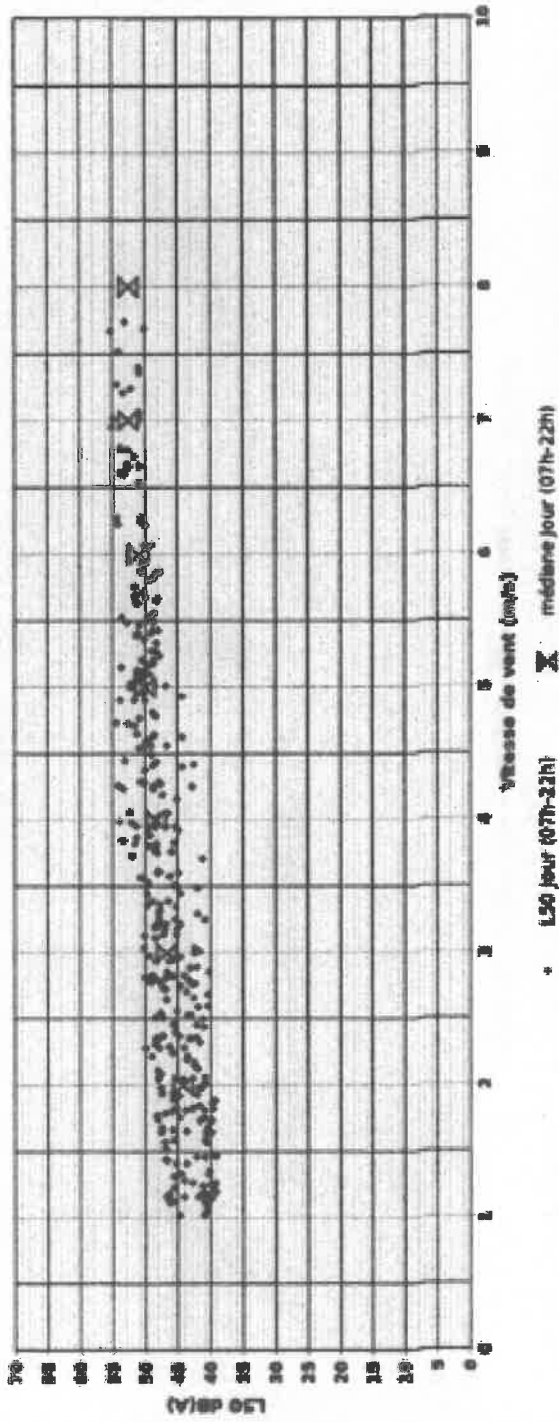


RUTHERFORD

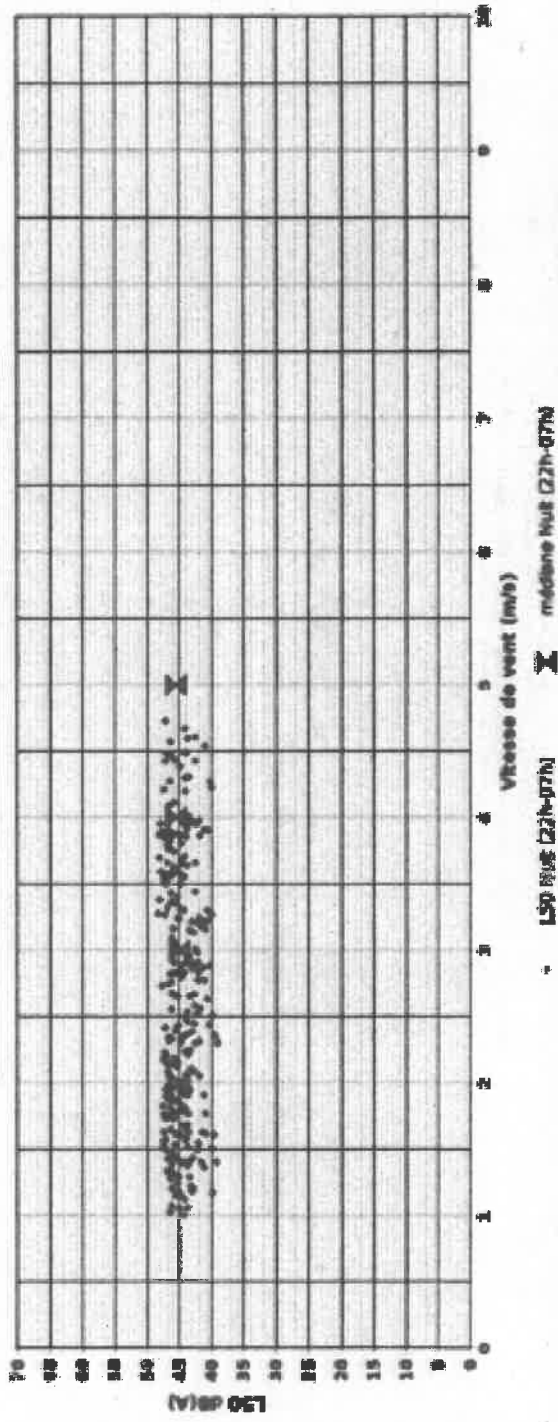
# Point 2 : Batarderie

Ruifal page 49

Point 2 : Batarderie - Secteur NE - Période jour - dB(A)

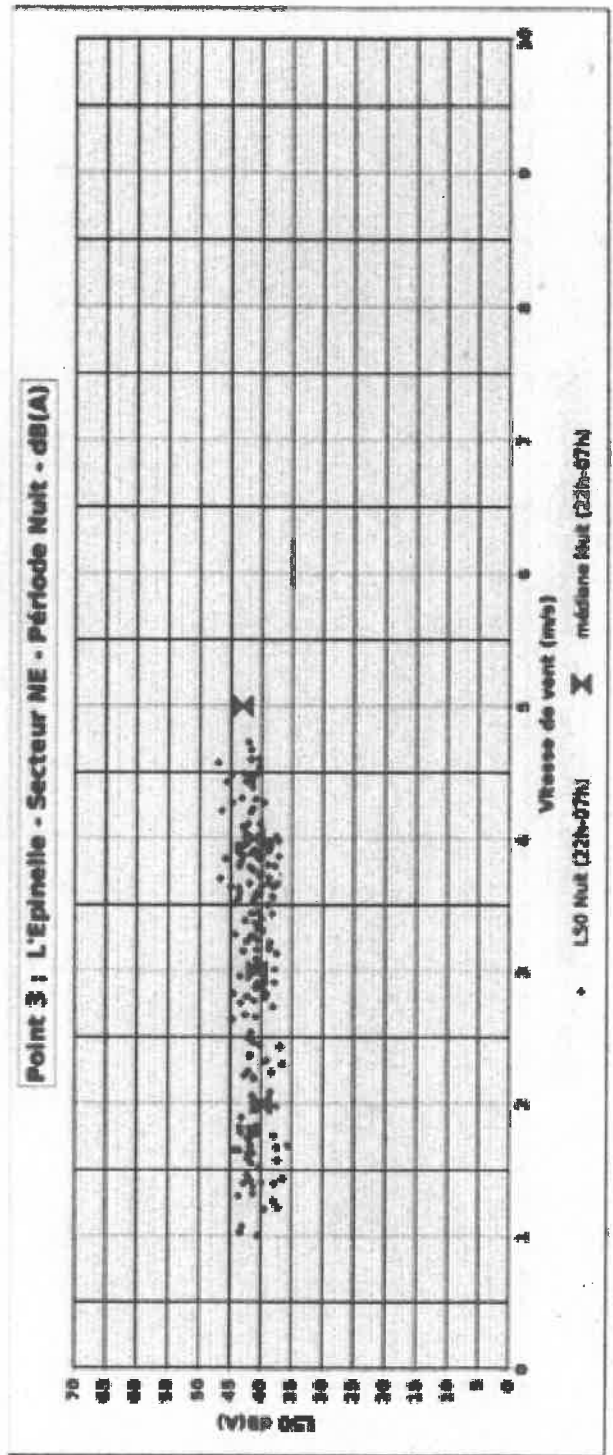
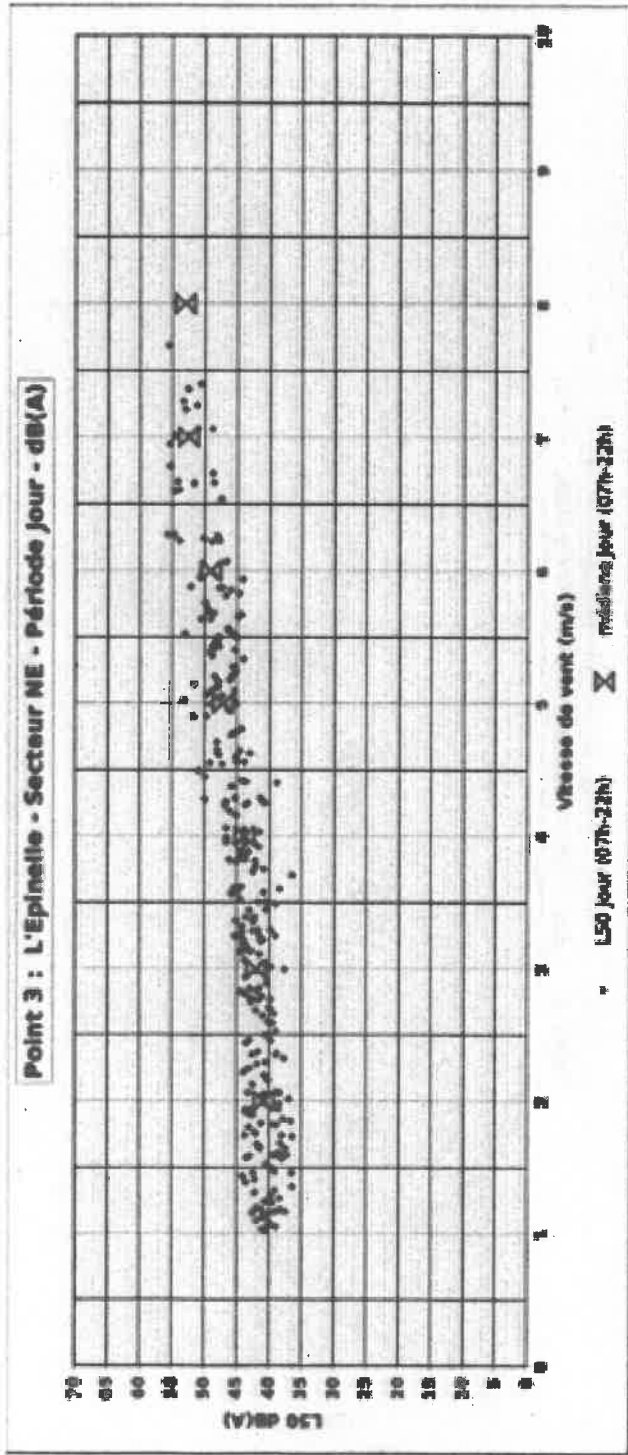


Point 2 : Batarderie - Secteur NE - Période Nuit - dB(A)



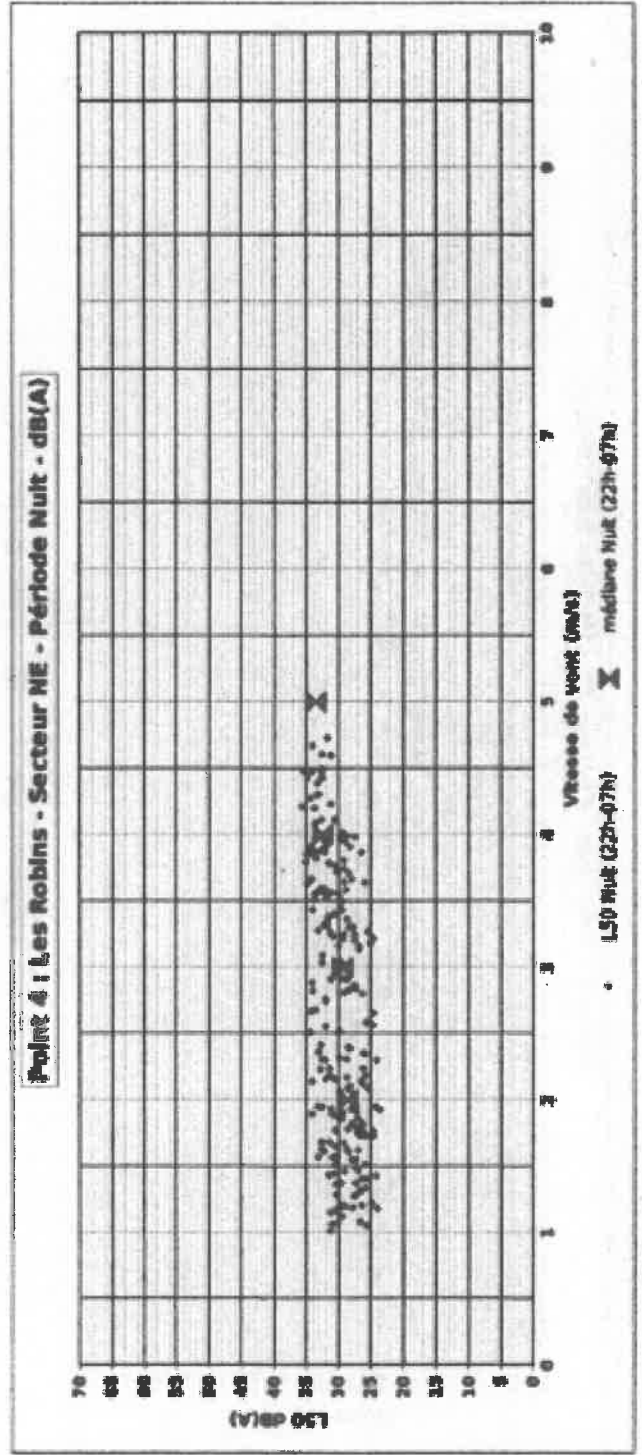
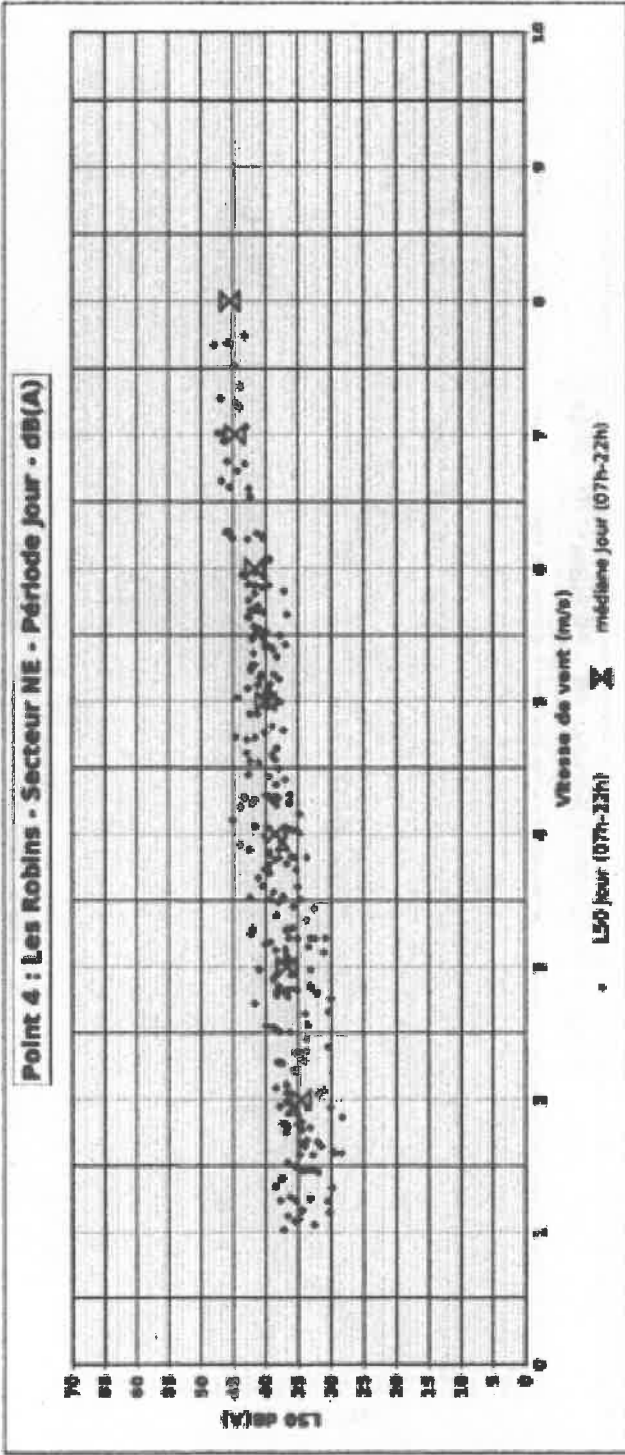
# Point 3 : l'Épinelle

RUTHE 101, 50



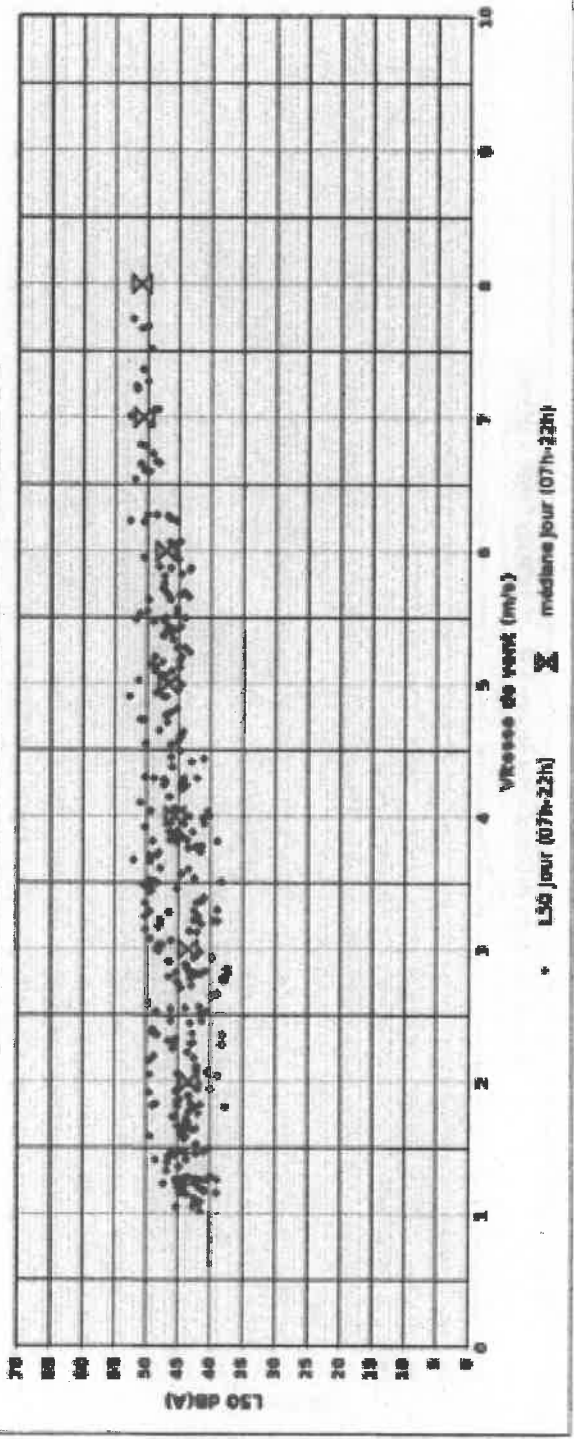
# Point 4 : Les Robins

*Ruiter 10% SA*

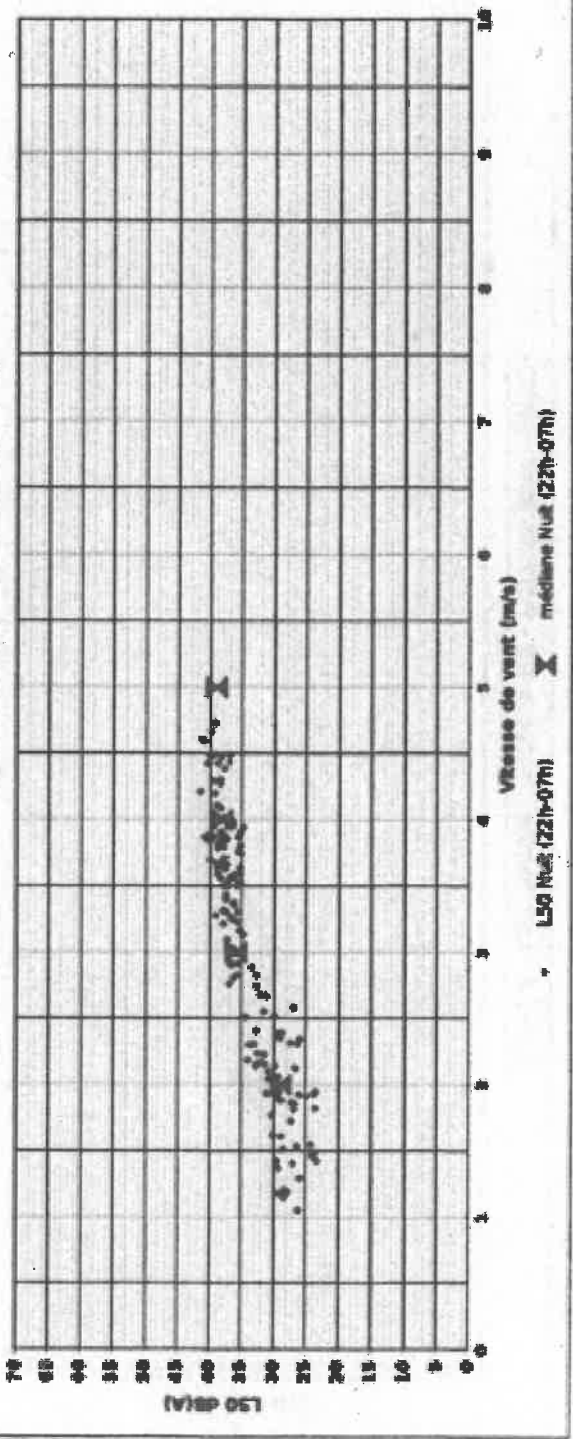


**Point 5 : Bols Vert**

**Point 5 : Bols Vert - Secteur NE - Période Jour - dB(A)**



**Point 5 : Bols Vert - Secteur NE - Période Nuit - dB(A)**

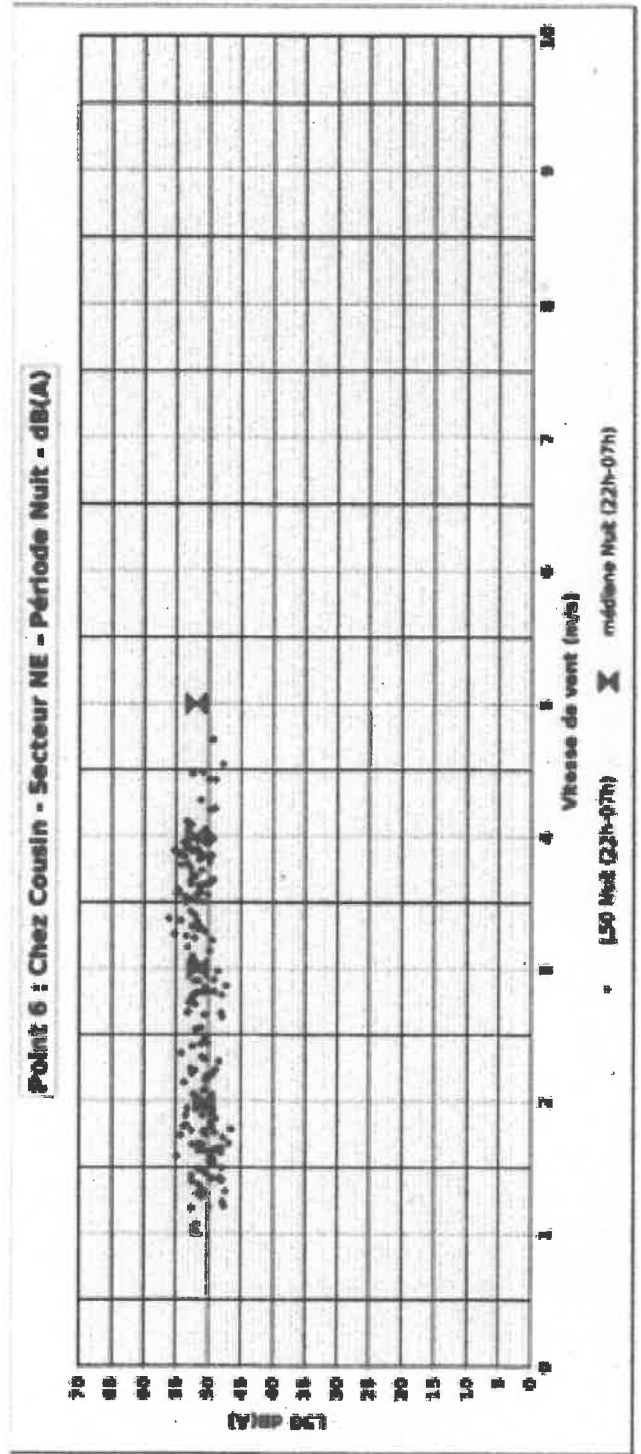
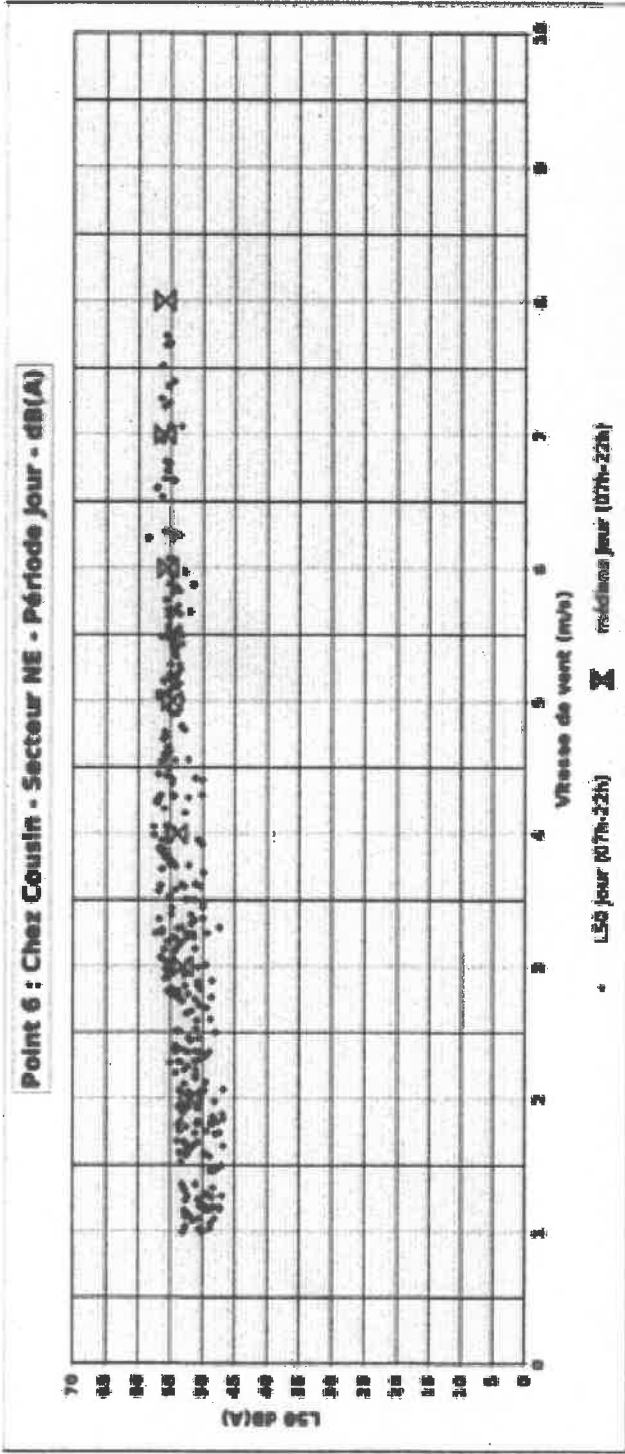


*River page 52*



# Point 6 : Chez Cousin

*Point 6*





**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien de La Nauleries - Les Forges - analyse divers documents

**De :** "Thierry&Anne de Saint Victor" <saintvicfamily@gmail.com>

**Date :** 19/07/2022 18:09

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

En complément de l'analyse de l'étude acoustique réalisée par ECHO Acoustique pour le compte de Valeco, vous trouverez regroupés en un seul fichier mes commentaires se rapportant aux documents suivants :

- **réponse à l'avis tacite de la MRAe** : le titre de ce document n'a aucun sens, une absence d'avis n'est en rien un avis tacite. Le mot tacite est à dessein utilisé pour faire croire à un accord tacite de l'administration faute de réponse dans un délai déterminé.
- **note de présentation non technique**
- **dossier et bilan de la concertation préalable** : en fait cette concertation est un véritable four : environ 30 personnes touchées et 12 observations auxquelles Valeco répond avec tous les poncifs des promoteurs éoliens. A le lire, on en viendrait presque à regretter que cette énergie n'ait pas envahi plus tôt le territoire français !
- **description du projet** : pourquoi le décrire dans la quasi totalité des dossiers ? Ce n'est que remplissage et répétitions lassant le lecteur.
- **résumé non technique de l'étude d'impact environnemental**
- **capacité technique et financière.**

Tous ces documents ne m'ont pas convaincu de l'innocuité de ce projet et du prétendu intérêt de l'énergie éolienne.

Par ailleurs, il n'y a aucune acceptation de ce projet : la commune des Forges, et trois communes limitrophes ont, par le biais de leur conseil municipal, Les Châteliers, Vasles et Ménigoute, rejeté ce projet.

**En conséquence, à l'instar de nombreux contributeurs, je vous prie d'émettre un avis très défavorable et d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression ma considération distinguée.**

Thierry ROBERT de SAINT VICTOR

— Pièces jointes :

---

Rq TRSV 1 - Les Forges.pdf

254 Ko

**Réponse à l'avis tacite de la Mission Régionale de l'Autorité  
Environnementales (MRAe)  
Projet de La Naulerie – mai 22**

Le titre de ce document surprend : comment peut-on répondre à une absence d'avis ?

Ce document dans le fond n'est qu'une forme de satisfecit du promoteur.

**Page 4 – Figure 1 : Situation du projet au sein du SRE Poitou-Charentes**

Il serait intéressant que le promoteur cite les références du SRE Poitou-Charentes auquel il fait appel.

Par un arrêt du 4 avril 2017, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a annulé l'arrêté du préfet approuvant le SRE annexé au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la région Poitou-Charentes.

**Page 8 – 1.1.4 Le meilleur compromis**

En quoi les propriétaires de l'habitation située à 594 m d'une éolienne sont-ils partie prenante du projet ? Propriétaire d'une ou des parcelles d'implantation ?

**Page 8 – Figure 6 : carte des habitats et espèces sensibles et des arbres remarquables**

L'échelle indiquée dans la figure est complètement fautive : les éoliennes E1 et E2 sont à environ 500 m l'une de l'autre.

**Page 9 – 1.2 milieu humain**

Les normes réglementaires ne sont même pas définies : il s'agit à l'évidence de l'émergence limitée à 3 dB(A) la nuit et 5 dB(A) le jour, dès lors que le bruit ambiant dépasse 35 dB(A).

On peut raisonnablement douter de l'indépendance du bureau d'études ayant réalisé l'étude acoustique : il est payé par le promoteur.

Figure 7 – Carte des points d'écoute installés tout autour du site

A quoi a servi le mât de mesure de 10 mètres : quand, pendant combien de temps ?

**Pages 9 et 10 – La mise en place d'un plan de bridage**

On est ravi de constater que les chiroptères sont pris en compte pour l'élaboration d'un plan de bridage : ralentissement des éoliennes lors des périodes de forte activité des chauves-souris. Contrairement à ce qui est indiqué, un tel plan de bridage est tout simplement la mise en arrêt des éoliennes en période de forte activité des chiroptères, non le simple ralentissement qui n'est pas suffisant.

Et les humains ?

#### **Pages 10 et 11 – 1.4 Un projet bien intégré dans le paysage**

Sans surprise le bureau d'études paysager, lui aussi non indépendant pour les mêmes raisons que ci-dessus, conclut à une incidence modérée.

La figure 10 démontre les « astuces » classiques des promoteurs : en l'occurrence la photographie est prise derrière une haie, dont rien ne dit qu'elle soit pérenne et jamais taillée. En outre la position de prise de vue a été intentionnellement choisie pour masquer au maximum l'éolienne de gauche : prise plus à gauche, le résultat serait totalement différent.

#### **Pages 12 et 13 – 1.4.2 Eléments du patrimoine**

L'impact des flashes lumineux pendant le festival d'art lyrique de Sanxay est complètement occulté. La figure 11 montre pourtant que ceux-ci seront visibles.

C'est complètement malhonnête.

En quoi consiste la revalorisation du site gallo-romain ?

#### **Page 14 – Figure 12 : cartographie des effets de saturation**

Au moins deux projets sont complètement oubliés sur cette carte : Mélusine à Jazeneuil (3 machines de 200 m de haut maximum en bout de pale) et la plaine de Thou à Rouillé ainsi qu'une éolienne à Lusignan.

Il y a bien saturation : 53 éoliennes au minimum plus 2 aux Forges.

#### **Pages 14 et 15 – 2.1.1 Multiples rencontres avec les élus**

Un avis défavorable du conseil municipal des Forges a été pris le 7 juillet 2022.

De même, les conseils municipaux des Chateliers (8 contre, 5 pour et 1 blanc), Vasles le 18 juillet (9 contre, 3 pour), sans oublier le 29 juin 2022, celui de Ménigoute (10 contre, 2 pour).

#### **Page 18 – 3 Synthèse des points principaux**

A nouveau référence au SRE Poitou-Charentes annulé le 4 avril 2017 et jamais remplacé.

Evidemment, ce n'est pas une surprise, tous les impacts sont jugés faibles par le promoteur.

**Note de présentation non technique**  
**Projet éolien de la Naulerie – Les Forges**  
**avril 2021**

**Page 3 – 1. Introduction**

Il serait grand temps que les promoteurs éoliens réalisent que ces projets ne contribuent en rien à la lutte contre le réchauffement climatique : la production étant intermittente, il est nécessaire de trouver une source d'énergie de substitution, le gaz tant qu'il sera disponible ou le charbon, qui augmente au contraire les émissions de CO<sub>2</sub>.

Ce n'est qu'un argument de marketing scientifiquement complètement faux.

**Page 8 – Tableau 3 : Caractéristiques du projet**

Comme d'habitude la production annuelle attendue avec deux machines de 5,7 MW estimée à 31.000 MWh correspond à un taux de charge de 31,04%.

Ce taux est surestimé, car en éolien terrestre en France, il est plus proche de 24%.

Pour information, le taux de charge moyen en mai 2022 n'est que de 14,3% (Source le Mensuel de l'électricité – RTE).

De même une durée d'exploitation prévisionnelle de 30 ans est inhabituelle.

L'investissement pour 2 machines, égal à 17,1 M€, est lui aussi gonflé mais pourrait devenir réaliste à cause de la crise ukrainienne et l'augmentation du coût des matières premières. Pour le projet Mélusine à Jazeneuil, le coût est de l'ordre de 7 M€/machine (jusqu'à 8,5 M€/machine dans le dossier de concertation préalable des Forges).

**Page 10 – Tableau 4 : Principales dates lors du développement de projet**

Le vote défavorable du conseil municipal des Forges, est intervenu le 7 juillet 2022. Le document datant d'avril 2021, celui-ci ne peut évidemment pas le mentionner.

Les conseils municipaux des Chateliers (8 contre, 5 pour et 1 blanc), le 29 juin 2022, et celui de Ménigoute (10 contre, 2 pour), sans oublier celui de Vasles le 18 juillet (9 contre, 3 pour), se sont prononcés contre le projet.

**Pages 11 et 12 – 6.3 Selon des critères réglementaires**

Encore une mention au SRE annulé le 4 avril 2017.

Même remarque pour la carte page 12.



**Page 18 – 8 Intégration du projet dans son environnement**

Illustration 12 - Depuis le château de Marconnay : Encore un choix de l'emplacement de prise de vue malhonnête tel que le bosquet de gauche cache les deux machines ?

**Page 20 – Illustration 14 – photomontage n°3 : vue sur le golf**

Il n'est pas certain que les usagers du golf apprécieront la vue des deux machines. Où est la sérénité qui se dégage habituellement sur les terrains de golf ?

**Dossier et bilan de la concertation préalable  
Valeco - Avril 2021 – 78 pages**

**Page 11 sur 35 : 3.2 Historique du projet**

Janvier 2019 : Délibération favorable du conseil municipal de Les Forges ... mais vote défavorable du conseil municipal des Forges le 7 juillet 2022.

En outre, les conseils municipaux des Châteliers (8 contre, 5 pour et 1 blanc), le 29 juin 2022, celui de Ménigoute (10 contre, 2 pour), et celui de Vasles le 18 juillet (9 contre, 3 pour), ont émis des votes défavorables au projet.

**Page 5 sur 41 : 1.1 Moyens d'information**

Contrairement à l'article R121-19 du Code de l'environnement (non cité en entier dans le dossier) aucune affiche n'a été apposée dans les communes limitrophes et aucun avis dans la presse locale (voir plus loin).

Dans le régime d'autorisation, le rayon d'affichage est égal à 6 km (cf. document Description du projet, page 3 sur 39).

Le « flyer » distribué ne concerne que la permanence d'information dans la mairie des Forges tenue le 17 mars 2021. **Ce flyer et paru dans le journal Ouest-France seulement la veille de la concertation préalable.**

Seulement 30 personnes sont venues, 12 contributions recueillies.

**Page 10 sur 41 : 2.1 Mobilisation du public**

Faire des statistiques sur 12 contributions seulement est proprement ridicule et n'a aucun sens hormis faire du remplissage.

**Page 13 sur 41 : 2.2 Analyse du contenu des contributions**

Même remarque : faire des statistiques sur 12 contributions seulement est proprement ridicule.

En réponse aux rares observations suivent ensuite tous les poncifs du discours des promoteurs éoliens et tous les dénis classiques sur la pollution lumineuse, la pollution paysagère, la dévalorisation immobilière, la perte d'attraction touristique, l'impact sur la santé...

Le vote négatif du conseil municipal des Forges du 7 juillet 2022, et celui des communes limitrophes de Ménigoute, Vasles et des Châteliers, est en soi un jugement.

Conclure que ce projet est bien accepté est une contre-vérité.

**Description du projet – Projet éolien de la Naulerie  
Les Forges – décembre 2021**

**Page 3 sur 39 : lettre de Valeco au préfet des Deux-Sèvres du 13 avril 2020**

Le promoteur indique lui-même que dans le cadre du régime d'autorisation, le rayon d'affichage est de 6 km concernant 10 communes : Vasles, Boivre-la-Vallée, Curzay-sur-Vonne, Sanxay, Rouillé, Saint-Germier, Ménigoute, Les Châteliers, Vausseroux et Les Forges.

Pourquoi lors de la concertation préalable, une seule affiche a-t-elle été apposée sur un panneau d'affichage proche de la mairie des Forges ? Il s'agit vraiment d'une publicité délibérément *a minima* comme le reconnaît d'ailleurs le Dossier et bilan de la concertation préalable d'avril 2021.

**Page 9 sur 39 : Sébastien APPY, gérant de la société Parc Eolien de la Naulerie, SAS au capital de 500 €**

Monsieur Appy dispose de 64 mandats de gérant, ce qui, avec le faible capital social, laisse deviner l'organisation en nébuleuse des promoteurs éoliens !

A cela, le promoteur rétorquera avec la garantie Valeco.

**Pages 16, 17 et 18 sur 39 : 2.3.1 Les aérogénérateurs**

Illustration 10 : si l'emprise au sol (partie visible une fois le chantier terminé) a un diamètre de 8 m, pourquoi indiquer 10 m ?

Non la force motrice n'est pas amplifiée par un multiplicateur, c'est uniquement la vitesse de rotation de l'arbre entraînant la génératrice.

Intégration du poste de livraison (PDL) dans le site : c'est beaucoup dire.

**Pages 18 et 19 : 2.3.3 Lignes et réseaux**

A ce stade, il n'est pas indiqué que lors du démantèlement du parc, seuls les 10 premiers mètres de câbles sont enlevés. Le reste est maintenu en terre. Voir page 24 sur 39.

Où est l'écologie ?

**Page 20 sur 39 : 2.3.6 Raccordement électrique au réseau national**

Il est scandaleux que la liaison entre le poste de livraison et le poste source de Lusignan (19,6 km) ne fasse pas partie de l'enquête publique. C'est un élément indissociable.

**Page 23 sur 39 : 2.4.3 Moyens d'intervention en cas d'accident ou d'incident**

Il faut souligner que les services incendie sont totalement impuissants en cas de sinistre sur les éoliennes, la hauteur de la nacelle, point faible du système, empêche toute intervention réelle.

Celle-ci se limite à la neutralisation de la zone par les forces de l'ordre.

Indiquer que le temps d'intervention des pompiers de Vasles serait d'environ 16 minutes (délai de mobilisation, 10 minutes, et temps de trajet, 6 minutes pour 6 km) est du pipeau.

**Page 24 sur 39 : Interventions d'urgence lors de la maintenance**

Evidemment la localisation de l'équipe d'astreinte 24h/24 et 7j/7 n'est pas indiquée.

**Page 24 sur 39 : 2.5 Conditions de remise en état du site**

L'excavation de la semelle des fondations et des pieux éventuels n'est pas réellement garantie.

**Page 34 sur 39 : 4.3 Moyens d'information**

Voir remarque relative à la page 3 : publicité *a minima* de la concertation préalable.

**Page 35 sur 39 : 4.4 Conclusions sur la concertation**

Le texte cache mal le « four » de la concertation préalable : seulement 30 personnes environ et 12 observations auxquelles le promoteur a répondu par tous les poncifs habituels des promoteurs éoliens.

Capacités techniques et financières Projet éolien de La Naulerie  
Les Forges – avril 2021

**Page 7 sur 20 : 1.3.3 Opérations de maintenance aérogénérateurs**

Après avoir expliqué que Connected Wind Services est la filiale de maintenance du Groupe EnBW, de même que Valeco, comment peut-on écrire que « *CWS a pour objectif d'offrir grâce à son indépendance et grâce à son expertise...* » (souligné par nos soins) ?

**Page 10 sur 20 : 1.5 Garanties financières**

Sans surprise, on constate que la garantie financière de démantèlement, égale à 174 000 € ( $50\,000 + 10\,000 \cdot (P - 2)$ , par machine de puissance P) pour le parc est largement insuffisante.

Pourquoi dans le « business plan » (plan d'affaires prévisionnel, page 14 sur 20), la provision de garantie financière est-elle échelonnée sur 16 ans (6 mois + 14 années + 6 mois, soit  $15 \times 9.133 = 136.995$  différent de 174.000 €) ?

L'annexe de l'arrêté du 22 juin 2020 définit le mode de « calcul du montant initial de la garantie financière » qui peut être demandée à tout moment, bien avant la fin de vie du parc, si des circonstances particulières l'exigeaient. Il est par ailleurs précisé que cette garantie était déposée dans une caisse de dépôt et consignation du Crédit Agricole.

**Page 14 sur 20 : Annexe n°3 : Plan d'affaires prévisionnel**

Comme d'habitude la part en capital propre dans l'investissement est limitée à 20%, constituant un effet de levier important malgré une capacité financière réelle de la société ad hoc réduite.

Le productible en heures équivalentes est égal à 30,96% ( $2.712/8.760$  h par an), proche de celui indiqué en page 8 du document Note de présentation non technique où il est égal à 31,04%.

Ce taux est surestimé, car en éolien terrestre en France, il est plus proche de 24%. Pour information, le taux de charge en Hauts de France, zone la plus venteuse, n'est que de 15% pour les 6 premiers mois de l'année 2022 !

Plus précisément, en France, le taux de charge moyen en mai 2022 n'est que de 14,3% (Source : le Mensuel de l'électricité – RTE).

**Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental**  
**Projet éolien de La Naulerie – Les Forges**  
**Mai 2022**

**Page 25 : l'énergie éolienne**

Curieusement ne sont énumérés que les prétendus avantages de l'énergie éolienne :

- Energie propre : on peut en douter car une éolienne c'est ¼ de vent (taux de charge d'environ 24%) et ¾ d'énergie de substitution inévitable, principalement le gaz, donc énergie fossile.
- Energie en pleine croissance : on voit mal en quoi c'est un avantage.
- Energie compétitive : non car elle est largement subventionnée.
- Energie de diversification : la réduction de la dépendance vis-à-vis des énergies conventionnelles n'existe pas.
- Energie génératrice d'emploi à l'échelle locale : hormis le gîte et le couvert en phase de construction, **l'exploitation (depuis l'Allemagne)** et la maintenance du parc par des équipes qui ne sont pas locales, on aimerait savoir quels sont les emplois locaux générés.

Où se trouve la liste des désavantages indéniables ?

**Page 26 et suivantes**

Variante 3 (retenue) :

- Vue A, depuis le château de Marconnay : le « *jeu de transparence* » ! Est-ce de la poésie ou de la technique ? Les propriétaires et les clients apprécieront. Sans surprise, impact jugé moyen par le promoteur.
- Vue B, depuis les ruines gallo-romaines de Sanxay : les spectateurs du festival lyrique seront sûrement sous le charme des flashes lumineux. Sans surprise, impact jugé faible par Valeco.
- Vue C, depuis le terrain de golf des Forges : emprise et prégnance réduites nuisent évidemment à la sérénité et au calme habituels des terrains de golf. Sans surprise, impact jugé faible par Valeco.
- Lisières, haies et doubles haies : Valeco sait pertinemment qu'il viole les prescriptions de la note SFPEM de décembre 2020 du Groupe de Travail Eolien de la Coordination Nationale de la SFPEM, bien entendu contestées par la FEE (France Energie Eolienne), ou celles d'EUROBATS 2014 stipulant un éloignement des machines de 200 mètres au moins des lisières et haies, pour moins de 150 m réalisés.

En outre, la SFPEM conclut d'ailleurs son étude en proscrivant les éoliennes de grand diamètre, rotor de 163 m, et de garde au sol inférieure à 50 m, ici seulement 36,50 m.

**Page 28 : orientation principale du parc vis-à-vis des vents dominants**

Il serait intéressant que le promoteur explique en quoi le fait que le parc soit perpendiculaire aux vents dominants ait une quelconque influence et constitue un critère à considérer ? La nacelle et le rotor des éoliennes peuvent s'orienter et se placent automatiquement face au vent pour récupérer le maximum d'énergie.

### **Page 29 : Impacts sur le climat**

Encore un mensonge des promoteurs éoliens, les éoliennes n'ont aucun impact sur le climat.

Au contraire, associées inévitablement à des énergies de substitution, généralement le gaz, voire le charbon ou le lignite, elles augmentent les émissions de gaz à effet de serre. L'exemple de l'Allemagne est bien là pour démontrer cet argument.

### **Page 30 : impacts du projet sur le milieu naturel**

Toujours sans surprise : impacts jugés modérés ou faibles, hormis une « *sensibilité potentielle forte* » sur une espèce, la pipistrelle commune, et « *sensibilité potentielle moyenne* » sur 5 espèces, Pipistrelle de Khul, Sérofine commune, Noctules commune et de Leisler, Barbastelle).

Il faut noter l'utilisation du terme « *sensibilité* » à la place d'impact produisant déjà un effet atténuateur.

Cependant, la mesure de réduction MR1 : mise en place d'un plan de bridage (arrêt des machines en périodes de forte activité des chiroptères).

### **Page 32 : Effets sanitaires**

Bruit et basses fréquences : l'éloignement des habitations, la plus proche à 594 m, ne suffit pas à éviter les risques sanitaires notamment liés aux infrasons complètement ignorés dans l'étude acoustique et qui ne sera pas mesuré après l'installation du parc, les sonomètres utilisés ne les enregistrant pas.

### **Pages 34 et suivantes : photomontages**

Il fallait indiquer la distance de l'éolienne la plus proche.

- Vue 8 : encore un choix délibéré d'un point de prise de vue pour masquer les éoliennes E1 et E2 par un arbre. Supercherie classique.
- Vue 22 : en quoi le couvert végétal est-il pérenne ? Les arbres ne sont même pas à feuilles persistantes.
- Vue 28, depuis Saint-Laurent : voir ci-dessus la remarque concernant la vue n°8.

### **Page 43 : Conclusion**

**L'impact global du projet... « voire positif pour certaines thématiques (émissions de gaz à effet de serre, économie globale... » : encore une contre-vérité qui n'a semble-t-il pas convaincu la commune des Forges et au moins trois communes limitrophes, Les Châteliers, Ménigoute et Vasles, dont les conseils municipaux ont émis de votes négatifs.**

**Page 47 : Effets cumulés sur le milieu humain**

Voir la remarque ci-dessus : la répétition de cette contre-vérité ne change rien au fond.

**Page 49 : Scénario de référence et aperçu de son évolution**

Climat : voir ci-dessus.

Patrimoine : covisibilité avec les ruines gallo-romaines de Sanxay et château de Marconnay : pas de mesures envisagées.

**Page 52 : suivi de la mortalité**

Procédures détaillées de suivi non définies.



**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique dossier éolien "La Naulerie" - Les Forges-79

**De :** Bien Vivre en Val de Boivre \_ <bienvivrevaldeboivre@gmail.com>

**Date :** 21/07/2022 09:56

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

**Copie à :** prefecture@deux-sevres.gouv.fr

*Copie adressée à Madame la Préfète*

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'Association Bien Vivre en Val de Boivre suit de près le dossier du parc éolien La Naulerie depuis plus de deux ans. Notre association compte de nombreux membres aux Forges et dans toutes les communes voisines du projet. Elle est principalement concernée par le fait que ce projet vient aggraver le problème de saturation de notre paysage par les éoliennes.

Nous voyons l'enquête publique comme un moment clé du processus d'autorisation du projet : **c'est le seul moment où nos concitoyens ont la possibilité de donner leur avis.** C'est peut-être encore plus important quand nous prenons en compte le fait que quand les aérogénérateurs arriveront en fin de vie et vont être remplacés il n'y aura pas une autre enquête publique, (le promoteur étant sans obligation de déposer à nouveau un dossier d'étude d'impact complet).

Notre association a encouragé ses membres à prendre connaissance du dossier, s'informer et exercer leur droit d'expression sur le projet à l'occasion de cette enquête publique. Les **horaires très restreints** d'ouverture de la **Mairie des Forges** (mardi : 09:00 - 12:00, 13:30 - 17:00 ; vendredi 13:30 - 17:00), ne permettent pas de consulter sereinement le dossier. Le dossier mis en ligne par la préfecture est découpé en plus de 250 fichiers et rend sa consultation très difficile, voire impossible. On fait ici face à une impossibilité totale de consulter sérieusement le dossier en ligne.

**A présent, l'enquête publique est ouverte depuis 11 jours (donc un tiers du temps**

est passé). C'est le droit à l'information de tous nos concitoyens qui se trouve mis en cause.

C'est une situation intolérable et injuste qui :

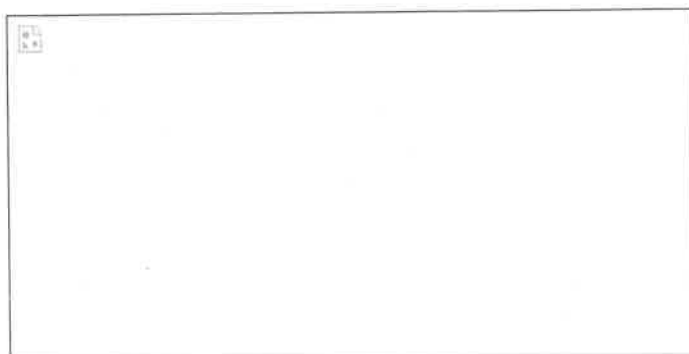
- empêche d'appréhender le dossier dans son ensemble,
- empêche de trouver les informations spécifiques relatives à leurs préoccupations et de motiver leur argumentaire
- et, de fait, de participer à l'enquête.

**La possibilité de consulter le dossier en ligne est absolument nécessaire et est d'ailleurs prévue par l'avis d'enquête publique et l'arrêté préfectoral du 10 juin 2022.**

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments dévoués.

François LE BOURG

Président de "Bien Vivre en Val de Boivre"



**86470 Boivre la Vallée**

**Tél : 07 49 94 28 17**

*Mail : [bienvivreenvaldeboivre@gmail.com](mailto:bienvivreenvaldeboivre@gmail.com)*



**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Enquetes Publiques La Naulerie

**De :** rob.portbury@btopenworld.com

**Date :** 21/07/2022 11:39

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis personnellement impacté par le projet éolien à la Naulerie. Je vois déjà le parc éolien à Saint-Germier de ma maison jour et nuit et je verrai les éoliennes de la Naulerie encore plus.

La possibilité de participer à l'enquête est très important pour moi comme résident et contribuable. Consulter le dossier en ligne est également très important pour moi. Dans l'impossibilité de rester à la mairie des Forges pendant des heures pour consulter la seule copie du dossier disponible sur place, et avec une envie de vous donner des arguments détaillés, chiffrés avec des références aux données dans le dossier, je constate avec regret et beaucoup de consternation que c'est impossible !

En consultant le site :

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/FORGES-LES/Parc-Eolien-de-la-Naulerie-Les-Forges>

J'ai compté plus que 500 documents dans le dossier. Voir ici en bas la liste copie du site de la Préfecture aujourd'hui le 20 juillet à 17.40.

C'est clairement une enquête qui favorise le promoteur et pas les habitants et les contribuables. Je suis dans l'impossibilité de formuler des argumentaires, de participer, de donner mon avis.

Cordialement,  
Robert Portbury  
La Grande Boutinière  
MENIGOUTE



**Sujet :** [INTERNET] contribution enquête publique - La Naulerie

**De :** <mddeady@orange.fr>

**Date :** 21/07/2022 12:42

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

— Pièces jointes : —

---

CONTRIBUTION PERSONNELLE EP La Naulerie.docx

93,6 Ko





Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'habite Ménigoute et le village est impacté par le projet éolien à la Naulerie. Participer à l'enquête est important pour moi comme pour beaucoup d'autres habitants.

Je constate formellement que c'est impossible de consulter le document sur le site :

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/FORGES-LES/Parc-Eolien-de-la-Naulerie-Les-Forges>

J'ai compté plus que 520 documents dans le dossier. (voir ci-après). C'est impossible de savoir ou chercher, quel document est important, comment lire cet ensemble, trouver des arguments, chercher des photomontages spécifiques, trouver des information concernant les espèces protégées.....

Je sais que 95% des éoliennes de la Région Nouvelle-Aquitaine se trouvent dans l'ex-Poitou-Charentes et plus que 50% sont concentrées sur la Vienne et les Deux-Sèvres. Localement, nous avons presque 100 éoliennes construites, approuvées ou à l'étude. Dans notre secteur les « *seuils d'alerte sont atteints en matière de saturation visuelle...* » (Source: MRAe, avis sur le projet éolien *Plaine de Beaulieu* dans la commune de Boivre-la-Vallée). C'est à noter que dans les récents jours ce projet *Plaine de Beaulieu* a reçu un avis défavorable du Conseil Municipal des Forges entre autres. Le projet La Naulerie ajoute au problème de saturation de notre paysage par des éoliennes

Conscient que la multiplication chaotique de parcs éoliens compromettrait l'avenir du projet de Parc Naturel Régional de la Gatine, le Pays de Gâtine a élaboré une motion relative aux conditions d'acceptabilité des projets préconisant pas moins de 4 éoliennes par parc et une distance minimum de 600m entre l'éolienne et l'habitation. Le projet la Naulerie ne respecte pas ces consignes et il met le projet PNR en danger.

Le projet aura un impact fort sur le site Gallo-Romain de Sanxay. Vu l'importance du site et l'importance des soirées lyriques et l'opéra de Sanxay dans la vie culturelle dans la Vienne et les Deux-Sèvres, dans la vie associative locale et dans l'économie de Sanxay et de Ménigoute, il faut éviter d'ériger un projet éolien si près du site.

Je vous demande de donner un avis défavorable à ce dossier.







Cordialement,  
Mary Deirdre DEADY  
La Brouinière  
MENIGOUTE

Parc Éolien de la Naulerie - Les Forges

**Société PE de la Naulerie - Les Forges**







































Mise à jour le 13/07/2022

> Avis DGAC\_PE de la Naulerie\_Les Forges - format : PDF   - 0,59 Mb

- > Avis-DSAE-20210713 - format : PDF  - 0,21 Mb
- > Certif-absence-d'avis - format : PDF  - 0,05 Mb
- > Réponse MRAE Les Forges\_final-1 - format : PDF  - 2,81 Mb
- Ouverture d'une enquête publique du 5 juillet 2022 au 9 août 2022
- > AP ouv EP-Naulerie - format : PDF  - 0,30 Mb
- > Avis d'enquête publique - format : PDF  - 0,10 Mb
- > Note de présentation non technique - format : PDF  - 4,61 Mb

**Dossier d'enquête publique**





































































































Pour rappel, l'intégralité du dossier numérique est aussi consultable sous format papier à la préfecture des Deux-Sèvres - service de la coordination et du soutien interministériels - pôle environnement - pendant les heures d'ouverture au public.


































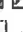








- > 1\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,95 Mb
- > 18\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,86 Mb
- > 31\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,79 Mb
- > 42\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,91 Mb
- > 56\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 4,08 Mb
- > 64\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,89 Mb
- > 75\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,80 Mb
- > 85\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,69 Mb
- > 92\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,99 Mb
- > 101\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,83 Mb
- > 110\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,77 Mb
- > 118\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,96 Mb
- > 135\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,99 Mb
- > 145\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,96 Mb
- > 188\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,76 Mb
- > 195\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,99 Mb
- > 202\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,87 Mb
- > 216\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,56 Mb
- > 218\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,50 Mb
- > 220\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,49 Mb
- > 222\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,81 Mb
- > 225\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,49 Mb
- > 227\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,46 Mb
- > 229\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 2,21 Mb
- > 230\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,54 Mb
- > 232\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 2,17 Mb
- > 233\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 2,80 Mb
- > 234\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,50 Mb
- > 236\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,46 Mb
- > 238\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 1,50 Mb
- > 239\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 2,86 Mb
- > 240\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 4,02 Mb
- > 253\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 4,01 Mb
- > 270\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,94 Mb
- > 283\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 4,05 Mb
- > 296\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 2,22 Mb
- > 1\_PDFsam\_6.3 - PE DE LA NAULERIE - Etude acoustique - format : PDF  - 3,89 Mb
- > 51\_PDFsam\_6.3 - PE DE LA NAULERIE - Etude acoustique - format : PDF  - 2,77 Mb
- > 1\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,00 Mb
- > 12\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,78 Mb

- > 17\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 0,98 Mb
- > 19\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 6,41 Mb
- > 20\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,50 Mb
- > 23\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 15,72 Mb
- > 24\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,28 Mb
- > 26\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 5,60 Mb
- > 27\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,80 Mb
- > 29\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,58 Mb
- > 30\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,87 Mb
- > 31\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,35 Mb
- > 34\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,05 Mb
- > 39\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,53 Mb
- > 40\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,65 Mb
- > 41\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,74 Mb
- > 43\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 5,42 Mb
- > 44\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,82 Mb
- > 47\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,66 Mb
- > 49\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,85 Mb
- > 50\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 5,09 Mb
- > 51\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,43 Mb
- > 53\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,85 Mb
- > 54\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,44 Mb
- > 55\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 5,07 Mb
- > 56\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,64 Mb
- > 58\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,77 Mb
- > 59\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,89 Mb
- > 60\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,91 Mb
- > 61\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 0,18 Mb
- > 62\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 6,83 Mb
- > 63\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,07 Mb
- > 68\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,20 Mb
- > 70\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,58 Mb
- > 71\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 5,03 Mb
- > 72\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,61 Mb
- > 75\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 5,75 Mb
- > 76\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,11 Mb
- > 77\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,14 Mb
- > 78\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,31 Mb
- > 79\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 6,14 Mb
- > 80\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,06 Mb
- > 81\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,50 Mb
- > 83\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,48 Mb
- > 85\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,77 Mb
- > 89\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,13 Mb
- > 90\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,27 Mb
- > 91\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,60 Mb
- > 93\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,23 Mb
- > 96\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,01 Mb
- > 97\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,46 Mb
- > 98\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,10 Mb







- > 258\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 4,96 Mb
- > 259\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,77 Mb
- > 260\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,64 Mb
- > 261\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 3,65 Mb
- > 264\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 4,67 Mb
- > 265\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,19 Mb
- > 266\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,57 Mb
- > 267\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 3,17 Mb
- > 270\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 5,04 Mb
- > 271\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,12 Mb
- > 272\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,15 Mb
- > 273\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 3,94 Mb
- > 276\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 6,07 Mb
- > 277\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 3,00 Mb
- > 278\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,83 Mb
- > 279\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,74 Mb
- > 280\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,41 Mb
- > 282\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,65 Mb
- > 288\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 3,73 Mb
- > 289\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,06 Mb
- > 79 - VALECO - PE DE LA NAULERIE - Dossier et Bilan CP - format : PDF   - 7,99 Mb
- > 11 - PE DE LA NAULERIE - Plan Ensemble - format : PDF   - 12,03 Mb
- > 12 - PE DE LA NAULERIE - Plan Masse - format : PDF   - 0,48 Mb
- > PE DE LA NAULERIE - Carte zonage urba - format : PDF   - 5,25 Mb
- > PE DE LA NAULERIE - Enjeux E1 - format : PDF   - 2,03 Mb
- > PE DE LA NAULERIE - Enjeux E2 - format : PDF   - 1,97 Mb
- > PE DE LA NAULERIE - Plan Emplacement - format : PDF   - 9,41 Mb
- > PE DE LA NAULERIE - Plan règlementaire 1 - format : PDF   - 4,94 Mb
- > PE DE LA NAULERIE - Plan règlementaire 2 - format : PDF   - 9,34 Mb
- > 1 - PE DE LA NAULERIE - Description du projet - format : PDF   - 6,05 Mb
- > 3 - PE DE LA NAULERIE - JMF - format : PDF   - 2,73 Mb
- > 1\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 1,58 Mb
- > 25\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 5,49 Mb
- > 26\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,62 Mb
- > 41\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,00 Mb
- > 51\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,08 Mb
- > 70\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,04 Mb
- > 84\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,93 Mb
- > 99\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,90 Mb
- > 113\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,72 Mb
- > 136\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,57 Mb
- > 150\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,91 Mb
- > 176\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,01 Mb
- > 191\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,63 Mb
- > 221\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,86 Mb
- > 242\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,98 Mb
- > 289\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,10 Mb
- > 308\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,09 Mb
- > 351\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,06 Mb
- > 376\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,00 Mb

- > 394\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,91 Mb
  - > 403\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,73 Mb
  - > 411\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,07 Mb
  - > 427\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,66 Mb
  - > 442\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,09 Mb
  - > 458\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,95 Mb
  - > 469\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 1,97 Mb
  - > 475\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,94 Mb
  - > 476\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 2,58 Mb
  - > 5 -PE DE LA NAULERIE - RNT EIE - format : PDF   - 8,83 Mb
  - > 7- PE DE LA NAULERIE - Etude danger et RNT - format : PDF   - 7,74 Mb
  - > 8 - PE DE LA NAULERIE - CTF - format : PDF   - 3,38 Mb
  - > 9 - PE DE LA NAULERIE - Plan emplacement - format : PDF   - 9,41 Mb
  - > 10 - PE DE LA NAULERIE - Elements graphiques - format : PDF   - 1,93 Mb
  - > 11 - PE DE LA NAULERIE - Plan Ensemble - format : PDF   - 12,03 Mb
  - > 12 - PE DE LA NAULERIE - Plan Masse - format : PDF   - 0,48 Mb
  - > 13 - PE DE LA NAULERIE - Suppléments - format : PDF   - 6,21 Mb
  - > PE DE LA NAULERIE - Géolocalisation - format : ZIP   - 0,07 Mb
- En cas de fichier invalide, il est possible de consulter le dossier nommé "Géolocalisation" sur format papier à la préfecture des Deux-Sèvres - service de la coordination et du soutien interministériels - pôle environnement - pendant les heures d'ouverture au public.
- > PE DE LA NAULERIE - Liste des parcelles - format : PDF   - 0,01 Mb
- Observations du public**
- > Observations du public MAJ le 20221307 - format : PDF   - 0,09 Mb
  - > Observations du public MAJ le 20221307bis - format : PDF   - 2,70 Mb

- Partager
- 
- 
- 

































## Documents listés dans l'article :












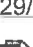
-  > [Avis DGAC PE de la Naulerie Les Forges - format : PDF - 0.59 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [Avis-DSAE-20210713 - format : PDF - 0.21 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [Certif-absence-d'avis - format : PDF - 0.05 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [Réponse MRAE Les Forges final-1 - format : PDF - 2.81 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [1\\_PDFsam\\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.95 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [18\\_PDFsam\\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.86 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [31\\_PDFsam\\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.79 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [42\\_PDFsam\\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.91 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [56\\_PDFsam\\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 4.08 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [64\\_PDFsam\\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.89 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [75\\_PDFsam\\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.80 Mb - 27/06/2022](#)

-  > [85 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.69 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [92 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.99 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [101 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.83 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [110 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.77 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [118 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.96 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [135 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.99 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [145 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.96 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [188 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.76 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [195 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.99 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [202 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.87 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [216 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.56 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [218 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.50 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [220 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.49 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [222 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.81 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [225 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.49 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [227 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.46 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [229 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 2.21 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [230 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.54 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [232 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 2.17 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [233 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 2.80 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [234 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.50 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [236 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.46 Mb - 27/06/2022](#)



-  > 238 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 1.50 Mb - 27/06/2022
-  > 239 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 2.86 Mb - 27/06/2022
-  > 240 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 4.02 Mb - 27/06/2022
-  > 253 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 4.01 Mb - 27/06/2022
-  > 270 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.94 Mb - 27/06/2022
-  > 283 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 4.05 Mb - 27/06/2022
-  > 296 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 2.22 Mb - 27/06/2022
-  > 1 PDFsam 6.3 - PE DE LA NAULERIE - Etude acoustique - format : PDF - 3.89 Mb - 27/06/2022
-  > 51 PDFsam 6.3 - PE DE LA NAULERIE - Etude acoustique - format : PDF - 2.77 Mb - 27/06/2022
-  > 1 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.00 Mb - 27/06/2022
-  > 12 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.78 Mb - 27/06/2022
-  > 17 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 0.98 Mb - 27/06/2022
-  > 19 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 6.41 Mb - 27/06/2022
-  > 20 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.50 Mb - 28/06/2022
-  > 23 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 15.72 Mb - 28/06/2022
-  > 24 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.28 Mb - 28/06/2022
-  > 27 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.80 Mb - 28/06/2022
-  > 26 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.60 Mb - 28/06/2022
-  > 29 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.58 Mb - 28/06/2022
-  > 30 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.87 Mb - 28/06/2022
-  > 31 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.35 Mb - 28/06/2022
-  > 34 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.05 Mb - 28/06/2022
-  > 39 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.53 Mb - 28/06/2022
-  > 40 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.65 Mb - 28/06/2022
-  > 41 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.74 Mb - 28/06/2022
-  > 43 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.42 Mb - 28/06/2022
-  > 44 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.82 Mb - 28/06/2022
-  > 47 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.66 Mb - 28/06/2022
-  > 49 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.85 Mb - 28/06/2022

-  > 50 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5,09 Mb - 28/06/2022](#)
-  > 51 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,43 Mb - 28/06/2022](#)
-  > 53 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1,85 Mb - 28/06/2022](#)
-  > 54 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,44 Mb - 28/06/2022](#)
-  > 55 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5,07 Mb - 28/06/2022](#)
-  > 56 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,64 Mb - 28/06/2022](#)
-  > 58 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,77 Mb - 28/06/2022](#)
-  > 59 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,89 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 60 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,91 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 61 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 0,18 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 62 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 6,83 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 63 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,07 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 68 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,20 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 70 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,58 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 71 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5,03 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 72 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,61 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 75 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5,75 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 76 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1,11 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 77 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,14 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 78 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1,31 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 79 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 6,14 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 80 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1,06 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 81 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,50 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 83 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,48 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 85 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,77 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 89 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1,13 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 90 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,27 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 91 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,60 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 93 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,23 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 96 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,01 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 97 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,46 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 98 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,10 Mb - 29/06/2022](#)


























-  > [99 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.13 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [102 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.13 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [103 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.76 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [105 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.77 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [108 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.77 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [109 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.26 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [110 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.13 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [111 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.37 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [114 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.84 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [115 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.61 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [116 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.76 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [117 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.33 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [120 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.93 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [121 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.49 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [123 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.23 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [126 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.69 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [127 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.31 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [129 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.92 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [132 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.02 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [133 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.80 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [134 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.15 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [135 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.40 Mb - 29/06/2022](#)

-  > [138 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.68 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [139 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.38 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [140 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.48 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [141 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.60 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [144 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.19 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [145 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.23 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [146 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.39 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [147 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.35 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [150 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.82 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [151 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.87 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [152 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.27 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [153 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.69 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [156 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.84 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [157 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.30 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [159 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.89 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [162 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.36 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [163 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.30 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [164 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.62 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [167 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.12 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [168 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.01 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [169 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.70 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [170 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.90 Mb - 29/06/2022](#)


-  > [173\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.34 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [174\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.03 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [175\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.32 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [176\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.11 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [177\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.95 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [180\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.05 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [181\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.29 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [182\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.83 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [183\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.50 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [186\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.24 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [187\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.43 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [189\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.91 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [192\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.66 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [193\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.46 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [194\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.02 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [197\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.09 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [198\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.17 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [199\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.05 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [200\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.90 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [201\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.05 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [204\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.34 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [205\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.15 Mb - 29/06/2022](#)

-  > [206 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.94 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [209 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.13 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [210 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.48 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [211 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.00 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [212 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.51 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [213 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.02 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [216 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.02 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [217 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.97 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [219 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.17 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [222 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.86 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [223 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.27 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [224 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.92 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [225 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.53 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [228 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.19 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [229 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.73 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [230 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.05 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [231 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.54 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [234 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.23 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [235 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.25 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [236 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.72 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [237 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.18 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [240 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.06 Mb - 29/06/2022](#)

-  > [241\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1,90 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [242\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,44 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [243\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,08 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [246\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,58 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [247\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,39 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [248\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,30 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [249\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,94 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [252\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5,48 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [253\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,65 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [254\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,42 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [255\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,29 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [257\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1,06 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [258\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,96 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [259\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,77 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [260\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,64 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [261\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,65 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [264\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,67 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [265\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,19 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [266\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,57 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [267\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,17 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [270\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5,04 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [271\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,12 Mb - 29/06/2022](#)

-  > [272\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.15 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [273\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.94 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [276\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 6.07 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [277\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.00 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [278\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.83 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [279\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.74 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [280\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.41 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [282\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.65 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [288\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.73 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [289\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.06 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [79 - VALECO - PE DE LA NAULERIE - Dossier et Bilan CP - format : PDF - 7.99 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [11 - PE DE LA NAULERIE - Plan Ensemble - format : PDF - 12.03 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [12 - PE DE LA NAULERIE - Plan Masse - format : PDF - 0.48 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Carte zonage urba - format : PDF - 5.25 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Enjeux E1 - format : PDF - 2.03 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Enjeux E2 - format : PDF - 1.97 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Plan Emplacement - format : PDF - 9.41 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Plan règlementaire 1 - format : PDF - 4.94 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Plan règlementaire 2 - format : PDF - 9.34 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [1 - PE DE LA NAULERIE - Description du projet - format : PDF - 6.05 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [3 - PE DE LA NAULERIE - JMF - format : PDF - 2.73 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [1\\_PDFsam\\_4 - PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 1.58 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [25\\_PDFsam\\_4 - PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 5.49 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [26\\_PDFsam\\_4 - PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.62 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [41\\_PDFsam\\_4 - PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.00 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [51\\_PDFsam\\_4 - PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.08 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [70\\_PDFsam\\_4 - PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.04 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [84\\_PDFsam\\_4 - PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.93 Mb - 29/06/2022](#)



-  > [99 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.90 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [113 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.72 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [136 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.57 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [150 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.91 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [176 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.01 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [191 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.63 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [221 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.86 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [242 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.98 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [289 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.10 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [308 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.09 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [351 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.06 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [376 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.00 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [394 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.91 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [403 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.73 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [411 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.07 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [427 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.66 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [442 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.09 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [458 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.95 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [469 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 1.97 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [475 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.94 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [476 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 2.58 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [5 -PE DE LA NAULERIE - RNT EIE - format : PDF - 8.83 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [7- PE DE LA NAULERIE - Etude danger et RNT - format : PDF - 7.74 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [8 - PE DE LA NAULERIE - CTF - format : PDF - 3.38 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [9 - PE DE LA NAULERIE - Plan emplacement - format : PDF - 9.41 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [10 - PE DE LA NAULERIE - Elements graphiques - format : PDF - 1.93 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [11 - PE DE LA NAULERIE - Plan Ensemble - format : PDF - 12.03 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [12 - PE DE LA NAULERIE - Plan Masse - format : PDF - 0.48 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [13 - PE DE LA NAULERIE - Suppléments - format : PDF - 6.21 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Géolocalisation - format : ZIP - 0.07 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Liste des parcelles - format : PDF - 0.01 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [AP ouv EP-Naulerie - format : PDF - 0.30 Mb - 29/06/2022](#)

-  > [Avis d'enquête publique - format : PDF - 0.10 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [Note de présentation non technique - format : PDF - 4.61 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [Observations du public MAJ le 20221307 - format : PDF - 0.09 Mb - 13/07/2022](#)
-  > [Observations du public MAJ le 20221307bis - format : PDF - 2.70 Mb - 13/07/2022](#)

**Sujet :** [INTERNET] l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

**De :** Orlando Kreileman <catchall@brandsupply.nl>

**Date :** 21/07/2022 13:20

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

---

La Naurelie - opposition - model letter with email address[1].docx

93,5 Ko



Envoyé par email: [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête

Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,

21-7-2022

En tant que propriétaire de l'appartement 5 au domaine Château des Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour motiver mon opposition :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Orlando Kreileman

Château des Forges – Le Bourg – 5



**Sujet :** [INTERNET] projet Eolien de la Naulerie

**De :** <cor.f.deruiter@gmail.com>

**Date :** 21/07/2022 13:48

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 3 Vieille Vigne, Les Forges je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a. Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b. La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c. La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d. Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e. La menace sur le développement touristique local.
- f. La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g. La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Annemieke et Cor de Ruiter

3 Vieille Vigne Les Forges





**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien de La Naulerie - Les Forges - RECTIFICATIF

**De :** "Thierry&Anne de Saint Victor" <saintvicfamily@gmail.com>

**Date :** 21/07/2022 14:46

**Pour :** PREF79 pref-contact-enquetespubliques <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

## RECTIFICATIF

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je vous prie de noter que j'ai commis une erreur que je tiens à corriger.

Contrairement à ce que j'ai affirmé à plusieurs reprises dans mes dernières observations concernant plusieurs dossiers en date du 19 juillet 2022, la commune des Forges ne s'est pas encore prononcée sur le projet éolien de La Naulerie.

Le vote des Forges auquel j'ai fait allusion se rapporte en fait au projet éolien de la Plaine de Beaulieu.

En vous priant de bien vouloir m'excuser pour cette bévue, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

T. de SAINT VICTOR



[INTERNET] contre le projet éolien de La Naulerie.

**Sujet :** [INTERNET] contre le projet éolien de La Naulerie.

**De :** Frederique van Riet <frederique\_riet@hotmail.com>

**Date :** 21/07/2022 15:25

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je présente par la présente une lettre contre le projet éolien de La Naulerie.

Cordialement,

Frederique van Riet

— Pièces jointes : —

---

La Naurelie - opposition - model letter with email address[58].docx

15,1 Ko



A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête

Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,

21-07-2022

En tant que propriétaire de le bungalow dans lottissement 4 du bourg est au les Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour motiver mon opposition :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashs doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Frederique van Riet

Lottissement 4 du Bourg est, 79340, les Forges



**Sujet :** [INTERNET] Projet de parc éolien La Naulerie

**De :** Yolande Grisé <yolandegrise@gmail.com>

**Date :** 21/07/2022 22:53

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

**Copie à :** Duncan Cameron <dncncmrn@gmail.com>, Carole Heritage <caroleheritage@googlemail.com>, Veerle Van Dommelen <veerle.vandommelen@hotmail.com>

À M. André Touraine, commissaire enquêteur  
Enquête publique du projet éolien La Naulerie  
Mairie de la commune Les Forges  
Siège de l'Enquête publique.

Bonjour,

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance du document ci-joint, et de nous confirmer la réception de ce dernier.

Cordiales salutations,  
Yolande Grisé et Duncan Cameron  
Le Château des Forges, app. 19  
Le Bourg  
79340 Les Forges

---

— Pièces jointes :

Lettre.Enquête projet La Naulerie.pdf

49,2 Ko





Le 21 juillet 2022

À l'attention de :

M. André Touraine  
Commissaire enquêteur  
Enquête publique du projet éolien La Naulerie  
Mairie de la commune Les Forges  
Siège de l'Enquête publique  
14, rue du Château  
Le Bourg - Les Forges  
79340 FRANCE

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous voulons, par la présente, vous exposer notre point de vue sur le projet d'implantation d'un parc éolien de la Naulerie dans l'environnement immédiat de la commune des Forges. Ce projet n'a pas notre appui.

Et voici pourquoi. Au nom de la protection de l'environnement (énergie verte), on s'apprête à dégrader l'environnement de la commune des Forges et du territoire avoisinant, et à détruire la qualité de vie de ses habitants. Voilà qui n'est guère raisonnable au pays de Descartes.

Les motifs — depuis la protection des oiseaux jusqu'aux nuisances visuelles et sonores — évoqués jusqu'à présent par les nombreuses populations affectées par la prolifération des fermes et parcs éoliens dans l'ex-Poitou-Charente depuis la mise en service de l'éolien en 2004, sont toujours d'actualité.

À ce jour, l'Observatoire régional de l'énergie en France [<https://oreges.avec-nouvelleaquitaine.com/energies-renouvelables/eolien#:~:text=Au%201er%20janvier%202022%2C%20on,sur%20sept%20des%20douze%20d%C3%A9>] dénombre quelque 603 éoliennes en fonctionnement, réparties **inégalement** sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine, surtout dans le nord de la région, tout particulièrement dans le Département des Deux-Sèvres, un territoire largement empalé de quelques 184 éoliennes. Et pourtant, le vent souffle partout en France, comme le démontrent les immenses feux de forêt activés par des vents virulents en ce sinistre été dans les Landes.

Décembre 2022 marquera le 25<sup>e</sup> anniversaire de notre présence aux Forges en tant que Canadiens ayant choisi d'acquérir un petit pied-à-terre dans cette modeste et paisible commune des Deux-Sèvres. Avant de nous y installer en 1997, nous avons soigneusement examiné différents sites en France. Nous avons choisi le « Poitou secret » qui comptait parmi les 7 sites du territoire français les moins exposés aux pollutions diverses. Nous étions enchantés de renouer ainsi, à près de quatre siècles

de distance, avec l'une des régions de France ayant fourni à la Nouvelle-France ses contingents de colons. Depuis, c'est toujours dans le plus complet ravissement que nous y faisons un séjour annuel, de plus longue durée depuis que nous avons quitté nos activités professionnelles.

Au cours de ce quart de siècle, nous avons assisté au développement et à l'embellissement de la commune des Forges et de ses environs. Nous avons été présents à la pose de la première « pierre » (en fait, deux briques) sur le site même du Bourg Est et ce, en présence du sénateur des Deux-Sèvres d'alors (1990-2000), M. André DuLait. Nous avons vu évoluer l'entretien du magnifique terrain de Golf de 27 trous dont la région s'enorgueillit à juste titre et qui attire les amateurs de plein air. Nous avons vu naître et grandir le Bourg Est, les villas sur la route de La Vigelière et les autres lotissements, tels que le Bois Senis, La Vieille-Vigne, l'Aveneau et, plus récemment, le lotissement municipal Les Gas. Tous ont été construits dans le respect de normes environnementales et esthétiques les plus strictes. Nous avons applaudi au *Festival international de films ornithologiques et animaliers* tenu chaque année, à la fin du mois d'octobre, dans la localité voisine de Menigoute ainsi qu'aux diverses activités conçues autour de l'environnement dans la région. Nous partageons la fierté des habitants du territoire pour l'établissement d'aires protégées dans le Département des Deux-Sèvres et l'éclosion d'activités culturelles soucieuses de l'environnement, par exemple, l'espace naturel du *Jardin des sens*, etc. Depuis plusieurs années déjà, le Golf du Domaine des Forges s'est rallié à la protection de l'environnement en abandonnant l'usage de pesticides néfastes aux oiseaux et à toutes espèces animalières, abeilles et autres insectes compris.

Bref, qui oserait prétendre participer à la sauvegarde de l'environnement aux Forges et dans les communes avoisinantes par la construction de gigantesques pylônes à palles bruyantes au coeur même d'une aire protégée officiellement et fréquentée par de nombreuses espèces d'oiseaux?

Il existe déjà une abondance d'éoliennes dans les Deux-Sèvres. Quel besoin y a-t-il d'ajouter à ces miradors géants d'autres mastodontes qui vont non seulement nuire aux bêtes, aux insectes et aux habitants de ce territoire, mais encore défigurer les paysages idylliques du Poitou bordé de petites haies verdoyantes, asiles pour la faune ailée, la flore sauvage et une panoplie d'insectes, compromettre la quiétude du site archéologique voisin de Sanxay, site apprécié des amateurs de théâtre et de musique? Si le parc éolien de La Naulerie venait à voir le jour, il y a fort à parier qu'il provoquerait la fuite vers d'autres horizons plus hospitaliers de nombreux résidents européens ou originaires d'autres contrées installés sur ce terroir poitevin aménagé dans le plus grand respect de la nature pour la pratique de loisirs pacifiques et attractifs. Grâce à tous les efforts collectifs passés et présents, la commune des Forges, la Communauté des communes Parthenay-Gâtine ainsi que la région de la Nouvelle Aquitaine ont largement bénéficié à ce jour de la présence stimulante de ces résidents étrangers, de leur contribution à l'économie locale, mais aussi à l'économie générale, notamment par les taxes diverses qu'ils versent au Trésor public de France.

Voilà autant de motifs, Monsieur le Commissaire enquêteur, qui justifient notre ferme opposition à l'érection de hautes tours bardées d'ailes démesurées, scintillantes et sonores, plantées à proximité de lieux habités et d'aires protégées : les éoliennes sont nuisibles à la qualité de vie du vivant, paysages, bêtes et humains. Aussi, il nous paraît tout à fait raisonnable de donner un avis défavorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune des Forges.

En lieu et place de l'érection de ces mâts gargantuesques, peut-être conviendrait-il davantage d'exploiter les nombreuses heures d'ensoleillement que connaît la Nouvelle Aquitaine pour y développer, à moindre coût à tous égards, l'énergie photovoltaïque en sollicitant les toits des bâtiments, anciens et nouveaux, pour y installer de façon permanente des panneaux solaires. Ou encore de prospecter l'énergie géothermique dans les sols régionaux qui s'y prêtent.

Bien respectueusement,

Yolande GRISÉ et Duncan CAMERON, copropriétaires  
Le Château des Forges, app. 19  
Le Bourg  
79340 LES FORGES

P.S.: La lettre originale, dûment signée vous est expédiée ce même jour par courrier postal.



**Sujet :** [INTERNET] Lettre d'opposition La Naulerie Les Forges

**De :** Veerle Van Dommelen <veerle.vandommelen@hotmail.com>

**Date :** 22/07/2022 10:39

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Bonjour,

Veuillez trouver ma lettre ci-joint.

Merci

Veerle Van Osta-Van Dommelen  
Ch Des Forges. Apt 18

(

— Pièces jointes : —

---

La Naulerie - lettre d'opposition.docx

93,2 Ko



A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête

Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,

22 juillet 2022

En tant que propriétaire de l'appartement 18 au domaine Château des Forges, je m'oppose sincèrement au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour motiver mon opposition :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet négatif pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.
- h) Les cicatrices dans le paysage après 30 ans (la fin de vie d'une éolienne)
- i) Le risque d'en avoir plus que 3 très facilement, une fois l'accord pour les 3 premières soit donné.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Veerle Van Osta-Van Dommelen

Château des Forges – Le Bourg – appartement 18





**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Parc Éoliens De La Naulerie Les Forges

**De :** "Robert Spiele" <rhspiele@me.com>

**Date :** 22/07/2022 16:02

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire- Enquêteur,

Nous sommes le conseil d'administration de l'association de droit néerlandais, de Belangenvereniging Domaine Des Forges ( l'Association d'Intérêt Domaine Des Forges) . L'association a son siège aux Pays-Bas.

Cette association a pour objet de représenter les intérêts communs des propriétaires de biens enregistrés situés dans le Domaine des Forges.

Les membres de l'association, qui vivent principalement aux Pays-Bas (120), sont les propriétaires d'environ 58 villas situées dans les municipalités des Forges et de Vasles, la plupart le long du parcours de golf. À quelques exceptions près, les villas ont été achetées et utilisées comme résidences secondaires.

Pour tous nos membres, il s'applique qu'ils ont acheté leur villa au cours des vingt dernières années surtout - en premier lieu – à cause de l'emplacement le long du parcours de golf de 27 trous, qui était déjà construit. Ce parcours est considéré par les professionnels et les amateurs comme l'un des plus beaux parcours de la région, et compte plusieurs dizaines de milliers de visites par an. A part de nos membres aussi des locataires de leurs villas, et des joueurs enthousiastes des villages et villes voisines.

Dans leur décision d'achat, ils savaient que, contrairement à beaucoup d'autres zones touristiques, la zone où les villas ont été construites et qui, dans un rayon d'au moins 20 kilomètres du terrain de golf, ne tire pas du tout sa valeur et son attrait à l'orientation touristique. Comme des installations de restauration ou des centres commerciaux, mais en tant qu'acheteurs / propriétaires, ils dépendaient du caractère paysager étendu de l'environnement, de l'immensité et de la nature préservée et de la paix et de la tranquillité de celle-ci.

Comme nos membres, nous avons pris acte de la volonté d'une entreprise privée, Valeco/Parc Éoliens La Naulerie, de construire et d'exploiter 2 éoliennes sur un site situé dans la commune des Forges. Ceci à une distance - à vol d'oiseau – d'environ 1-2 kilomètres du terrain de golf de presque 200 hectares, et donc à environ 1-2 kilomètres des villas construits le long du parcours de golf. Les éoliennes auront une hauteur d'environ 200 mètres. C'est plus que la hauteur d'un gratte-ciel moyen !

Nos membres sont d'avis qu'ils ont une grande importance qu'aucune coopération ne soit accordée à la réalisation de ce projet par le gouvernement qui en décide.

Outre de nombreuses autres objections qui auront été portées à votre attention sous divers angles, toutes les objections que nous soutenons de tout cœur, nous pensons, avec nos membres, que le placement des éoliennes et leur fonctionnement sur le site en question seront disproportionnellement dommageables aux intérêts de nos membres non seulement à court terme mais surtout à long terme.

Ceci est plus précisément dû à sa simple présence et à sa visibilité.

Avec leur hauteur d'environ 200 mètres, les éoliennes s'élèveront à environ 170/180 mètres au-dessus des plus hauts arbres, des rangées d'arbres et du boisement présents dans la région. Selon l'emplacement des villas, des jardins et des terrasses de nos membres, mais aussi et en tout cas sur presque tous les 27 trous du parcours de golf, les éoliennes seront dominantes et détonant quotidiennement dans le paysage, et à l'horizon présent et visible. Affectant ainsi de manière drastique et irréversible le caractère de ce beau parcours.

Même si les propriétaires existants des villas, après l'installation des éoliennes, s'habitueront à un moment donné à la vue des éoliennes ou vivraient avec leur gêne causée par les éoliennes, il est justifié de supposer que des tiers ne devraient pas immédiatement, mais sûrement à l'avenir, choisir un terrain de golf différent de celui des Forges pour jouer au golf, et donc aussi pour leur recherche d'une résidence secondaire ils choisiront une alternative qui n'offre pas une vue sur les éoliennes défigurées.

D'après ce que nous comprenons, la municipalité de Vasles a déjà décidé, pour les mêmes raisons ou pour d'autres raisons, de ne pas accorder la participation à la construction d'éoliennes à l'intérieur de ses limites municipales et la municipalité des Forges aurait décidé au moins de s'opposer à la construction d'éoliennes à l'extérieur de ses limites municipales.

Il est alors étrange qu'au sein d'une même commune d'environ 120 habitants un espace soit néanmoins offert pour l'implantation de ces éoliennes dans sa commune, et que par la même commune les intérêts de plus de 120 propriétaires d'une résidence secondaire dans la même commune soient ignorés. Alors que c'est précisément eux qui subissent le plus de nuisances et de dommages de l'emplacement et du fonctionnement des éoliennes, directement et indirectement.

Nous et nos membres craignons que les éoliennes qui seront toujours et partout visibles affecteront sérieusement l'attrait de jouer sur le terrain de golf des Forges et que le nombre de visites sera considérablement réduit à long terme. Et on craint qu'à long terme, l'exploitation du parcours sera également sous pression et donc aussi la survie du golf en totalité. En ligne avec cela, la jouissance existante et la vente des villas autour du parcours peuvent également subir de fortes pressions.

Bien que le projet s'inscrive sans aucun doute dans l'objectif d'utiliser des énergies renouvelables, il existe des alternatives, telles que l'installation de panneaux solaires ou l'installation d'éoliennes dans d'autres endroits, où ils ne causent aucun dommage

au paysage et sa vue. Ainsi ça peut avoir le même effet bénéfique pour la communauté que la construction de ces deux éoliennes.

Il convient de noter qu'il s'agit en principe d'une initiative purement privée dont les revenus reviendront exclusivement au promoteur privé et à son exploitant, et non à la communauté (affectée par le placement des éoliennes). Les dons qui ont été promis à la municipalité ne peuvent être considérés que comme une récompense unique pour la coopération administrative de la municipalité. Ni les 120 habitants de la commune des Forges elle-même ni les plus de 120 propriétaires de leurs villas autour du parcours de golf utilisées comme résidences secondaires ne partageront pas les avantages des éoliennes comme par exemple avec l'énergie gratuite ou moins chère.

C'est sur la base de tout ce qui précède que nous, par votre intermédiaire, Madame la Préfète voudrions demander de toute urgence que, même en pesant les intérêts, les intérêts de nos membres à maintenir la vue existante sur et autour du terrain de golf surpasse l'intérêt privé du promoteur/exploitant de ces éoliennes, et de refuser l'autorisation demandée par elle pour sa construction.

Le Conseil d'administration, Rotterdam (Pays-Bas), le 22 juillet 2022

Annemieke Marinissen, présidente

Robert H. Spiele, secrétaire

René A.H. Post, trésorier



**Sujet :** [INTERNET] Objection contre le projet éolien de la Naulerie

**De :** Guus Hulshof <guus.hulshof@hotmail.nl>

**Date :** 22/07/2022 20:15

**Pour :** " pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Ajoutée notre objection contre le projet éolien de la Naulerie

Cordialement  
Guus Hulshof  
Gwen van Driel  
2 Rue de La Vigilière  
Les Forges

Verzonden vanuit Mail voor Windows

— Pièces jointes : —

---

vigiliere\_2.docx

15,5 Ko



[pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison rue de la Viglière 2, Les Forges je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Guus Hulshof et Gwen van Driel

rue de la Viglière 2, Les Forges





**Sujet :** [INTERNET] l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

**De :** Ben Zijlstra <benzijlstra9@gmail.com>

**Date :** 23/07/2022 15:09

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Au :

Commissaire Enquêteur pour

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison { 11 Rue de la Vigilière, Les Forges} je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Hendrik Jan Bernard Zijlstra

{11 Rue de la Vigilière, Les Forges}

Mobiel: +31 (0) 6 51612091

Email: [Benzijlstra9@gmail.com](mailto:Benzijlstra9@gmail.com)



**Sujet :** [INTERNET] l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

**De :** Ardie <acvandervelden@upcmail.nl>

**Date :** 24/07/2022 17:53

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 12 Rue de Vieille Vigne Vasles je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Ardie van der Velden

12 Rue de Vieille Vigne Vasles



**Sujet :** [INTERNET] opposition au project éolien de la Naulerie

**De :** "Luit Ezinga" <luit@schuddebeurs.nl>

**Date :** 25/07/2022 13:59

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

**Copie à :** <rhspiele@me.com>, "Luit Ezinga" <luit@schuddebeurs.nl>

Cher monsieur le Commissaire Enqueteur,

Dans l'annex, vous trouvez mon lettre d'opposition au project éolien de la Naulerie

Cordialement,

Luit Ezinga

Vieille Vigne 18

Vasles

— Pièces jointes : —

---

Handgeschreven\_2022-07-25\_133712.pdf

480 Ko



[pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

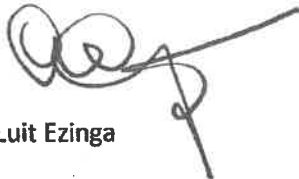
En tant que propriétaire de la maison Vieille Vigne 18, Vasles, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,



Luit Ezinga

Vieille Vigne 18, Vasles





**Sujet :** [INTERNET] lettre d'opposition Carla Meijs Chateau des Forges

**De :** <jleenen@casema.nl>

**Date :** 25/07/2022 12:08

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

---

La Naulerie - lettre d'opposition.docx

93,4 Ko



A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête

Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,

22 juillet 2022

En tant que propriétaire de l'appartement 3 et 4 au domaine Château des Forges, je m'oppose sincèrement au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour motiver mon opposition :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet négatif pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.
- h) Les cicatrices dans le paysage après 30 ans (la fin de vie d'une éolienne)
- i) Le risque d'en avoir plus que 3 très facilement, une fois l'accord pour les 3 premières soit donné.
- j) Risque pour l'économie local parce que les gens autour de golf vont partir.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Carla Meijs

Château des Forges – Le Bourg – appartement 3 et 4



**Sujet :** [INTERNET] PE La Naulerie, Deux Eoliens Les Forges

**De :** René Post <poskon@ziggo.nl>

**Date :** 25/07/2022 14:18

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Breda, Pays Bas, 25 juillet 2022

Monisieur le Commissaire Enquêteur

Nous sommes Néerlandais, habitons aux Pays-Bas et possédons une villa à la Rue de la Vieille Vigne 25 à Vasles/Les Forges. La villa est utilisée comme résidence secondaire.

Nous sommes membres de l'Association d'intérêt néerlandais, connue comme la «Belangenvereniging Domaine Des Forges », et sommes conscients de la lettre de l'objection qui vous a été soumise dans notre intérêt contre la demande d'installation de deux éoliens de 200 mètres de haut dans la commune es Forges. Il va sans dire que nous soutenons pleinement le contenu de cette objection et que nous nous y référons également pour nos objections.

Pendant notre séjour en France, la présence et l'image des éoliens, s'élevant bien au-dessus des rangées d'arbres, dominera l'image et la vue, même si c'est à une distance d'environ 1,5 kilomètre. Non seulement de notre villa et de la terrasse de la villa, mais aussi sur le golf et aussi dans les environs.

Venant des Pays-Bas à la France, nous sommes de plus en plus étonnés par la croissance annuelle et débridée du nombre de terribles grands éoliens en France, à des kilomètres le long des autoroutes mais surtout dominant tout dans le paysage français auparavant toujours beau . De cette façon, nous sentons que la campagne de France devient lentement une grande zone industrielle.

On pourrait penser que le gouvernement aurait toujours un plan indiquant si, où, à quelle hauteur et combien d'éoliennes pourraient être construites, en tenant compte de l'effet utile pour la communauté sans inconvénients inutiles pour le paysage et les citoyens. Pour autant que nous sachions, il n'existe pas de tel plan.

En l'absence de cela, il faut espérer que Mme de Préfet du Département des Deux-Sèvres mette un terme à ce développement dans cette petite commune. Où on, pour des raisons peut-être très modestes, veut offrir de l'espace pour une initiative privée d'installer ces deux éoliens.

Respectueusement

René et Bernadette Post-van Koningsbruggen

Rue de la Vieille Vigne 25

Les Forges/Vasles

Lassuslaan 30  
4837AW Breda (P-B)

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien Les Forges / La Naulerie : Contribution FEE

De : Benjamin Ploux <benjamin.ploux@qenergyfrance.eu>

Date : 25/07/2022 17:27

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la contribution de France Energie Eolienne dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien de « La Naulerie », sur la commune des Forges.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,



Benjamin Ploux  
France Energie Eolienne  
Délégué Régional Adjoint Sud-Ouest  
benjamin.ploux@fee.asso.fr  
06 31 38 50 61  
[www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)



— Pièces jointes :

Contribution FEE - Projet éolien des Forges (79).pdf

177 Ko







**M. André TOURAINE, commissaire enquêteur**

**Parc éolien de la Naulerie, commune des Forges (79)**

**Objet :** Contribution de France Energie Eolienne  
Enquête Publique sur la demande d'autorisation environnementale

Bordeaux, le 25 juillet 2022

Monsieur le commissaire enquêteur,

France Énergie Eolienne (FEE) est une association loi 1901 créée en 1996 qui rassemble plus de 300 entreprises : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'étude... Les entreprises adhérentes de FEE ont construit 90% des éoliennes installées en France.

Notre association est le porte-parole des professionnels de l'éolien. Elle consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

Nous, professionnels de l'éolien, sommes convaincus que l'énergie éolienne est une formidable opportunité pour la France, en termes énergétiques, économiques et industriels. La France a le deuxième potentiel éolien en Europe. L'éolien est aujourd'hui incontournable pour contribuer à la sécurité d'approvisionnement et à la souveraineté électrique de la France. La production électrique éolienne est adaptée à la consommation électrique des Français : l'éolien produit plus en hiver quand la consommation est la plus forte.

En outre, l'éolien est aujourd'hui déjà compétitif d'un point de vue tarifaire : les projets lauréats du dernier appel d'offres national, dont les résultats ont été rendus publics en février 2022, présentent ainsi un prix moyen pondéré de 64,5 €/MWh, faisant de l'éolien l'énergie décarbonée la moins chère à installer après l'hydraulique et avec le solaire.

À l'échelle nationale, l'industrie éolienne représente aujourd'hui 22 600 emplois. Le tissu industriel est constitué de nombreuses PMI et PME irriguant les territoires, essentiellement ruraux, avec bientôt également une place de leader dans l'éolien en mer. En Nouvelle Aquitaine, la filière éolienne représente plus de 1000 emplois.

Nous travaillons à un développement éolien à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques actuels. Notre objectif est de permettre au pays de produire un quart de son électricité grâce à l'éolien en 2030.

**Nous souhaitons ainsi apporter notre soutien, dans le cadre de l'enquête publique, au projet de la Naulerie, situé sur la commune des Forges à l'est des Deux-Sèvres.**

En effet, nous souhaitons mettre en lumière les arguments démontrant la cohérence de ce projet au regard des objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables, et de l'éolien en particulier.

En premier lieu, ce projet permettra de contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs relatifs à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publié par décret le 23 avril 2020. Celui-ci a notamment retenu les objectifs suivants :

- Augmenter de plus de 50 % la capacité de production d'électricité renouvelable installée d'ici 2023 ;
- Réduire la production d'électricité d'origine nucléaire à 50% d'ici à 2035 avec la fermeture de 14 réacteurs ;
- 24 100 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer d'ici 2023, sachant que le bilan national au 31 décembre 2021 était de 18 783 MW installés.
- Plus de 33 000 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer au 31 décembre 2028.

En second lieu, si la région Nouvelle-Aquitaine contribue déjà significativement à la puissance installée avec 1 183 MW en exploitation, le SRADDET fixe comme premier objectif de devenir une région à énergie positive et bas carbone en 2050. De plus, ce document cadre prévoit une puissance d'énergie éolienne de 5 016 MW pour 2030 et 8 472 MW en 2050. L'énergie éolienne devra donc progresser fortement afin de prendre toute sa place dans l'atteinte de ces résultats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

**Benjamin PLOUX**  
Délégué Régional Adjoint  
Groupe régional Sud-Ouest



**Sources d'informations :**

- Site internet de France Energie Eolienne : <https://fee.asso.fr/>
- Observatoire de l'éolien 2021, Capgemini Invent pour FEE : [https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2021/09/ObsEol\\_2021\\_web\\_light.pdf](https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2021/09/ObsEol_2021_web_light.pdf)
- Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2021 : <https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/Pano-2021-T4.pdf>

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique La Naulerie - Les Forges (79) - remarque sur le registre dématérialisé des observations

**De :** "Thierry&Anne de Saint Victor" <saintvicfamily@gmail.com>

**Date :** 25/07/2022 18:41

**Pour :** PREF79 pref-contact-enquetespubliques <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je viens de consulter le registre dématérialisé des observations déposées dans le cadre de l'enquête publique du projet de parc éolien de La Naulerie aux Forges (79).

**Je constate avec beaucoup d'étonnement que les pièces jointes à mes contributions sont dissociées des courriels d'envoi qui constituent en quelque sorte un résumé de celles-ci.**

**Je le regrette et le déplore car, de ce fait, la compréhension de mes contributions est rendue plus difficilement compréhensible.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Thierry de SAINT VICTOR

*Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Jazeneuil (ADPEJ)*



**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien de la Naulerie

**De :** Planet <boschmul@planet.nl>

**Date :** 25/07/2022 21:18

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison [ domaine l'aveneau ,lot 21, Vasles] je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a. Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b. La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c. La gêne provoquée par les flashs doubles sur ces grandes éoliennes
- d. Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e. La menace sur le développement touristique local.
- f. La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g. La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Bernard F. van den Bosch

Domaine L'Aveneau , lot 21, Vasles)

Verstuurd vanaf mijn iPad



**Sujet :** [INTERNET] Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

**De :** <empurvis@ziggo.nl>

**Date :** 25/07/2022 22:29

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

---

BVDDF 2022 PE de la Naulerie VV20.docx

15,3 Ko





[pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison , 20 Vieille Vigne, Les Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Edwin Purvis

20 Vieille Vigne, Les Forges

25 juillet 2022



**Sujet :** [INTERNET] Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

**De :** <purvis@freeler.nl>

**Date :** 25/07/2022 22:31

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

---

BVDDF 2022 PE de la Naulerie VV19.docx

15,3 Ko



[pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison , 19 Vieille Vigne, Les Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits.  
Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Marga Purvis

19 Vieille Vigne, Les Forges

25 juillet 2022



**Sujet :** [INTERNET] avis enquete publique éoliennes site La Naulerie les Forges

**De :** Hélène Moreau <helene.moreau86@orange.fr>

**Date :** 26/07/2022 10:49

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

je vous prie de prendre connaissance de mon avis ci-joint au sujet de l'implantation de deux éoliennes sur la commune des Forges.

Respectueusement

Hélène MOREAU PHARAMIN

— Pièces jointes : —

---

Avis\_Enquete\_LaNAULERIE-1.pdf

82,1 Ko





Je m'appelle Hélène MOREAU PHARAMIN, je suis originaire du village de Sanxay depuis plusieurs générations.

En 1998 j'ai acquis une maison ancienne dans le bourg que j'ai rénovée avec mon mari en suivant les préconisations des bâtiments de France puisque notre maison est située dans le périmètre de l'église du village qui est classée.

L'implantation de deux éoliennes sur la commune des Forges qui seront visibles depuis ma maison a retenu mon attention et m'a conduit à m'intéresser au projet et à lire les documents présentés par la société Valeco pour l'enquête publique.

Tout d'abord je constate qu'il n'y a pas de cohérence territoriale pour l'implantation des éoliennes.

En effet la présentation du projet de la Naulerie, ignore les autres projets éoliens en cours.

Ainsi, dans un périmètre de 6 km autour du bourg de Sanxay, cinq éoliennes sont déjà construites sur la commune de Saint Germier et huit autres projets sont en cours pour 31 éoliennes.

Sanxay risque d'être cerné par 36 éoliennes. On arrivera à une saturation en nombre d'éoliennes qui inévitablement entrainera une dégradation du paysage rural environnant.

Cela aura inéluctablement des conséquences sur l'attractivité et le développement touristique du village.

La commune de Sanxay a été précurseur dans le domaine du tourisme vert avec l'ouverture du camping et de la baignade en 1967.

De nombreux particuliers participent au développement touristique et au rayonnement de la commune, ils ont investi pour la conservation du patrimoine bâti : château de Marconnay, ancien hôtel de Sanxay, château de la Briouze, maisons de bourg, moulins, fermes ... Leurs efforts et investissements pourraient être anéantis par la baisse de l'attractivité du village.

Mais surtout Sanxay possède sur son territoire le site gallo-romain géré par le centre des monuments nationaux.

L'étude paysagère reconnaît que :

*Le site gallo-romain de Sanxay possède une sensibilité très forte au projet (éolien) puisque les gradins du théâtre sont orientés dans la direction du site d'implantation...* (PDF n° 58 - étude paysagère )

Le site gallo-romain accueille depuis l'année 2000 le festival des Soirées Lyriques qui monte un opéra en plein air chaque été.

J'ai tout de suite compris que ce festival était une chance pour notre village et je suis bénévole à l'association des Soirées Lyriques de Sanxay depuis la première édition en 2000 et membre du conseil d'administration depuis 2014.

Je suis encore dans la vie active mais chaque été je consacre trois semaines de mon temps libre au festival d'opéra. J'aide à la confection des costumes et suis responsable de la commission des costumes.

Le balisage lumineux des deux éoliennes implantées à 3400 mètres du site et qui auront une hauteur de 200 m de haut sera visible depuis le théâtre légèrement sur la droite de l'axe de la scène.

Voir deux flashes lumineux rouges clignotants toutes les secondes dans son champ de visuel pendant toute la durée du spectacle est tout simplement insupportable.

Un opéra n'est pas un concert de rock avec des jeux de lumières incessants Les voix et l'orchestre ne sont pas amplifiés.

Les spectateurs recherchent l'émotion quand ils assistent à un opéra et le cadre champêtre y contribue largement. Chaque année, la presse spécialisée met en avant cet aspect dans ses critiques.

Je prendrai un seul exemple: La Traviata , opéra archi connu déjà joué deux fois à Sanxay.

Dans le dernier acte, Violetta va mourir ; elle est seule sur la scène, l'orchestre arrête de jouer, l'atmosphère scénique est recueillie. Elle chante une dernière fois son amour perdu; l'émotion est à son comble, le frisson passe, les spectateurs sont concentrés, émus et laissent couler leurs larmes.

Peut-on imaginer en même temps que cette scène deux flashes lumineux en plein figure ? Non .

La présence des éoliennes entrainera inévitablement une baisse de la fréquentation et un déclin du spectacle.

L'équilibre financier de l'association est fragile et une baisse du chiffre d'affaire de la billetterie mettra l'association en grande difficulté et en danger de fin.

Le festival des Soirées Lyriques est unique en son genre et se maintient grâce au travail acharné et passionné des deux cents bénévoles.

Chaque année les artistes et techniciens professionnels qui découvrent cette organisation sont émerveillés et reconnaissants de ce travail.

L'association réunit essentiellement des personnes de Sanxay et des communes voisines, de tous âges, de toutes conditions : c'est un excellent moteur social.

La fin des Soirées Lyriques de Sanxay serait un désastre pour la commune.

Le 8 avril 2021 le conseil municipal de Sanxay a voté à **l'unanimité (15 voix)** un budget de 410 000 euros pour la réhabilitation de la maison Saint Gabriel (ancienne école) pour la transformer en maison des associations. Il est prévu que l'association des Soirées Lyriques y soit hébergée.

Par cet engagement et cet investissement très lourd et ambitieux, la commune de Sanxay a signifié son attachement au spectacle des Soirées Lyriques et souhaite que l'association reste à Sanxay.

Pour toutes ces raisons je suis très défavorable au projet d'installation de deux éoliennes sur le site de la Naulerie sur la commune des Forges dans les Deux-Sèvres.

Hélène MOREAU PHARAMIN

Conseillère municipale de Sanxay

[INTERNET] Lettre d'objection

**Sujet :** [INTERNET] Lettre d'objection

**De :** "Jens Stellingwerf" <stellingwerf.jentje@orange.fr>

**Date :** 26/07/2022 16:21

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

---

26-7-2022 Lettre d'objection Éoliennes de la Naulerie.pdf

340 Ko



[pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 10 La Vieille Vigne 79340 Vasles je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Nous habitons permanence à environ 1 km du lieu où les éoliennes seront construites. Et sont donc les habitants de la commune de Vasles les plus proches. Toute la journée, nous avons une vue directe sur les éoliennes depuis notre chambre séjour et la terrasse. Nous sommes venus ici à cause de la nature, de la vue, du terrain de golf et de la tranquillité.

Nous savons par des projets existants que nous devons faire face à des nuisances sonores dans certains vents.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

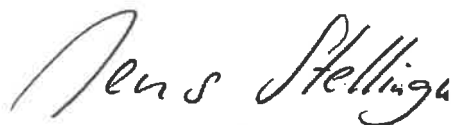

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) Nuisance sonore.
- c) La menace de bruit encore plus perturbant liée à la taille des éoliennes.
- d) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- e) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- f) La menace sur le développement touristique local.
- g) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- h) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Anne et Jens Stellingwerf  
10 La Vieille Vigne  
79340 Vasles

Signé 26 juillet 2022



Copie à la commune de Vasles / Monsieur le Maire Vasles / Conseil local Vasles



**Sujet :** [INTERNET] Avis favorable au parc éolien des FORGES

**De :** Jacques Delage <jdelage2416@gmail.com>

**Date :** 26/07/2022 17:43

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente je souhaiterai exprimer mon plein soutien au projet éolien sur la commune des Forges.

En effet, aujourd'hui il y a un consensus sur la nécessité et l'urgence de développer des énergies renouvelables, y compris en France, pays très nucléarisé. Le dernier rapport prospectif de RTE indique qu'au minimum il faudrait multiplier par 2,5 la puissance installée en éolien terrestre (ci-dessous l'extrait avec les différents mix de scénario de production étudiés, celui qui vise une relance volontariste et ambitieuse du nucléaire -N03- prévoit dans le même temps x2,5 sur l'éolien terrestre).

Bien entendu, cela ne suffira pas : il faut également développer de l'éolien en mer, du solaire, avancer sur l'efficacité et la sobriété.

 image.png

Il convient de rappeler qu'aujourd'hui 2/3 de notre énergie provient de ressources fossiles importées et que l'objectif de neutralité carbone en 2050 vise à chasser ces 2/3 d'énergie en diminuant de 40% notre consommation d'énergie finale et en compensant avec une augmentation de notre production d'électricité bas carbone.

image.png

Nous sommes en ce moment même en train de rédiger des lois d'urgence pour permettre la réouverture « *au cas où* » de centrales à charbon (Saint-Avold) afin d'éviter dans la mesure du possible des délestages au détriment des émissions de CO2 pour l'hiver prochain.

Dans le même temps, nous sommes en été et alors que la consommation électrique française est plutôt faible, nous brûlons continuellement du gaz et importons de l'électricité aux limites de nos capacités là où il y a quelques années les centrales à gaz étaient à l'arrêt durant ces périodes et où nous exportons de l'électricité vers nos voisins.

Absolument tous les voyants sont au rouge et il nous faut urgemment stopper notre dépendance au gaz fossile venant de l'étranger pour des raisons climatiques, géopolitiques, économiques, sociales et de souveraineté énergétique. **Pour cela, il nous faut mettre en service des nouveaux moyens de production d'énergie décarboné.** Si de nouveaux réacteurs nucléaires ont bien été décidés, ils ne pourront délivrer leurs premiers kWh qu'à partir de 2035. **D'ici là, la seule solution se trouve avec les énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité.**

**Nous ne pouvons plus, raisonnablement, nous permettre de refuser des projets d'énergies renouvelables pour des motifs futiles.** Oui, une éolienne se voit, une centrale nucléaire se voit, une centrale à gaz se voit, un barrage hydroélectrique se voit. Tout ce qui permet de produire de l'énergie utilisable pour l'homme est visible dans notre environnement. Aujourd'hui, 2/3 de l'énergie que nous utilisons est délocalisée, sa production (puits de pétrole aux émirats, gaz de schiste aux USA, forages gaziers russe...) nous est parfaitement invisible sur le territoire français. Nous ne pouvons plus continuer ainsi et nous allons devoir relocaliser notre production d'énergie et nous n'aurons pas d'autre choix que de le voir dans notre environnement. Si nous ne le faisons pas, alors les futures générations devront soit mettre les bouchées doubles pour faire ce que nous n'avons pas fait, soit elles subiront un rationnement énergétique (qui sera bien un rationnement subi et non une sobriété choisie). Ne soyons pas égoïste.

Le parc éolien des Forges permettra, selon son concepteur, de délivrer chaque année 30GWh d'énergie bas carbone. Si on considère à 6MWh/an la consommation d'un foyer (valeur plutôt élevée), ça représente la couverture de consommation de 5000 foyers : c'est énorme. Les projets éoliens peuvent être mis en service dans des délais contenus : 3 ans. Nous en avons clairement besoin.

Quand je lis certaines contributions qui proviennent de Rotterdam : « *C'est sur la base de tout ce qui précède que nous, par votre intermédiaire, Madame la Préfète voudrions demander de toute urgence que, même en pesant les intérêts, les intérêts de nos membres à maintenir la vue existante sur et autour du terrain de golf surpasse l'intérêt privé du promoteur/exploitant de ces éoliennes, et de refuser l'autorisation demandée par elle pour sa construction.* »

Dans quel monde vit-on pour en arriver à demander de « *maintenir la vue existante sur un golf* » alors qu'on est entré dans une crise énergétique inédite qui va durer des années ? A quel niveau d'égoïsme et de mépris pour les futures générations se situe-t-on ? Ces personnes savent-elles que les kWh produits bénéficient aux producteurs de ces derniers mais aussi à leurs consommateurs ? (qui plus est, selon des articles de journaux récents, les énergies renouvelables bénéficieraient finalement aux finances publiques, donc à tout le monde - voir : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/energies-renouvelables-letat-vers-un-jackpot-dau-moins-86-milliards-deuros-1777272> !). Ces personnes ne se disent-elles pas que c'est plutôt le changement climatique aujourd'hui visible avec les épisodes de sécheresse qui se multiplient qui risque de modifier définitivement l'aspect de leur golf ?

Manifestement certaines personnes sont complètement déconnectées de la réalité.

Je compte sur vous, Monsieur le commissaire enquêteur, pour donner un avis éclairé et responsable sur le



présent projet.

Respectueusement,

Jacques DELAGE.





[INTERNET] Projet éolien de la Naulerie.

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien de la Naulerie.

**De :** Harry Boersma <harryboersma@upcmail.nl>

**Date :** 26/07/2022 18:36

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joint notre objection à l'érection de deux éoliennes aux Forges.

Cordialement,

Harry en Carla Boersma

— Pièces jointes : —

---

2022-07-26, Project éolien de la Naulerie.pdf

124 Ko

H.R.Boersma  
C. Boersma van der Kwaak  
8 Lieu-dit L'Aveneau  
79340 Vasles/Lés Forges

Au: Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Les Forges, 26-07-2022

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 8 lieu-dit L'Aveneau, 79340 Les Forges, je suis fortement opposé au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons de s'opposer à ce projet :

- Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- Les dommages causés à la flore et à la faune.
- Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf
- La menace pour le développement du tourisme local.
- La valeur des propriétés, y compris notre maison, va diminuer.
- La saturation du paysage par les éoliennes.

J'espère, et beaucoup avec moi, que l'autorisation ne sera pas accordée pour la construction de ces éoliennes.

Cordialement,



Harry Boersma



Carla Boersma



**Sujet :** [INTERNET] contribution enquête publique projet La Naulerie 79340 Les Forges

**De :** Philippe Jeanson <philippe.jeanson475@orange.fr>

**Date :** 27/07/2022 14:23

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

A Monsieur le commissaire enquêteur A.Touraine ,

Je vous prie de trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique que vous menez concernant le projet éolien de La Naulerie sur la commune des Forges .  
Vous en souhaitant bonne lecture , vous noterez mon avis défavorable à ce projet pour toutes les raisons qui y sont exposées .

Vous remerciant pour votre travail , soyez assuré de toute ma considération .

Ph.Jeanson

---

— Pièces jointes : —

---

enquête publique projet éolien de La Naulerie.pdf

30 octets





Dr Ph.Jeanson  
10 rue de la Vigelière  
79340 Les Forges

**Objet** : contribution à l'enquête publique relative au projet de La Naulerie sur la commune des Forges 79340

Les Forges , le 26/07/2022 ,

A Monsieur le commissaire enquêteur ,  
A Madame la Préfète des Deux Sèvres ,

Je viens de prendre connaissance du dossier d'enquête publique relatif au projet d'implantation de deux éoliennes sur la commune des Forges (79340) , nommé projet de La Naulerie , et je souhaite apporter ma contribution à cette enquête afin d'éclairer votre futur avis .

Je suis un habitant de la commune des Forges depuis deux ans , mais proche voisin depuis plus de 40 ans , et suis donc très attaché à la défense patrimoniale de cette région ; et quand je parle de patrimoine , j'entends toutes ses composantes aussi bien culturelle , architecturale , paysagère ...

Sur la forme de cette enquête , la consultation du dossier est problématique , plus de 500 pages uniquement consultable à la mairie des Forges , et sur le site internet de la préfecture des deux-sèvres ou le dossier est fragmenté en une multitude de sous dossiers rendant sa consultation des plus laborieuse . En conséquence , le contenu informatif du dossier est difficilement accessible ne permettant pas une information claire et loyale du projet à la population concernée .

Sur le fond , après avoir fait l'effort de lire l'intégralité du dossier , de nombreux points ont attiré mon attention et méritent des remarques que je souhaite vous faire partager .

#### **Analyse de la justification du projet au regard du schéma régionale de l'éolien (SRE)**

La société Valeco , porteur du projet , s'appuie sur le SRE du Poitou Charentes établi en 2011 et validé en 2012 , pour justifier en partie le choix géographique d'implantation du projet . Comme le rappelle le pétitionnaire , le SRE Poitou Charentes a été invalidé par la Cour Administrative d'Appel (CCA) de Bordeaux en avril 2017 . Et pour cause , cette cour d'Appel relève « l'absence d'une évaluation environnementale préalable » , élément pourtant indispensable à la création d'un SRE .

Il m'apparaît pour le moins singulier, voire malhonnête, l'utilisation d'un SRE invalidé dans la justification du zonage d'un projet éolien par une entreprise souhaitant mener à bien un tel projet avec un souci de transparence.

Cet argument participant à la justification de la faisabilité du projet ne peut par conséquent en aucun cas être retenu.

### **Analyse de l'impact sur le patrimoine naturel**

D'après l'étude naturaliste réalisée par la société Les Snats, mandatée par le porteur du projet, il existe un enjeu chiroptère important sur la ZIP. Il a été recensé 18 espèces différentes de chauve-souris fréquentant le site de façon régulière et active, voire très active, dont 6 inscrites sur l'annexe 1 de la Directive européenne. De plus, l'implantation des éoliennes ne respecte pas les recommandations selon Eurobats qui préconise une distance minimale de 200 mètres entre une éolienne et une haie recensée comme lieu de chasse.

Pour l'avifaune, il a été remarqué 84 espèces différentes. Parmi cette variété d'oiseaux, 5 sont inscrites sur l'annexe 1 de la Directive européenne de protection et représentent un enjeu patrimonial fort à très fort (alouette Lulu ; pie-grièche écorcheur, pic noir, martin pêcheur, oedicnème criard).

Il est à noter qu'il manque également des données sur les migrateurs nocturnes, alors que les 2/3 des migrateurs le font la nuit, et que le principal impact sur l'avifaune concerne les migrateurs.

Ensuite, il y a présence sur le site de 3 espèces de coléoptères et un papillon également inscrits sur les listes 1 et 2 de la Directive européenne.

Même chose pour la flore, avec 4 espèces protégées sur 215 relevées.

Même si l'étude conclue à un risque faible voire négligeable pour l'ensemble, je note la présence sur le site dans l'environnement immédiat de 19 espèces protégées à enjeu patrimonial fort et très fort.

Malgré cela, la société Valéco, n'a pas jugé utile de faire une demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées (demande probablement très inopportune à proximité de Ménigoute qui accueille tous les ans le 1er festival ornithologique européen).

Pour information, la CAA de Bordeaux, dans un rendu du 14/06/2022, a annulé une autorisation préfectorale à un projet éolien pour ce même motif d'absence de demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées. Le 17/06/2022, le Conseil d'Etat déboutait une société promoteur d'éolien en dernier recours pour motif identique, créant une jurisprudence en la matière.

### **Analyse du projet sur le plan paysager et urbanistique**

En préambule, je souhaite rappeler la définition retenue par la convention européenne du Paysage, « le Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations ».

Dans ce dossier d'enquête, nous avons une analyse paysagère ne retenant qu'une approche visuelle du paysage, en omettant, volontairement ou non, l'impact sur les représentations sociales de cet espace et du territoire et sur ses facteurs d'attractivité.

Cette approche visuelle, nous décline le projet par le biais de photomontages uniquement réalisés en été au moment où la végétation est la plus dense, et conclue à un impact faible à modéré selon les sites d'observation. Ces conclusions sont très subjectives et non objectives. Le seul critère objectif à retenir dans une approche strictement visuelle est la visibilité ou la non visibilité.

Ces éoliennes de 200 mètres de haut en bout de pale seront visibles du centre bourg des Forges , des ruines gallo-romaines de Sanxay et de biens d'autres sites dans un rayon pouvant s'étendre à une vingtaine de kilomètre selon la densité végétale , les saisons , et créeront bien une modification notable et remarquable du paysage , représentant une gêne importante chez certains riverains .

Je souhaite attirer votre attention sur le site gallo-romain de Sanxay duquel les éoliennes seront visibles aussi bien en été qu'en hiver . Ce site daté de l'an 100 à 200 et inscrit au MH et classé en site archéologique , surnommé le « petit Pompéi » pour la richesse de son bâti , abrite un théâtre antique orienté face au projet éolien duquel , à ce jour , aucune construction n'est visible . La vision d'éoliennes proches , moins de 3 km , depuis un tel site est tout simplement inacceptable.

A l'appuis de cet avis , je vous informe que la CAA de Bordeaux , a annulé une autorisation préfectorale de projet éolien le 04/12/2018 pour proximité du projet avec un site archéologique situé à 3,6 km .

D'après un avis rendu en 2021 par la MRAe nouvelle aquitaine concernant un projet éolien voisin de la commune des forges (à 3,5 km) , les seuils d'alerte sont atteints dans ce secteur et toute nouvelle éolienne aura une incidence paysagère forte .

Malgré tout , les principaux sites touristiques du secteur que sont les ruines de Sanxay et le Golf des Forges étaient jusqu'à présent préservés .

Avec ce projet , les éoliennes seront bien visibles de ces deux sites , et j'imagine la stupeur des spectateurs des soirées lyriques de Sanxay , 3ème festival lyrique de France , lorsqu'il les découvriront dans le prolongement de la scène .

Je doute que des éoliennes soient un attrait touristique pour la grande majorité de la population fréquentant ces deux sites .

Quant à l'avantage touristique propre des éoliennes , c'est une fable . Rien ne ressemble plus à une éolienne qu'une autre éolienne .

Pour ce qui est de l'impact sur l'immobilier local , le promoteur nous assure que les éoliennes n'ont aucune incidence sur le prix de l'immobilier . Le dernier rapport de l'ADEME diligenté par l'état et paru en mai 2022 affirme le contraire .

Il y a bien au niveau national une baisse de la valeur des biens dans un rayon de 5 km autours d'un parc éolien qui est estimée à 1,5 % pour la majorité des biens , et qui pourrait aller jusqu'à 30 ou 35 % pour les biens d'une valeur plus importante (> 400.000 euros) .

Aucune indemnisation financière de compensation n'est prévue par le porteur du projet .

La commune des Forges appartient au futur parc naturel régional de la Gatine qui doit officiellement voir le jour en 2026 . Aujourd'hui , le Pays Gatine qui est le plus impliqué dans la naissance de ce PNR , préconise des parcs éoliens avec au moins 4 éoliennes , afin d'éviter le phénomène de mitage des paysages .

Il semble à l'évidence que le promoteur ne se soit pas rapproché du Pays Gatine pour recueillir son avis dans un souci de concertation , volonté pourtant affichée .

Je suis inquiet sur la faisabilité technique du projet .

Les voies d'accès à la ZIP sont étroites et nécessiteraient un élargissement pour permettre le passage des engins de chantier et l'arrivée du matériel éolien comme le précise le rapport technique . Cette route communale est bordé par de nombreux arbres remarquables et des mesures de défend seraient appliqué sur ces derniers . Pour les autres , rien n'est prévu .

A la vue du résultat d'un chantier éolien qui vient de s'achever sur la commune de Fomperron , le paysage a été défiguré . Coupe de certains arbres , élagages sévères , et parfois trop sévères fatals pour l'arbre ont détruit des paysages bucoliques qui s'étaient construits sur une cinquantaine d'années .

Il en serait évidemment de même aux Forges , tout travaux de cette importance ne peut être conduit sans dégradation à long terme .

## Analyse des réponses apportées par la société Valeco suite à la concertation du public de mars 2021

En premier lieu , je suis très surpris que cette concertation ait été autorisée par les services préfectoraux compte tenu du contexte épidémique qui existait à l'époque . Nous étions en pleine épidémie COVID avec des restrictions importantes concernant les lieux de rassemblement , et cette réunion publique s'est déroulée dans une salle communale exiguë bien évidemment en milieu clos . Etant un professionnel de santé libéral qui suit chaque jour , et encore aujourd'hui , des protocoles lourds pour offrir le maximum de protection sanitaire aux patients reçus , il est simplement inadmissible que des services de l'état autorisent en pleine pandémie une réunion publique pour un tel projet qui présente aucun caractère d'urgence . Cela montre bien le peu d'importance de considération de la santé des habitants des Forges et alentours de la part du porteur de projet et des services de l'état .

Aux questions posées sur l'impact sur la biodiversité ; Valeco nous rappelle la séquence ERC qui est inscrite dans la loi . Suite à la lecture du projet , pour les impacts sur les chiroptères , l'avifaune et la biodiversité en générale , je ne trouve que des mesures d'éloignement (E) , de réduction (R) et très peu , voir pas du tout de mesure compensatoire (C) . La seule mesure compensatoire concernant les chiroptères est le plantage d'une haie de 200 mètres , mais qui se trouve dans un rayon de 200 mètres d'une des 2 éoliennes et ne suit pas les recommandations Eurobats . Pour le reste , aucune mesures compensatoire .

Sur les questions sur l'impact visuel , aucune réponse , si ce n'est de rappeler le caractère subjectif de l'appréciation d'un paysage . Pour revenir à un critère objectif permettant de s'inscrire dans une séquence ERC , comme rappelé précédemment , soit les éoliennes sont visibles ou non. Ces éoliennes seront visibles de nombreux points de vue , dont le centre bourg des Forges , et les ruines gallo-romaines de Sanxay . Les seules mesures compensatoires sont la mise en place de panneaux indicatifs ... En quoi ces derniers vont ils compenser l'impact visuel des éoliennes ?

Aux questions sur les retombées financières , Valeco nous indique que les taxes rapportées à la commune seront conséquentes et pourront permettre l'aménagement de la commune . C'est vrai , mais je tiens à rappeler que la commune des Forges est une toute petite commune en nombre d'habitants , et qu'aujourd'hui elle bénéficie déjà de retombées financières conséquentes avec la présence d'un golf qui fonctionne très bien et un marché immobilier actif compte tenue du nombre très important de résidences secondaires qui sont vendues/rachetées . Ensuite , les retombées financières ne sont qu'un juste retour des choses aux vues des taxes payées par tous les consommateurs d'électricité pour financier l'éolien , et ne sont en rien un cadeau .

Aux questions sur le tourisme , Valeco nous indique que 73% des Français ne sont pas opposés à l'éolien . Cela signifie qu'il y en a 27% qui y sont opposés , ce qui est énorme compte tenu du nombre de Français directement impactés par la présence d'une éolienne dans leur environnement immédiat .

Ensuite , l'argument de l'attraction de certains pour les éoliennes repris par le promoteur est également un élément subjectif , et rien ne ressemble plus à une éolienne qu'une éolienne .

Aux questions sur le prix de l'immobilier , les réponses de Valeco sont en contradiction avec la dernière étude réalisée par l'ADEME et publiée en mai 2022 , mais elle ne pouvait pas en avoir connaissance à l'époque .

Cette étude démontre bien une baisse significative de l'immobilier dans un rayon de 5 km autours d'un parc éolien s'élevant dans tous les cas à 1,5 % et pour les biens dits d'exception à plus de 25 % .

J'attends les mesures compensatoires de la part du promoteur du projet pour s'inscrire dans une démarche ERC comme l'y contrant la loi .

Quant à l'amélioration du standing qui pourrait avoir lieu grâce aux éoliennes , je rappelle que la commune des Forges possède de nombreuses villas de résidence secondaire rattachées au golf , un château 19 ème qui a été intégralement restauré , et il est évident que les éoliennes ne pourront en rien améliorer « le standing » de la commune qui est déjà très élevé pour un village de cette importance .

Aux questions sur la nuisance sonore , Valeco reconnaît bien que les éoliennes produisent une nuisance sonore qui doit s'inscrire dans le respect de la législation . D'après l'étude acoustique réalisée sur le projet , ce dernier ne respecte pas les seuils d'émergence réglementaire . Des mesures de bridages seront mises en place (ERC) .

Les éoliennes produiront bien de façon indirecte des infrasons puisqu'elles constitueront un obstacle à l'écoulement naturelle des vents .

Enfin , il semble bien que Valeco ne tienne pas compte de l'effet nocébo auquel elle se réfère pourtant pour expliquer l'absence de création d'infrasons . Je tiens à rappeler que l'effet nocebo est une réalité médicale tout comme l'effet placebo .

D'après le dernier rapport de l'Académie nationale de médecine de 2017 sur le sujet des éoliennes , il est parfaitement démontré que l'effet nocebo doit être impérativement pris en compte dans un projet éolien car les répercussions sur la santé sont importantes et difficilement traitables .

L'étiologie de l'effet nocébo est complexe et multifactorielle , mais il ressort de ce rapport que c'est principalement le refus et la contrariété de la présence d'éoliennes sur son territoire qui est le plus fréquemment retrouvé comme facteur déclenchant .

Aux questions sur le démantèlement , Valeco va abonder un fond de démantèlement comme l'y contraint la loi .

Cependant , j'ai noté dans le dossier technique , que lors du démantèlement , si des pieux de soutènement sont présents ils ne seront pas démantelés . Ceci est en contradiction avec la directive ministérielle de 2021 du Ministère de la transition écologique qui demande que tout le matériel en place soit retiré .

Sur le plan d'affaire prévisionnel fournit , je remarque un C.A en constante évolution passant de 88.000 euros à 2.700.000 en 2043 . Je souhaiterai que Valeco m'explique comment elle pense augmenter ce C.A , car peu de solutions permettent d'augmenter le C.A d'un aérogénérateur .

Il faut soit qu'il tourne plus , soit que les aides financières augmentent . Si il tourne plus , soit il y a plus de vent , soit les solutions d'évitement par bridage ne seront plus respectées . Ou bien il s'agit d'un prévisionnel fantaisiste ...

**Aussi , au regard de cette analyse , je ne peux que vous demander d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation de projet éolien sur la commune des Forges , pour les multiples raisons suivantes :**

- **Absence de cohérence du projet avec les recommandations du Pays de Gâtine dans le cadre du futur PNR**
- **Absence de prise en compte de l'avis rendu par la MRAe Nouvelle Aquitaine concernant un projet éolien situé à seulement 3 km du présent projet**
- **Absence de demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées**
- **Absence de mesure compensatoire paysagère**
- **Absence de mesure compensatoire pour destruction d'espèces ou d'habitats naturels**
- **Absence de mesure compensatoire pour la dévaluation immobilière**
- **Prise en compte insuffisante des enjeux avifaunistiques**
- **Prise en compte insuffisante des enjeux touristiques déjà existants**
- **Prise en compte insuffisante de l'effet nocebo induit**
- **Faiblesse de la démarche de concertation avec la population locale (à la limite de l'irrégularité)**

- **Manque de précision sur les travaux et évaluation insuffisante de leurs impacts potentiels**
- **Atteinte notable du paysage**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping lines and a vertical stroke, positioned above the name 'Ph. Jeanson'.

Ph. Jeanson

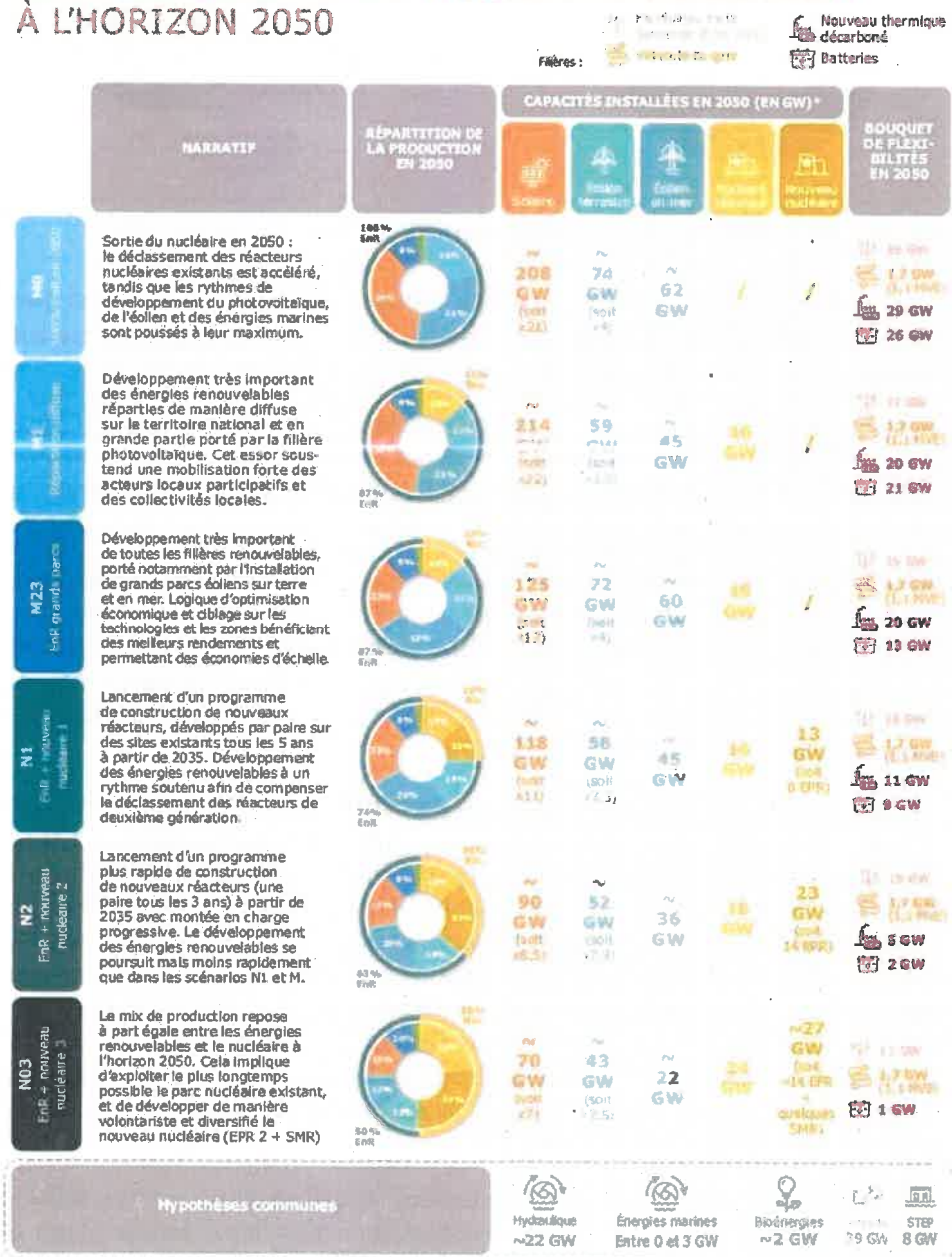
Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente je souhaiterai exprimer mon plein soutien au projet éolien sur la commune des Forges.

En effet, aujourd'hui il y a un consensus sur la nécessité et l'urgence de développer des énergies renouvelables, y compris en France, pays très nucléarisé. Le dernier rapport prospectif de RTE indique qu'au minimum il faudrait multiplier par 2,5 la puissance installée en éolien terrestre (ci-dessous l'extrait avec les différents mix de scénario de production étudiés, celui qui vise une relance volontariste et ambitieuse du nucléaire -N03- prévoit dans le même temps x2,5 sur l'éolien terrestre).

Bien entendu, cela ne suffira pas : il faut également développer de l'éolien en mer, du solaire, avancer sur l'efficacité et la sobriété.

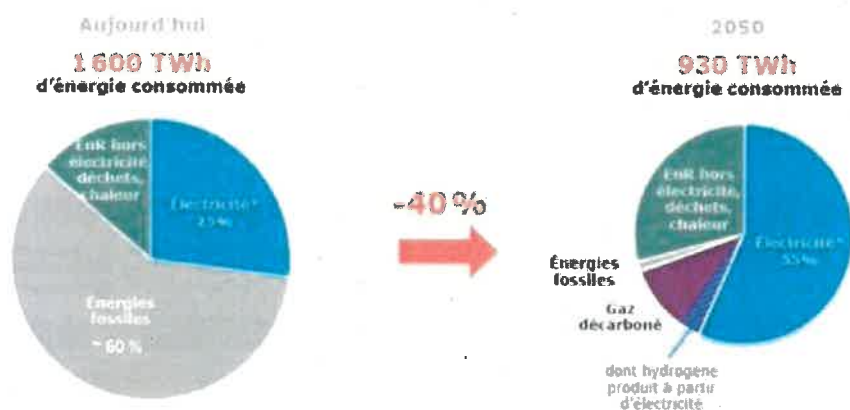
## LES SCÉNARIOS DE MIX DE PRODUCTION À L'HORIZON 2050



\*Les quantités et parts d'énergie sont exprimées par rapport au scénario de consommation de référence.

Il convient de rappeler qu'aujourd'hui 2/3 de notre énergie provient de ressources fossiles importées et que l'objectif de neutralité carbone en 2050 vise à chasser ces 2/3 d'énergie en diminuant de 40% notre consommation d'énergie finale et en compensant avec une augmentation de notre production d'électricité bas carbone.

#### Consommation d'énergie finale en France (SNBC)



\* Consommation finale d'électricité (hors pertes, hors consommation issue du secteur de l'énergie et hors consommation pour la production d'hydrogène)  
 Consommation finale d'électricité dans la trajectoire de référence de RTE = 645 TWh

Nous sommes en ce moment même en train de rédiger des lois d'urgence pour permettre la réouverture « *au cas où* » de centrales à charbon (Saint-Avold) afin d'éviter dans la mesure du possible des délestages au détriment des émissions de CO2 pour l'hiver prochain.

Dans le même temps, nous sommes en été et alors que la consommation électrique française est plutôt faible, nous brûlons continuellement du gaz et importons de l'électricité aux limites de nos capacités là où il y a quelques années les centrales à gaz étaient à l'arrêt durant ces périodes et où nous exportions de l'électricité vers nos voisins.

Absolument tous les voyants sont au rouge et il nous faut urgemment stopper notre dépendance au gaz fossile venant de l'étranger pour des raisons climatiques, géopolitiques, économiques, sociales et de souveraineté énergétique. **Pour cela, il nous faut mettre en service des nouveaux moyens de production d'énergie décarboné.** Si de nouveaux réacteurs nucléaires ont bien été décidés, ils ne pourront délivrer leurs premiers kWh qu'à partir de 2035. **D'ici là, la seule solution se trouve avec les énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité.**

**Nous ne pouvons plus, raisonnablement, nous permettre de refuser des projets d'énergies renouvelables pour des motifs futiles.** Oui, une éolienne se voit, une centrale nucléaire se voit, une centrale à gaz se voit, un barrage hydroélectrique se voit. Tout ce qui permet de produire de l'énergie utilisable pour l'homme est visible dans notre environnement. Aujourd'hui, 2/3 de l'énergie que nous utilisons est délocalisée, sa production (puits de pétrole aux émirats, gaz de schiste aux USA, forages gaziers russe...) nous est parfaitement invisible sur le territoire français. Nous ne pouvons plus continuer ainsi et nous allons devoir relocaliser notre production d'énergie et nous n'aurons pas d'autre choix que de le voir dans notre environnement. Si nous ne le faisons pas, alors les futures générations devront soit mettre les bouchées doubles pour faire ce que nous n'avons pas fait, soit elles subiront un rationnement énergétique (qui sera bien un rationnement subi et non une sobriété choisie). Ne soyons pas égoïste.

Le parc éolien des Forges permettra, selon son concepteur, de délivrer chaque année 30GWh d'énergie bas carbone. Si on considère à 6MWh/an la consommation d'un foyer (valeur plutôt élevée), ça représente la couverture de consommation de 5000 foyers : c'est énorme. Les projets éoliens peuvent être mis en service dans des délais contenus : 3 ans. Nous en avons clairement besoin.



Quand je lis certaines contributions qui proviennent de Rotterdam ; « *C'est sur la base de tout ce qui précède que nous, par votre intermédiaire, Madame la Préfète voudrions demander de toute urgence que, même en pesant les intérêts, les intérêts de nos membres à maintenir la vue existante sur et autour du terrain de golf surpasses l'intérêt privé du promoteur/exploitant de ces éoliennes, et de refuser l'autorisation demandée par elle pour sa construction.* »

Dans quel monde vit-on pour en arriver à demander de « *maintenir la vue existante sur un golf* » alors qu'on est entré dans une crise énergétique inédite qui va durer des années ? A quel niveau d'égoïsme et de mépris pour les futures générations se situe-t-on ? Ces personnes savent-elles que les kWh produits bénéficient aux producteurs de ces derniers mais aussi à leurs consommateurs ? (qui plus est, selon des articles de journaux récents, les énergies renouvelables bénéficieraient finalement aux finances publiques, donc à tout le monde - voir : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/energies-renouvelables-letat-vers-un-jackpot-dau-moins-86-milliards-deuros-1777272> !). Ces personnes ne se disent-elles pas que c'est plutôt le changement climatique aujourd'hui visible avec les épisodes de sécheresse qui se multiplient qui risque de modifier définitivement l'aspect de leur golf ?

Manifestement certaines personnes sont complètement déconnectées de la réalité.

Je compte sur vous, Monsieur le commissaire enquêteur, pour donner un avis éclairé et responsable sur le présent projet.

Respectueusement,

Jacques DELAGE



**Sujet :** [INTERNET] A propos des éoliennes des Forges

**De :** Girard Jean <jimjiji.gi@gmail.com>

**Date :** 27/07/2022 19:18

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

J'admets que, du point de vue esthétique, les éoliennes, comme un tracteur, un semi-remorque ou une voiture, ou des panneaux photovoltaïques.....

Mais préféreriez-vous une centrale électrique à charbon, par ex.?

En fait, ce qui vous plairait, ce sont des moyens de produire de l'énergie, mais ailleurs. Et ailleurs, ils diraient la même chose.

Si nous voulons, ne serait-ce que faire marcher un frigo, les éoliennes malgré leurs nuisances minimales sont pour moi les bienvenues.

OK?



**Sujet :** [INTERNET] Les éoliennes

**De :** Bert de Wit <agidewit@kpnmail.nl>

**Date :** 27/07/2022 22:19

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison { 13 Vieille Vigne, Vasles} je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Bert de Wit

13 Vieille Vigne  
79340 Vasles



**Sujet :** [INTERNET] Les Forges-parc Eolien

**De :** Christophe Delphine <delphine.christophe@monuments-nationaux.fr>

**Date :** 28/07/2022 09:15

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

**Copie à :** Cumin Joelle <joelle.cumin@monuments-nationaux.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis du Centre des monuments nationaux sur le projet cité en objet.

L'original vous est adressé ce jour par courrier postal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Delphine Christophe

Directrice de la conservation des monuments et des collections

Centre des Monuments nationaux

01 53 40 40 88

— Pièces jointes : —

---

270722 - Courrier signé.pdf

30 octets





## Le Président

Paris,  
Le

Nos réf. : DCMC/PO Ouest/JC/

Affaire suivie par :  
Joëlle Cumin, Architecte et Urbaniste en chef de l'Etat  
Conservateur des monuments nationaux  
joelle.cumin@monuments-nationaux.fr

RAR

**Objet :** Commune de Les Forges (79- Deux Sèvres) - projet d'exploitation d'un parc éolien, « Projet éolien de la Naulerie »

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation présentée par la société PE de la Naulerie relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Les Forges, le Centre des Monuments Nationaux (CMN) souhaite faire part de son opposition au projet.

De par les dispositions de l'article L 141-1 du Code du patrimoine, le CMN a pour mission d'entretenir, conserver et restaurer les monuments nationaux ainsi que leurs collections, dont il a la garde, d'en favoriser la connaissance, de les présenter au public et d'en développer la fréquentation lorsque celle-ci est compatible avec leur conservation et leur utilisation.

Par convention d'utilisation spécifique du 21 mai 2015, le ministère de la Culture lui a remis en gestion des ensembles immobiliers dont fait partie le site gallo-romain de Sanxay (ruines gallo-romaines comprenant thermes, théâtre, temple sur une surface de 158 695 m<sup>2</sup>). Le CMN participe donc directement et indirectement de l'aménagement culturel et touristique du territoire en préservant et animant ce site.

Depuis 1999, les Soirées lyriques enrichissent également l'offre culturelle de la région Nouvelle-Aquitaine et portent l'art lyrique auprès d'un public varié. Cet événement installé dans ce cadre historique (théâtre antique), isolé et à l'acoustique exceptionnel s'est hissé au 3<sup>ème</sup> rang des manifestations lyriques nationales.

Au-delà de ses valeurs patrimoniale, scientifique et éducative, le site aux limites Ouest du Seuil du Poitou sur les contreforts du massif Armoricaïn présente un intérêt fort pour le territoire par sa valeur paysagère exceptionnelle. La Vonne, le réseau de haies et la mosaïque de prairies bocagères, de champs cultivés et de plateaux pâturées forment un ensemble paysager remarquable. Ruines gallo-romaines et paysage forment une seule entité où les enjeux de préservation sont liés.

Le CMN a mis en œuvre un plan de gestion et a reçu l'agrément « Refuge LPO – Collectivités », qui atteste de son engagement dans l'amélioration de la biodiversité.

Les éoliennes sont implantées en lien visuel direct avec le théâtre ouvert sur la vallée de la Vonne et son vaste réseau de haies.

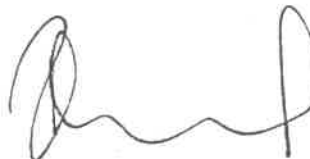
Le projet nuit fortement à la qualité, à la préservation et à la valorisation des éléments patrimoniaux au sein d'un paysage remarquable qu'ils marquent par leur présence, proche et lointaine, et dont ils fondent l'identité.

Les mesures d'accompagnement proposées (« *Participation à la revalorisation du site gallo-romain et le GRP des marches de Gâtines par la création d'une signalétique* ») sont hors sujet et sans aucun lien avec les véritables enjeux de valorisation du site.

Les actions menées par le CMN seraient profondément dégradées par ce projet de parc éolien qui dénaturerait de manière irréversible les qualités intrinsèques du site.

Par conséquent, le CMN ne peut être qu'être opposé à la délivrance de l'autorisation de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.



**Philippe BÉLAVAL**

Copies :

- Corinne GUYOT, Cheffe de l'UDAP de la Vienne
- Stéphanie LHORTOLARY, administratrice CMN du site gallo-romain de Sanxay

**Sujet :** [INTERNET] Parc éolien de la Naulerie commune de Les Forges

**De :** Bruno Doudoux <br.doudoux@outlook.fr>

**Date :** 30/07/2022 16:51

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Bonjour Monsieur,

Je vous envoie ce mail, car habitant une ferme isolée sur la commune de Sanxay, je vais bientôt être cerné par des parcs éoliens. En effet entre les éoliennes installées et celles en projet, ce ne sont pas moins de +/- 90 machines qui seront implantées dans un rayon de 10-15 Km autour de chez moi. Ou que se porte le regard, je verrai ces machines. En effet, des "fermes éoliennes" sont installées au Nord-Ouest (Fomperron), à l'Ouest (St Germier), au Sud-Ouest (Soudan, Pamproux), au Sud (Rouille, St Sauvant), au Sud-Est (Jazeneuil, Lusignan), à l'Est (La Chapelle Montreuil), et l'on parle actuellement de projets au Nord-Est (Benassay, Lavausseau). Le projet de la Naulerie venant finir de boucher l'horizon au Nord.

De ce fait, tous les angles de "respiration" me concernant seront < aux 160-180° paraissant souhaitables pour la DREAL des HAUTS DE FRANCE.

Par ailleurs, je suis conseiller municipal de Sanxay et nous avons à cœur de faire vivre notre commune. La multiplication des parcs éoliens disséminés sur l'horizon sur un périmètre restreint risque de nuire fortement à son attractivité. Sur son territoire, il y a 2 monuments historiques (Château de Marconnay et site Gallo-Romain) qui seront en vue directe sur les éoliennes. Sur le théâtre antique sont organisées chaque année les Soirées Lyriques. Les spectateurs auront en arrière-plan les machines puis leurs flashs lumineux (2 par machine vu leur taille de 200 M), ce qui paraît impensable pour les amateurs d'opéra et pour les organisateurs de cet événement. Les Soirées Lyriques sont également un élément fédérateur, car reposant entre autres sur un bénévolat important (+ de 200 personnes de Sanxay et des communes environnantes)

D'un point de vue nature, cette multiplication peut porter atteinte aux chauves-souris (la Vienne et les Deux Sèvres sont des lieux de "maternité" primordiaux pour certaines d'entre elles), aux oiseaux dans leur vie quotidienne et lors de leur migration, ainsi qu'à d'autres espèces animales. De plus les travaux entraînent très souvent une destruction des milieux naturels et du bocage.

S'ajoute à cela l'effet des infrasons générés, se propageant à grande distance. Si pour les promoteurs éoliens les symptômes ressentis par certains voisins sont dus à un effet NOCEBO, l'INRS a listé des recommandations pour les travailleurs qui y sont exposés, ce qui laisse planer un doute sur leur innocuité.

Voici Monsieur, un ensemble d'arguments parmi d'autres qui me font donner un avis défavorable à l'implantation d'un nouveau parc éolien sur le site de La Naulerie.

En vous remerciant d'avoir lu ce mail (certainement moins indigeste que le dossier d'enquête publique)

Doudoux Bruno



**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien La Naulerie 79340 Les Forges

**De :** Jean-Claude Chauvin <jc.chauvin2@gmail.com>

**Date :** 31/07/2022 18:09

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

**Association Vent de Boivre Le Pouzet 79340 Vasles**



Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'association Vent de Boivre a pour but de protéger la population de Vasles, contre toutes les nuisances, en particulier sonores et électromagnétiques, pouvant troubler sa quiétude en particulier les habitations, les espaces naturels et les paysages des communes avoisinantes du " Pays de Gâtine " du département des Deux Sèvres. Vent de Boivre est membre de la Fédération Environnement Durable qui regroupe au niveau national 1700 associations soucieuses de la préservation des habitants et de leur cadre de vie. Nous contestons fermement l'implantation de centrales éoliennes dans notre secteur de Gâtine.

Nous vous prions de trouver ci-dessous les commentaires de notre association concernant le projet d'implantation d'une centrale éolienne à La Naulerie sur la commune des Forges.

#### **PARC NATUREL RÉGIONAL de GÂTINE POITEVINE**

Ce projet de PNR initié il y a une vingtaine d'années est proche de sa concrétisation. Il serait dommageable que ce projet éolien vienne anéantir les efforts de nos élus pour développer le tourisme régional (Présidente du conseil départemental, conseiller régional, sénateur).

PJ : -courrier de Madame la Présidente du conseil départemental du 25 octobre 2021

-courrier de Monsieur le sénateur Gilbert Favreau du 14 octobre 2021

Extrait délibération du 24 juin 2021 du PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS DE GÂTINE concernant un autre secteur des Deux-Sèvres

##### **6.1 Le projet de parc naturel régional (PNR)**

*Extrait p49 concernant la limite territoriale d'implantation*

*Outre cette difficulté liée à la nature de plaine du nord-est du territoire du PETR, les communes concernées comportent une industrie lourde et de nombreuses éoliennes. Ces caractéristiques sont susceptibles de constituer un obstacle à l'adhésion de ces communes au projet et à la charte d'un PNR.*

#### **TROP PROCHES DES ZONES HABITÉES**

3 zones habitées sont à moins de 1000 m des éoliennes. L'expérience montre que des nuisances sonores et visuelles sont avérées à proximité des centrales éoliennes pour les humains et les animaux.

Bien que la législation Française impose 500 mètres mini, cette distance nous paraît obsolète au vu de la taille de ces machines dont la hauteur a augmenté de plus de 30% ces dernières années.

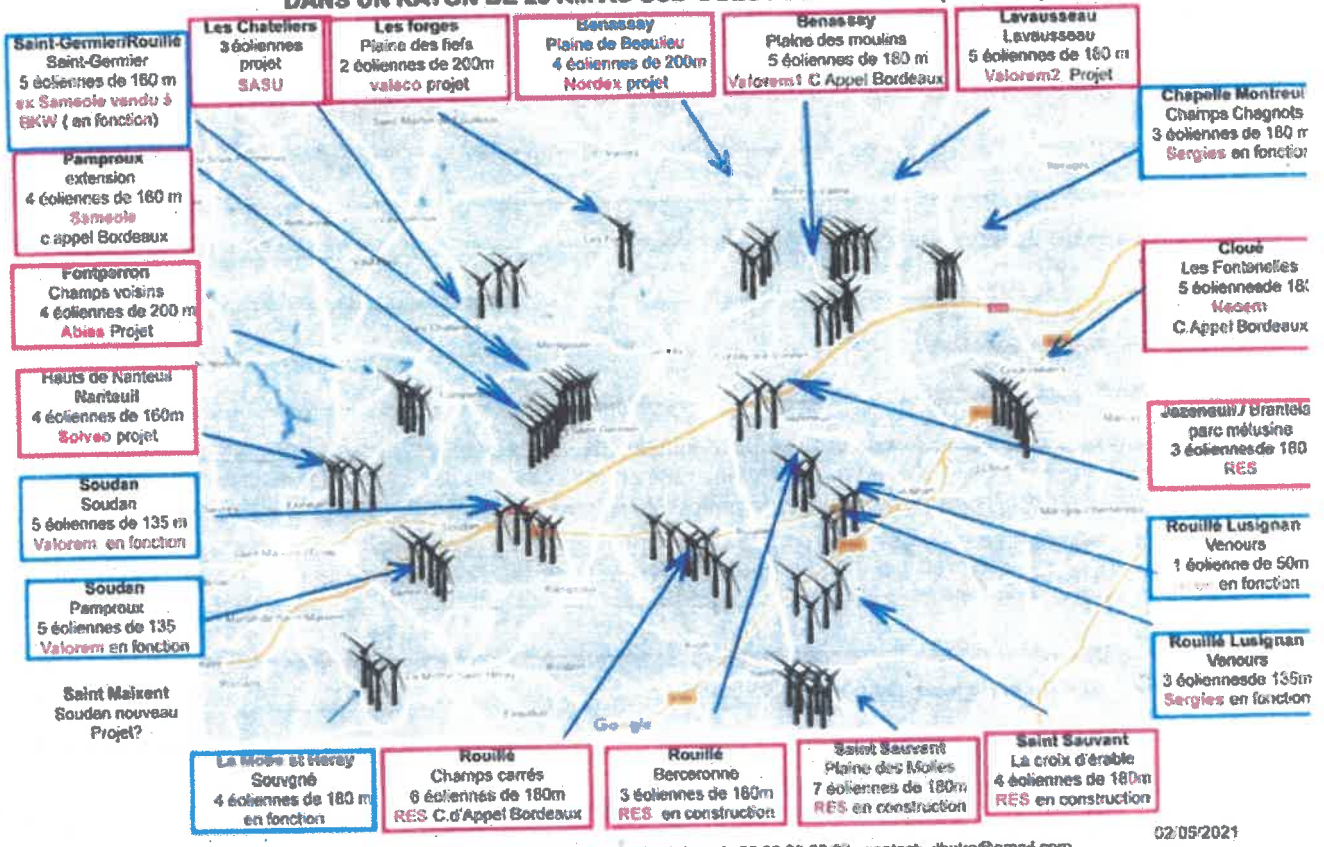
L'académie de médecine recommande une distance de 1500m minimum et certains landers allemands ont fixé comme règle 10 fois la hauteur en bout de pales.

#### **POLLUTION LUMINEUSE et MITAGE du TERRITOIRE**

Le site gallo-romain de Sanxay situé à moins de 4 km sera affecté par la visibilité des éoliennes et les spectacles de nuit (soirées lyriques-Opéra) seront gênés par les flash nocturnes (2 spots par machine). La photo montage proposée par le promoteur est manifestement erronée comme toutes les autres (voir chapitre ci-dessous sur ce sujet).

La centrale éolienne des Forges, vient s'ajouter à un nombre très important de machines en Poitou conduisant à un mitage du territoire qui nuit au tourisme dans notre secteur et à la quiétude des habitants. Plus de 50% des éoliennes de la grande région Nouvelle Aquitaine sont implantées en Vienne et Deux-Sèvres. Nous disons STOP ! C'est TROP ! CA SUFFIT !

**84 ÉOLIENNES EN FONCTIONNEMENT, EN CONSTRUCTION OU EN PROJET  
DANS UN RAYON DE 20 KM AU SUD-OUEST DE POITIERS ( VIENNE)**

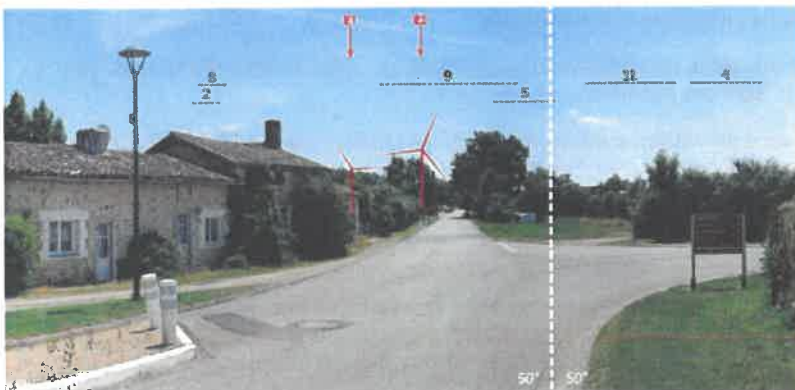


**SITUATION ATYPIQUE DE LA COMMUNE DES FORGES**

La commune des Forges est partiellement enclavée dans la commune de Vasles et aussi du fait de sa petite taille elle se trouve très proche des communes de Sanxay et de Boivre la Vallée. Les avis des élus des communes concernées doivent selon nous être entendus au même titre que ceux du conseil municipal des Forges qui a monté ce projet sans concertation avec ses voisins. Dans sa lettre à Madame la première ministre du 22 juillet 2022 (copie jointe) l'AMF demande que des délibérations concordantes des communes et des EPCI soient organisées. Les conseils municipaux des communes avoisinantes et même le CM des Forges se sont prononcés contre ce projet.

Avec une population de seulement 85 électeurs occupant seulement 27% des habitations de la commune, il nous semble que la voix des habitants des 300 résidences secondaires mérite d'être entendue également. Les touristes qui viennent pour le golf et la tranquillité des paysages de gâtine n'ont pour la grande majorité pas envie de voir cela gâché par une implantation industrielle monstrueuse à 1200 m de distance.

**PHOTOMONTAGES ERRONÉS ET TROMPEURS**





L'image extraite du dossier (chapitre 8-2-3) est manifestement fautive et trompeuse. Elle montre le sommet des pales de l'éolienne de gauche (200 mètres) ne dépassant pratiquement pas le toit de la maison alors qu'en réalité le mât de mesure de 120 mètres implanté lui aussi à la Naulerie, se voit lui déjà largement au-dessus du toit sur notre photomontage (flèche).

Nous émettons de sérieux doutes sur tous les photomontages présentés à la population dans ce dossier. Ces minorations de l'impact visuel sont susceptibles de fausser la perception de la population et l'acceptabilité du projet.

#### Dévaluation immobilière

Il est malheureusement avéré que les centrales éoliennes entraînent une dévaluation des habitations situées à proximité. Plusieurs jugements ont été prononcés dans ce sens et plus récemment un propriétaire lésé par l'implantation d'éoliennes près de sa résidence a même obtenu un dégrèvement partiel de sa taxe foncière.

L'association Vent de Boivre est tout à fait défavorable à l'implantation de cette centrale électrique éolienne aux Forges et nous vous demandons, Monsieur le commissaire enquêteur d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Le Président

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

Courrier de Madame la Présidente DESNOUES Coralie.pdf	596 Ko
Courrier de Monsieur le Sénateur FAVREAU Gilbert.pdf	219 Ko
lettre AMF.pdf	99,9 Ko







**Coralie DENOUES**  
Présidente du Conseil départemental

Monsieur Pascal CHARGELEGUE  
Président de l'association « Vent de  
Boivre »  
Le Pouzet  
79340 VASLES

Réf. : CD/HMG/157-2021

Niort, le **25 OCT. 2021**

Monsieur le Président,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier en date du 2 octobre destiné à Monsieur Didier Gaillard, Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine au sein duquel vous remerciez et félicitez la démarche difficile dans laquelle ce dernier s'est engagé au sujet de l'éolien.

Comme vous le soulignez, il est important de limiter le mitage du territoire afin de préserver les paysages de Gâtine et notamment les zones naturelles classées.

Je tenais à vous rappeler que les projets d'installations relèvent de l'autorisation de la Commune ou du Préfet (pour les grands gabarits) et qu'en l'état actuel de la procédure d'autorisation, le Département n'a pour ainsi aucun rôle. Il est simplement consulté au titre de sa qualité de gestionnaire de réseaux (routiers et fibre) et sur les questions environnementales qui relèvent de sa compétence (Natura 2000, ENS, PDIPR).

Néanmoins, le Département s'est déjà fortement impliqué durant tout le mandat de mon prédécesseur pour tenter de freiner les projets dont il avait connaissance d'une contestation légitime.

En intervenant régulièrement auprès du Préfet, le Département a contribué à mettre en échec plusieurs projets.

Le Département est disposé à travailler aux côtés des autres collectivités et de l'État, dans le respect des compétences de chacun, pour bâtir un arsenal réglementaire et administratif permettant d'assurer une meilleure régulation des nouvelles implantations d'éoliennes... tout en sachant que sans une intervention législative forte, les dispositions locales demeureront tout de même fragiles.

Par ailleurs, dans le cadre de ce type de projet de construction, le cadre réglementaire est strict. Il prévoit notamment une autorisation environnementale ainsi qu'une enquête publique permettant aux riverains, associations... de pouvoir s'exprimer.



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

SÉNAT

Paris, le 14 octobre 2021

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 2 octobre dernier et je vous en remercie.

J'ai pris connaissance avec intérêt du courrier que vous avez adressé au Président du PETR du Pays de Gâtine concernant le développement de l'énergie éolienne dans le cadre du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

Je partage totalement votre point de vue.

Aussi soyez assuré que je serai particulièrement vigilant sur ce sujet.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

GILBERT  
FAVREAU

—  
*SENATEUR DES  
DEUX-SEVRES*

—  
*CONSEILLER  
DEPARTEMENTAL  
DES DEUX-SEVRES*



Gilbert FAVREAU

Monsieur Pascal CHARGELEGUE  
Président de l'association « Vent de Boivre »  
Le Pouzet  
79340 VASLES





**Le Président**

**Madame Elisabeth BORNE  
Première Ministre  
Hôtel de MATIGNON  
57 rue de Varenne  
75007 Paris**

Paris, le 22 Juillet 2022

Madame la Première Ministre,

La transition écologique est une cause au service de laquelle les maires et les présidents d'intercommunalité de France sont déterminés à poursuivre leurs actions, aux côtés de l'Etat.

Les maires soutiennent les modèles de développement alliant ambitions climatiques, patrimoniales, environnementales, sociales et économiques. Ils ont à cœur d'œuvrer pour la préservation et la valorisation des ressources de leur territoire.

Cependant, alors que d'importants travaux sont en cours pour l'élaboration de la future Stratégie Française pour l'Energie et le Climat et que le pays est confronté à des difficultés d'approvisionnement en énergie, les maires de France souhaitent vous alerter.

Ils craignent que ces circonstances particulières, confortées par la volonté partagée d'accélérer la transition écologique, ne conduisent à un abaissement des exigences de l'Etat vis-à-vis de la qualité des projets de développement des énergies renouvelables.

Or, la dégradation de la qualité de ces projets en même temps que l'augmentation de leur nombre risquerait d'aggraver le sentiment de défiance et de déclassement des populations rurales, principales concernées par ces projets.

L'acceptabilité et la bonne intégration locale des projets de production d'énergie renouvelable sont absolument essentielles. L'AMF porte des positions claires en ce sens.

Pour notre association, les communes et les intercommunalités doivent prendre toute leur part à la transition écologique. Cela suppose qu'elles soient davantage associées à la définition de l'avenir énergétique de leur territoire et en particulier au choix des énergies renouvelables qu'il conviendrait d'y développer.

Or, leur consultation, au gré des projets soumis à autorisation préfectorale, est insuffisante.

En outre, afin que la transition se fasse de manière coordonnée, cohérente et acceptable, l'AMF estime que la protection des paysages et des patrimoines bâtis doit être assurée et renforcée.

Aussi, pour le renouvellement des parcs éoliens existants comme pour les parcs non encore construits ayant obtenu une autorisation mais pour lesquels le pétitionnaire souhaiterait apporter des modifications visibles du parc (« repowering »), l'AMF demande qu'une concertation préalable soit organisée et assortie, à minima, de délibérations concordantes des communes et de l'EPCI concernés.

Le contexte du projet peut avoir changé, des difficultés ou des demandes de modifications ont pu émerger. Pour de nombreuses raisons et aussi pour faciliter l'acceptabilité des installations, la concertation préalable est nécessaire. Les maires ne sauraient en effet être mis devant le fait accompli de tels aménagements sur le territoire dont ils ont la responsabilité.

Je souhaitais vous alerter sur ces différents points et vous faire part de ma conviction que les maires et les présidents d'intercommunalité de France ne pourront efficacement accompagner la transition énergétique sans la garantie d'une cohérence avec l'ensemble des politiques publiques qu'ils conduisent.

Je vous prie de croire, Madame la Première Ministre, à l'assurance de ma très haute considération. *et de mes sentiments républicains.*

---

David LISNARD

**Sujet :** [INTERNET] Opposition au projet d'éoliennes dans la commune Les Forges (Les Deux-Sevres)

**De :** Francoise Courty-Dan <fcourtydan@gmail.com>

**Date :** 01/08/2022 03:29

**Pour :** pref-courrier@deux-sevres.gouv.fr, prefecture@deux-sevres.gouv.fr, pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr, mairie-lesforges@orange.fr

Préfète des Deux-Sèvres

Mme Emmanuelle Dubée

BP 70000 79099

4 Rue du Guesclin

79000 Niort

[courrier@deux-sevres.pref.gouv.fr](mailto:courrier@deux-sevres.pref.gouv.fr)

[prefecture@deux-sevres.gouv.fr](mailto:prefecture@deux-sevres.gouv.fr)

Commissaire Enquêteur

Enquête Publique du Projet Éolien de la Naulerie

Mairie des Forges

Siège de l'enquête

[pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Monsieur Le Maire et Conseil Municipal des Forges

14 rue du Château

79340 Les Forges

[mairie-lesforges@orange.fr](mailto:mairie-lesforges@orange.fr)

Chers Madame La Préfète, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Maire et Conseil Municipal des Forges,

Nous sommes propriétaires de l'appartement No 1 au domaine Château des Forges depuis 2018. Nous avons choisi cet endroit pour notre résidence secondaire principalement à cause du paysage bucolique et ce grand environnement calme et paisible où la nature est encore si bien préservée.

Nous avons appris qu'une entreprise privée, du nom Groupe Valeco, voulait construire et exploiter d'autres éoliennes sur notre belle commune des Forges, à une distance très courte du château des Forges. D'après le rapport de cette compagnie, les éoliennes auront une hauteur d'environ 200 mètres. C'est plus que la hauteur d'un gratte-ciel moyen - et ce en pleine campagne!

Il est essentiel que ce projet ne soit ni accordé ni réalisé et qu'il soit complètement rejeté au moins pour les raisons suivantes:

- Le placement des éoliennes et leur fonctionnement serait préjudiciable non seulement à court terme mais surtout à long terme. Ces éoliennes d'environ 200 mètres de haut, dépasseraient la cime des arbres les plus hauts des haies et des forêts environnantes

d'environ 180 mètres.

- Depuis les maisons, les jardins et les terrasses environnantes ainsi que depuis le parcours de golf, les éoliennes seraient dominantes et contrasteraient terriblement avec le paysage, que ce soit de près ou de loin.
- L'installation des éoliennes affecterait l'environnement de façon dramatique et irréversible. Cela causerait une pollution visuelle majeure.
- Le bruit serait également très perturbant vu la taille des éoliennes et pourrait engendrer des problèmes de sommeil et des problèmes psychologiques.
- Les flashes de lumière doubles sur ces grandes éoliennes serait aussi une addition à la pollution visuelle et pourrait engendrer des troubles psychologiques.
- Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits et les éoliennes auraient un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- Ce projet d'éoliennes aurait un grand impact négatif sur le développement touristique local et par conséquent sur l'économie locale. Plus particulièrement, il y aurait une perte d'emploi au golf pour les gens du coin. Une diminution du nombre de touristes conduirait à moins de travail au golf et moins d'argent injecté dans l'économie locale en général.
- La valeur de notre propriété ainsi que celle de toutes les propriétés des Forges et des alentours seraient considérablement diminuées.
- Les paysages sont déjà saturés d'éoliennes et les Deux-Sèvres en particulier sont déjà saturés aussi.
- Il faut également penser à la fin de vie des éoliennes ainsi que le prix très élevé pour les démanteler qui reste à la charge soit des propriétaires des terrains où sont situées les éoliennes, soit à la charge de la municipalité, ou des deux, certainement pas à la charge de la compagnie d'éoliennes.
- Cette initiative est purement privée et les revenus reviendront exclusivement au promoteur privé et à son exploitant, non à la communauté. Cette compagnie n'investit pas dans l'économie locale et ne va pas produire d'emplois, bien au contraire.
- La compagnie d'éoliennes est supposée payer la location des terrains, cependant, il n'y a pas de garantie en ce qui concerne les paiements. Seront-ils faits en temps et en heure pour toute la durée du contrat?
- Pour quoi l'argent sera-t'il utilisé? Il n'y a aucune garantie que cela paiera pour compenser pour les dommages personnels ou les dommages de propriété, ainsi que pour la dévaluation des propriétés.
- Il nous semble que l'installation de ces éoliennes serait le tournant pour la mort d'un aussi beau village. Les joueurs de golf iront chercher un autre parcours, les touristes cesseront de venir, le nombre de visites sera considérablement réduit à long terme et peu à peu la survie du golf, du village des Forges et de la région deviendra de plus en plus difficile. Qui va vouloir acheter une maison ou venir vivre dans un tel endroit complètement gâché par les éoliennes?
- En plus, il n'y a aucune garantie que la location des terrains continuera à être payée pendant toute la durée des éoliennes. Dans la plupart des cas, après que la compagnie d'éoliennes construise les turbines, elle vend le contrat à une compagnie étrangère. Voulez-vous vraiment être en procès avec une compagnie en Chine par exemple pour être payé?
- L'utilisation d'énergies renouvelables est essentielle et il existe des alternatives bien moins compromettantes, telles que l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, l'utilisation de systèmes géothermiques et autres.

En 1997, ce magnifique "Poitou Secret" faisait partie des 7 sites du territoire français les moins exposés à la pollution. Comment pourrions-nous prétendre participer à la défense de l'environnement des Forges et des communes voisines après la construction de gigantesques



éoliennes?

Nous vous demandons de bien vouloir considérer notre courrier et de refuser sans la moindre ambiguïté l'autorisation demandée pour l'accord de ce projet et de sa construction. Merci pour votre temps et votre considération.

Bien aimablement,

f.

*Françoise Courty-Dan*  
*Domaine Les Forges - Apt 1*  
*79340 Les Forges*  
*(213)268-8722*



[INTERNET] eolien

**Sujet :** [INTERNET] eolien

**De :** Wendy Boerhof <wendyboerhof@gmail.com>

**Date :** 01/08/2022 12:03

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

— Pièces jointes : 

---

Bezwaarschrift windmolens.odt

13,6 Ko



Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 6 Rue de la Vigelière Les Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Ton Boerhof

6 Rue de la Vigelière, Les Forges



**Sujet :** [INTERNET] lettre à l'enquêteur public concernant le projet d'éoliennes

**De :** Hakima Pepion <hpepion@yahoo.fr>

**Date :** 01/08/2022 12:31

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

M et Mme PEPION Alain et Hakima

7 chemin du Tourigou

29950 BENODET

Monsieur le commissaire enquêteur,

Chaque année depuis 2007, nous sommes spectateurs du spectacle organisé par l'association des Soirées Lyriques de Sanxay.

Nous y sommes également bénévoles et venons de loin pour faire vivre cette manifestation culturelle exceptionnelle, de grande qualité qui chaque année attire 8000 à 10 000 spectateurs. Notre travail est valorisé à plus d'un quart du budget annuel de l'association des Soirées Lyriques.

Cette association est aussi le moyen de réunir des personnes de tous âges et tous horizons. Au plus fort de l'activité nous sommes plus de 200 bénévoles. Il y a une excellente ambiance et c'est très important pour le vivre ensemble et l'attractivité de la commune de Sanxay et de ses voisines.

Ayant appris le projet de construction de deux éoliennes de 200 m de haut sur la commune des Forges, nous sommes choquées et inquiètes. Le balisage lumineux des éoliennes va produire deux flashes lumineux rouges toutes les secondes et pendant toute la durée du spectacle.

Ce sera tout simplement insupportable pour les spectateurs et le spectacle sera compromis. Ce sera la fin de ce spectacles et la fin des retombées économiques pour la région au vu du nombre de touristes qu'il draine.

Si les Soirées Lyriques sont en difficultés et quittent le site gallo-romain de Sanxay ce sera une très grosse perte pour Sanxay et pour nous tous.

Il y a de nombreux projets de construction d'éoliennes autour de Sanxay mais ce serait très dommage que les deux éoliennes des Forges seules dans leur direction perturbent à ce point les paysages de jour comme de nuit.

Nous sommes plus que défavorables au projet de construction de deux éoliennes sur le site de La Naulerie sur la commune des Forges dans les Deux-Sèvres.

Respectueusement

M et Mme PEPION, Benodet (29)





**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique les Forges

**De :** Pascal CHARGELEGUE <chargelegue.pascal@orange.fr>

**Date :** 01/08/2022 14:23

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur.

veuillez trouver ci-joint mes remarques sur le projet éolien de LES FORGÈS.

Pascal CHARGELEGUE

— Pièces jointes : —

---

Enquête publique Les Forges.doc\_x

30 octets



**M CHARGELEGUE Pascal**

**1 Le Pouzet**

**79340 VASLES**

**Monsieur le Commissaire enquêteur**

### **1-TROP PROCHES DES ZONES HABITEES**

Il y a plusieurs zones habitées qui sont à moins de 750m des éoliennes. L'expérience montre que des nuisances sonores et visuelles sont avérées à proximité des centrales éoliennes pour les humains et les animaux.

Bien que la législation Française impose 500 mètres mini, cette distance me paraît obsolète au vu de la taille de ces machines dont la hauteur a augmenté de plus de 30% ces dernières années.

L'académie de médecine recommande une distance de 1500m minimum et certaines régions allemandes ont fixé comme règle 10 fois la hauteur en bout de pales.

### **2-ZONE SISMIQUE**

Le département des Deux-Sèvres est classé en zone 3 : sismicité (modérée) cela est-il mentionné dans le rapport d'enquête ?

### **3-ZONE DES ESPECES PROTEGEES**

Y aurait-il une autorisation pour la destruction d'oiseaux suite aux mouvements des pales ?

### **4-PERTE DE LA VALEUR IMMOBILIERE**

Il est malheureusement avéré que les centrales éoliennes entraînent une dévaluation des habitations situées à proximité.

*« - Arrêt de la Cour d'appel d'Angers du 8/06/2010 confirmant le jugement du TGI d'Angers du 9/04/2009*

*« il est certain que les éoliennes seront visibles de la maison d'habitation des époux A même si toutes les fenêtres n'auront pas une vue directe sur les éoliennes. En outre, il est vraisemblable qu'une pollution sonore existera, l'implantation des éoliennes étant proche du domicile des époux A [ le parc de Tigné est à 1 km de cette maison]. La crainte des nuisances sonores et visuelles provoquée par ces éoliennes et l'incertitude quant à leur impact sur la santé **ne peut que rendre difficile la vente de tels biens et entraîner une baisse de prix** ».*

*- Jurisprudence dans le même sens que l'arrêt de la Cour d'appel de Rennes du 20/09/2007 - **prix de vente réduit de 21%** en raison de la dépréciation de la valeur causée par la proximité du parc éolien du Menez Trobois – maisons situées à 500, 720, 1005 et 1 300 mètres »*

### **5-GENE LUMINEUSE**

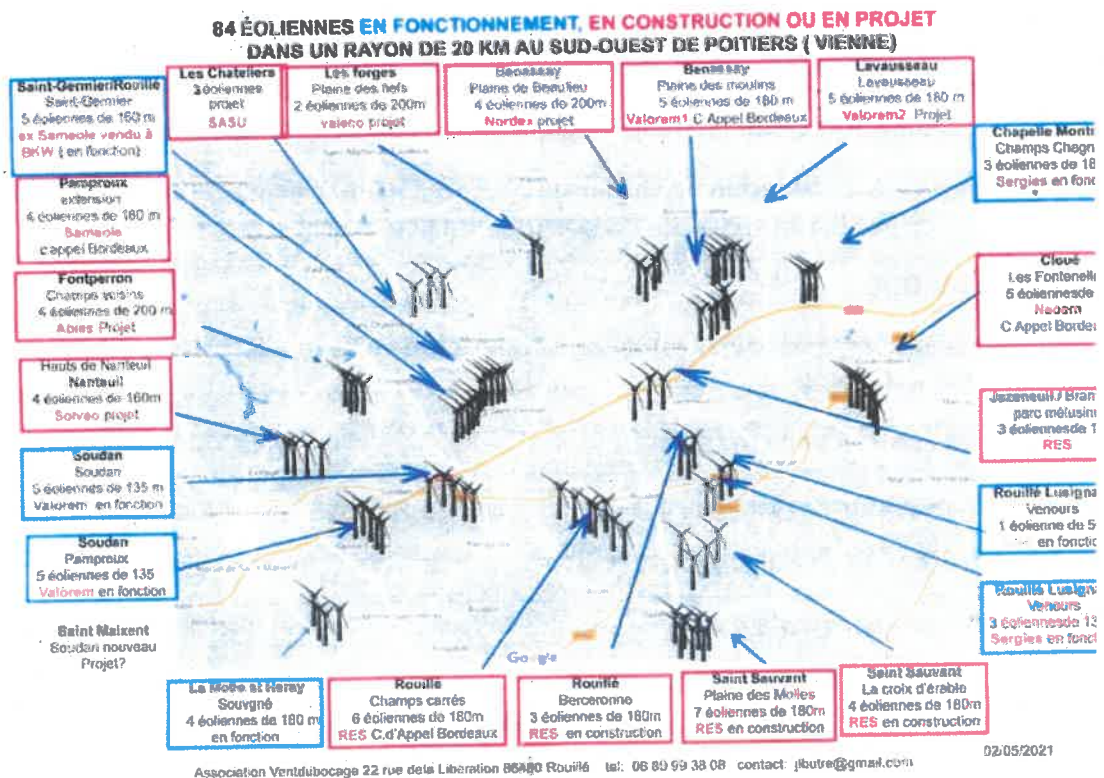
La gêne occasionnée par les flashes lumineux jours et nuits (attention 2 niveaux de flashes sur 1 mât) ainsi que l'effet stroboscopique dû aux mouvements pales au soleil levant et couchant.

## 6-GENE SONORE

« Les éoliennes d'Échauffour, dans l'Orne, avaient été installées dans une démarche écologiste. Elles vont finalement être arrêtées à cause de leur bruit. Il s'agit d'une décision du préfet qui soulage les habitants, met en avant France 3. »

## 7-SATURATION DES PAYSAGES

La saturation des paysages avec des machines de plus en plus hautes 200 mètres voire plus.



## 8-ZONE DE CAPTAGE

Sur la carte dossier 3 page 38 il est mentionné 2 sources d'eau. Est-ce qu'une étude du sol a été effectuée pour savoir s'il n'y avait pas de gouffre qui nuirait aux fondations des éoliennes ?

## 9-LES INFRASONS

LES EFFETS DES INFRASONS PRODUITS PAR LES EOLIENNES de Jean-Louis REMOUIT :

*« La réponse est « non » si on mesure les infrasons en dBA, c'est la mesure des lobbies pro-éoliens. La réponse est « oui » si on la mesure en dB non pondérés. Entre 1000 hz et 10 000 hz il n'y a pratiquement pas de correction des dB vers les dBA. Mais, avec les dBA et à 10 hz, il y a 70 dB de différence entre ce qu'on mesure (en général plus de 100 dB au pied d'une éolienne) et ce qu'on entend. Enfin, on peut accuser, dans certains cas, les promoteurs de minimiser les mesures d'infrasons en laissant tourner les turbines sans les raccorder au transformateur car en ce cas il n'y a plus de puissance électrique distribuée et la pollution sonore s'en trouve diminuée. Par ailleurs, les sons audibles masquent, dans l'oreille, la perception des infrasons et leur nocivité, expliquant que les mesures en dBA faussent la corrélation entre les infrasons réels et leur perception.*

*Les symptômes allégués concernent : troubles du sommeil, maux de tête, vertiges, acouphènes. Une récente analyse ne confirme cependant pas de lien causal avec l'exposition au bruit, tout au plus fait-elle apparaître un seuil d'acceptabilité pour un fond sonore inférieur à 35dB. Les mesures effectuées sur le terrain montrent par ailleurs que la protection offerte par la limitation des fréquences audibles garantit la protection contre les infrasons. Ces points sont confirmés par l'ANSES qui ne retient pas l'hypothèse d'une maladie vibro-acoustique spécifique mais identifie un syndrome éolien d'intolérance environnementale à l'origine des nombreuses plaintes de riverains. Quelle qu'en soit la cause, qui reste débattue, le bilan épidémiologique de cette nuisance reste à faire:*

*A la différence des phénomènes infrasonores naturels, la mer, les orages, les tremblements de terre, et bien sûr le vent, les éoliennes émettent des infrasons dans des bandes de fréquence fixes et dans ces bandes à des fréquences variant avec la vitesse de rotation des pales. La pression sonore croît avec la puissance 5 de la vitesse de rotation des pales. »*

**« IL EST PRUDENT DE NEUTRALISER UNE ZONE DANS UN RAYON EGAL A 7 FOIS LE DIAMETRE DES PALES. »**

## 10-PLANTE INDESIRABLE

L'ambrosie plantes indésirables, qui pourrait être rependu par le mouvement des pales.

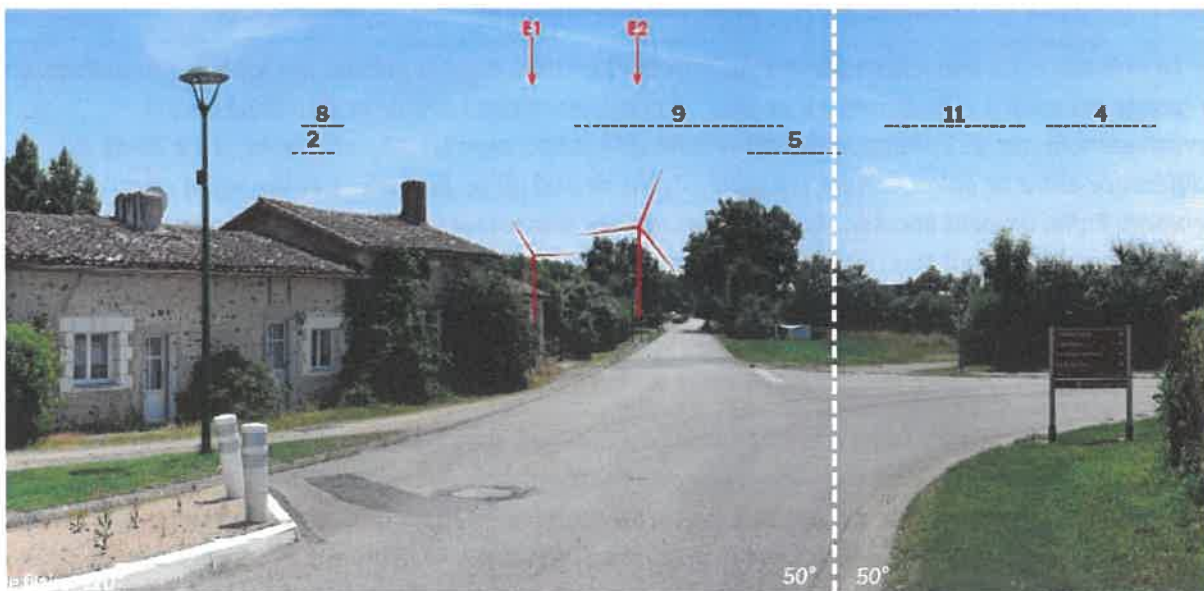
*« Ces réactions peuvent toucher n'importe quel individu, à tout âge et sans prédisposition familiale, a fortiori en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée.*

*En 2020, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a estimé qu'entre 1 et 3,5 millions de personnes seraient allergiques aux pollens d'ambrosie en France, pour un coût de prise en charge médicale d'au moins 59 millions d'euros par an.*

*En plus de ces effets pour la santé, les ambrosies sont également un enjeu sociétal (tourisme, conflits de voisinage, etc.) et une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures et travaux de gestion supplémentaires).*

*Une fois qu'un pied d'ambrosie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois que des graines ont été produites (jusqu'à 5000 graines par pied, qui persistent dans le sol jusqu'à 50 ans). »*

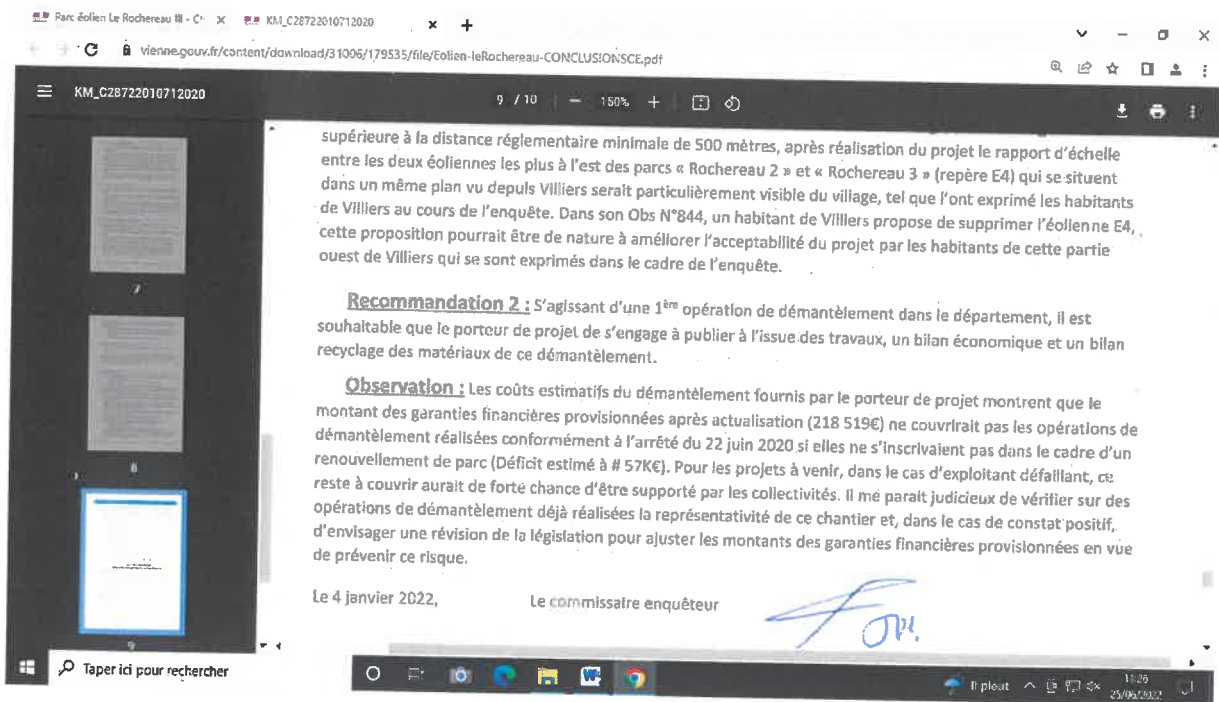
## 11-PHOTOMONTAGES ERRONES ET TROMPEURS



L'image du haut extraite du dossier (illustration 18 photomontage n°7 vue depuis le bourg de Les Forges) est manifestement fausse et trompeuse. Elle montre le sommet des pales de l'éolienne de gauche (200 mètres) ne dépassant pratiquement pas le toit de la maison alors qu'en réalité le mat de mesure de 120 mètres installé au même emplacement que l'éolienne se voit lui déjà largement au-dessus du toit sur notre photomontage (flèche)

## 12-GARANTIES FINANCIERE

(87 000€ minimum par éolienne pour les Forges) qui va payer la différence ?



Dessus conclusion du commissaire enquêteur pour le parc du Rochereau 3.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pascal CHARGELEGUE





**Sujet :** [INTERNET] TR: Dépôt pour enquête publique des Forges

**De :** martine sabourault <m.sabourault@orange.fr>

**Date :** 02/08/2022 07:53

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Envoyé depuis l'application Mail Orange

mail transféré

-----  
Le 01/08/2022, à 22:37, martine sabourault a écrit :

Bonjour,

Non au projet des forges qui va nuire terriblement au paysage de ce coin de bocage jusque là préservé

La région est déjà saturée, les habitants n'en peuvent plus

Le bruit, les infrasons, nuisent terriblement à la santé

C'est insupportable et tout ça pour rien, c'est un véritable scandale

Martine Sabourault association Vent des Palisses

Envoyé depuis l'application Mail Orange



**Sujet :** [INTERNET] Public inquiry relating the windfarm project a La Naulerie

**De :** Jansje Wolthuis <jansje1.wolthuis@kpnmail.nl>

**Date :** 02/08/2022 11:04

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

This is a e-mail for the préfet, relating the planned windfarm project La Naulerie

Dear Préfet,

I am opposing this project because I live on Vieille Vigne 11 in Les Forges. From my house I have a direct view on the two windmills and it will impact my property visual, by noise and flashing lights.

I hope you will reject the project.

Yours sincerely,

Jansje Wolthuis

11 Vieille Vigne

79340 Les Forges

France



**Sujet :** [INTERNET] Contribution à l'enquête publique du projet éolien de la Naulerie

**De :** Léo Girard <leogrd79@gmail.com>

**Date :** 02/08/2022 12:31

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens vous faire part de mon soutien au projet de parc éolien sur la commune de Les Forges.

Je pense (ou du moins j'espère très sincèrement) que les évènements dramatiques survenus cet été serviront d'électrochoc à certains. Nous sommes actuellement dans une situation d'urgence environnemental absolue que nous ne pouvons plus ignorer.

Les conséquences du dérèglement climatique sont déjà et seront encore multiples : diminution des ressources en eau et nourriture, mortalité, nouvelles maladies, dégradation de la qualité de l'air, disparition des habitats naturels, épisodes météorologiques extrêmes, réfugiés climatiques etc... Tous les étés des records de températures sont battus, des incendies ravagent des milliers d'hectares de forêts, les épisodes de sécheresses se multiplient.

Si l'on veut limiter ce changement climatique nous devons repenser notre consommation, améliorer les performances des bâtiments mais également produire une énergie plus verte. L'éolien et le solaire représentent des solutions qu'on peut mettre rapidement en place et qui sont efficaces. Il faut encourager et soutenir ces projets d'énergies renouvelables qui se développent partout en France. Sans ces projets, il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif de neutralité carbone fixé pour 2050 et les conséquences seraient désastreuses en tout point.

Les médias nous parlent également de plus en plus d'un risque de sécurité d'approvisionnement pour les hivers à venir. Je crois encore une fois que soutenir ce projet c'est simplement faire preuve de bon sens quand on voit qu'il permettrait de subvenir aux besoins d'environ 15 000 personnes.

En tant que citoyen engagé, je crois que chacun doit concourir à cette transition énergétique à son échelle. Il est de notre devoir de faire changer les choses et ce même si il existera toujours des individus qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Ces mêmes individus qui ne seront plus là pour voir les conséquences de leur inaction et qui en feront payer le prix aux générations futures. Personnellement, je préfère faire un effort pour pouvoir espérer léguer un monde viable à mes enfants.

Je vous remercie pour votre lecture et vous souhaite une bonne journée,

Bien cordialement,



**Sujet :** [INTERNET] Contribution enquête publique - Projet éolien de Les Forges

**De :** Camille Charriere <kam.charrette@gmail.com>

**Date :** 02/08/2022 14:09

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Le GIEC a établi son rapport... la terre se réchauffe de façon historiquement rapide et anormale... La communauté scientifique a prouvé que cette augmentation n'était pas "un épisode comme ça avait pu déjà arrivé dans l'Histoire", mais bien le fruit d'une exploitation des ressources et d'une anthropisation complètement déraisonnée... L'Homme est responsable.

L'organisation démontre ensuite que la cause principale de cette augmentation est l'émission de gaz à effet de serre, tels que le méthane ou encore le dioxyde de carbone.

Or, le gestionnaire de réseau RTE a indiqué dans son rapport que les énergies renouvelables avaient permis d'éviter le rejet de 20 millions de tonnes de CO2 en 2019, par substitution aux énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz).

Les chiffres sont là, l'urgence est indéniable... L'éolien est un mode de production d'énergie nécessaire.

Le projet de la Naulerie serait capable, avec seulement 2 éoliennes, de fournir 14 000 personnes en électricité. Il y a 15 ans il aurait fallu 5 ou 6 mâts pour produire l'équivalent. Se plaindre du petit nombre d'éoliennes du projet semble être un non sens, surtout quand l'argument principal est paysager.

Alors oui, on voit les éoliennes dans le paysage. Mais la croyance d'une électricité venant de nulle part est une illusion archaïque. Les centrales de production se sont toujours vues dans l'environnement, seulement jusqu'ici ce n'était pas le nôtre mais celui des riverains des centrales nucléaires, des centres de traitement des déchets ou encore de nos voisins européens pouvant contempler les usines à gaz et à charbon depuis leurs fenêtres. A nous de faire notre part en recentralisant notre énergie, nous n'avons plus le choix.

Le GIEC donne dans son rapport quelques exemples de ce qui pourrait arriver (ou plutôt arrivera) demain si la tendance n'est pas inversée : perte de rendements agricoles, migration des populations les plus vulnérables, montée des eaux, disparition d'espèces clés de la chaîne alimentaire, indisponibilité d'eau potable, apparitions de maladies, conflits pour les ressources... Les plus observateurs auront remarqué que la plupart des conséquences sont en fait déjà une réalité.

La projet de la Naulerie n'a pas vocation à sacrifier le bocage, mais à le sauver à long termes. Ouvrez les yeux.

Merci de m'avoir lu,





**Sujet :** [INTERNET] Commentaires pour enquête publique parc éolien La Naulerie 79340 Les Forges

**De :** Jean-Claude Chauvin <jc.chauvin2@gmail.com>

**Date :** 02/08/2022 17:26

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur Le Commissaire enquêteur

Je vous prie de trouver ci dessous mes remarques concernant le projet de centrale éolienne industrielle aux Forges

### Remarque préalable sur la forme de l'enquête publique

Une enquête publique constitue une étape importante de la vie démocratique locale car elle permet à tous ceux qui le souhaitent d'exprimer leur avis.

Il faut pour cela que les informations mises à disposition soient clairement exploitables et accessibles facilement. Dans la consultation en objet, ce n'est malheureusement pas le cas car 500 fichiers différents à ouvrir, sans même un sommaire pour se guider est de nature à décourager les plus téméraires ( je ne peux imaginer que ce soit le but recherché par le promoteur!)

### **RISQUE D'INCENDIE**

On recense en France tous les ans 3 à 4 incendies d'éoliennes. La nacelle située à 120 mètres ne peut être atteinte par les moyens dont disposent les pompiers. Un tel incendie ne peut être traité et le feu s'éteint par la combustion complète de la nacelle, de l'huile et des pales. Dans une zone de bocage comme aux Forges, il existe un risque avéré de propagation aux haies et arbres alentour .

### **ENERGIE INTERMITTENTE**

L'électricité produite par les éoliennes dépend du bon vouloir du vent. Cette production n'est pas pilotable, et l'on constate assez souvent que les éoliennes ne produisent quasiment rien au niveau national et que RTE doit importer de l'électricité de nos voisins et faire tourner des centrales thermiques au gaz où au charbon. Voir exemple récent ci dessous:

Dans la journée du 21 juillet 2022 le réseau de transport de l'électricité a importé en moyenne plus de 7000 MW sur le marché spot européen, soit 15 % de la consommation nationale, au prix exorbitant de 397 euros le MWh contre 42 euros, tarif auquel EDF est contraint de vendre de l'électricité à ses concurrents.

Au même moment les 10.000 éoliennes terrestres dont la puissance installée est de 17.000 MW étaient incapables par manque de vent de fournir plus de 2% de la consommation totale.

A ce rythme les importations d'électricité correspondraient à une perte pour la France de 59 millions d'euros par jour, soit 1,8 milliards par mois et 22 milliards par an.

Ces chiffres sont à comparer au budget 2022 du gouvernement qui pour différer l'explosion inéluctable des tarifs d'électricité des ménages a voté un « bouclier tarifaire » provisoire de 5 milliards d'euros.

Ces mesures d'urgence destinées à masquer la réalité ne compenseront pas les pertes engendrées qui se répercuteront inexorablement un jour ou l'autre sur les consommateurs par des hausses vertigineuses des tarifs.

Cette situation est le fruit d'une politique électrique de la France qui s'est pliée aux ordres de Bruxelles et de l'Allemagne ce qui a entraîné le déclin de nos filières traditionnelles de production d'électricité pour les remplacer par des Energies renouvelables intermittentes.

Lorsqu'ils réaliseront que l'électricité est devenue inaccessible, les français se révolteront pour avoir été trahis par leurs élus.

ECOémix 21072022

### **PARC NATUREL REGIONAL**

Le PNR de Gâtine Poitevine sur lequel travaillent depuis plusieurs années nos élus pourrait se concrétiser bientôt mais la présence de cette centrale éoliennes industrielle aux Forges va sans aucun doute introduire un élément défavorable aux yeux du jury.

### **LES PHOTOMONTAGES SONT FAUX**

Les machines apparaîtront beaucoup plus imposantes que ce que le promoteur a montré dans le dossier. Voir à titre d'exemple le document ci joint

Ces documents erronés présentés dans le dossier en consultation sont de nature à fausser la perception du public . C'est un problème grave que je voulais signaler.

Merci Monsieur le Commissaire enquêteur de prendre en considération mes arguments et de noter ma totale opposition au projet des Forges-La Naulerie

Bien cordialement

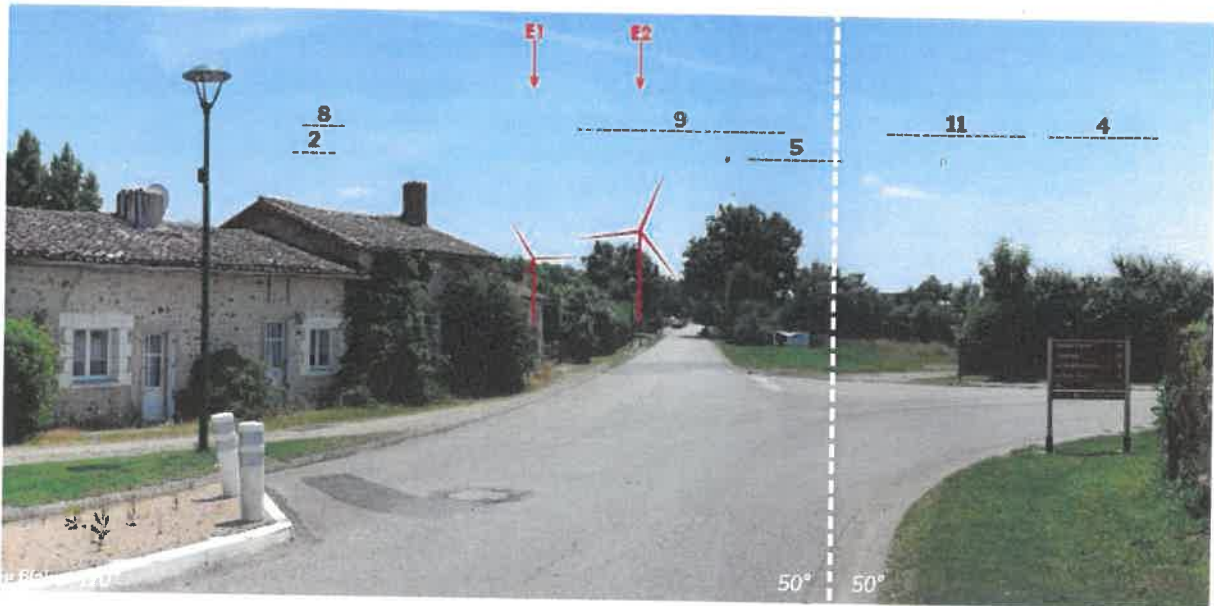
J-C Chauvin  
79340 VASLES

— Pièces jointes : —

Impact visuel faussé.docx

1,1 Mo

## Photomontages erronés et trompeurs



L'image du haut extraite du dossier (chapitre 8-2-3) est manifestement fausse et trompeuse. Elle montre le sommet des pales de l'éolienne de gauche (200 mètres) ne dépassant pratiquement pas le toit de la maison alors qu'en réalité le mat de mesure de 120 mètres implanté lui aussi à la Naulerie, se voit lui déjà largement au-dessus du toit sur notre photomontage ( étoile bleue)



**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien aux Forges

**De :** BERNARD PERREAU <bernardperreau79@gmail.com>

**Date :** 02/08/2022 17:37

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Madame, Monsieur

Je suis totalement opposé à ce projet qui va engendrer des nuisances sonores, accentuer un bilan écologique et sanitaire défavorable pour l'environnement mais aussi réduire la valeur des biens à proximité des éoliennes mais aussi dans un rayon important du fait de l'hauteur des éoliennes.

La majorité des collectivités concernées s'est prononcée contre un tel projet qui tend à amener à la baisse l'attractivité immobilière de tout un secteur.

Cordialement

Bernard Perreau



**Sujet :** [INTERNET] projet d'éoliennes

**De :** Françoise Murray <francoise.murray@gmail.com>

**Date :** 02/08/2022 19:03

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur

Je viens d'apprendre le projet de construction de 2 éoliennes sur la commune des Forges.  
Comment imaginer un spectacle d'opéra avec le fond sonore et lumineux d'éoliennes de 200 m de haut à proximité !!!???

C'est tout simplement inimaginable ! ou plutôt ça ressemble à un gag !

Je pense que si ce projet est mis à exécution, c'est la fin des Soirées Lyriques de Sanxay qui ont acquis une réputation et une reconnaissance bien méritées.

Pour ma part j'assiste à ces opéras depuis une dizaine d'années, c'est toujours un grand rendez-vous

et musical pour la qualité de ses interprètes et choix d'oeuvres,  
et familial, étant originaire de la région,  
tout ça en plein air dans ce lieu magique.

Il est facile d'imaginer le préjudice que subirait Sanxay si ce projet était mis à exécution, et la déception de la population et des bénévoles participant à ces manifestations.

J'espère vraiment que les soirées de ce mois d'Août ne seront pas les dernières.

Cordialement

Françoise Murray

Paris 20e





**Sujet :** [INTERNET] projet La Naulerie

**De :** beethecat@lilo.org

**Date :** 02/08/2022 20:20

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

bonjour

je suis d'abord étonnée du découpage du dossier, ce qui est une entrave avérée et volontaire à sa consultation, vu la taille des différentes parties. Cela sera pris en compte.

Et aussi le fait que le système d'envoi par mail rend la consultation de l'ensemble des dépositions difficile, voir impossible, comme le dossier. Etrange pour une enquête PUBLIQUE ....

Ensuite, j'habite à Lavausseau et vais de temps en temps faire mes courses à Vasles. Et j'ai pu constaté l'importance pour la vie économique de ce village de sa fréquentation par les habitants des Forges.

Une volonté de nuire à cela avec ce projet? Et j'ai pu noté , parmi les dépositions, que le seul d'accord est l'entreprise Colas, qui, cela tombe bien, n'habite pas sur place. Donc que leur importe !!

Donc à moins de vouloir détruire l'économie locale - et cela va aussi nuire au site de sanxay - en portant atteinte à l'attractivité de cette région, riche en bocage et biodiversité, en tenant compte aussi du fait étrange que le nombre de projets éoliens et anormalement importants dans les deux départements - Vienne et Deux-Sèvres - de région grand aquitaine, ce projet est à abandonner.

bien cordialement

c. Bessaguet



**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien de la Naulerie, commune des Forges

**De :** Claude CATHELINÉAU <claudcathelineau@orange.fr>

**Date :** 02/08/2022 22:36

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je suis conscient que notre indépendance énergétique passe par le développement de l'énergie renouvelable et par conséquent par le développement du parc éolien même si le bilan carbone global est très contestable.

Je suis aussi conscient que malheureusement l'aspect financier l'emporte souvent sur les conséquences que peuvent avoir l'implantation d'éoliennes en milieu rural.

Ayant passé toute mon enfance et mon adolescence dans le petit village d'Herbord situé tout près du site gallo-romain de Sanxay et à environ 3 km de l'implantation du parc éolien des Forges je peux vous assurer que les éoliennes ne vont pas passer inaperçues d'autant plus que le paysage a été détruit récemment par l'arrachage de nombreuses haies.

Je fais également partie des quelques 250 bénévoles des Soirées Lyriques de Sanxay et malheureusement notre magnifique spectacle, dont la notoriété n'est plus à démontrer et qui se déroule la nuit, va être fortement impacté par les flashs des 2 éoliennes qui vont culminer à 200m de haut .Le risque de voir disparaître cette association créée il y a plus de 20 ans est réel, sans compter les conséquences très négatives (tourisme, commerces...) sur la commune de Sanxay..

En conclusion, je suis très défavorable à ce projet et si malheureusement il devait aboutir, j'espère qu'il profitera de la nouvelle technologie publiée dans le JO Sénat du 19/01/2022 – page 525 :

"Le déclenchement du balisage uniquement au passage d'un aéronef pourrait progressivement être généralisé à partir du second semestre 2022, en fonction du résultat de ces expérimentations".

Cordialement

Claude Cathelineau

Membre du conseil d'administration des Soirées Lyriques de Sanxay

6 rue du champ du moulin

86600 Sanxay

06 10 49 47 49

**Sujet :** [INTERNET] Enquête Publique Commune Les FORGES

**De :** Leclercq Veronique <veroniquelecl@gmail.com>

**Date :** 03/08/2022 17:01

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Veuillez trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique concernant le parc éolien de La Naulerie sur la commune des Forges

V.Leclercq

— Pièces jointes : —

---

Monsieur le commissaire enquêteur.docx

12,6 Ko



Monsieur le commissaire enquêteur

Habitante de Boivre la Vallée, commune limitrophe des Forges

On veut faire croire au citoyen qu'il peut donner son avis sur ce projet de la Naulerie commune des Forges. Or l'accessibilité du dossier en mairie est très restreinte (ouverture de la mairie des Forges le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 13h30 à 17h) , de plus j'ai essayé de consulter le dossier sur le site de la préfecture des deux sèvres ,mais celui-ci est rendu inutilisable car comporte un nombre de sous dossiers incalculables et pour la plupart portant le même nom. De quoi décourager n'importe qui.

Pour exemple les sous dossiers concernant l'étude paysagère sont tous intitulés de la même façon (**\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF**) et du

numéro 1 jusqu'au numéro 289.

De qui se moque-t-on ?

Les 180 à 200 photos ou photomontages sont produites sans indiquer ce qu'elles représentent ni même d'où elles sont prises, ce qui rend toute cette partie du dossier nulle et inutilisable.

Vous noterez également que le photographe prend bien soin de se placer derrière un arbre ou une haie de façon à minimiser l'impact visuelle de ces énormes machines. Quant est-il si l'on se déplace de quelques mètres, et n'oublions pas la nuit avec ces flashes rouges qui attirent le regard bien malgré soi.

La gêne visuelle de ces machines à vent n'est pas anodine pour la santé humaine.

Aussi Mr le commissaire, je vous demande d'émettre un avis défavorable à ce projet.

V.Leclercq





**Sujet :** [INTERNET] enquete publique les forges

**De :** Leclercq Veronique <veroniquelecl@gmail.com>

**Date :** 03/08/2022 22:03

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur

Je m'inquiète fortement pour la situation économique de la commune des Forges si ce parc éolien venait à voir le jour. En effet cette commune a su par le passé faire les bons choix et investissements afin d'accueillir des touristes, notamment avec la présence du terrain de golf attirant bon nombre de locaux mais aussi de touristes français et étrangers. D'ailleurs un nombre significatif d'étrangers résident sur le secteur. Je crains fort que l'attractivité de ce bocage gâtinais soit considérablement revue à la baisse si un tel projet voit le jour, en témoignent les différentes contributions de ces personnes qui ont investies dans cette commune et qui vont voir , comme les locaux, leur bien dévaluer .

Je pense également au festival lyrique de Sanxay qui a maintenant une très belle renommée. Il est clairement établi par les photomontages que ces éoliennes seraient visibles à partir du site gallo-romain. Je trouve vraiment dommageable de saccager notre campagne pour installer des éoliennes qui on le sait ne régleront en rien nos problèmes d'émission de gaz à effet de serre, mais bien au contraire les aggraver car obligeant à utiliser de plus en plus de centrales à gaz, voir à charbon ou à lignite.

Vous l'aurez compris, je suis contre ce projet d'usine éolienne et je vous prie de donner un avis défavorable à ce projet.



**Sujet :** [INTERNET] CONTRIBUTION A L ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN LA NAULERIE (LES FORGES )

**De :** JEAN MICHEL CLEMENT <jmclementmichel@gmail.com>

**Date :** 03/08/2022 23:03

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Le 03 AOÛT 2022

Monsieur André Touraine  
Commissaire enquêteur chargé de suivre  
l'enquête publique portant sur le dossier  
présenté par la Société Parc éolien de la  
Naulerie pour l'installation et l'exploitation  
d'un parc éolien sur la commune Les Forges  
79340

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, les observations qu'appelle le dossier soumis à enquête publique concernant le projet qui porte sur la construction d'un parc éolien présenté par la société « Parc éolien de la Naulerie », pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune . Les Forges 79340

Rappelons tout d'abord que le projet de parc éolien dont il s'agit est constitué de deux éoliennes, présentant une hauteur en bout de pale de 200 m., fournissant une puissance électrique de 11.4 MW. Ces éoliennes sont des aérogénérateurs avec un diamètre de rotor de 163 m et une hauteur de mât de 118 m)

### **1 -Sur la dépréciation des biens des riverains des parcs éoliens.**

Les éoliennes font baisser les prix de l'immobilier.

Sur ce point, les décisions des tribunaux sont fort éclairantes .Ainsi :

- La Cour d'appel de Rennes (arrêt du 20 septembre 2007 n° o6/02355) a confirmé un jugement du tribunal de Grande instance de Quimper qui avait condamné les vendeurs d'une maison qui avaient dissimulé à l'acheteur l'existence d'un projet éolien à verser à ce dernier une indemnité correspondant à la perte de valeur de cette maison.
- La Cour d'appel d'Angers (arrêt du 8 juin 2010 n° 253) a jugé que les acquéreurs d'une habitation qui n'ont pas été informés par les vendeurs de l'existence d'un projet d'implantation d'un parc éolien sont recevables à demander auxdits vendeurs l'indemnisation du préjudice qu'ils subiront du fait de la réalisation de ce projet.

Rappelons qu'en France est applicable la règle dite des 500 m (une éolienne industrielle quelle que soit sa hauteur peut être installée à 500 m d'une habitation).

Dans le projet «Parc éolien de la Naulerie » les habitations sont à 620 m ce qui ne permet pas de limiter sérieusement les nuisances de ces gigantesques moulins que sont les éoliennes.

### **2 – Sur l'inefficacité des éoliennes dans la lutte contre les gaz à effet de serre**

Les éoliennes présentent un défaut fondamental, car elles sont incontrôlables, leur production dépendant uniquement du vent. Le courant alternatif ne se stockant pas, les crêtes et surtout les creux de la production posent des problèmes majeurs et il est nécessaire de réguler le réseau par des centrales thermiques souples qui prennent le relais ( charbon, gaz, fuel).

Les spécialistes de la question estiment que les énergies intermittentes nécessitent de grandes capacités de réserves qui vont reposer sur le gaz naturel. On va payer 3 fois. D'abord parce qu'il faudra construire deux systèmes (éolien +gaz), deuxièmement, il faudra subventionner les éoliennes, troisièmement les turbines gaz vont fonctionner 70% du temps

Le coût du MWh va être augmenté d'autant. Outre le prix élevé, le système éolien-gaz va générer des gaz à effet de serre 70% du temps.

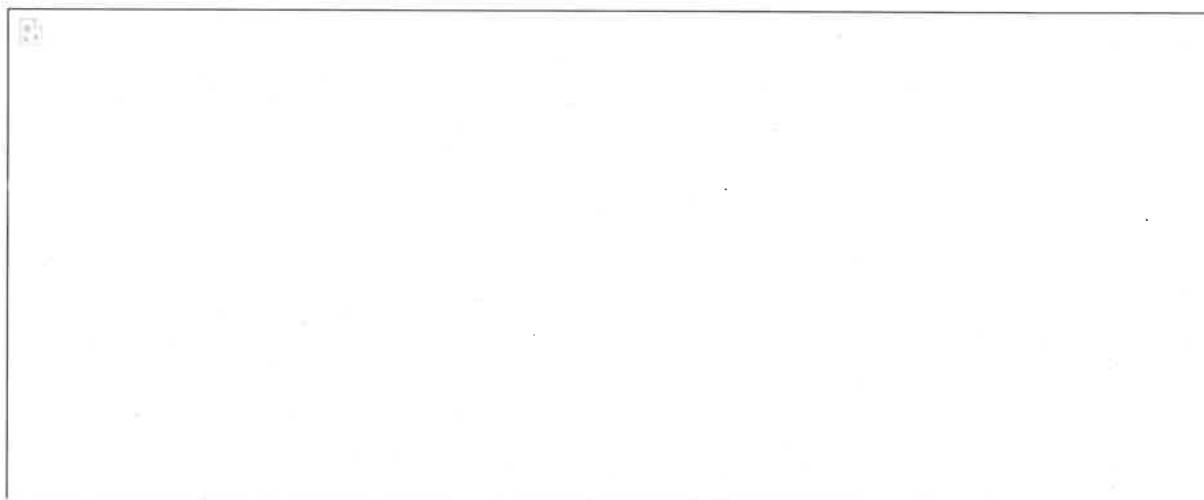
#### **Il semblerait que :**

Dans la journée du 21 juillet 2022 le réseau de transport de l'électricité a importé en moyenne plus de 7000 MW sur le marché spot européen ( produit principalement avec du charbon ou du lignite donc fortement pollueur en co2 ), soit 15 % de la consommation nationale, au prix exorbitant de 397 euros le MWh contre 42 euros, tarif auquel EDF est contraint de vendre de l'électricité à ses concurrents

Au même moment, les  $\approx$  10.000 éoliennes terrestres dont la puissance installée est de  $\approx$  18.000 MW étaient incapables par manque de vent de fournir plus de 2% de la consommation totale.

Le 3 août à 12h30, la France a produit 53.204 MW d'électricité: dont 58% de nucléaire, 8% d'hydraulique, 8% de gaz et 1,4% d'éolien).

Pour faire face la France a importé 7730 MW soit 14% ( voir tableau ci dessous )



on est bien loin de la prose employée par France énergie éolienne !  
il ne s'agit donc pas d'émettre moins de co2 mais bel et bien de faire PLUS d argent !

### **3 - Sur la destruction des haies et les conséquences sur la mortalité de l'avifaune et des chauves-souris.**

Le CNRS et le Muséum d'Histoire naturelle ont publié en 2018 deux études qui pointent la disparition massive des oiseaux dans nos campagnes : « en moyenne leurs populations se sont réduites d'un tiers en quinze ans » Si rien ne change, on peut craindre des disparitions d'espèces dans les prochaines décennies, comme l'outarde canepetière, l'un des oiseaux les plus menacés des plaines cultivées de France: il a perdu 95% de ses effectifs en cinquante ans ».

Il convient d'ajouter parmi espèces particulièrement menacées sur le territoire de Les Forges et des communes limitrophes : le busard cendré, le busard Saint Martin .

Quant aux chauves-souris, il apparaît qu'elles sont les principales victimes des éoliennes (**principalement par Barotraumatisme** ).

### **4 - Sur la protection des paysages et du patrimoine**

Pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, il faudrait au moins 25000 éoliennes sur le territoire français contre  $\approx$  10000 actuellement.

Aucune parcelle de territoire n'est plus protégée. Le voisinage des monuments historiques, les 43 parcs naturels régionaux, les sites emblématiques, les lieux de mémoire sont en passe d'être industrialisés. La France est réputée mondialement, cela tient à sa situation géographique, à ses espaces naturels protégés, à ses paysages qui sont des biens communs.

Il serait extrêmement regrettable que l'Etat continue dans cette voie le développement effréné de l'éolien alors que de nombreux pays sont en train de limiter ce développement non seulement pour des raisons économiques, mais aussi à cause de ses effets néfastes pour les riverains et de son impact négatif sur l'écologie.

#### 5- Sur la présentation désastreuse du dossier de l'enquête publique

**le dossier a été rendu complètement inaccessible au commun des mortels par sa présentation décousu notamment pour les riverains du projet**

nous constatons que le dossier est composé de **plus de 500** pages dont la plupart comporte le même titre **de la page 75 à la page 279 sont présenter des photos ou photomontages qui porte toute le même titre ( \_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF ) sans aucune information quand on les ouvre concernant ce quelle sont censés représenter ni l information sur le lieu d'où elle aurait été prise la plupart pourrait d ailleurs provenir d un dossier d un autre département s est invérifiable**

il est impossible de s'y retrouver !

comme la possibilité de consulter le dossier en présence du commissaire enquêteur est réduite à 5 périodes de trois heures pour la durée totale de l'enquête publique très peu de personnes peuvent s'informer du dossier et ainsi apporter leur avis sur le bien fondé ou pas de ce projet

de plus le dépôt des contributions est rendu compliqué par l'absence d'un fichier dématérialisé ou l'on puisse rédiger directement les contributions avec preuve de dépôt

les rares contributions ne sont pas déposées régulièrement sur le fichier ce qui fait qu'il est impossible de les consulter en temps réel

**Aujourd'hui 03.08.2022 à 12 heures la dernière contribution présente dans le dossier date du 26.07.2022**

J'espère vivement qu'il ne s'agit que d'une erreur et non pas d'une volonté délibérée afin de réduire la possibilité offerte aux citoyens d'exprimer leur avis sur un dossier susceptible de modifier leur vie durablement !

#### 6- La non réponse de la MRAE

la non réponse de la MRAE ne doit pas être interprétée comme un accord tacite au projet en effet 2 raisons au moins sont susceptibles d'expliquer cette non réponse

1 si la MRAE a reçu le même dossier que celui qui est présenté sur le site de la préfecture des Deux-Sèvres il est tout à fait compréhensible qu'il n'est pas parvenu à répondre à un dossier impossible à consulter correctement

2 il est probable que la MRAE soit submergée par trop de dossiers de projets éoliens dans les Deux-Sèvres et compte tenu de la tâche colossale que représente l'étude et la vérification de tels dossiers même lorsqu'ils sont présentés correctement on comprend facilement que le personnel n'étant pas extensible à l'infini il n'aurait pas été en mesure de traiter ce dossier avec le sérieux qui leur est coutumier

**LA NON REPOSE DE LA MRAE DOIT DONC ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN OBSTACLE AU PROJET**

**L'ADMINISTRATION AYANT ÉTÉ POUR UNE RAISON OU UNE AUTRE DANS L'IMPOSSIBILITÉ D'EFFECTUER LES CONTROLS DONT ELLE A LA CHARGE**

Telles sont, monsieur le Commissaire enquêteur, les observations que j'entends formuler à l'encontre du projet de Parc éolien de la Naulerie.

Il est clair que je suis tout à fait défavorable à l'implantation par la société « Parc éolien de la Naulerie » de deux éoliennes industrielles sur le territoire de la commune de Les Forges.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Michel Clément

**Sujet :** [INTERNET] projet Eolien La Naulerie, LES FORGES

**De :** <mddeady@orange.fr>

**Date :** 04/08/2022 11:13

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur

Sans aucune justification Valeco, le promoteur, n'a pas présenté de site alternatif au lieu-dit la Naulerie comme demandé par le Code de l'Environnement et le promoteur a également pris la décision de ne pas examiner les impacts du raccordement dans l'étude d'impact.

Site d'implantation alternatif

Valeco ne présente pas de site d'implantation alternatif au lieu-dit « la Naulerie » ou à la commune de Les Forges. Le promoteur ne présente aucun autre site envisageable, que ce soit à l'échelle communale, départementale, régionale ou nationale. Valeco se contente d'étudier plusieurs alternatives d'implantations au sein de la ZIP prédéfinie par ses soins.

Mais l'article R.122-5 du Code de l'Environnement prévoit la retranscription dans l'étude d'impact d'une « description des solutions de substitution raisonnables examinées par le maître d'ouvrage et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment au regard des incidences sur l'environnement et la santé humaine ».

Intégration des raccordements et impacts potentiels

D'après Valeco le raccordement fera l'objet d'une demande d'autorisation d'exécution spécifique et n'est donc pas concerné par la présente étude (source : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale – Pièce n°1 : Description du projet).

Mais le raccordement aura bien des impacts sur la biodiversité car nous pouvons lire, par exemple :

- La création des tranchées d'enfouissement des câbles au niveau des bordures de chemins pourrait être à l'origine d'une fragilisation des talus et entraîner leur effondrement
  - L'ouverture et la mise au gabarit des pistes pourraient être très localement à l'origine de déstabilisation de talus

Les impacts sur les haies et autres éléments du paysage constituant des habitats potentiels pour les espèces protégées ne sont pas évalués.

Il s'agit manifestement d'une tentative de séparer les dossiers en 2 projets distincts pour simplifier la procédure du raccordement, qui ne s'inscrirait plus dans la procédure ICPE.

Le raccordement étant indiscutablement un projet connexe au parc éolien, les impacts du raccordement doivent être examinés dans l'étude d'impact avec le même niveau d'exigence.

Je vous demande donc de bien vouloir rendre un avis défavorable sur ce projet.

Mary Deirdre DEADY  
La Brouinière  
79340 MENIGOUTE



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)



**Sujet :** [INTERNET] Enquete projet éolien la Naulerie - Les Forges

**De :** beauchamps.veronique@free.fr

**Date :** 04/08/2022 18:35

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint mon point de vue pour le projet éolien de la Naulerie - Les Forges.

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

Véronique JAKUBOWSKI

— Pièces jointes : —

---

Enquête projet Naulerie les Forges.pdf

30 octets



**Mme JAKUBOWSKI Véronique**  
**03630 DESERTINES**

ENQUETE PUBLIQUE  
Projet Eolien La Naulerie – Les Forges

Désertines,  
Le 05/08/2022

Madame, Monsieur,

Je vous fais part de mon opposition au projet éolien de la Naulerie commune des Forges (79). Etant originaire d'une commune avoisinante à ce projet Eolien, je vous fais part de mes arguments contre ce projet :

**1/ Ce n'est pas aussi écologique qu'on ne le pense <sup>1</sup>**

L'éolien est un des piliers de l'énergie renouvelable mais certains soulignent qu'il n'est pas si écologique qu'il ne le prétend. Plusieurs experts mandatés par le ministère de l'Agriculture ont notamment souligné la concomitance de l'installation d'un champ éolien avec des troubles observés chez des animaux d'élevage. Et ce n'est pas le seul défaut majeur relevé.

Le recyclage difficile des éoliennes est également pointé par ses détracteurs. Certains doutent que ces structures, dont la durée de vie est de 20 ans, puissent être recyclées ou éliminées de manière saine.

**2/ Ça coûte cher et ça enrichit surtout le promoteur<sup>1</sup>**

"L'éolien industriel n'est là que (...) pour enrichir les promoteurs", lance un opposant avant qu'un autre ne souligne : "Il y a effectivement des gens qui gagnent beaucoup d'argent là-dedans mais ce n'est pas nous !" En effet, l'éolien est souvent considéré comme une activité particulièrement dépensière. Rien qu'en 2018, les charges du service public liées au soutien de l'éolien terrestre en France s'élevaient à 1,39 milliard d'euros.

**3/ Ce n'est pas esthétique<sup>1</sup>**

"On n'a clairement plus un paysage rural et bucolique", déplore un villageois français qui dénonce l'allure devenue trop industrielle des territoires de sa région. Malheureusement pour lui, ces grandes pales d'acier n'ont pas fini d'orner nos panoramas. Près de 8000 éoliennes tournent chaque jour en France et Emmanuel Macron souhaite tripler la production du parc éolien terrestre d'ici 2030.

<sup>1</sup> [https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/video-quels-sont-les-arguments-des-anti-eoliens\\_3283351.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/video-quels-sont-les-arguments-des-anti-eoliens_3283351.html)

**4/ Le cout de l'immobilier :**

L'immobilier à proximité d'un parc éolien peut avoir une décote du prix de vente d'un bien immobilier de 20% minimum. Qui paie la différence ?

**5/ Questions diverses :**

Qui paie le démantèlement des éoliennes en fin de vie ?

Qui recycle les éoliennes ?

Si le promoteur n'existe plus, qui gère l'éolienne ?

En espérant avoir apporté quelques éléments pour lutter contre ce projet éolien.

Veillez agréer Madame, Monsieur mes salutations les plus distinguées.

Mme JAKUBOWSKI Véronique

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique Société PE de la Naulerie

**De :** Collon Jean <jean.collon@orange.fr>

**Date :** 05/08/2022 00:14

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

**Copie à :** mairie-lesforges@orange.fr

Tel 06 79 55 09 74A Monsieur André Touraine, Commissaire-Enquêteur,  
A Monsieur le Maire de Les Forges, pour information,

Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint en 2 formats la déposition Europe Ecologie Les Verts Deux-Sèvres.

Cordialement,

Jean COLLON

34 rue de la Poste

79200 PARTHENAY

[jean.collon@orange.fr](mailto:jean.collon@orange.fr)

06 79 55 09 74

05 49 64 23 47



**Deux-Sèvres**



83 rue de la Gare  
79000 NIORT

Monsieur Jean COLLON,  
déposant pour Europe Ecologie Les Verts Deux-Sèvres

à Monsieur André Touraine,  
Commissaire-Enquêteur

Objet : Enquête publique : installation classée, société PE de la Naulerie

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, nous tenons à vous indiquer notre avis défavorable à ce projet de parc éolien de Lz Naulerie sur la commune de Les Forges-79-.

Le gros dossier présenté à l'Enquête paraît extrêmement fouillé et généreux en informations destinées au public...Celà le rend de fait extrêmement difficilement consultable au vu des nombreuses redites et copier-coller dans sa version papier comme dans sa version électronique.

Cependant, nous relevons des incohérences fortes entre la réalité du terrain et les affirmations du porteur de projet.

**I : Au chapitre des « compatibilités » du « Résumé non technique », partie 5.**

Il est affirmé que ce projet est compatible avec le SCoT de Gâtine dans son orientation n°8. ( validé en 2015)

Que dit le ScoT :

« La ressource énergie

En même temps qu'une prise de conscience générale, la réglementation incite simultanément – et incitera de plus en plus à l'avenir – à la modération de la consommation d'énergie et à une diversification des sources par un recours aux nouvelles énergies (naturelles et renouvelables).

Mixité énergétique et mobilisation collective représentent les deux enjeux en la matière

- L'énergie éolienne peut à terme constituer une source durable d'énergie pour le territoire et le SCoT souligne son intérêt pour un développement raisonné de cette filière. »

**Visiblement 2 facteurs ne sont pas mis en place : le caractère de « mobilisation collective » et le « développement raisonné »**

**Concernant le PETR , Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine et le PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial :**

Le Conseil Syndical du pays de Gâtines'est réuni le 5 juillet 2021.

L'extrait de délibération concernant le développement des énergies renouvelables est clair :

« **Projet de Parc naturel régional: Cartographie des vigilances pour le développement éolien et recommandations pour les futurs projets.**

Suite à l'avis d'opportunité favorable de la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine portant sur le projet de

création d'un PNR « Gâtine poitevine », le PETR du Pays de Gâtine a engagé la démarche de rédaction de la Charte du PNR en intégrant les éléments de la note d'enjeux de l'Etat sur le territoire. **p.1/3**

Concernant les énergies renouvelables, les attentes de l'Etat sont les suivantes :

« Le diagnostic de territoire devrait inclure, comme recommandé par le CNPN, un bilan de l'impact des parcs éoliens actuels, à l'échelle de chaque parc, d'une part, et cumulatif, d'autre part, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures éviter, réduire, compenser ERC. L'impact relatif aux chiroptères, en zone de bocage, sera en particulier à réaliser. [Ce travail est en cours de réalisation dans le cadre des études préalables à la Charte.]

La charte pourrait être l'occasion d'étudier une stratégie de développement des ENR sur l'ensemble du territoire avec les collectivités et acteurs économiques concernés pour accompagner ce développement et encadrer la mise en œuvre de la séquence ERC. Le lancement d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine permettra, en parallèle, de préciser la stratégie locale et les engagements en matière de transition énergétique. »

Les énergies renouvelables sont également abordées dans la thématique paysage :

« Au vu des éléments repérés lors de la visite du territoire une attention particulière devra être apportée concernant l'intégration des équipements fréquemment rencontrés de production d'énergies renouvelables (parcs éoliens, méthaniseurs ...) et des sites d'exploitation (carrières) et de traitement de granulats.

Face aux nombreux projets de parcs éoliens autorisés, en instruction ou en réflexion, le Pays de Gâtine souhaite anticiper l'élaboration d'une stratégie de développement des ENR dans le cadre du PCAET et du projet de PNR et proposer, dès à présent, une cartographie et une liste de recommandations intégrant les vigilances patrimoniales naturelles et paysagères afin d'anticiper les éléments qui seraient inscrits dans la Charte du PNR.

En outre, le Pays de Gâtine est aujourd'hui sollicité par l'Etat, en tant que projet de PNR, pour émettre un avis sur les projets éoliens en instruction. Il est donc nécessaire de partager cet outil, non réglementaire, aux communes et communautés de communes afin d'aboutir à un consensus, une vision territoriale du développement éolien, qui offrira une base solide pour l'élaboration des avis du Pays de Gâtine.

Objectifs de cette réflexion :

- Intégrer la prise en compte des aspects environnementaux et paysagers, véritables marqueurs identitaires du territoire,
- Un éolien choisi et non plus subi,
- Eviter le mitage et les effets de saturation,
- Planifier les futures implantations d'énergie renouvelable,
- Dimensionner le développement des énergies renouvelables aux besoins locaux. »

**Le projet éolien de la Naulerie ne répond pas à ces objectifs notamment en ne proposant pas un éolien choisi et non subi, en évitant pas les effets de mitage et de saturation, en ne relevant pas d'une planification des futures implantations....**

**Concernant la mobilisation collective et la concertation menée par le porteur du projet:**

1/Au même chapitre des compatibilités, il est indiqué concernant la charte PNR : « La Communes des Forges n'est pas actuellement comprise dans le territoire d'un PNR. »

Le porteur de projet indiquant qu'il a rencontré dès 2018 les différents acteurs du territoire, il nous paraît impossible que personne n'ait signalé l'existence du projet de Parc Naturel de Gâtine-Poitevine en cours d'élaboration avec l'aval de la Région Nouvelle Aquitaine et des directions ministérielles concernées. Cette rédaction dans un document présenté au public en 2022 est donc trompeuse et de nature à induire le public en erreur d'appréciation. Elle montre qu'en réalité il n'y a pas une vraie concertation.



2/ La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, en charge du Développement Economique semble totalement absente des débats, au point qu'en ce qui concerne les retombées fiscales et donc financières seuls la Commune des Forges ( 22100 /an) et la Conseil Départemental ( 30200 €/an mais qui n'a pas la vocation économique ) sont concernés.

**Concernant le développement raisonné : il n'y a aucune recherche globale sur le territoire , on est totalement dans le coup par coup de la part de la société Valeco, porteuse du projet ;**

**Pour le moins ce projet ne paraît pas être l'aboutissement d'une concertation globale du Territoire avec un projet cohérent, raisonné et collectif de développement de l'éolien.**

## **II L'impact sur le paysage, l'habitat humain, la biodiversité.**

Le projet s'inscrit dans un territoire de bocage à priori favorable pour masquer les effets visuels de proximité.

Mais après l'étude de 3 alternatives, la solution retenue est d'éliminer 2 alternatives avec 3 mâts de hauteur classique par rapport aux installations déjà présentes dans le secteur, déjà chargé, au sud du projet et ce en raison des impacts potentiels sur les habitants et la faune notamment des bois et haies bocagères proches, la zone d'installation possible de 3 mâts se révélant trop étroite.

Le choix se porte sur une troisième proposition avec 2 mâts de plus grande hauteur avec un axe de rotor à 118 mètres et des pales culminant à 200 mètres.

Le résultat est que beaucoup plus de gens sont impactés par les effets visuels et les effets d'ondes sonores ou autres inévitables, portées plus loin.

Les effets sur la faune volante :

- oiseaux soit 70 espèces mais 35 hivernantes soit présentes toute l'année.
- chauve-souris soit 18 espèces dont 6 relèvent de la directive Habitat annexe 2 et 10 sont déterminantes pour les ZNIEF

Avec des pales de 79,70 mètres de rayon bien que légèrement plus haute par rapport au sol, ces dimensions supposent de plus grandes vitesses en bout de pales, au-delà des 200 km/h et des risques augmentés de collision.

Enfin, ce projet se situe dans une zone potentielle de surface extrêmement restreinte : un « **parc confetti** » dont la multiplication par l'exemple et la jurisprudence n'aiderait pas à l'acceptabilité du nécessaire développement de cette énergie.

## **III L'insertion dans le contexte des parcs existants, en cours de réalisation ou déjà autorisés.**

Le projet de La Naulerie se décale ostensiblement vers le nord par rapport au projet situés dans l'axe global de la RN 611 et l'A10, ce qui présente une relative cohérence et n'impacte que peu des paysages très dégradés de longue date. ( ce qui ne signifie pas un certains nombres de problèmes relevés dans ces projets)

Il impacte un secteur phare dans le projet de Parc Naturel Gâtine Poitevine, celui de l'ex canton Ménigoutais qui a justement permis le développement d'activités fortes dans les domaines de la protection et de la formation à la protection de l'environnement.

Et ce dans un vrai effort collectif contrairement à l'esprit de ce projet éolien de la Naulerie

## **IV Concernant l'intérêt général du projet :**

Les remarques portées à l'enquête sont publiques. Il ne nous a pas échappé que l'une d'elles au moins, apportée de bonne foi par l'un des propriétaires des terrains concernés par l'implantation montre clairement que l'intérêt particulier de bénéficier de la rente d'une implantation de mât éolien l'emporte sur l'intérêt général.

**En conclusion : nous ne souhaitons pas que soit apporté un avis favorable à ce projet de Parc**



**Sujet :** [INTERNET] Projet de 2 éoliennes géantes sur la commune de Les Forges

**De :** nicole rorive <nicolororive@gmail.com>

**Date :** 05/08/2022 19:45

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Propriétaires et en résidence principale depuis 3 ans au 22 Lotissement du Bourg Est à Les Forges, jamais nous n'aurions pu imaginer un projet d'implantation de 2 éoliennes géantes dans notre petit village (10,61 km<sup>2</sup> !) situé au coeur d'un environnement campagnard, en bordure du splendide Golf du Domaine des Forges. Une immersion en pleine nature véritable paradis pour résidents et nombreux vacanciers amoureux d'espaces verts ou amateurs de Golf.

Si l'on parcourt une partie du colossal dossier du projet et que l'on *tente* d'en relever certains points dont un, nous concerne tout particulièrement, on lit et nous citons : "le Bourg des Forges possède un parcours de Golf de 110 hectares sur toute la frange sud du bourg, à en moyenne 600 mètres de la ZIP. Le terrain est bordé de haies et de micro boisements, mais il possède également de vastes espaces dégagés" (voir point 4.5 du projet, 2ème alinéa, pt 3). Permettez-nous de nous inquiéter, car le Bourg Est, situé au sud du village et en bordure du Golf face au lac, serait donc exposé à vol d'oiseaux à plus ou moins 800 mètres de la ZIP. Ce qui veut dire, que vu l'orientation plein sud de nos terrasses, nous aurons à subir en permanence le mouvement de rotation des 2 massives éoliennes de 200 mètres, leurs flashes, leur bruit, vu l'absence de végétation assez haute pour leur faire écran.

C'était déjà le cas du mât de mesure du vent de 80 mètres de hauteur, initialement érigé sur la ZIP et qui était visible depuis nos habitations !

C'est surprenant que nous n'ayons trouvé dans la multitude de photos figurant dans "le cadre de l'intégration du projet dans son environnement", des photos qui auraient pu être prises depuis le Bourg Est !

Notre paysage est déjà saturé d'éoliennes, on compte dans un rayon de 10 km environ près de 90 éoliennes, parcs construits, en projet ou acceptés ou à l'étude et peut-être encore d'autres à venir !

Pourtant, il a déjà été démontré les impacts négatifs que celles-ci génèrent sur :

- La santé : nuisances sonores, flashes, effets stroboscopiques .....
- Notre patrimoine naturel : destruction d'espèces protégées
- Le tourisme : le Golf, la location de villas "de luxe" (comme annoncé par les agences sur les sites de vacances)
- La valeur de l'immobilier : baisse entre 20 et 30%

En outre, en parcourant les nombreux articles publiés sur ce projet, nous découvrons :

- "Qu'il ne respecte pas les recommandations du Pays de Gâtine en matière de développement éolien quant à l'avenir du projet de créer un Parc Naturel Régional préconisant "pas moins de 4 éoliennes par parc"
- "Que les seuils d'alerte sont atteints en matière de saturation visuelle"
- "Qu'il y aurait un projet pour un autre parc éolien à une distance de seulement 3,5 km des Forges" !!!!!
- "Que le promoteur n'a pas demandé de dérogation pour la destruction d'espèces protégées"

Nous nous permettons donc, Monsieur le Commissaire enquêteur, de vous faire part de **notre ferme opposition à ce projet** qui bouleversera durablement notre cadre de vie à tous. Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expressions de nos meilleures salutations.

Claudy et Nicole BRASSART RORIVE  
22 Bourg Est 79340 Les Forges

Sujet : [INTERNET] Projet éoliennes des Forges 79 enquête publique

De : Bruno Chauvineau <sbchauvineau@yahoo.fr>

Date : 07/08/2022 12:56

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Madame le préfet,

Une enquête publique est en cours dans le cadre de la création d'une zone de 2 éoliennes aux Forges dans votre département. Je viens par la présente vous faire savoir que je suis contre ce projet pour différentes raisons même si je peux comprendre le désir de l'état de trouver de nouvelles énergies renouvelables.

Mes arguments sont :

- un tel projet pour si peu d'éoliennes... sans parler de la hauteur des deux qui doivent être installées pour ce projet... 200 m si mes renseignements sont exacts !
  - l'importance du nombre d'éoliennes déjà présentes sur le territoire des Deux-Sèvres comme d'ailleurs sur celui de la Vienne. Ce nombre permet je crois déjà de répondre aux exigences de l'Etat. Quand est-il d'ailleurs de l'ensemble de notre région Nouvelle Aquitaine ? Merci de me fournir les documents permettant de constater que l'ensemble de la région Nouvelle Aquitaine est soumise au même régime que le 79 et 86.
  - Pourrions-nous avoir un rapport sur l'ensemble des éoliennes présentes sur le territoire de l'ancienne région Poitou Charentes pour connaître le nombre de jours où elles fonctionnent ? Il est assez fréquent de voir qu'elles ne fonctionnent pas forcément y compris lorsqu'il y a du vent... De plus nous constatons que l'ensemble ne fonctionne pas non plus et que nous avons au maximum 50% des îlots qui fonctionnent lors d'une période de vent...
  - le coût de ces éoliennes lorsqu'il faudra les démonter. Vous pourrez argumenter que cela ne sera que dans 30 ans... Mais pensons à la future génération qui devra payer le démantèlement des structures non prises en charge par le constructeur sauf si la contrat stipule que le gérant prend à sa charge le montage et le démontage. Merci de me fournir le contrat qui stipulera cela...
  - l'impact environnementales tant au niveau de la faune que de la flore mais aussi dans le cadre de l'impact carbone. Pouvez-vous me fournir les documents me permettant de changer d'avis sur ce point ? Le montage demande une quantité importante de béton pour construire le socle... Quid dans les années à venir ! Je ne parle nullement des matériaux qui constituent les éoliennes qui me semble ne sont pas renouvelable...
  - la dégradation et saturation du paysage, flashs lumineux la nuit... Ma propriété se trouve vers la direction des Forges... De plus il me semble qu'il est demandé qu'un angle soit mis en place de 160° au sein d'un lieu permettant d' avoir une vision vers l'horizon sans la présence d'éolienne.
  - la juxtaposition de projets autour de Sanxay sans qu'il y ait une véritable concertation entre ces projets et les responsables des éoliennes.
  - la baisse de l'attractivité et chute du tourisme. Cette partie de la région n'a pas de grandes entreprises et les villages tant au niveau du 79 que du 86 présents sur ce territoire doivent trouver des idées par attirer à eux des personnes ... Le Tourisme est gage de survie pour ces villages. La présence des éoliennes mettraient un terme à cette attractivité. De retour du Périgord , j'ai été étonné de ne voir aucune éolienne présente sur cette partie de la France : Lot, Limousin, Angoulême, Périgord . Je ne me fie qu'à ce que j'ai pu voir allant de Sanxay à Rocamadour en passant par Limoges, Angoulême, Sarlat ...
  - la baisse de la valeur immobilière des biens autour des ces projets. L'état peut-il prendre à sa charge une indemnité compensatoire par rapport à la baisse immobilière ? Si oui, merci de me dire quel document je dois me procurer et quelles démarches effectuées ?
- Je reste, madame le préfet, à votre disposition pour toute information complémentaire et je suis dans l'attente des documents que vous allez m'envoyer...

Salutations distinguées.

Bruno Chauvineau

10 rue des Gravelines

86 600 SANXAY



**Sujet :** [INTERNET] contribution à l'enquête publique relative au projet éolien des Forges

**De :** Charles Assouline <assouline.charles@gmail.com>

**Date :** 07/08/2022 13:08

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur

Habitant Vausseroux au lieu dit "le Patis" depuis 1995 je souhaite exprimer mon opposition au projet éolien prévu sur la commune des Forges.

Ces projets qui se multiplient et pour lesquels le gouvernement a levé toutes les contraintes réglementaires pour en accélérer la réalisation se font dans la précipitation , sans aucune attention à leur acceptabilité par les populations locales? Celles ci ont a peine quelques jours pour se prononcer , sur la base de documents illisibles, faits par des experts pour d'autres experts.

Les paysages de la Gatine que nous aimons, vont être défigurés par ce projet et les autres qui arrivent (les Chateliers, notamment), ou déjà à l'oeuvre, sans aucun bénéfice pour la population locale, autre que les aumônes distribuées aux communes par l'exploitant, comparativement à ceux qu'il va en tirer,

Cordialement

Charles Assouline





[INTERNET] courrier d'une habitante de Sanxay.

**Sujet :** [INTERNET] courrier d'une habitante de Sanxay.

**De :** Françoise CADOR <francoise.cador@wanadoo.fr>

**Date :** 07/08/2022 15:07

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

— Pièces jointes :

---

Monsieur le Commissaire enquêteur.docx

21,8 Ko



Monsieur le Commissaire enquêteur,

Propriétaire d'une maison de village à Sanxay, je me permets, par ce courrier d'exprimer mon avis très défavorable pour le projet de construction des deux éoliennes de 200m de haut sur la commune des Forges sur le site de la Naulerie.

**En effet, le balisage lumineux de ces éoliennes produirait deux flashes lumineux toutes les secondes et ce, durant les spectacles comme les répétitions de ces spectacles d'opéra lyrique de grande qualité qui attirent chaque année 8000 à 10000 spectateurs.**

200 bénévoles habitants la commune œuvrent pour le rayonnement de ces spectacles. Ce climat fédérateur exceptionnel incite des familles même étrangères à venir séjourner puis s'installer à Sanxay et dans les environs et ainsi à adhérer à ce projet.

La construction de ces éoliennes et leur mise en activité nuiraient grandement à l'attractivité des Soirées Lyriques de Sanxay comme à la renommée de la qualité de l'acoustique unique du site gallo-romain.

Je ne détaille pas l'impact négatif sur l'immobilier des habitations du village qui déjà peine à conserver à l'année un commerce.

Aussi, bien que consciente de la nécessité de fournir à tous sur le territoire national des prestations techniques comparables à la Ville, je reste très défavorable au projet de construction de ces deux éoliennes qui handicaperait définitivement l'avenir local.

Respectueusement,

Françoise Cadot 11 rue du four banal. Sanxay



**Sujet :** [INTERNET] Enquete publique parc éolien de la Naulerie - Les Forges

**De :** valerie.sarpaux@laposte.net

**Date :** 07/08/2022 17:25

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Monsieur,

Propriétaires d'une maison à Bourg Est au numéro 1 sur la commune des Forges depuis 2020, surprises et déçues nous fûmes de la découverte du projet de parc éolien à La Naulerie. Ses éoliennes vont être effectivement visibles en ligne directe depuis notre terrasse!

Nous nous opposons vivement à ce projet et espérons que vous prendrez en considération les remarques de l'ensemble des résidents.

En effet les éoliennes envahissent déjà très nettement les environs immédiats puisque près de 90 éoliennes sont soit construites, soit en projet, il est bien temps de limiter l'invasion de cette industrie qui sous couvert de répondre à l'avancée des énergies renouvelables va durement impacter nos paysages, notre patrimoine bâti et environnemental. La Gâtine fait partie des sanctuaires abritant une faune et une flore indéniable d'un attrait important d'un point de vue écologique.

Par ailleurs, l'ensemble des hameaux des Forges ont été construits de 2000 à 2012 avec l'assentiment de la mairie autour d'un golf, le tout dans le respect de l'environnement puisque les villas se fondent dans le paysage, et on voudrait à présent industrialiser cet espace de bien être et de tranquillité. Notre territoire n'a jamais eu cette vocation et surtout ce n'est pas pour cela que l'on choisi d'habiter Les Forges!

Nous pouvons encore allonger la liste des inconvénients en vous disant que :

- le golf risque des déconvenues importantes et probablement la raréfaction des joueurs
- les villas vont être dévalorisées autant dans leur valeur immobilière que dans leur attrait
- la mairie finira par ne pas s'y retrouver d'un point de vue financier puisque le peu de revenu des éoliennes ne comblera pas la perte de taxe foncière et d'habitation et les retombées du golf
- la pollution visuelle et sonore vont contribuer à la désertification humaine et animale

Il est donc temps d'entendre le cri des ruraux, seuls concernés par la nuisance des parc éoliens et il serait décent de les respecter, eux qui ont investi pour vivre tranquillement au sein de la nature et sans gêne, aucune.

Pour autant, nous sommes favorables aux énergies renouvelables, mais pourquoi ne pas se tourner vers le photovoltaïque ou développer des parc éoliens ailleurs en Nouvelle Aquitaine puisque nous concentrons une bonne partie de ceux-ci alors que la région est vaste, mais peut-être y a t-il plus de moyens de lutte contre ces parcs dans le Bordelais par exemple.

Bien à vous,

Mesdames SARPAUX et PAGEAUD

1, le Bourg Est

79340 LES FORGES



**Sujet :** [INTERNET] contribution à l'enquête publique concernant la commune Les Forges, projet éolien La Naulerie

**De :** Uwe Büren <uwe.buren@orange.fr>

**Date :** 07/08/2022 18:35

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

**Concerne :** projet éolien La Naulerie, Les Forges, Deux - Sèvres

Monsieur le Commissaire – enquêteur,

Je suis de nationalité allemande et installé depuis une quinzaine d'années à Ménigoute et le projet d'implantation d'un parc éolien à la Naulerie m'interpelle sur plusieurs points.

1) Naturellement, je m'intéresse aux règlements concernant l'implantation d'éoliennes en France et dans mon propre pays. Comme vous le savez, le promoteur du projet « La Naulerie », VALECO, est détenu à 100% par la société de droit allemand EnBW, qui elle-même est détenue par le Land Bade -Wurtemberg et des collectivités de ce Land. L'éolien étant sous la juridiction des Länder (régions), c'est donc le propriétaire d'EnBW qui a fixé les règles d'implantation des éoliennes dans le Bade- Wurtemberg.

Cette réglementation prévoit, par le biais d'une charge sonore maximale nocturne, une distance minimale d'environ 700m par rapport aux habitations, or dans le cas de la Naulerie l'habitation la plus proche du projet de parc est à 595m.

**Pourquoi le promoteur n'applique-t-il pas les règles que le détenteur du capital de la société promotrice a fixées lui-même comme le juste équilibre entre la nécessité de décarbonisation et le bien-être de la population ?**

2) De plus, la réglementation du Bade-Wurtemberg est assez protectrice des habitants en ce qui concerne les nuisances liées à l'ombre des pales (au maximum une exposition de 30 heures/an). Ce préjudice est indéniable pour le projet La Naulerie. En effet, plusieurs lotissements sont situés à 1400m au nord-est du projet de parc, il est par conséquent évident, qu'en hiver les habitants ne verront le soleil couchant au sud-ouest qu'à travers les pales des éoliennes et subiront donc un effet stroboscopique néfaste pour la santé. De plus, cette situation empêcherait tout agrandissement des lotissements vers le sud. Il n'existe pas d'étude concernant l'effet stroboscopique dans le dossier. Celui-ci est ailleurs peu exploitable car il est découpé en centaines de fichiers avec des titres peu explicites.

**Pourquoi le promoteur n'a-t-il pas inclus dans le dossier une étude de nuisances liées à l'effet stroboscopique ?**

3) On peut donc conclure que l'installation, telle qu'elle est proposée, n'aurait aucune chance d'être autorisée dans la juridiction d'origine du promoteur. Il est vrai, que ce cas de figure est fréquent en Union Européenne. Cependant, cette situation est ici pour le moins paradoxale. En effet, l'actionnaire du promoteur a édicté des règles qu'il n'applique pas à l'étranger et qu'il ne fait pas respecter par ses propres sociétés.

**S'il y a une libre circulation des promoteurs éoliens en Union Européenne, pourquoi il n'y a pas de règlement européen sur les distances minimales etc ?**

4) Parmi mes activités associatives, je fais partie de l'équipe de bénévoles qui participe à l'organisation des Soirées Lyriques de Sanxay. J'héberge des artistes. Chaque année cette association organise un festival d'opéra dans le site gallo-romain de Sanxay. Ce site est classé monument historique et géré par le Centre des Monuments Nationaux. Je suis très inquiet pour la pérennité de ce festival si le projet éolien de la Naulerie se réalise.

En effet, lors des représentations, la scène serait dominée par les balises rouges clignotantes et cela nuirait, bien évidemment, à la bonne qualité du spectacle et à la sérénité du lieu.

Le Promoteur, lors d'une présentation au Conseil municipal des Forges du 27 Juillet 2022, promettait un « balisage tourné vers le haut » censé résoudre ce problème des balises. Il a fait référence à un arrêté ministériel du 29/3/22 qui, vérification faite, permet une rotation du faisceau vers le haut de seulement 4°

(quatre degrés) maximum par rapport à l'horizontale, ce qui ne me rassure certainement pas.

**Pourquoi le promoteur propose-t-il une solution manifestement inopérante au lieu d'accepter la réalité du problème ?**

Pour toutes ces raisons, je vous demande, Monsieur le Commissaire-enquêteur, d'émettre un **avis défavorable** sur ce projet et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Uwe BÜREN

La Brouinière

79340 Ménigoute

Avast  
logo

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.  
[www.avast.com](http://www.avast.com)



Sujet : [INTERNET] éolienne

De : Rodolphe Chauvin <rodosanxay@gmail.com>

Date : 08/08/2022 08:23

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour

Je suis contre l'implantation des éoliennes

1 : impact environnemental ( faune ,impact au sol,ciment, chemin d'accès, combien d'hectares de terre perdu? C' EST TOUS LES JOURS NOËL...

FLASH LUMINEUX etc ....)

2 : aspect visuel ( NOUS VIVONS ICI , TOURISME, VALEUR IMMOBILIÈRE, BOÎTE ALLEMANDE?????.....

3 : le financement, le grand flou... ( l' argent public qui passe dans le giron privé multinational boîte D'ACTIONNAIRE (BOÎTE ALLEMAND...) électricité toujours plus chère

4 : l' enquête publique ( implantation des panneaux dans des zones dangereuse,impossible de stationner, pas de parking (pourquoi pas faire comme le recensement ? faire passer des gens dans les villages , personne n'est au courant LE GRAND SECRET ,la neutralité de L'ENQUÊTEUR, UNE SEULE PERSONNE, TRÈS LIMITE, AU MOINS 3 PERSONNES SERAIENT PLUS JUSTE.

5 : Changement climatique, impact sur les vents

Cordialement

Rodolphe Chauvin

Portable: 06 66 59 48 74



**Sujet :** [INTERNET] Parc éolien

**De :** Françoise Anne Keller <francoise-anne.keller@orange.fr>

**Date :** 08/08/2022 11:35

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour

Je souhaite exprimer mon inquiétude et mon opposition au parc éolien de la Naulerie , étant attachée au x soirées lyriques de Sanxay .  
Ce projet en plus des nuisances quotidiennes visuelles diurnes et nocturnes nuit aussi à la magie de ces soirées, qui sont par ailleurs valorisantes sur le plan patrimonial et n'ont pas d'équivalent sur le territoire .

Cordialement

Anne Keller

1 rue de l'église

Jouhet

Envoyé de mon iPhone



**Sujet :** [INTERNET] projet éolien La Naulerie

**De :** <mddeady@orange.fr>

**Date :** 08/08/2022 12:21

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Ménigoute, le 8/8/2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

D'après les études paysagères mandatées par VALECO « *Les enjeux ornithologiques de la zone d'étude montrent des sensibilités moyennes à fortes* » (Etude du Milieu Naturel, page 64).

Mais après avoir lu les études paysagères j'ai conclu que les études ne prennent en compte toutes les espèces protégées dans les environs.

Par exemple, 50 ha du terrain de golf à seulement 600m de distance du ZIP est une zone naturelle mais les études paysagères ne font aucune référence à ce fait. Vous pouvez lire dans la presse, par exemple, que des cigognes étaient répertoriées dans cette zone mais cette espèce importante n'est pas mentionnée dans les études. (Voir article ci-joint).

Est – ce qu'il est possible d'approuver ce projet avec une étude du milieu naturel incomplète ?

J'attire votre attention sur le fait qu'en juillet 2021 dans le sud de la Touraine un projet éolien était définitivement annulé par la présence de cigognes noires. (Cour administrative d'appel de Nantes, 5ème chambre, 6 juillet 2021, 20NT02652)

Je vous demande de donner un avis défavorable à ce dossier.

Cordialement,  
Mary Deirdre DEADY  
La Brouinière  
MENIGOUTE



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

— Le golf des Forges futur refuge de la nature [\\_ .html](#)

## Le golf des Forges futur refuge de la nature ? - La Nouvelle République

- **Menu**

[Actu Locale](#)

### Deux-Sèvres

- [A la une](#)
- [Économie](#)
- [Sports](#)
- [Loisirs](#)
- [France Monde](#)
- [Carnet - Annonces](#)
- [Dossiers](#)
- [En Images](#)

[Abonnement à la Nouvelle République - ABONNEZ-VOUS](#)

### **ABONNEZ-VOUS** à La Nouvelle République

Rechercher

- [Recherche](#)

- [Fermer](#)

[Retour à l'accueil](#)

[Deux-Sèvres Les Forges](#)

[Rechercher votre comi](#)

### **Départements**

**Du côté de**

- [Je m'abonne](#)
- [S'identifier Mon compte Mon Compte Mon Compte](#)

Connectez-vous

Email

Password

Rester connecté

[Mot de passe oublié ?](#)

[Se connecter](#)

**Créez votre compte**

Recevez nos newsletters, bénéficiez de **10 articles offerts** par mois, et bien d'autres avantages encore...

Inscrivez-vous  
Déjà abonné  
au journal papier ?

Créez votre compte pour gérer votre abonnement directement en ligne !

Gérer mon abonnement

- [Actu Locale](#)
- [Deux-Sèvres - A la une](#)
- [Économie](#)
- [Sports](#)
- [Loisirs](#)
- [Les Forges](#)
- [France Monde](#)
- [Carnet - Annonces](#)

xFermer

Inscrivez-vous à La Nouvelle République

Vous possédez déjà un compte ? [Connectez-vous](#)

Les informations recueillies ci-dessus sont destinées aux Sociétés du Groupe La Nouvelle République pour assurer la création et la gestion de votre compte, ainsi que des abonnements et autres services souscrits. Elles seront également utilisées sous réserve des options souscrites par vos soins, par La Nouvelle République, pour d'autres finalités commerciales et publicitaires telles que détaillées dans la [politique de confidentialité](#).

Vous bénéficiez d'un certain nombre de droits, y compris celui de demander l'accès, de modifier ou de supprimer vos données personnelles, ou de modifier vos préférences marketing. Pour connaître l'ensemble de vos droits et plus largement nos pratiques en matière de traitement et protection des données personnelles, nous vous invitons à consulter notre [politique de confidentialité](#).

1. [Deux-Sèvres](#)
2. [Commune](#)
3. [Les Forges](#)
4. Le golf des Forges futur refuge de la nature ?

+

Le golf des Forges futur refuge de la nature ?

Publié le 03/11/2017 à 04:55 | Mis à jour le 03/11/2017 à 07:21

- [Partager](#)
- [Twitter](#)

- [Flipboard](#)
- [Partager](#)
- [Envoyer à un ami](#)
  - Environnement
  - Les Forges

Allain Bougrain-Dubourg, président de la LPO, Fabrice Pichard, directeur du golf du Domaine des Forges, Didier Guilbard, président de Mainate, Didier Grenioux, intendant de parcours, et Dominique Brouard, fondateur du Fifo, ont effectué une reconnaissance du site.

Allain Bougrain-Dubourg, président de la LPO, Fabrice Pichard, directeur du golf du Domaine des Forges, Didier Guilbard, président de Mainate, Didier Grenioux, intendant de parcours, et Dominique Brouard, fondateur du Fifo, ont effectué une reconnaissance du site.

Six mois après son rachat, le plus grand golf de Poitou-Charentes souhaite créer un refuge LPO pour préserver la biodiversité. Une initiative inédite.

Le Festival international du film ornithologique (Fifo) de Ménigoute peut être l'occasion de rencontres originales. Habitué de l'évènement, Allain Bougrain-Dubourg a effectué, mercredi, un détour rapide par le golf du Domaine des Forges. Embarqué à bord d'une voiturette conduite par le directeur, Fabrice Pichard, le président de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) a effectué une reconnaissance du site en vue de la création d'un refuge labellisé par l'association.

La moitié de la surface du golf inscrite en zone naturelle Aussi surprenant que cela puisse paraître, le Domaine des Forges offre, avec sa forêt et son plan d'eau, un cadre propice pour l'essor de la faune locale. « *Nous avons déjà repéré des cigognes, faucons, bécasses et éperviers* », liste Dominique Brouard, fondateur du Fifo, présent lors de la visite. Un chevreuil a également été observé en lisière du golf de 27 trous, le plus grand de Poitou-Charentes. Cette profusion d'espèces ne doit pourtant rien au hasard. La société Blue Green, qui exploite le site golfique, vient de renouveler une convention de partenariat avec la LPO. Dans ce cadre, le Domaine des Forges multiplie les bonnes pratiques de gestion pour entretenir les lieux : abandon de l'usage de produits chimiques pour traiter ses gazons, y compris les greens, ou réalisation de fauches adaptées aux cycles reproducteurs de certains animaux. « *Sur les 110 ha du golf, nous avons 50 ha en zone naturelle* », affirme Didier Grenioux, intendant du parcours.

“ Un modèle pour tous les golfs de France ” Ce premier contact semble avoir séduit Allain Bougrain-Dubourg. « *Nous reviendrons faire un état des lieux et donner des conseils en faveur de l'épanouissement de la biodiversité avec l'installation de nichoirs ou de mangeoires.* » Il préconise par ailleurs la plantation de roseaux aux abords du plan d'eau et la création d'un sentier pédagogique.

Des aménagements qui ne semblent pas insurmontables pour Fabrice Pichard, qui entend « *affirmer [ses] positions* » en matière de préservation de l'environnement. L'installation du refuge constitue aussi un enjeu important pour la LPO. « *Si nous réussissons notre coup ici. Les*



*Forges seraient un exemple et même un modèle pour tous les golfs de France », insiste Allain Bougrain-Dubourg. Et sur proposition de Dominique Brouard, l'initiative pourrait même être inaugurée dans un an, à l'occasion de la 34e édition du Fifo.*

## en savoir plus

### Nouveau directeur et nouveaux aménagements

Géré par la société Blue Green, le golf du Domaine des Forges a connu une année chargée après son passage sous pavillon américain, fin avril, à la suite du rachat par le milliardaire Zaya Younan (NR du 14 février). Et depuis le 1er octobre, il possède un nouveau directeur : Fabrice Pichard. Un visage familier puisqu'il est l'ancien responsable du golf du Petit-Chêne, à Mazières-en-Gâtine, propriété de l'investisseur américain. Originaire de Vendreuve-du-Poitou (Vienne), il a également travaillé pendant dix-huit ans au parc du Futuroscope. Outre le projet de refuge LPO, le directeur prévoit plusieurs travaux à l'entrée du site golfique. « *Nous allons remettre en service la piscine, le court de tennis et le boulodrome pour notre clientèle* », détaille Fabrice Pichard. Le club-house et le restaurant feront également l'objet de réaménagements. L'ensemble devrait être finalisé d'ici le printemps prochain.

#### Texte

- ○
- 
- 
- 
- 

#### Partager cet article

Votre Nom \* :

Votre nom

Votre e-mail \* :

Votre email

Emails destinataires \* :

Emails destinataires *Séparez les adresses par des points virgules.*

Saisissez votre message.



Le golf des Forges futur refuge de la nature ?

### Le golf des Forges futur refuge de la nature ?

Cocher la case ci-dessous \*

## Envoyer

- [Animaux](#)
- [Golf](#)
- [A la Une local](#)
- [Les Forges](#)
- [Environnement](#)
- [A la Une](#)

[DANIEL](#)


## Édouard DANIEL

Journaliste, rédaction de Poitiers

### Ses derniers articles


- [Château de Monts-sur-Guesnes : voyage interactif dans l'histoire du Poitou](#)
- [Vienne : la traversée des poids lourds fait polémique à La Chapelle-Moulière](#)
- [Vienne : une commission pour aider les candidats recalés de Parcoursup](#)

### Recommandé pour vous

-  [\["Sud-Touraine : appel de la décision annulant le projet éolien par la présence de cigogne"\]](#)


29/09/2021 - 19:00

[Sud-Touraine : appel de la décision annulant le projet éolien par la présence de cigogne](#)

-  [\["Sud Touraine : la cigogne noire en passe de plomber l'exploitation d'éoliennes"\]](#)

24/06/2021 - 06:25

[Sud Touraine : la cigogne noire en passe de plomber l'exploitation d'éoliennes](#)

-  [\["Projet éolien à Vou : un groupe régional sur la cigogne noire interpelle le ministère de la Transition écologique "\]](#)

24/11/2021 - 06:25

## Transition écologique

### Les plus lus

1. Tours : les trois fast-food O'Tacos fermés par la préfète
2. Découvrez l'histoire d'un village vacances fantôme d'Indre-et-Loire
3. Loir-et-Cher : à Vineuil, avec ses 23 cuves, Lionel fait face aux restrictions d'eau
4. Vienne : à Dissay, le gérant de la station de lavage auto ressent "un sentiment d'abandon"
5. Poitiers : ils donnent un nouvel élan à la guinguette des Bois de Saint-Pierre

VID ÉO. Indr e- et-L Indre en cours revi vez les deu	VID ÉO. Du théâ tre au cirq ue, L'Éc ho du	VID ÉO. Nos fer mes en dire ct en Loir- et-C	VID ÉO. Loir- et-C her : Ant oine Ver nier, mar	VID ÉO. Châ telle raul t : au festi val d'ar t	VID ÉO. Feu x de forê ts en Solo gne : l'ea
VID ÉO.	VID ÉO.	VID ÉO.	VID ÉO.	VID ÉO.	VID ÉO.

pre uet : la onie p' pot  
 miè oire vign n de L'Art able  
 res de e de l'am en dés  
 soir Che dem our, vrac orm  
 ées vern ain de , le ais  
 du y se pass sho prés  
 festi ravit culti age w ervé  
 val peti ve à à des e  
 Yzeu ts et Cou Dhu perf  
 res' gran dde izon orm  
 n'Ro ds s eurs  
 ck

Actu Locale

ndre-et-Loire

- [A la Une](#)
- [Économie](#)
- [Sports](#)
- [Loisirs](#)
- [France Monde](#)
- [Carnet - Annonces](#)
- [Dossiers](#)
- [En Images](#)

[Abonnement à la Nouvelle République - ABONNEZ-VOUS](#)

[ABONNEZ-VOUS à La Nouvelle République](#)

Rechercher

[Fermer](#)

[Retour à l'accueil](#)

ndre-et-Loire La Chapelle-Blanche-Saint-Martin

Rechercher votre comr

**Départements**

**Du côté de**

- [Je m'abonne](#)
- [S'identifier Mon compte Mon Compte Mon Compte](#)

Connectez-vous

Email

Password

[Mot de passe oublié ?](#)

[Se connecter](#)

[Créez votre compte](#)

Recevez nos newsletters, bénéficiez de **10 articles offerts** par mois, et bien d'autres avantages encore...

[Inscrivez-vous](#)

Déjà abonné  
au journal papier ?

[Créez votre compte pour gérer votre abonnement directement en ligne !](#)

[Gérer mon abonnement](#)

- [Actu Locale](#)
- [Indre-et-Loire - A la une](#)
- [Économie](#)
- [Sports](#)
- [Loisirs](#)
- [La Chapelle-Blanche-Saint-Martin](#)
- [France Monde](#)
- [Carnet - Annonces](#)

[xFermer](#)

[Inscrivez-vous à La Nouvelle République](#)

Vous possédez déjà un compte ? [Connectez-vous](#)

Les informations recueillies ci-dessus sont destinées aux Sociétés du Groupe La Nouvelle République pour assurer la création et la gestion de votre compte, ainsi que des abonnements et autres services souscrits. Elles seront également utilisées sous réserve des options souscrites par vos soins, par La Nouvelle République, pour d'autres finalités commerciales et publicitaires telles que détaillées dans la [politique de confidentialité](#).

Vous bénéficiez d'un certain nombre de droits, y compris celui de demander l'accès, de modifier ou de supprimer vos données personnelles, ou de modifier vos préférences marketing. Pour connaître l'ensemble de vos droits et plus largement nos pratiques en matière de traitement et protection des données personnelles, nous vous invitons à consulter notre [politique de confidentialité](#).

1. [Indre-et-Loire](#)

2. [Commune](#)

3. La Chapelle-Blanche-Saint-Martin

4. Sud-Touraine : le projet éolien définitivement annulé par la présence de cigognes noires

+

Sud-Touraine : le projet éolien définitivement annulé par la présence de cigognes noires

Publié le 28/07/2021 à 06:25 | Mis à jour le 28/07/2021 à 10:48

- Partager
- Twitter
- Flipboard
- Partager
- Envoyer à un ami
  - Environnement
  - Indre-et-Loire

Les cigognes noires plombent le projet éolien

Les cigognes noires plombent le projet éolien

© Photo NR

L'autorisation d'exploitation pour le projet de parc éolien à La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et Vou a été annulée par la cour administrative d'appel de Nantes. En cause : les cigognes noires.

### ***Cour administrative d'appel de Nantes***

La cour administrative d'appel de Nantes a annulé l'autorisation d'exploitation qui avait été accordée au projet de parc éolien à La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et Vou, en raison de la récente découverte de cigognes noires dans les environs.

C'est un nouveau rebondissement dans ce projet, impulsé il y a dix ans déjà : le 6 janvier 2020, la préfecture d'Indre-et-Loire s'était résolue à délivrer les permis de construire et les autorisations nécessaires à ces cinq éoliennes, après que le tribunal administratif d'Orléans puis la même cour administrative d'appel de Nantes aient successivement annulé en 2017 et 2018 les précédents refus qu'elle avait opposés à la société.

Les communes de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et Vou, l'Association de défense de l'environnement du Besland, et huit riverains avaient donc attaqué à leur tour la décision du préfet, cette fois-ci favorable au parc.

## Une espèce « farouche et discrète »

Ce coup de théâtre survient en fait après l'observation, les 15 et 24 juin 2020, du passage « à l'aplomb direct » du site d'implantation des éoliennes de « respectivement quatre et un individu » de cigogne noire. « Trois individus » ont également été vus passer « à proximité » le 18 juin 2020, relève la cour administrative d'appel de Nantes.

« Ces éléments de faits nouveaux, qui corroborent d'autres observations antérieures [...], font apparaître que la fréquentation du site d'implantation du projet par la cigogne noire ne peut plus être considérée, à la date du présent arrêt, comme seulement "éventuelle" mais comme réelle, actuelle et régulière », en déduisent les juges.

Or, la cigogne noire est une « espèce protégée classée en danger sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en région Centre-Val de Loire », rappellent-ils dans leur arrêt. Une cinquantaine de couples ont été recensés au niveau national, dont quatre à cinq en région Centre-Val de Loire.

« Espèce diurne, solitaire, farouche et discrète, la cigogne noire est un oiseau à grand territoire qui niche en forêt, poursuivent les magistrats. En période de nourrissage des jeunes, les adultes se déplacent sur un territoire de 800 km<sup>2</sup> et vont se nourrir [...] jusqu'à une vingtaine de kilomètres du nid. »

Un système de détection à l'efficacité « très relative » « Si [...] les besoins de la cigogne noire en habitat terrestre sont peu affectés par la présence d'éoliennes, il en va différemment de leur besoin d'espace pour le vol, ajoutent-ils. En effet, sa grande envergure et son type de vol, ras au-dessus de la canopée, la rendent sujette au risque de collision avec les pales des éoliennes. »

Pour sa défense, la société Volkswind disait qu'elle avait eu recours au système DTBird Détection, la « meilleure technique disponible » pour stopper les pâles des éoliennes en cas de présence d'une cigogne noire.

Mais son efficacité est « très relative », notent les juges. De plus, la société n'a prévu l'installation d'un tel dispositif que sur trois de ses cinq éoliennes.

Volkswind devra donc verser aux communes de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et Vou, à l'association de défense de l'environnement du Besland et aux huit particuliers 2.500 € pour leurs frais de justice.

Pour rappel, sa « ferme éolienne du Bois-Bodin » avait fait l'unanimité contre elle : outre les deux communes requérantes, leurs voisines de Manthelan, Dolus-le-Sec, Ligueil, Bournan, Ciran, Mouzay et Le Louroux s'étaient expressément prononcées contre ce projet. Le commissaire-enquêteur et la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) avaient également rendu des avis défavorables.

## CB (PressPepper)

### Texte

- ○
- 
-



## Partager cet article

Votre Nom \* :

Votre nom

Votre e-mail \* :

Votre email

Emails destinataires \* :

Emails destinataires *Séparez les adresses par des points virgules.*

Saisissez votre message.

Sud-Touraine : le projet éolien définitivement annulé par la présence de cigognes noires

## Sud-Touraine : le projet éolien définitivement annulé par la présence de cigognes noires

Cocher la case ci-dessous \*

Envoyer



- [Éolien](#)
- [Animaux](#)
- [A la Une local](#)
- [Indre-et-Loire](#)
- [La Chapelle-Blanche-Saint-Martin](#)
- [Vou](#)
- [Environnement](#)
- [éoliennes en Indre-et-Loire](#)
- [A la Une](#)

[Rédaction](#)

## **RÉDACTION**

### Ses derniers articles

- [Football : Rémy Jullich en mission à l'US Vendôme](#)
- [Gratuit Before Darc 2022 : à Châteauroux, une semaine de concerts et d'animations](#)
- [Les députés de la Vienne racontent l'Assemblée nationale, de l'intérieur](#)

### Sur le même sujet

[\["Sud-Touraine : appel de la décision annulant le projet éolien par la présence de cigogne"\]](#)

### **Sud-Touraine : appel de la décision annulant le projet éolien par la présence de cigogne**

[\["Sud Touraine : la cigogne noire en passe de plomber l'exploitation d'éoliennes "\]](#)

### **Sud Touraine : la cigogne noire en passe de plomber l'exploitation d'éoliennes**

[\["Projet éolien à Vou : un groupe régional sur la cigogne noire interpelle le ministère de la Transition écologique "\]](#)

### **Projet éolien à Vou : un groupe régional sur la cigogne noire interpelle le ministère de la Transition écologique**

— Pièces jointes :

---

Le golf des Forges futur refuge de la nature \_.html 303 Ko

Sud-Touraine \_ le projet éolien définitivement annulé par la présence de cigognes noires.html 280 Ko

[INTERNET] enquête publique du projet éolien les Forges.

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique du projet éolien les Forges.

**De :** sauvegarde chateliers <sauvegardonsleschateliers@gmail.com>

**Date :** 08/08/2022 18:10

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Association Sauvegardons Les Châteliers

7 la Chapelière . 79340 Les Châteliers

[sauvegardonsleschateliers@gmail.com](mailto:sauvegardonsleschateliers@gmail.com)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-jointes plusieurs observations concernant cette enquête de projet aux Forges .

Avec nos remerciements pour toute l' attention que vous ne manquerez pas d'apporter à ce document..

Les coprésidents..

MF Albert , JP Albert,

— Pièces jointes : —

---

enquete pub les forges reponse.odt

10,4 Ko



Association Sauvegardons Les Châteliers  
7 la Chapelière . 79340 Les Châteliers

sauvegardonsleschateliers@gmail.com

Les Châteliers , le 08 Août 2022,

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le projet de parc éolien des Forges appelle plusieurs observations :

**A. Sur le plan national :**

-un projet inutile : les derniers scénarios de consommation et de production d'énergie présentés par RTE et l'ADEME montrent que même en l'absence de tout nouveau réacteur nucléaire, ce qui n'est pas l'option retenue par le gouvernement actuel, la construction de nouvelles éoliennes terrestres n'est pas nécessaire. Dans l'un des scénarios de demande retenus, la croissance de la demande en électricité renouvelable peut en effet être assurée en totalité par l'éolien en mer et le photovoltaïque.

**-un projet inéquitable sur le plan financier**

o le prix de vente de l'électricité éolienne est actuellement au moins 3 fois supérieur à son coût de production et ce rapport sera encore plus élevé cet hiver... Le promoteur réalise donc des marges tout à fait exceptionnelles dont seule une partie infime revient aux collectivités locales alors qu'elles subissent toutes les nuisances.

o EnBW est une société allemande et rien ne garantit que les surprofits qu'elle va réaliser aux Forges resteront en France, voire même en Europe. Le fait que ses actionnaires soient en majorité publics n'y change rien. L'intérêt d'EnBW pour le site des Forges est sans doute lié au fait que ses centrales nucléaires doivent fermer et que son développement dans l'énergie éolienne en Allemagne est freiné par les réglementations locales. Par exemple dans le Bade Wurtemberg, le Land d'origine de EnBW, la distance minimale éolienne-habitation est de 700 m et elle est de l'ordre de 1000 m dans de nombreux autres Lander. Les riverains des Forges n'ont donc aucune raison de subir des nuisances pour financer la stratégie de croissance d'EnBW ou lui permettre de fournir une électricité à meilleur prix aux consommateurs allemands alors que ce projet n'a qu'un intérêt minime sur le plan national.

**A. Sur le plan régional :**

-Les Deux-Sèvres et la Vienne sont déjà très largement dotés en éoliennes puisque ces deux départements accueillent plus de 50% des éoliennes de la région Nouvelle Aquitaine. Or les nuisances ressenties notamment visuelles ne sont pas directement proportionnelles aux

nombres d'éoliennes. Elles croissent plus rapidement avant d'atteindre un seuil dit de **saturation** (cf. notamment l'effet d'encerclement retenu par divers tribunaux).

Indépendamment de ses caractéristiques propres le projet des Forges paraît donc être le projet de trop.

### C . Sur le plan local :

**-Eolienne et développement local** : les perspectives de croissance économique du canton de Ménigoute sont directement liées au tourisme vert et au développement du télétravail et l'on songe en particulier au golf des Forges, aux divers investissements en faveur de la biodiversité et de l'écologie et au projet de parc régional naturel.

o Il est peu probable que l'implantation d'éoliennes contribue à accroître l'attractivité du **golf des Forges**.

o La multiplication des éoliennes sur le canton de Ménigoute apparaît en totale rupture avec les investissements réalisés depuis plus de 30 ans pour promouvoir la biodiversité : le **Festival international du film ornithologique** depuis 1985, le **CPIE** de Coutières créé en 1988 et l'**Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier** en 2004. A l'évidence, elle constitue une entrave au développement de ces initiatives plus qu'elle ne les encourage.

o De même l'implantation de nouvelles éoliennes ne peut bien au contraire être considérée comme favorable au principal projet touristique et écologique, celui de **parc naturel régional**. il pourrait même signer son arrêt de mort. Ici aussi le parc éolien des Forges apparaît comme le projet en trop.

o Il est d'évidence que le voisinage d'éoliennes ne constitue pas un facteur d'attraction pour des citoyens en quête d'un nouveau cadre de vie. Loin d'être un facteur de revitalisation des communes, les éoliennes contribuent plutôt à leur dépérissement

o Quant aux retombées directes, elles sont minimes en termes financiers pour les collectivités locales et négligeables en terme de travaux réalisés ceux-ci étant effectués le plus souvent par des entreprises nationales

o En conclusion ce projet compromet gravement l'avenir sans grands avantages immédiats

#### **-Nuisances**

o Les **nuisances sonores, visuelles, sanitaires** sont bien connues et il est inutile d'y revenir. J'attire votre attention sur le caractère disons « optimiste » des montages photographiques présentés, montages qui surprennent s'agissant de machines dont la taille va atteindre les 200m. En particulier, elles seront probablement visibles depuis l'amphithéâtre de Sanxay où se donnent chaque année des représentations d'opéra en plein air tout à fait exceptionnelles dans notre région. Il serait donc hautement souhaitable que des montages complémentaires soient réalisés en plus grand nombre par des entreprises ne dépendant pas financièrement du promoteur.

oLa **dévaluation du bâti** est à présent reconnue. Elle peut atteindre 30% pour les habitations les plus proches. En effet, en l'absence d'acquéreurs que le voisinage d'éoliennes rebute les maisons restent sur le marché et doivent finalement être bradées. Les riverains qui subissent les nuisances sont donc également lésés sur le plan financier, au nom d'un intérêt général pour le moins incertain.

**-Eoliennes et démocratie :**

oLa commune des Forges est de taille modeste et ne compte que 85 électeurs alors que le projet de parc éolien va impacter de nombreuses autres communes. Il serait sans doute de bonne démocratie que celles-ci soient formellement consultées de même que la communauté de communes au même titre que la commune des Forges.

Pour toutes ces raisons le projet de parc éolien des Forges doit être rejeté .

Souhaitant que ces remarques et informations qui reflètent l'opinion d'un bon nombre de nos concitoyens suscitent l'attention et le retentissement espéré, recevez monsieur l'enquêteur public l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour Sauvegardons les Châteliers.

Les coprésidents : Madame Albert Marie- France

Monsieur Albert Jean- Pierre.





**Sujet :** [INTERNET] projet éoliennes site de la Naulerie commune des Forges Deux Sèvres

**De :** guilaine.grasset@aliceadsl.fr

**Date :** 08/08/2022 21:34

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Madame GRASSET Ghislaine  
Route de POITIERS  
86600 SANXAY.

à :

Monsieur le Commissaire enquêteur,  
Nous avons fait construire notre maison sur un terrain autrefois familial et depuis 41 ans nous habitons route de Poitiers à (SANXAY 86) une maison sur un coteau,

- de notre terrasse côté salon nous apercevons de jour mais aussi de nuit le balisage de 2 éoliennes,
- de notre terrasse côté salle à manger nous apercevons de jour mais aussi de nuit le balisage de 5 éoliennes

Dès que nous le pouvons nous prenons nos repas sur notre terrasse.

Nous sommes entourés d'éoliennes.

Et maintenant suite à la présentation par la Société Valeco nous apprenons le projet de 2 éoliennes sur le Site de la Naulerie

qui seront inévitablement visibles :

- du château de Marconnay,
  - du Site Gallé Romain où se produit de nuit notre festival des Soirées Lyriques.
- Les Soirées Lyriques ont des retombées sur notre bourg de Sanxay: commerces, camping, locations gîtes, et puis pour nous bénévoles de Sanxay et d'ailleurs des rencontres enrichissantes, une entraide, une amitié dont nous avons besoin en tant que retraités.

Dernièrement j'ai eu le témoignage d'une famille norvégienne résidant à Sanxay " comment un si petit village peut-être à l'origine des Soirées Lyriques "

1°) Trop d'éoliennes nous entourent et ont un impact :

-saturation visuelle, effet d'agression.

2°) Trop de projets d'éoliennes en cours autour de nous.

C'est pour cela que je suis très défavorable au projet de construction de deux éoliennes d'une hauteur de 200m sur le site de la Naulerie sur la commune des Forges dans les Deux Sèvres.

Très Respectueusement.

Ghislaine GRASSET.



Ménigoute, le 8/8/2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

D'après les études paysagères mandatées par VALECO « *Les enjeux ornithologiques de la zone d'étude montrent des sensibilités moyennes à fortes* » (Etude du Milieu Naturel, page 64).

Mais après avoir lu les études paysagères j'ai conclu que les études ne prennent en compte toutes les espèces protégées dans les environs.

Par exemple, 50 ha du terrain de golf à seulement 600m de distance du ZIP est une zone naturelle mais les études paysagères ne font aucune référence à ce fait. Vous pouvez lire dans la presse, par exemple, que des cigognes étaient répertoriées dans cette zone mais cette espèce importante n'est pas mentionnée dans les études. (Voir article : <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/les-forges/le-golf-des-forges-futur-refuge-de-la-nature>)

Est – ce qu'il est possible d'approuver ce projet avec une étude du milieu naturel incomplète ?

J'attire votre attention sur le fait qu'en juillet 2021 dans le sud de la Touraine un projet éolien était définitivement annulé par la présence de cigognes noires. (Cour administrative d'appel de Nantes, 5ème chambre, 6 juillet 2021, 20NT02652)

Je vous demande de donner un avis défavorable à ce dossier.

Cordialement,  
Mary Deirdre DEADY  
La Brouinière  
MENIGOUTE

# Sud Touraine : la cigogne noire en passe de plomber l'exploitation d'éoliennes

Publié le 24/06/2021 à 06:25 | Mis à jour le 07/07/2021 à 11:55



- COUR D'APPEL
- LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN



Quatre cigognes noires puis une avaient été repérées sur le site du projet éolien de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et Vou, motivant la décision de la Cour administrative d'appel de Nantes d'annuler le projet.  
© (Photo archives NR)

### **Le rapporteur public préconise d'annuler l'autorisation d'exploiter de l'éolienne à La Chapelle-Blanche et à Vou, en raison de la présence de l'oiseau rare.**

Vendredi 18 juin, devant la cour administrative d'appel de Nantes, le projet de parc éolien à La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et Vou a connu un rebondissement. Le rapporteur public a préconisé d'annuler son autorisation d'exploitation. La préfecture d'Indre-et-Loire s'était en effet résolue le 6 janvier 2020 à délivrer les permis de construire et les autorisations nécessaires à ces cinq éoliennes envisagées aux lieux-dits La Pièce des Bois, Les Saulquins, Le Chêne Vert et La Vallée de Rabaron. Les communes de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et Vou, [l'Association de défense de l'environnement du Besland](#) et huit riverains avaient donc attaqué à leur tour la décision de la préfecture, cette fois-ci favorable au parc.

**Une espèce « en danger critique »** « Ce projet a été initié en 2011 et a

donné lieu à un important contentieux, a ainsi d'emblée rappelé le rapporteur public, vendredi. Dix ans après, vous allez y mettre un terme, au moins provisoirement. » Un « changement de fait » est en effet survenu entre-temps, depuis le dernier arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes de 2018 : quatre cigognes noires ont été repérées dans la région au cours d'une étude ornithologique. Or, cette espèce est « en danger critique » : il y a seulement « cinquante couples » en France. « La présence de la cigogne noire dans le secteur ne peut plus être considérée comme éventuelle, mais bien comme actuelle », a donc résumé le magistrat à l'attention des trois juges de la cour administrative d'appel. Les « mesures d'évitement et de réduction » du risque prévues par la filiale de la société Volkswind - qui avait été sommée par la préfecture de déployer la « meilleure technique possible » - n'ont également pas convaincu le rapporteur public : l'efficacité du système de détection d'oiseaux varie « de 76 à 96 % », a-t-il relevé, alors que la cigogne noire est pourtant un oiseau « de grande taille et d'une couleur assez marquée ». « Ce système ne permet pas de détecter 100 % des animaux, son efficacité est donc relative, en a déduit le magistrat. Si la société dit que la technologie s'est améliorée depuis, elle ne verse aucun élément permettant de corroborer cette affirmation. »

**« Les déplacer de quelques mètres ne suffirait pas »** Et, si deux autres « vices » de forme qu'il a trouvés dans l'autorisation d'exploitation sont « régularisables », cette « atteinte à l'avifaune » ne l'est pas : elle « tient à l'emplacement-même des éoliennes ». « Les déplacer de quelques mètres ne suffirait pas », a redit en d'autres termes le rapporteur public. Il a donc conclu à l'annulation de l'autorisation d'exploitation et à ce que la ferme éolienne verse 2.000 € de frais de justice à ses détracteurs.

« Le site n'est pas attractif pour la cigogne noire : c'est une espèce qui ne fréquente pas les zones de grandes cultures et qui vole en altitude bien au-dessus des éoliennes », a-t-elle néanmoins répété aux juges nantais. Ces derniers, qui ont mis leur décision en délibéré, rendront leur arrêt dans un mois environ.

•

○

○

○

○

○

- **COUR D'APPEL**
- **A LA UNE LOCAL**
  
- **LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN**
- **VOU**
- **FAITS DIVERS JUSTICE**

Le 8 août 2022

Anne-Marie FRADIN  
43 Grand'Rue  
79340 VASLES

Monsieur André TOURAINE  
Commissaire enquêteur chargé de suivre  
l'enquête publique portant sur le dossier  
présenté par la Société PE de la Naulerie  
pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien  
sur la commune de Les Forges  
79340 LES FORGES

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, les observations relatives au dossier soumis à enquête publique concernant le projet qui porte sur la construction d'un parc éolien présenté par la société Valéco, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Les Forges (79340).

- 1 - La valeur des biens va se réduire sensiblement. Sur ce point, les décisions des tribunaux sont fort éclairantes : la Cour d'appel de Rennes (arrêt du 20 septembre 2007) a confirmé un jugement du tribunal de Grande instance de Quimper, la Cour d'Appel d'Angers (arrêt du 8 juin 2010) a jugé que les acquéreurs d'une habitation n'ayant pas été informés par les vendeurs de l'existence d'un projet d'implantation d'un parc éolien peuvent demander auxdits vendeurs l'indemnisation du préjudice qu'ils subiront du fait de la réalisation de ce projet.
- 2 - Sensation d'être encerclés par les éoliennes,
- 3 - Inefficacité des éoliennes dans la lutte contre les gaz à effet de serre,
- 4 - Conséquences sur la mortalité de l'avifaune et des chauves-souris,
- 5 - Protection des milieux naturels et des arbres remarquables,
- 6 - Lumières visibles lors des soirées lyriques de Sanxay dans le site gallo-romain, flashes lumineux se voyant de très loin,
- 7 - L'habitation, à Saint-Laurent est à seulement 596 m du futur parc,
- 8 - Très près du château de Marconnay,
- 9 - Gène au niveau du golf, unique jeu de 27 trous dans toute la région.
- 10 - Pollutions sonores et impact visuel de ces éoliennes de 200 m.

Telles sont, Monsieur le Commissaire enquêteur, les observations que nous entendons formuler à l'encontre du projet de parc éolien de la Naulerie.

Il est clair que je suis tout à fait défavorable à l'implantation de ces éoliennes industrielles sur le territoire de la commune de Les Forges.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Anne-Marie Fradin





Monsieur le commissaire enquêteur,

Si nous analysons l'impact visuel du projet sur la commune des Forges autour du golf et que nous faisons confiance aux insertions dans le paysage réalisées par le bureau d'étude, les éoliennes sont très discrètes voire invisibles car derrière un arbre ou un bâtiment. En choisissant des points de vues qui objectivement ont un intérêt, on constate que les choses sont bien différentes. Nous vous invitons à comparer ces clichés réalisés par Bien Vivre en Val de Boivre en tenant compte de la présence du mât de mesure. Ce mât nous permet d'avoir une référence d'altitude. Tous les clichés sont pris avec un appareil Canon plein-format équipé d'un objectif fixe de 50mm.



Bien cordialement,

François LE BOURG,

Président



86470 Boivre la Vallée

Tél : 07 49 94 28 17

Mail : [bienvivrevaldeboivre@gmail.com](mailto:bienvivrevaldeboivre@gmail.com)





Boivre la Vallée le 05 août 2022,

**A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur**

**Réf : CONTRIBUTION ASSOCIATION BIEN VIVRE EN VAL DE BOIVRE  
sur le projet éolien 'La Naulerie' à 79 Les Forges**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association Bien Vivre en Val de Boivre défend la préservation de l'environnement et le cadre de vie des habitants de la vallée de la Boivre et de ses environs.

La rédaction de notre réponse à l'enquête publique que vous menez a été rendue difficile du fait que la Préfecture n'était pas en mesure de mettre à la disposition du public une documentation exploitable. En effet, celle – ci se présente sous la forme d'environ 500 fichiers individuels sans arborescence et des noms de fichier qui ne donnent aucune information sur le contenu. Ce fait représente clairement un désavantage aux habitants et associations.

Nous commentons aussi le document présenté par VALECO aux élus des Forges le 27/07/2022. Ce document est en Annexe.

Nous sommes convaincus que ce projet est excessif et néfaste pour la commune de Les Forges, pour ses habitants, pour la nature et pour les communes alentour. Notre opposition ferme à ce projet se justifie pour les raisons développées en annexe.

**Nous vous demandons de porter sur ce dossier un avis défavorable au projet.**

Notre opposition ferme à ce projet se justifie pour les raisons développées en annexe.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à nos observations et vous demandons donc de bien vouloir rendre un avis défavorable sur ce projet.

François LEBOURG  
Président

---

**Association « Bien Vivre en Val de Boivre »**  
Mairie de Boivre la Vallée – 86470 Boivre la Vallée - Tél : 07 49 94 28 17  
Privilégier la correspondance par courriel à : [bienvivrevaldeboivre@gmail.com](mailto:bienvivrevaldeboivre@gmail.com)

**Contribution à l'enquête publique  
sur le projet de parc éolien  
*La Naulerie* dans la commune Les Forges**

**par l'association Bien Vivre en Val de BOIVRE**

L'association Bien Vivre en Val de Boivre a comme objet principal la défense de la préservation de l'environnement et du cadre de vie des habitants de la vallée de la Boivre et ses environs. Elle a aussi pour objet de s'opposer à tout projet pouvant remettre en cause par ses risques et nuisances de toute nature, la santé, la sécurité, le cadre et la qualité de vie. Elle regroupe plus d'une centaine d'adhérents y inclus de nombreux habitants des Forges.

L'association existe depuis 2017 et elle a vu le jour lors d'un projet de méthanisation sur Benassay. L'association a travaillé avec le pétitionnaire sous l'égide de la Vice-Présidente du Conseil Régional afin de prendre en compte nombre de nos remarques sur le dossier et est encore aujourd'hui membre du comité de suivi.

Notre association veut souligner qu'elle n'est pas systématiquement contre des projets qui font partie de la transition énergétique.

Depuis deux ans nous suivons tous les débats sur l'éolien surtout au niveau local et nous avons fait une contribution pendant l'enquête publique sur le projet éolien *Plaine de Beaulieu* sur la commune de Boivre-la-Vallée

. L'association suit le projet éolien *la Naulerie* depuis deux ans. Après avoir étudié le dossier, assisté à des réunions des conseils municipaux, pris en compte tous les projets éoliens autour, interrogé nos membres, pris contact avec beaucoup d'habitants des Forges, elle a pris position contre ce projet.

**Nous vous demandons de porter un avis défavorable au projet pour les raisons suivantes :**

- 1. Le dossier est discutable et incomplet.**
- 2. Le site n'est pas adapté à un projet éolien vu la richesse de sa biodiversité et ses diverses espèces protégées.**
- 3. Le pétitionnaire n'a pas demandé une dérogation aux interdictions de destruction d'espèces protégées.**
- 4. Le projet ajoute au problème de saturation du secteur géographique.**
- 5. Le projet aura un impact négatif pour le tourisme.**
- 6. Le projet met en danger le projet Parc Naturel Régional de Gâtine.**

## **1. Le dossier est discutable et incomplet**

Le dossier mis à l'enquête publique est tout à la fois discutable et incomplet.

Il est discutable premièrement car une étude d'impact ne se caractérise pas par le volume, le nombre de graphiques, la qualité de la cartographie, de la bibliographie, mais par la qualité scientifique de ceux qui ont réalisé cette étude.

Or, si les noms de ces auteurs sont bien signalés, leur formation, leurs diplômes, leurs publications ne sont mentionnées nulle part. Impossible donc de savoir si cette étude a été conduite par des spécialistes en la matière.

Ce constat est encore plus important quand vous prenez en compte le fait qu'il y a **aucun avis de l'Autorité environnementale (MRAe).**

L'absence de ce document clé signifie qu'aucune vérification officielle existe de : (1) la qualité de l'étude d'impact produite, ou (2) la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet.

Le dossier est également discutable dans la mesure où il évoque, dans le cadre de la concertation avec le public, pour justifier de la large concertation entreprise, des contacts avec la communauté de communes du pays ménigoutais. Or la communauté de communes du pays ménigoutais a disparu le 1 janvier 2014.

La largeur de la concertation entreprise est aussi fortement discutable sachant que VALECO n'a pas pris contact ni avec le propriétaire du golf des Forges, ni avec sa gérance (société Blue Green).

De plus, elle ne rend pas public non plus que la « journée d'information » citée n'a eu seulement que env.30 visiteurs.

L'absence de l'avis de l'Autorité environnementale (MRAe), dissimulée par les auteurs par un document intitulé « Réponse à l'avis tacite de la Mission Régionale de l'Autorité Environnemental (MRAe) » est aussi un élément qui renforce l'impression d'un dossier incomplet.

De plus, on peut soulever certaines omissions :

*(a) Il n'y a pas de photomontage à base de photos prises quand les arbres n'avaient plus de feuilles. Etant donné que la plupart des arbres de notre région sont caducs on ignore complètement la situation pendant 5 mois de l'année et l'on ne peut pas apprécier le véritable impact visuel.*

*La plus part des montages montrent les éoliennes derrière des arbres alors qu'en déplaçant le point de prise de vue de très peu, le résultat ne serait pas le même.*

*Qu'advient-il lorsque ces arbres disparaîtront du fait de leur âge ?*

*(b) Une analyse approfondie de l'impact sur le tourisme n'était pas faite. Et pourtant, toute l'économie du village des Forges est basée sur l'existence d'une activité touristique importante.*

*(c) Même s'il y a une brève référence à l'existence d'un projet de création d'un Parc Naturel Régional (PNR de la Gâtine poitevine) et l'objectif de « favoriser le développement des énergies renouvelables (dont l'éolien) tout en évitant le*

*mitage du territoire, afin de conserver une forte qualité paysagère » (Etude du Milieu Naturel, page 15), VALECO évite de faire référence aux recommandations importantes adoptés par le Pays de Gâtine, porteur du projet PNR, par rapport à ce mitage !*

- (d) **VALECO ne tient pas compte du fait que 50 ha du terrain de golf (50%)** située à seulement 600m du parc éolien est effectivement une zone naturelle importante.
- (e) **L'analyse environnement/paysage** ne prend en compte suffisamment les autres parcs éoliens à proximité (voir avis MRAe sur le dossier La Plaine de Beaulieu à Boivre la Vallée).
- (f) **L'analyse de « l'espace de respiration » n'était pas faite.** Il manque dans cette étude la définition précise de l'angle de vue sans éolienne.

Le projet VALECO est lui-même entouré des parcs de Saint Germier, Fomperron, Pamproux, Rouillé, Lusignan, la Chapelle Montreuil etc. Une analyse de cet espace de respiration est donc indispensable et force est de constater qu'elle n'a pas été effectuée et qu'il est donc impossible de se rendre compte de son impact réel.

## **2. Le site n'est pas adapté à un projet éolien vu la richesse de sa biodiversité et ses diverses espèces protégées**

Le projet VALECO aura un impact négatif sur la biodiversité et les espèces protégées sur le site. La richesse de la biodiversité dans la commune des Forges est reconnue par des groupes ornithologiques et des diverses associations pour la protection de l'environnement et de la nature. Le site « la Naulerie » constitue une zone riche en biodiversité. Récemment, le promoteur éolien Nordex, en parlant de son propre projet pour le parc éolien *Plaine de Beaulieu* à Boivre-la-Vallée a publiquement attesté :

*« Dans le cas de ce projet, il a notamment été fait le choix d'écartier une zone d'implantation potentielle, située sur la commune des Forges (Nord-Ouest du*

projet actuel), en raison de plus forts enjeux relatifs à l'avifaune de bocage et de plaine. » (Source : Demande d'Autorisation Environnementale – Parc éolien de La Plaine de Beaulieu, Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe du 21 février 2022, page 12).

Même VALECO a écarté la possibilité d'ériger une troisième éolienne sur le site choisi pour son projet à la Naulerie à cause des enjeux liés à l'environnement entre autres.

Même si aucun des habitats recensés sur le site du projet ne relève de l'annexe 1 de la Directive européenne, à l'échelle Régionale ces milieux aquatiques (mares, étangs et fossés temporaires) et les milieux palustres (prairies humides), sont considérés comme « assez rares et menacés dans le catalogue des habitats du Poitou-Charentes » (source : Poitou-Charentes Nature, 2006)

L'Etude du Milieu Naturel révèle des enjeux forts de ce projet :

#### Patrimoine floristique

Le patrimoine floristique comprend 4 espèces classées déterminantes pour les Znieff en Nouvelle-Aquitaine (intérêt patrimonial fort à très fort), et 3 espèces assez rares à l'échelle départementale (intérêt patrimonial moyen à fort) (Etude du milieu naturel, page 87).

#### Les chiroptères

Le projet se situe dans un contexte environnemental particulièrement favorable pour les chauves-souris. Le caractère bocager du territoire est un atout autant pour la disponibilité en nourriture que pour l'accessibilité à des gîtes de maternité. Le département des Deux-Sèvres possède d'ailleurs une importante responsabilité quant à la conservation de ces sites de maternités.

Pour le Grand rhinolophe, espèce phare de nos bocages, le département est celui comptant la plus grande quantité de gîtes de mise-bas de toute la région Nouvelle-Aquitaine. Il est déplorable que VALECO n'a pas réalisé un prédiagnostic chiroptérologique, non obligatoire mais fortement recommandé pour analyser les enjeux initiaux d'un tel projet.

« Cependant, il faut bien préciser qu'aucune prospection ciblée n'a été réalisée vis-à-vis du projet. L'analyse et la synthèse de ces données bibliographiques, font



ressortir des premiers éléments d'intérêts et d'enjeux chiroptérologiques. Fort de ce constat, un effort particulier doit être mis en œuvre pour réaliser des inventaires complémentaires dans le cadre de l'étude d'impact environnementale. L'aire d'étude éloignée constitue une zone à enjeux forts pour les chiroptères avec notamment la présence de secteurs conservés de bocage ainsi que plusieurs boisements en lien avec un réseau hydraulique. » (Étude du milieu naturel, page 25)

Il est pertinent de rappeler que la concentration en parcs éoliens est un point très négatif pour la conservation de la biodiversité, notamment concernant les chauves-souris car les effets cumulés peuvent atteindre un fort potentiel de risque. En effet, les chauves-souris sont particulièrement dépendantes du paysage pour se déplacer et réaliser leur cycle de vie. La rupture du paysage peut entraîner d'importantes coupures entre des populations et entraîner à terme la disparition de certaines populations.

Dans « l'Étude du Milieu Naturel » nous pouvons aussi lire que :

« L'aire d'étude éloignée constitue une zone à enjeux forts pour les chiroptères avec notamment la présence de secteurs conservés de bocage ainsi que plusieurs boisements en lien avec un réseau hydraulique. » (page 25)

« Parmi le cortège chiroptérologique connu, on retrouve 7 des 11 espèces européennes les plus sensibles aux installations éoliennes (note de sensibilité forte); sept espèces patrimoniales (Annexe II Directive 92/43/CEE), sont présentes sur le secteur et pourraient être impactées indirectement par la perte d'habitats et la destruction de corridor de déplacement. » (page 25)

Le risque éolien est particulièrement avéré concernant les chauves-souris, pouvant être impactées de plusieurs façons :

- Mortalité due à une collision directe avec les palés
- Mortalité indirecte due à un barotraumatisme
- Coupure des connectivités écologiques entraînant un isolement des populations
- Aspect répulsif du futur paysage.

De plus, lors de leur trajet semi-migratoire, certaines espèces dites « aériennes », comme la Noctule de Leisler, sont particulièrement vulnérables.

C'est par ailleurs en automne lors de leur transit qu'est constaté le plus grand nombre de cas de mortalités, et ce quel que soit le parc étudié et ce malgré les mesures de réduction employées par les développeurs.

### Les oiseaux

« *Les enjeux ornithologiques de la zone d'étude montrent des sensibilités moyennes à fortes* » (Etude du Milieu Naturel, page 64). La position globale de la ZIP entraîne une diversité d'espèces très importante avec 204 espèces, dont les trois quarts sont protégées, et plus de la moitié sont nicheuses. Les sensibilités sont fortes pour les espèces emblématiques du bocage picto-charentais.

L'habitat principal de la ZIP est constitué du milieu bocager où sont présentes de nombreuses espèces patrimoniales potentiellement nicheuses. La ZIP semble également favorable à des stationnements hivernaux de Bécasse des bois et de Bécassine des marais.

« *Les sensibilités sont fort à très fort pour des espèces d'intérêt patrimonial : oiseaux inscrits à l'annexe 1 de la Directive Européenne et se reproduisant sur le site (aire immédiate) ou à proximité (aire rapprochée): 5 espèces.* » (Etude du Milieu Naturel, page 72)

Vu que:

1. la richesse du site et la diversité d'espèces protégées présentes sur place,
2. les conséquences importantes d'un projet éolien dans un zone si riche (bétonisation des sols, coupures des arbres centenaires et des haies, destruction des espèces protégées, incompatibilité entre l'exploitation d'un parc éolien avec la présence des diverses espèces d'oiseaux et de chiroptères, etc.)
3. l'incapacité de se mettre en conformité avec le Schéma Régional Eolien de Poitou-Charentes, même s'il est aujourd'hui caduc, qui suggère d'éloigner les éoliennes à 500 mètres de toutes zones boisées ,
4. la non – conformité avec la recommandation EUROBATS

5. l'absence d'un avis de l'Autorité environnementale (MRAe), donc aucune vérification officielle de la qualité des appréciations et décisions prises par le promoteur par rapport à la protection des espèces protégées
6. l'absence d'étude approfondie de l'effet cumulé potentiel de tous les parcs dans les environs
7. la non prise en compte des espèces protégées comme des cigognes et des faucons présents sur le terrain de golf voisin,

**un projet de parc éolien à cet endroit serait particulièrement nuisible pour la biodiversité et il est indispensable que les développeurs prévoient une demande de dérogation pour anticiper la mortalité future des espèces protégées.**

### **3. VALECO n'a pas demandé une dérogation aux interdictions de destruction d'espèces protégées**

Pour rappel, la demande de dérogation prévue à l'article L411-2 du Code de l'Environnement est indispensable pour tout projet dès que l'impact résiduel sur des espèces protégées au titre de l'article L411-1 du Code de l'Environnement n'est pas nul. Tout impact résiduel, même jugé très faible, ne saurait être considéré comme nul et devrait conduire le pétitionnaire au dépôt d'une demande de dérogation.

Dans le présent dossier, VALECO conclut lui-même à un impact non nul sur l'avifaune et sur les chiroptères. Les mesures de suivi proposées n'ont aucun effet d'atténuation.

Par ailleurs, la CAA de Bordeaux (N°19 BX03745) juge que :

*« ..... l'étude fait apparaître un risque résiduel « globalement faible », donc persistant, pour la mortalité de ces espèces. Les seules mesures prévues en cours*

*d'exploitation sont des mesures de réduction, telles que le bridage des machines (mesures d'asservissement), ou des mesures de suivi qui ne sont pas de nature à éviter tout risque de destruction. D'ailleurs le commissaire-enquêteur et la mission régionale de l'autorité environnementale ont émis plusieurs réserves concernant la préservation de la biodiversité. Dans ces conditions, le projet doit être regardé comme étant susceptible d'affecter la conservation d'espèces animales protégées et de leurs habitats. Par suite, le pétitionnaire était tenu de présenter, pour la réalisation de son projet de parc éolien, un dossier de demande de dérogation aux interdictions de destruction d'espèces protégées prévues à l'article L. 411-1 du code de l'environnement. »*

Dans un autre arrêt, la CAA de Bordeaux (N°19 BX03522) estime que :

*« En ce qui concerne la phase d'exploitation, l'étude mentionne qu'un risque de collision est modéré ou fort pour certaines espèces de chiroptères et le tableau des risques après mesures d'évitement ou de réduction présenté en page 306 de l'étude fait apparaître un risque faible, donc persistant, pour "la mortalité des oiseaux". Les seules mesures prévues en cours d'exploitation sont des mesures de réduction, telles que le bridage des machines, ou des mesures de compensation qui ne sont pas de nature à éviter tout risque pour ces espèces. ( ....) Dans ces conditions, le projet doit être regardé comme étant susceptible d'affecter la conservation d'espèces animales protégées et de leurs habitats. Par suite, le pétitionnaire était tenu de présenter, pour la réalisation de son projet de parc éolien, un dossier de demande de dérogation aux interdictions de destruction d'espèces protégées prévues à l'article L. 411-1 du code de l'environnement. »*

Il n'est pas possible de conclure à un impact nul sur plusieurs espèces protégées, ce que confirme VALECO, donc par conséquent et sur cette seule base, VALECO aurait été dans l'obligation de déposer une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées jointe à la présente étude d'impact.

Il convient de rappeler que dans le cas des espèces protégées au titre du L411-1 du Code de l'Environnement, la mobilisation des mesures compensatoires n'est possible que dans le cadre d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée.

Il n'est pas possible de considérer que le dossier présenté intègre de fait une demande de dérogation prévue au L411-2 du Code de l'Environnement. Il faut aussi prendre en compte l'absence d'intérêt public majeur justifiant la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

La justification d'une éventuelle dérogation ne pourrait se baser que dans le cas d'un « intérêt public majeur ». Or VALECO n'apporte aucun élément dans ce sens dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil d'État (6ème chambre, 10/03/2022, 439784) a déjà conclu dans un cadre similaire que le concept même de parc éolien ne saurait présenter de manière intrinsèque un intérêt public majeur :

*« Il ressort des énonciations de l'arrêt attaqué que le parc éolien projeté, d'une part, serait susceptible d'affecter quatre espèces de reptiles, une espèce d'amphibien, soixante-dix espèces d'oiseaux dont neuf à fort enjeux de conservation et, d'autre part, représenterait une production électrique évaluée à trente mégawattheures, correspondant à la consommation d'environ 26 000 habitants, permettrait d'éviter le rejet annuel dans l'atmosphère de l'ordre de 50 920 tonnes de gaz carbonique. Après avoir relevé que le projet de parc éolien n'apporterait qu'une contribution modeste à la politique énergétique nationale de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie dans une zone qui compte déjà de nombreux parcs éoliens et que les bénéfices socio-économiques du projet seraient limités et principalement transitoires, la cour a exactement qualifié les faits de l'espèce en jugeant que, dans ces conditions, le projet en cause ne répondait pas à une raison impérative d'intérêt public majeur au sens du c) du 4° de l'article L. 411-2 du même code. En statuant ainsi, par un arrêt suffisamment motivé, la cour n'a pas apprécié l'existence d'une raison impérative d'intérêt public majeur en fonction de l'ampleur de l'atteinte portée par le projet à des espèces protégées mais s'est bornée à relever l'existence d'une telle atteinte, pour en déduire la nécessité d'une autorisation de l'article L. 411-2. Ce faisant, elle n'a pas entaché son arrêt d'erreur de droit. Elle n'a pas davantage commis d'erreur de droit en ne recherchant pas si les autres conditions posées par l'article L. 411-2 étaient remplies, dès lors qu'elle jugeait que le projet ne répondait pas à une raison impérative d'intérêt public majeur. »*

Nous pouvons aussi noter la non-démonstration de l'absence de solution alternative satisfaisante. VALECO n'a pas recherché de site d'implantation alternatif présentant des impacts moindres sur les espèces protégées. VALECO s'est contenté d'analyser des variantes d'emplacements des éoliennes au sein d'une zone prédéfinie, sans envisager d'autres sites plus éloignés, dans une autre commune ou même un autre département.

La CAA de Nancy (3ème chambre, 08/02/2022, 18NC02361) estime que l'absence de recherche de sites alternatifs d'implantation, avec un examen détaillé de ces autres alternatives, constitue un motif de refus d'autorisation.

La CAA de Bordeaux (5ème chambre, 17 novembre 2020, 19BX02284) juge également que :

*« Il résulte de ces dispositions qu'un projet d'aménagement ou de construction d'une personne publique ou privée susceptible d'affecter la conservation d'espèces animales ou végétales protégées et de leurs habitats ne peut être autorisé, à titre dérogatoire, que s'il répond, par sa nature aux justifications énumérées à l'article L. 411-2 du code de l'environnement, et notamment, à une raison impérative d'intérêt public majeur. En présence d'un tel intérêt, le projet ne peut cependant être autorisé, eu égard aux atteintes portées aux espèces protégées appréciées en tenant compte des mesures de réduction et de compensation prévues, que si, d'une part, il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et, d'autre part, cette dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle. La préfète, sans se prononcer sur la justification de la dérogation au regard de l'un des cinq motifs énumérés à l'article L. 411-2 du code de l'environnement, a considéré, d'une part, qu'une autre solution satisfaisante n'avait pas été recherchée et, d'autre part, qu'une dérogation ne permettrait pas le maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.*

*[...] Si les sociétés requérantes font valoir que le site choisi pour le projet se situe hors secteur classé zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et de toute zone Natura 2000 et que sa localisation serait conforme au schéma régional éolien, toutefois, ces circonstances ne sauraient suffire pour permettre de retenir l'absence de solution alternative au choix d'une zone forestière comportant des habitats de plusieurs dizaines d'espèces protégées. S'il*

*n'est pas contesté que les importantes contraintes militaires, celles liées à l'aviation civile, au patrimoine paysager, aux zonages naturels ainsi que celles relatives à l'éloignement minimal de 500 mètres des zones d'habitats limitent les possibilités d'implantation sur le territoire de la Gironde, il ne résulte pas de l'instruction et notamment pas du dossier de demande de dérogation ni des propositions d'améliorations proposées par la société requérante à la suite de l'avis du CNPN qu'elle aurait envisagé un autre site d'implantation à l'intérieur du département ou à un niveau régional et que ses recherches se seraient avérées vaines. Dans ces conditions, et alors même que le département de la Gironde serait majoritairement boisé et ne comporterait aucune éolienne, la société pétitionnaire n'est pas fondée à soutenir que la préfète de la Gironde aurait méconnu les dispositions précitées du code de l'environnement en estimant que la condition relative à l'existence d'une autre solution satisfaisante n'était pas remplie.*

*Dès lors que les conditions de délivrance d'une dérogation au titre du 4° du I de l'article L.411-2 du code de l'environnement sont cumulatives, le motif par lequel la préfète de la Gironde a, à bon droit, décidé que la demande de dérogation ne permettait pas de tenir pour établie l'absence de solution alternative, justifie à lui seul le rejet de la demande d'autorisation unique. Il résulte par ailleurs de l'instruction que la préfète aurait pris la même décision si elle ne s'était fondée que sur ce motif. »*

Le présent projet entre dans la nomenclature 2980 « Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs » des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE). L'article R411-6 du Code de l'Environnement précise que « Toutefois, lorsque la dérogation est sollicitée pour un projet entrant dans le champ d'application de l'article L. 181-1, l'autorisation environnementale prévue par cet article tient lieu de la dérogation définie par le 4° de l'article L. 411-2. La demande est alors instruite et délivrée dans les conditions prévues par le chapitre unique du titre VIII du livre 1er pour l'autorisation environnementale [...] ».

**Cette demande de dérogation n'apparaît pas dans l'étude d'impact. VALECO n'apporte pas non plus d'éléments visant à l'en dispenser, aucune analyse dans l'étude d'impact ne porte sur la nécessité d'une telle dérogation.**

L'article R181-28 du Code de l'Environnement stipule que « Lorsque l'autorisation environnementale est demandée pour un projet pour lequel elle

*tient lieu de dérogation aux interdictions édictées en application du 4° de l'article L. 411-2, le préfet saisit pour avis le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, qui se prononce dans le délai de deux mois ». Il n'apparaît pas dans le dossier que le CSRPN ait été consulté.*

## 4. Le projet ajoute au problème de saturation

**La saturation est un élément très important à prendre en compte.**

*« Globalement, les résultats montrent que l'ajout du projet de la Naulerie n'aura que peu d'incidences sur les effets de saturation visuelle depuis les différents bourgs situés à moins de 10km du projet. » (source : VALECO, Présentation Commune des Forges, 27 juillet 2022)*

Cette conclusion de VALECO représente sa propre interprétation de ses études (qui d'ailleurs n'étaient pas validées par aucune autorité (pas d'avis de la MRAe)). D'après notre analyse et notre recherche la conclusion est erronée et n'est même pas en conformité avec les résultats des études paysagères mandatées par VALECO elle-même et qui font partie du dossier.

Il manque dans cette étude l'élément essentiel, tel qu'il a été défini par différentes décisions des Cours Administratives d'Appel et notamment celle de Douai par une décision 19DA1463 du 15 Décembre 2020, à savoir l'espace de respiration, c'est à dire la définition précise de l'angle de vue sans éolienne. Il est évident que si la présence de l'éolien dans le paysage s'impose dans tous les champs de vision, la saturation est atteinte. Le Préfet des Deux-Sèvres a effectué cette analyse notamment à l'occasion de l'examen du parc éolien de Nanteuil pour refuser l'autorisation demandée. Or le projet du parc éolien des Forges est lui-même entouré des parcs de Saint Germier, Fomperron, Pamproux, Rouillé, Lusignan, la Chapelle Montreuil, etc. Une analyse de cet espace de respiration est donc indispensable et force est de constater qu'elle n'a pas été effectuée et qu'il est donc impossible de se rendre compte de son impact réel.

Nous pouvons citer l'Avis de la MRAe sur le projet de parc Plaine de Beaulieu sur la Commune de Boivre-la-Vallée (Reference no. MRAe 20222APNA17, dossier P-2020-10531). **« La MRAe relève que les seuils d'alerte sont atteints en**



*matière de saturation visuelle, notamment pour l'indice de densité et l'indice d'espace de respiration, ce qui traduit une incidence paysagère relativement forte ».*

Le projet Plaine de Beaulieu est situé à seulement 3.5 km du site la Naulerie, donc impossible d'imaginer que c'est valide d'alléguer comme fait VALECO que « la Naulerie n'aura que peu d'incidences sur les effets de saturation visuelle ».

L'impact réel du projet est que :

- du bourg des Forges on aura une vue de près sur le parc de la Naulerie quand en ce moment, il n'y a aucune visibilité sur un parc éolien
- du bourg de Vasles on aura une vue sur le parc quand en ce moment il n'y a aucune visibilité sur un parc éolien
- du bourg de Ménigoute on aura une vue sur le parc quand en ce moment il existe déjà une visibilité sur un parc éolien (Saint-Germier),
- du bourg de Sanxay il y aura une vue sur le parc quand en ce moment il existe déjà une visibilité sur un parc éolien (Saint-Germier).
- En plus le projet la Naulerie ajoute au risque d'encerclement de Sanxay : dans un périmètre de 6 km autour du centre bourg, il y a en ce moment 8 projets avec 36 éoliennes.

Le dossier est très incomplet. Il n'y a pas, par exemple, des vues des hameaux importants comme Herbord (hameau riverain, habité, distance de 2,2km) ni de La Milletière (hameau habité distance de 4km), pas des vues du bourg de Benassay (distance de 5,5km) ni de Vasles (distance de 5,2km).

**Les choix de points de vue et la décision de prendre toutes les photos en été indique clairement une intention de la part de VALECO de ne pas montrer l'impact réel de son projet.**

Par rapport à la situation dans notre secteur, **notre association estime que le projet de VALECO ne peut pas être jugé seul.** Son projet fait partie d'un ensemble de parcs et de projets. Le projet la **Naulerie** ajoute à une situation **alarmante dans notre territoire.**

Trop de parcs sont construits, approuvés ou en projet et nous sommes face à **une véritable saturation**. 91% des éoliennes de la Région Nouvelle-Aquitaine se trouvent dans l'ex-Poitou-Charentes et 50% sont concentrés sur la Vienne et les Deux-Sèvres (Source : DREAL, chiffres de janvier 2021).

Dans un petit secteur incluant Les Forges, il y aujourd'hui presque 100 éoliennes construites, approuvées ou à l'étude (Voir notre carte ci-jointe). La saturation de notre paysage explique l'opposition récemment exprimée par des nombreux avis défavorables émis par nos communes par rapport au Projet la Naulerie ou/et au Projet Plaine de Beaulieu :

- Boivre-la-Vallée : avis défavorable au Projet Plaine de Beaulieu et au Projet la Naulerie (date)
- Vasles avis défavorable au projet la Naulerie et au projet Plaine de Beaulieu le 18 juillet 2022
- Ménigoute avis défavorable au projet la Naulerie le 11 juillet 2022
- Les Chateliers avis défavorable au projet la Naulerie le 29 juin 2022
- Saint-Germier avis défavorable au projet la Naulerie le 22 juillet 2022
- Les Forges un avis défavorable au projet Plaine de Beaulieu le 6 juillet 2022, avis défavorable au projet la Naulerie le 27 juillet 2022.
- Sanxay un avis défavorable au projet Plaine de Beaulieu et un avis défavorable au projet la Naulerie le 27 juillet 2022.

## 5. Le projet aura un impact négatif pour le tourisme

Le site gallo-romain de Sanxay (Monument National) et le golf des Forges représentent des forts enjeux touristiques, tous les deux fortement impactés par le projet.

VALECO reconnaît le fait que « L'aire immédiate est riche d'un tourisme relativement développé ». Mais le promoteur estime l'incidence du projet sur le tourisme de très faible à positif, et prétend donc que le projet éolien est compatible avec une activité touristique telle que le golf. (source : VALECO, Présentation Commune des Forges, 27 juillet 2022).

Cette déclaration par rapport à une incidence faible à positive est plus que discutable.

1. VALECO n'était pas en mesure de juger l'impact. A notre connaissance le promoteur n'a pas consulté les principaux acteurs dans le domaine du tourisme aux Forges:
  - le propriétaire du terrain de golf (et ça malgré le fait que le golf est une attraction touristique très importante dans la commune de Les Forges qui est très sensible au projet éolien, qui couvre une surface de 110ha et est situé en moyenne à 600m de la ZIP).
  - EURL Villa Forges Vasles (une société qui possède 30 parcelles sur L'Avenue, une maison dans le lotissement Vieille Vigne et toutes les 14 maisons de Grand Aveneau
  - la Présidente du Conseil Syndical, Château Des Forges
  - Aucune communication avec les propriétaires de villas dans une langue compréhensible par des étrangers
2. pour toute "étude" que VALECO présente pour prouver l'impact positif des éoliennes sur le tourisme, on peut citer une autre étude prouvant le contraire. Voici un exemple :

[https://www.lozere.gouv.fr/content/download/25789/186801/file/888\\_PDFsam\\_toutes-les-observations\\_2020\\_12\\_20.pdf](https://www.lozere.gouv.fr/content/download/25789/186801/file/888_PDFsam_toutes-les-observations_2020_12_20.pdf)

D'après VALECO « Les gîtes sont globalement très peu sensibles au projet, puisqu'ils sont situés aux cœurs des bourgs dans des écrans bâtis ». Cette déclaration est erronée. EURL Villa Forges Vasles loue de nombreuses maisons avec comme atout important une vue sur le golf, donc vue sur les futures éoliennes.

D'après VALECO « Le site gallo-romain de Sanxay représente un fort enjeu touristique. L'attractivité du site et sa proximité avec le projet conduisent à une forte sensibilité au projet, la ZIP étant visible depuis l'amphithéâtre ».

Nous invitons M. le Commissaire – enquêteur de faire son propre jugement en considérant les contributions à l'enquête publique émanant des résidents étrangers des Forges, des sociétés propriétaires et gestionnaires de locations de vacances, le propriétaire et le gestionnaire du terrain de golf, les propriétaires de restaurants et gîtes et des adhérents de l'association des Soirées Lyriques de Sanxay, organisatrice d'un festival d'opéra dans le site gallo-romain depuis 22 ans.

## 6. Le projet met en danger le projet Parc Naturel Régional de Gâtine

Avec **une volonté d'éviter le mitage** et conscient que la multiplication chaotique de parcs éoliens compromettrait l'avenir du projet de créer un Parc Naturel Régional (PNR), le Pays de Gâtine a élaboré une motion relative aux conditions d'acceptabilité des projets en juillet 2021.

Ne voulant pas voir se multiplier les projets composés de peu de mâts, **particulièrement en zone bocagère**, Le Pays de Gâtine préconise les parcs de 4 mâts minimum et une distance minimum de 600m entre une éolienne et l'habitat le plus proche.

**Le projet la Naulerie ne respecte pas ces deux consignes.**





**Sujet :** [INTERNET] Parc éolien La Naulerie Les Forges

**De :** acgirault <acgirault@orange.fr>

**Date :** 09/08/2022 10:28

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Me Girault, deuxième adjointe sur la commune.

Par ce message, je viens vous faire part de ma non opposition à la construction des éoliennes sur la commune. Étant pour les énergies renouvelables, pouvoir participer à l'échelle de la commune à cette transition énergétique est plutôt satisfaisant.

Cordialement

Envoyé depuis mon appareil Galaxy





**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Contribution Enquête publique parc éolien de la Naulerie Les Forges 79

**De :** JM P <jean.michel.premaud@gmail.com>

**Date :** 09/08/2022 14:23

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Mr Le commissaire enquêteur.

Habitant Benassay à Boivre-la-Vallée, membre du conseil municipal et représentant de la commune dans la commission développement durable de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, veuillez trouver ici ma déposition fermement contre ce projet de parc éolien de la Naulerie dans la commune des Forges.

Je voudrais vous faire remonter les grandes difficultés de participation à cette enquête publique.

1) Il est quasiment impossible de pouvoir prendre connaissance du dossier d'étude du pétitionnaire car il est découpé en plusieurs centaines de documents informatiques sans aucun index.

2) Les horaires d'ouverture de la mairie de la commune des Forges étant si restreints qu'il est également très difficile de venir le consulter au format papier.

De même, pour vous rencontrer directement lorsqu'on a une activité professionnelle, les temps de présence sont trop peu appropriés.

Cela a été un problème majeur.

Travaillant sur le sujet précis du PCAET en Haut-Poitou, je pense bien connaître le sujet des Energies Renouvelables et les problématiques politiques et opérationnelles qui en découlent sur le territoires.

Le projet de la Naulerie se situe dans le département des Deux-Sèvres mais en bordure immédiate de Boivre-la-Vallée et donc du Haut-Poitou. Les éoliennes sont envisagées directement à la limite des communes des Forges et de Boivre-la-Vallée.

La Communauté de Communes du Haut-Poitou, à l'unanimité de ses 27 maires a émis un document argumenté de vote défavorable au projet tout proche de la Plaine de Beaulieu (en enquête publique du 13 juin au 13 juillet 2022) à Boivre la Vallée.

Le premier volet auquel nous sommes très attachés sur ces projet éoliens est la concertation, l'acceptabilité des élus et des populations concernées dans la zone d'implantation.

Ce volet est très clairement défaillant sur le projet de la Naulerie comme les différentes dépositions l'attestent :

- Projet préparé en petit comité.
- Acteurs majeurs de la commune non inclus dans le processus : Golf des Forges, Propriétaires des nombreuses résidences de vacance, propriétaires du château des Forges, etc...
- Avis des communes alentours absent avec pour preuve les nombreux avis défavorables des conseils municipaux que vous avez du recevoir pour ce projet dans l'enquête publique.
- Même le conseil municipal des Forges a émis un avis négatif une fois mis au courant par des intervenants extérieurs des réels enjeux d'intérêt général de ce projet pour leur commune.
- Non prise en compte du projet de PNR de Gâtine Poitevine. et ses préconisations.

=> La réalisation d'un projet éolien ne peut pas se faire au mépris des avis de ses élus et habitants.

Le second est la situation résiduelle du territoire.

Sur ce point, il suffit de regarder la carte qui vous a été transmise montrant les 90 éoliennes envisagées dans un rayon de 12km alentour pour comprendre.

Dans sa note de rapport pour le projet de la plaine de Beaulieu, la MRAe précise bien que le secteur a atteint les seuils de saturation. avec toutes les conséquences qui vont en découler si ces nouveaux projets sont acceptés :

- Dégradation majeure de la qualité de vie des habitants.
- Perte de valeur immobilière dans ces zones rurales.
- Mise en danger de l'activité touristique importante pour le secteur.

A qui peut-on faire croire que les gens vont venir habiter avec plaisir, ou passer des vacances à la campagne dans la nature au pied d'une forêt d'éoliennes ?

- Aggravation de la mise en danger d'espèces naturelles le plus souvent protégées.

Est-il nécessaire d'en ajouter ?

Plus précisément pour Les Forges, on peut se demander quel est l'intérêt général de ce projet ?

Ce n'est pas l'intérêt particulier d'un tout petit nombre (propriétaires terriens, sociétés de travaux avec emplois très temporaires) dont il est question mais de l'intérêt général.

Les principales ressources de cette petite commune sont le Tourisme avec les retombées financières du Golf des Forges, les dépenses directes des touristes dans les commerces de la commune et les impôts des propriétaires des nombreuses résidences secondaires. Ces derniers, plus nombreux que les habitants à l'année de la commune, étrangers pour la plupart, se sont exprimés fortement en défaveur de ce projet de parc éolien au coeur même de la commune.

Est-il raisonnable de risquer de voir cet équilibre battu en brèche, sacrifié pour 2 éoliennes ?

Le festival lyrique de Sanxay est également menacé par ce projet.

Il est en contradiction avec PNR de Gâtine-Poitevine qui alerte sur les dangers du mitage des implantations par de petits projets isolés.

Le pétitionnaire a omis de demander une demande de droit de dérogation pour destruction d'espèces protégées, dans un secteur fortement concerné et avec un impact très loin d'être négligeable.

Je ne m'étant pas sur tous les détails et démonstration des éléments que j'évoque ci-dessous car certains l'ont déjà très bien fait dans leurs contributions.

Sans aucun positionnement pour ou contre le développement de parcs éoliens sur le territoire, il faut convenir que ce parc précis de la Naulerie ne devrait pas pouvoir être accordé à cet endroit et dans ces conditions d'étude déplorable avec un dossier du pétitionnaire aussi incomplet et entaché d'imprécisions majeures.

Je vous invite donc à prononcer un avis défavorable à ce projet de parc éolien.

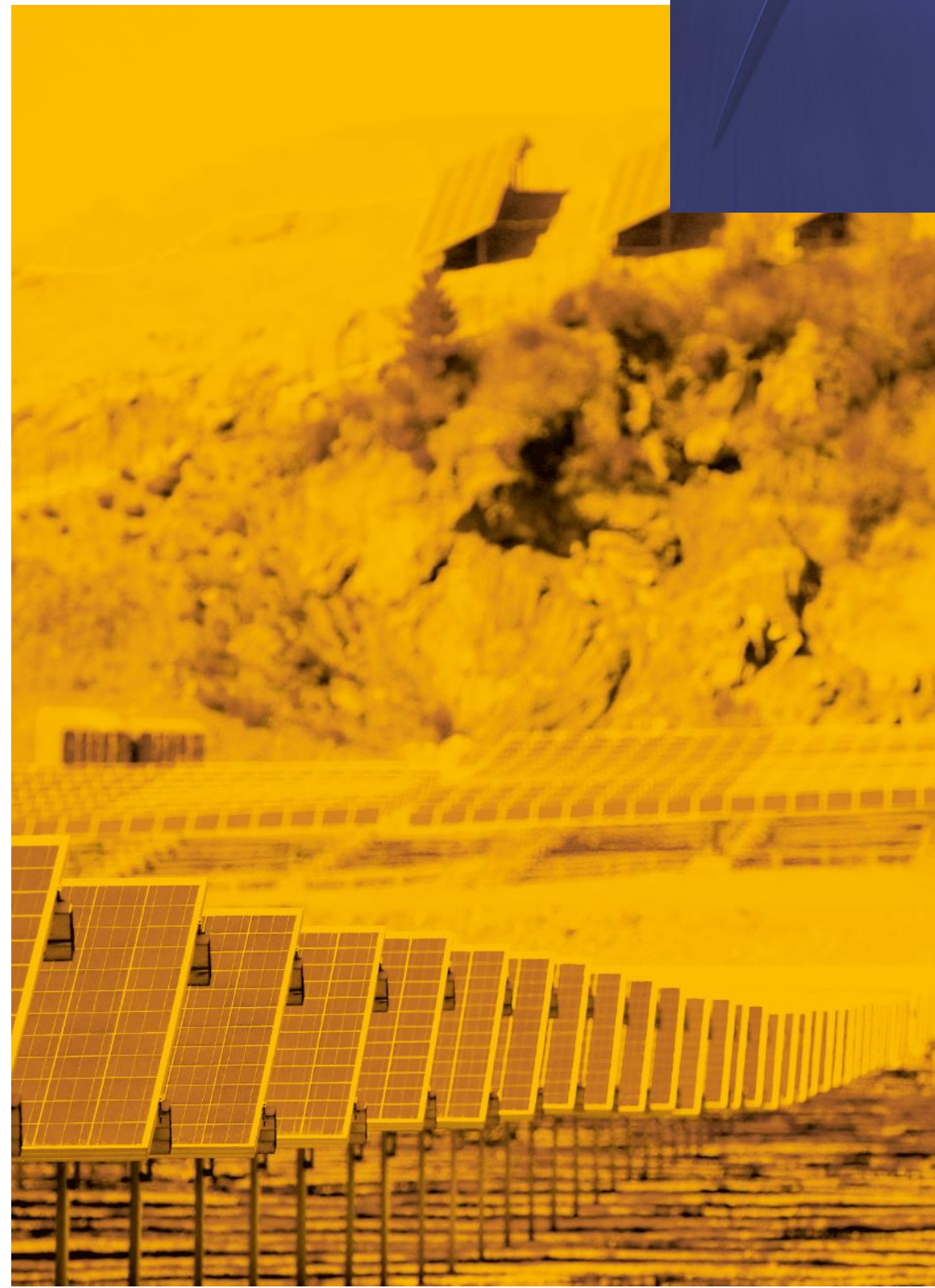
Avec tout mon respect.

PREMAUD Jean-Michel  
Benassay- Boivre-la-Vallée



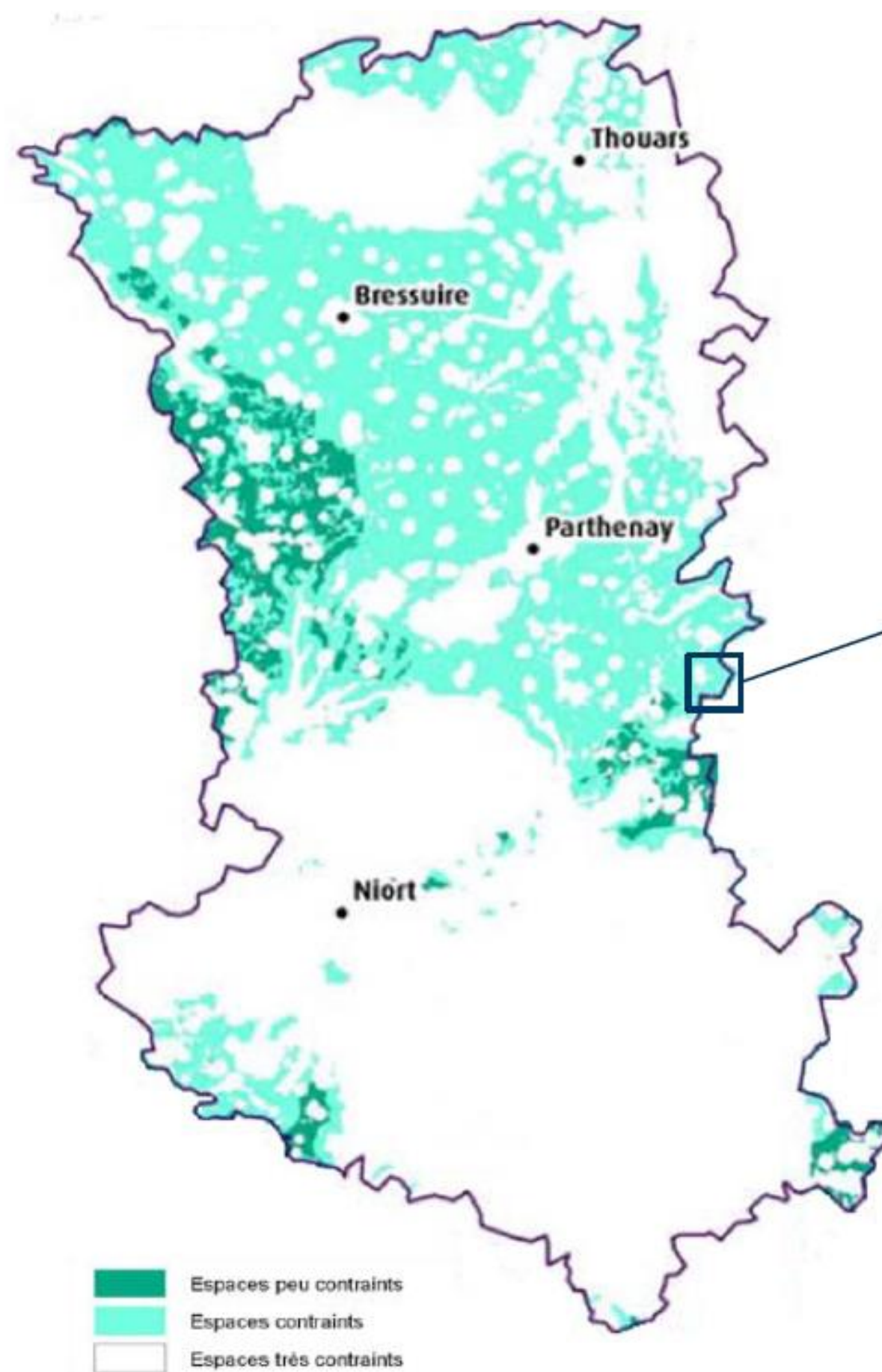
# Commune de Les Forges

27/07/2022

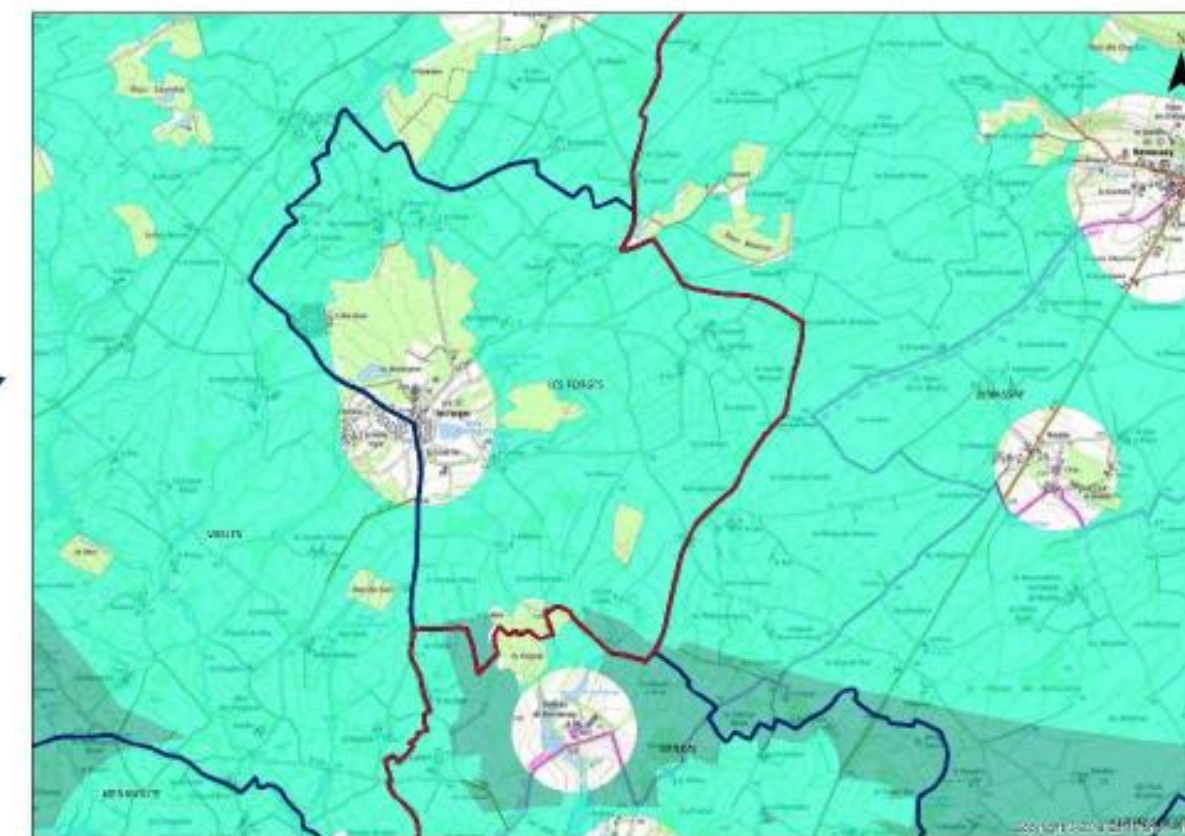


# Délimitation de la zone potentielle d'implantation (ZIP)

## Zonage favorable du Schéma Régional Eolien



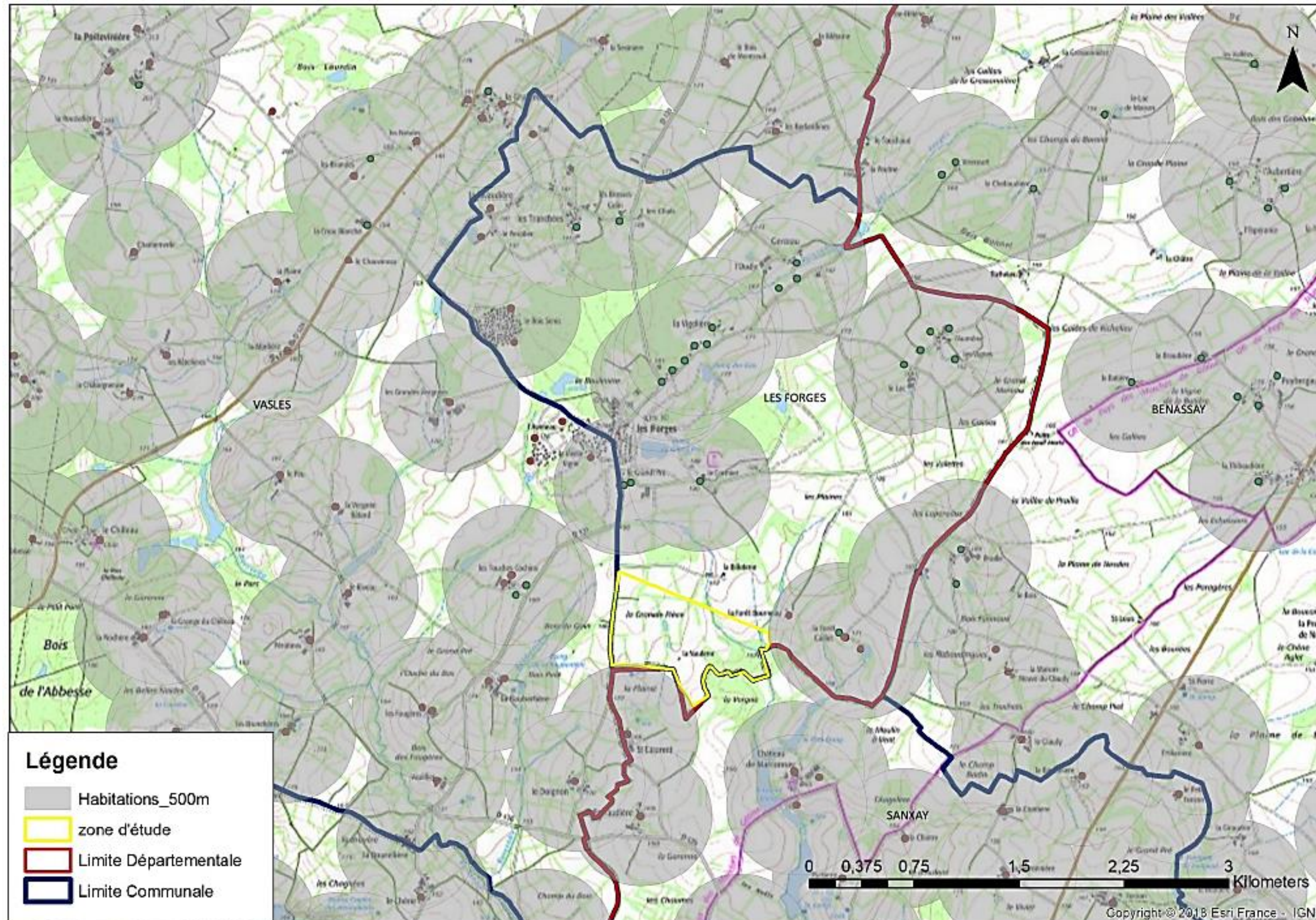
Commune des Forges



Une partie de la commune des Forges se situe dans un espace favorable au développement de l'éolien

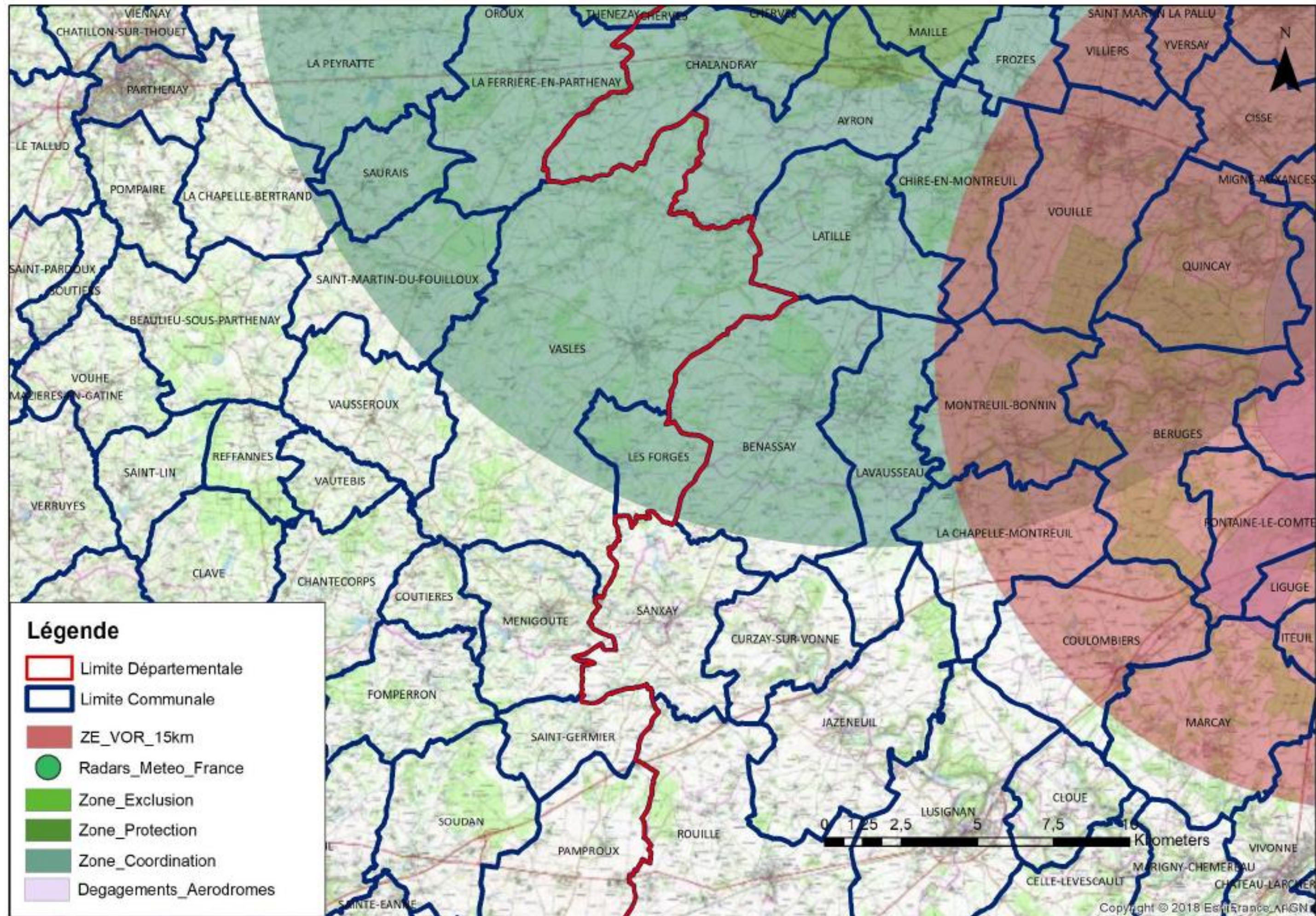
# Délimitation de la zone potentielle d'implantation (ZIP)

Seuil réglementaire des 500m aux habitations



# Délimitation de la zone potentielle d'implantation (ZIP)

## Contraintes aéronautiques

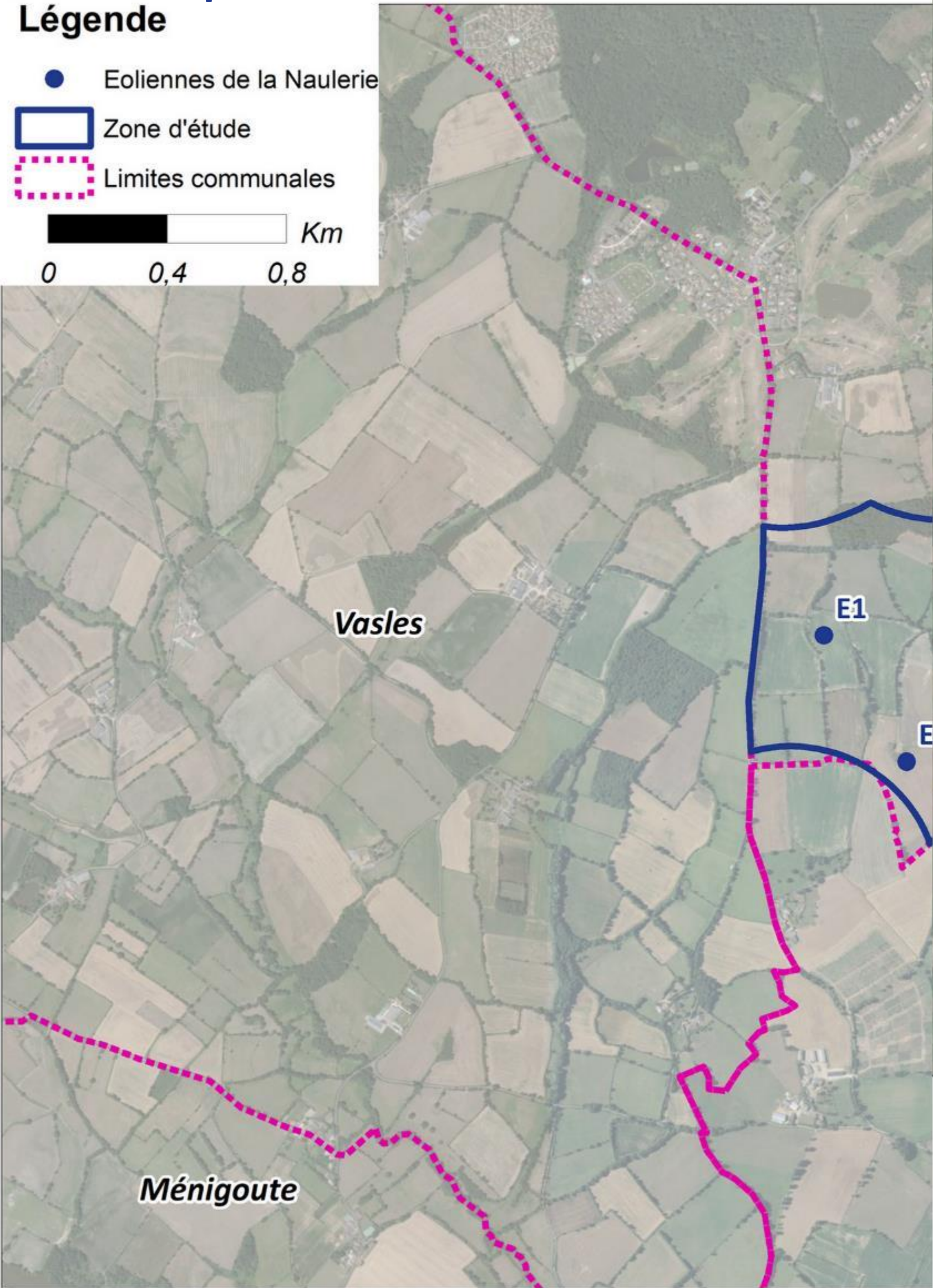




# Une ZIP différente de celle envisagée par le projet éolien de la plaine de Beaulieu

## Légende

- Eoliennes de la Naulerie
  - ▭ Zone d'étude
  - ▭ Limites communales
- 0 0,4 0,8 Km



## Légende

### Aire d'étude immédiate

- ▭ AE1
- ▭ AE2
- ▭ AE3

### Enjeu habitat d'espèce

- ▭ Très fort
- ▭ Fort
- ▭ Modéré
- ▭ Faible
- ▭ Haies d'enjeu fort
- ▭ Haies d'enjeu modéré
- ▭ Haies d'enjeu faible

0 250 500 m



DEUX-SEVRES VIENNE

Projet éolien : Benassay (86) / Les Forges (79)

Synthèse des enjeux ornithologiques en nidification - AEI2-3

N° CARTE - BENA\_FORGES\_ENJEU\_NIDIF\_AE2-3

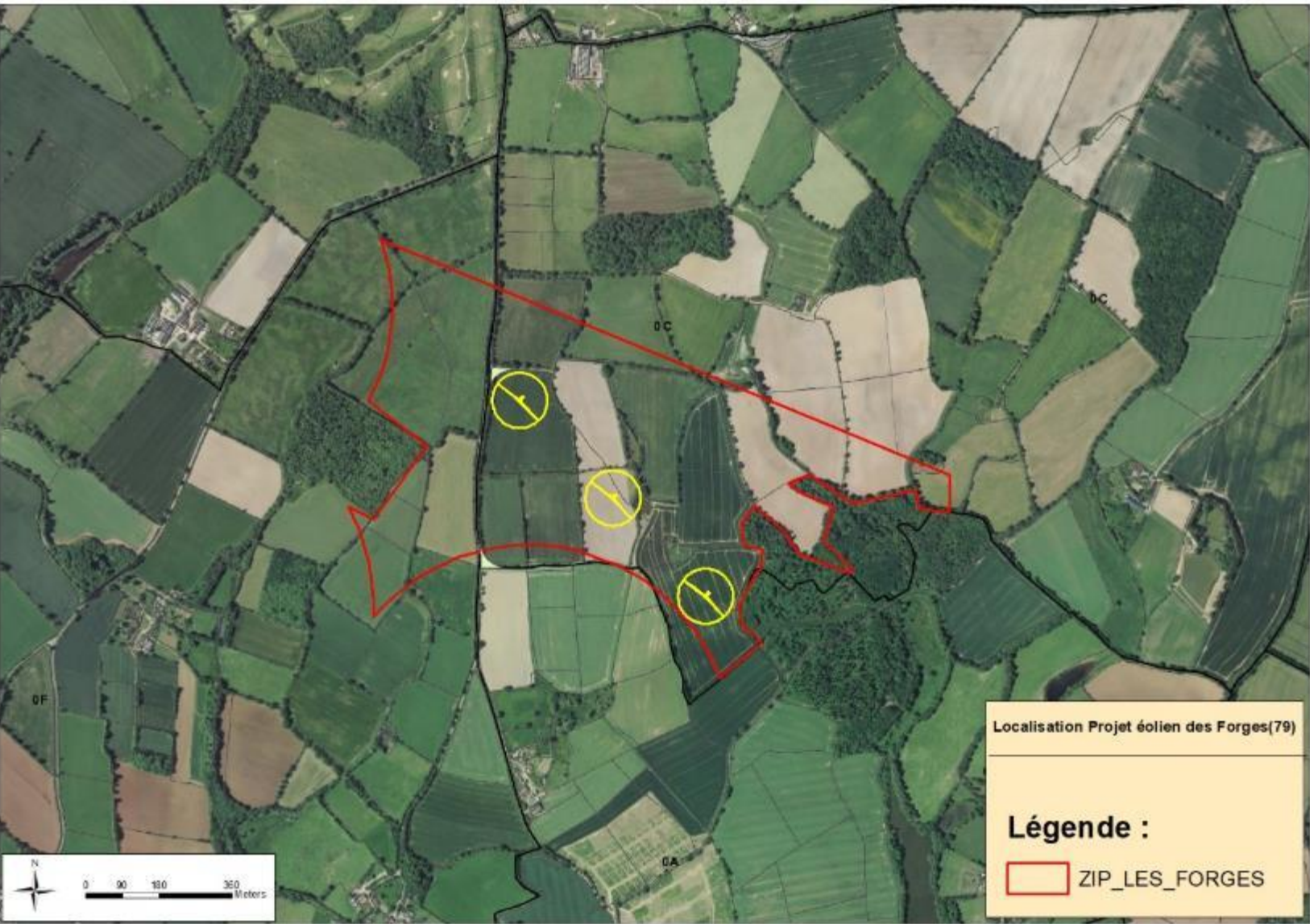
FORMAT - A3 ECHELLE - 1/15 000

COORDS - L93 DATE - 25/09/2019

© WORLD ORTHO, NCA Environnement



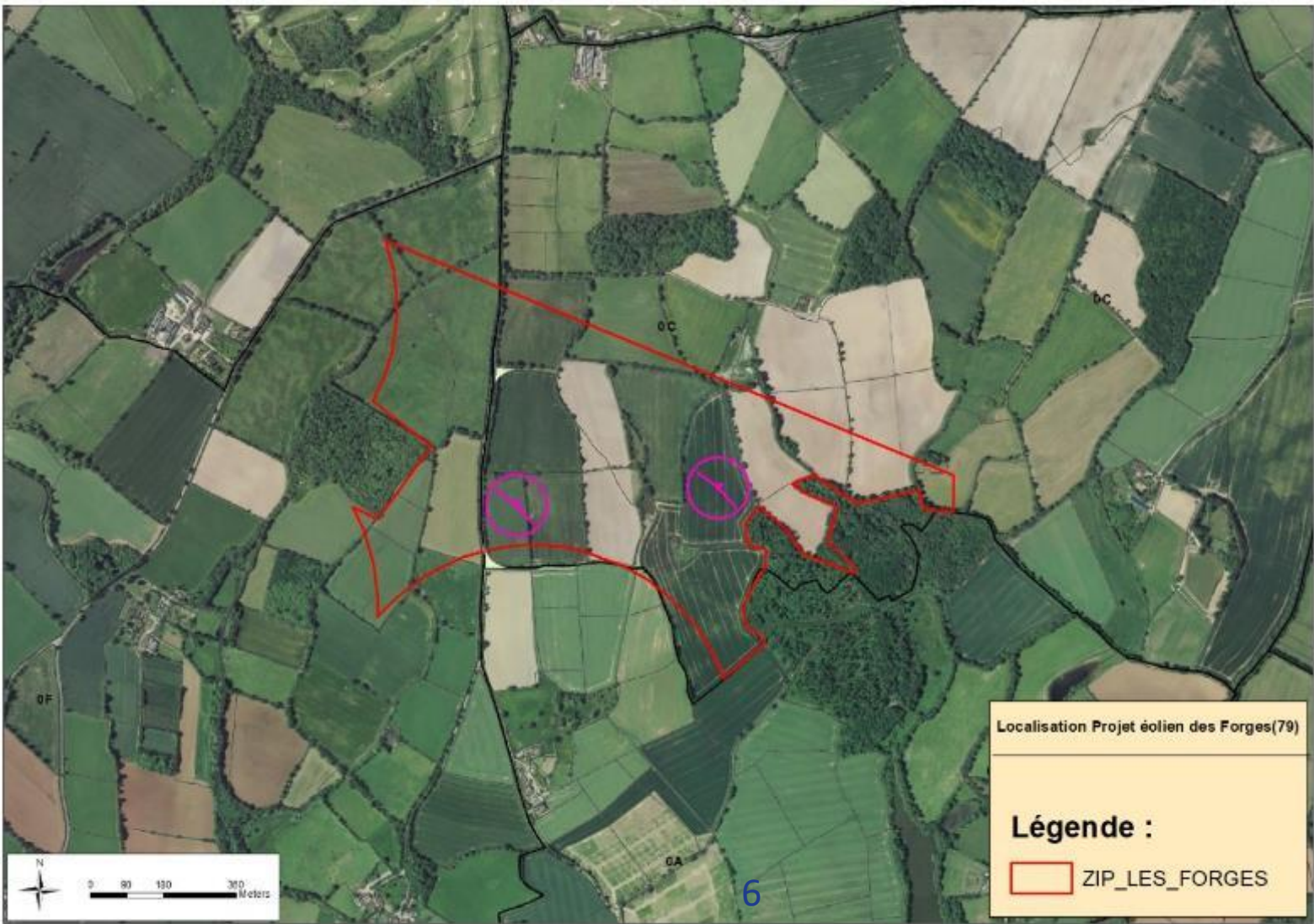
# Les différentes variantes étudiées



Variante 1



Variante 3  
Variante choisie



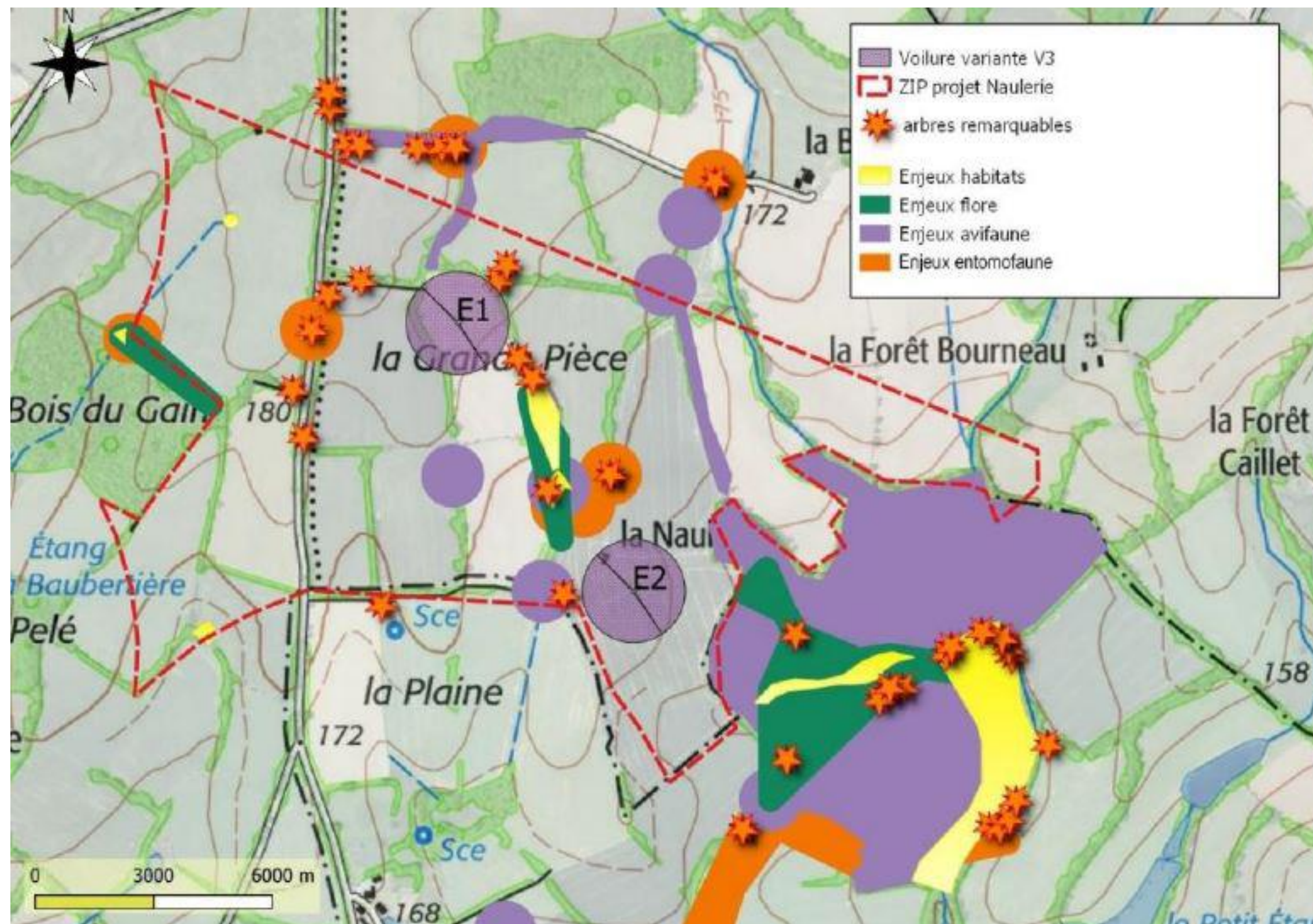
Variante 2

# Intégration milieu naturel

## L'étude des variantes et le meilleur compromis d'implantation

Le projet a été réfléchi selon trois variantes d'implantation possibles. Ainsi, après meilleur compromis d'implantation, la variante la plus vertueuse a été choisie :

- Le projet a été finalement été réduit à **2 éoliennes au lieu de 3**
- Le projet est implanté à **plus de 594 m de l'habitation la plus proche**, allant au-delà de la distance réglementaire de 500m
- Son implantation préserve les **mares et étangs**
- Les **habitats et espèces sensibles** sont aussi préservés, comme en témoigne la carte ci-dessous :

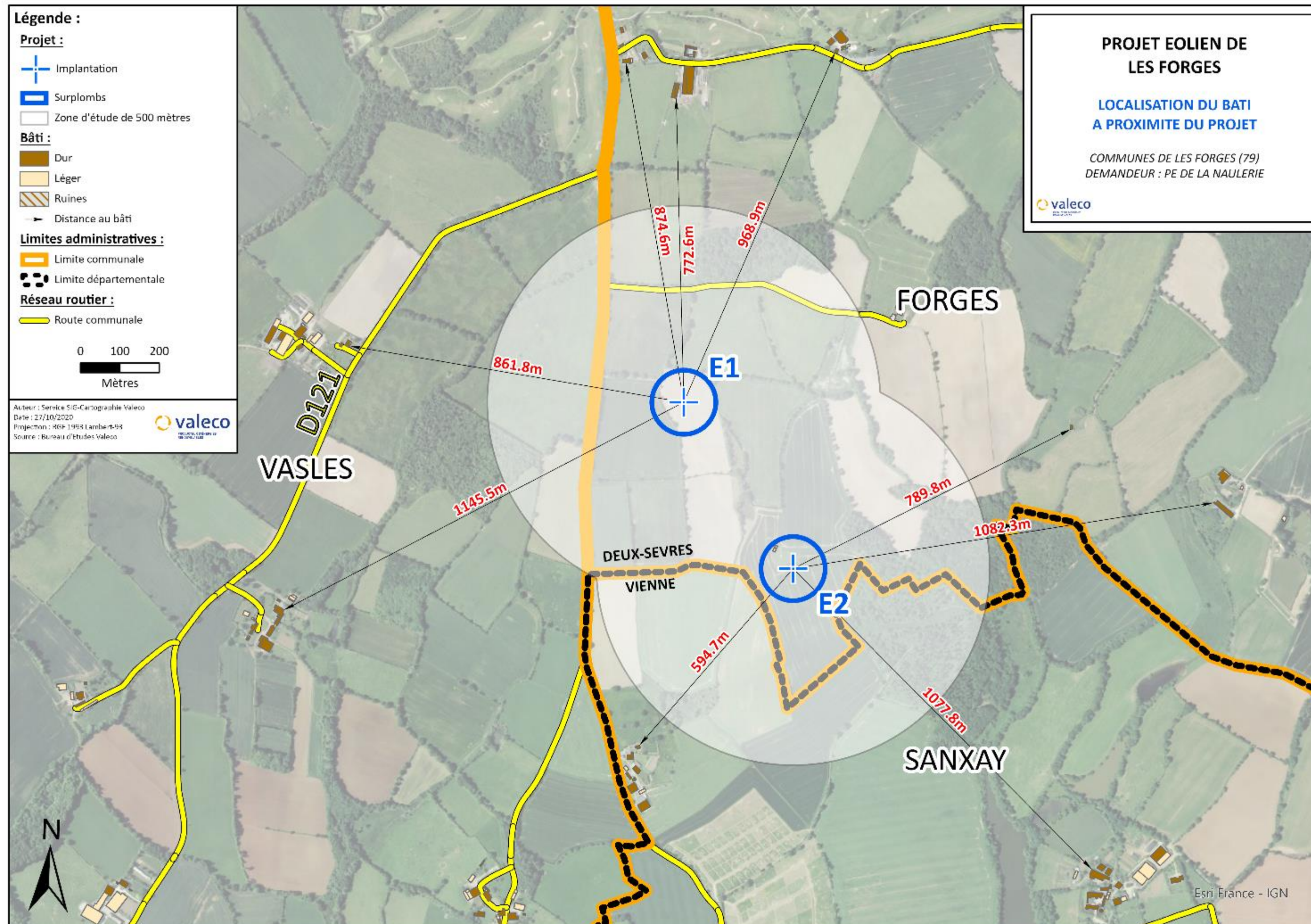


Carte des habitats et espèces sensibles et des arbres remarquables

# Un travail sur les distances aux habitations

Le projet est implanté à plus de 594 m de l'habitation la plus proche (habitant partie prenante du projet) puis environ 870m de 2 autres habitations

En dehors de ces 3 habitations, les éoliennes sont toutes implantées à plus d'1km des lieux d'habitation, soit **bien au-delà de la distance règlementaire de 500m**

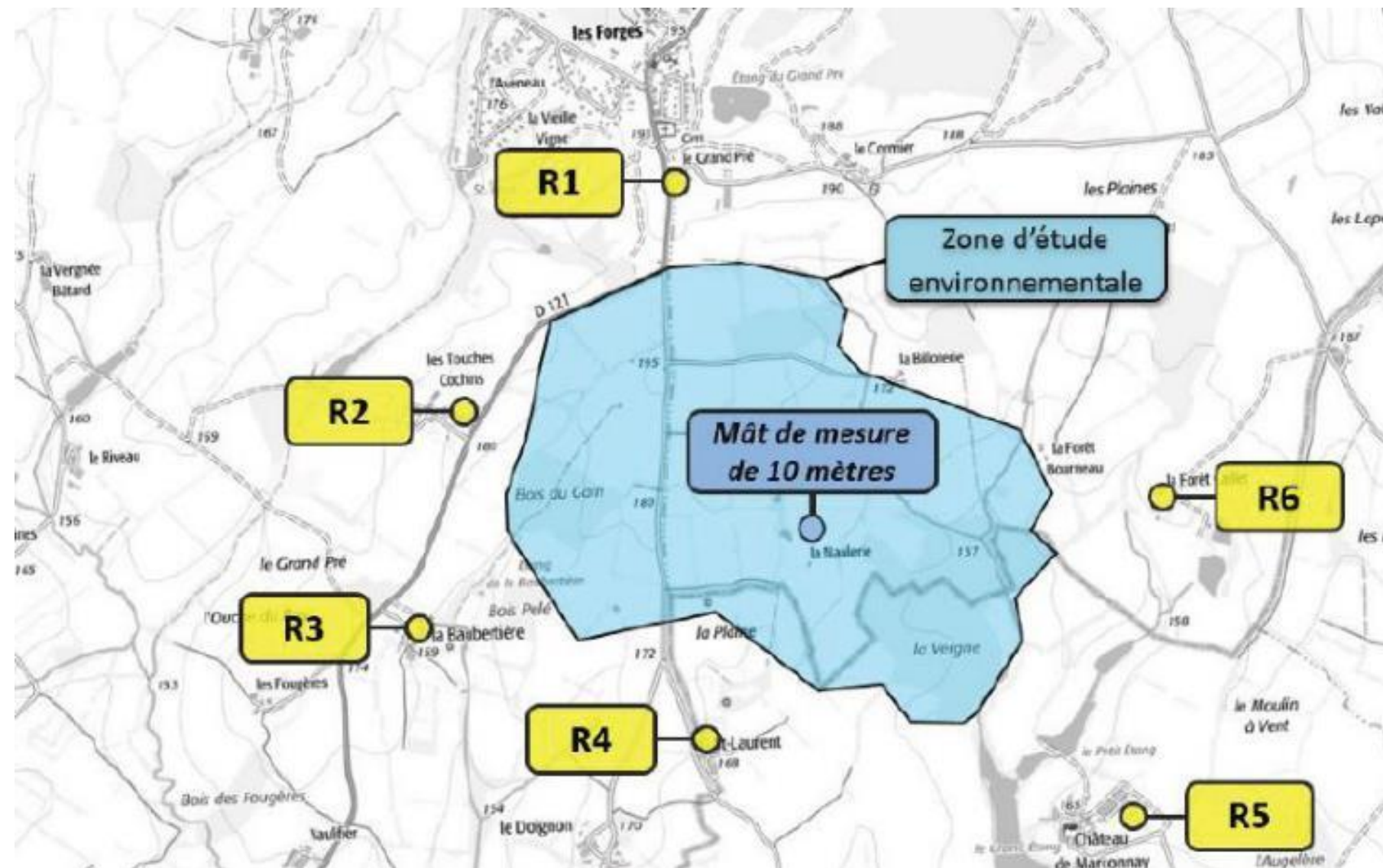


# Intégration milieu humain

## Plan de gestion acoustique

- Afin de respecter les seuils règlementaires acoustiques, un **plan de gestion acoustique** a été réfléchi avec un bureau d'études indépendant qui a **mesuré les impacts sonores** près de la zone d'études à partir de 6 points d'écoute installés tout autour du site.

Une **nouvelle campagne** de mesure sera réalisée **après la mise en service du parc éolien** afin de s'assurer que les résultats obtenus lors des études préliminaires correspondent bien à la réalité du site, et que le parc éolien respecte la réglementation acoustique.



- La mise en **plan de bridage** est prévue dans le dossier de demande d'autorisation environnementale. Ce dispositif permettra de ralentir les éoliennes lors des périodes de forte activité des chauves-souris.

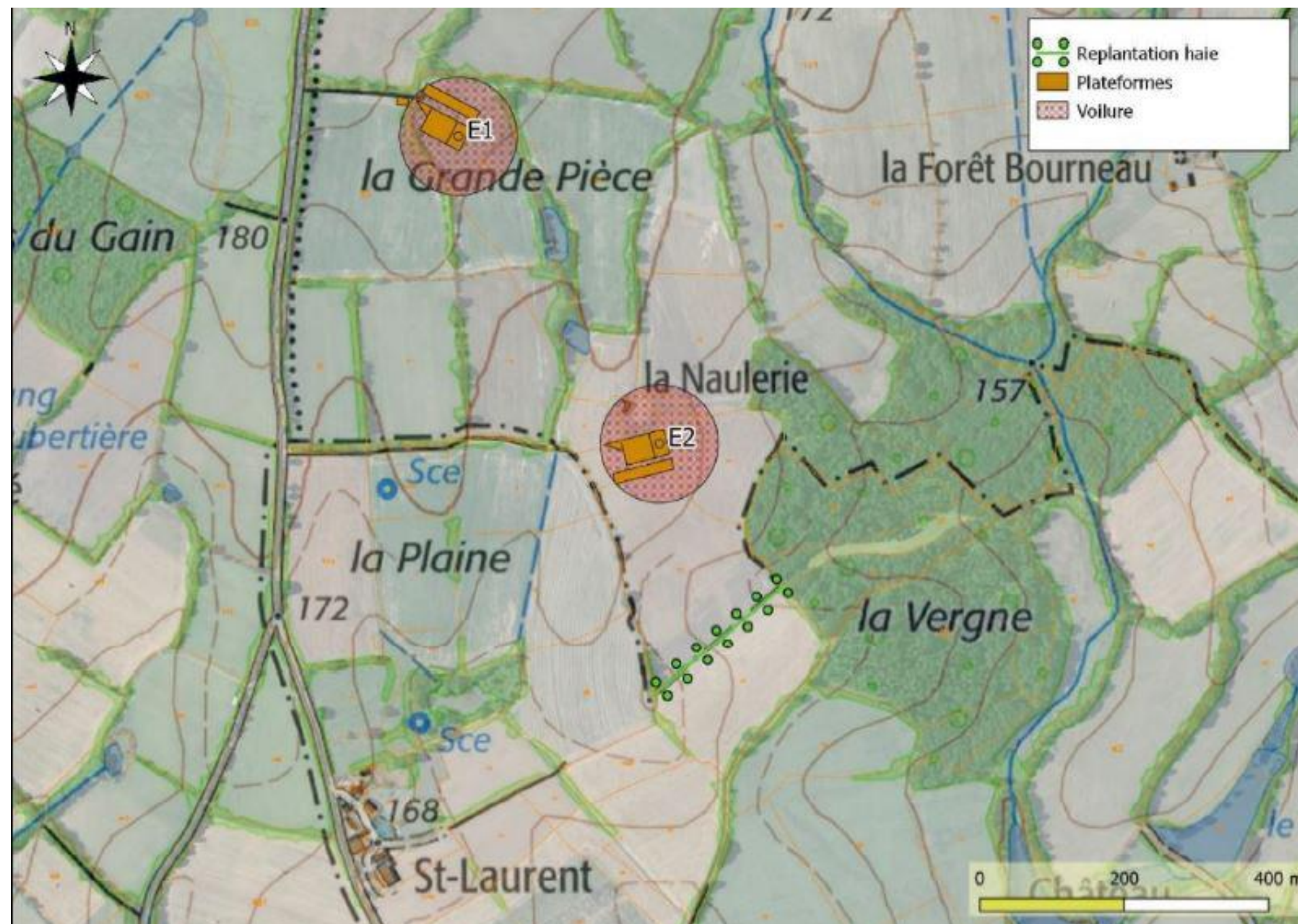
Ce plan de bridage a été élaboré en fonction des **retours des écoutes chiroptères en hauteur** (qui consiste en l'implantation de micros spécifiques sur le mât de mesure du vent relevant l'activité des chiroptères des environs) sur tout un cycle biologique, et permet **d'adapter le plan de bridage** aux usages des espèces évoluant autour du site.

# Plus-value milieu naturel

## Mesure d'accompagnement de création de haies

Il est aussi prévu une **plantation de 220m de haies** visant à rétablir une continuité écologique entre le bois de la Vergne et le hameau de Saint-Laurent, en continuité d'un axe de chasse des chiroptères.

Cette nouvelle plantation pourra également contribuer à diriger l'activité de chasse des chiroptères hors de l'emprise du parc éolien.



Carte de localisation de la plantation de 220m de haies

# Intégration paysagère

## Bourg de Les Forges

Etude paysagère réalisée par un bureau d'études indépendant :

Contexte très bocager → nombreux écrans visuels fractionnent le projet régulièrement



Pour restituer le réalisme du photomontage 100%, il est vivement conseillé de l'observer

*Photomontage depuis La Baubertière, Les Forges*



*Photomontage depuis Le Doignon*



# Intégration paysagère

## Effets cumulés

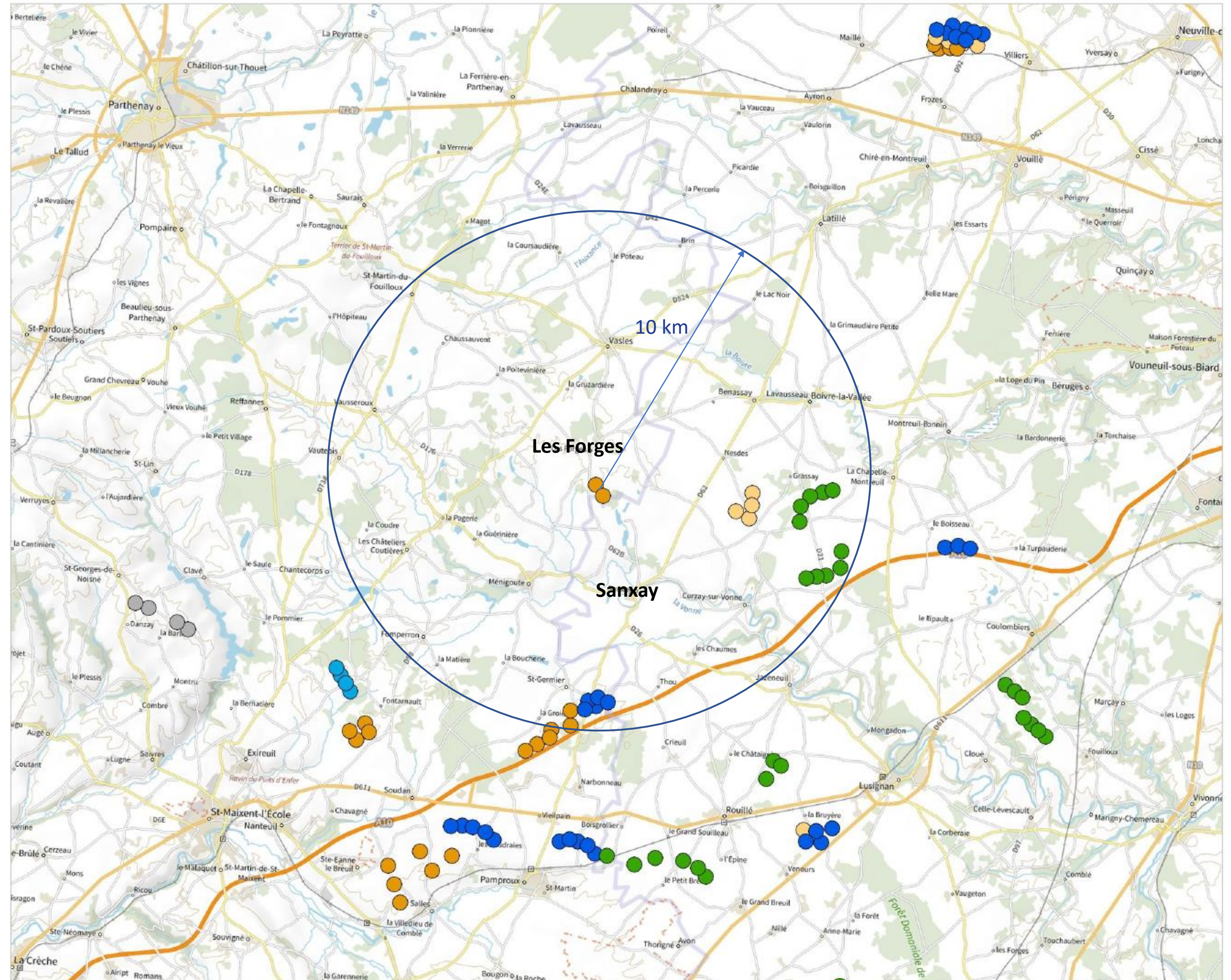
« Globalement, les résultats montrent que l'ajout du projet de la Naulerie n'aura que **peu d'incidences** sur les effets de saturation visuelle depuis les différents bourgs situés à moins de 10km du projet. »

### Projet éolien de la Naulerie

#### Contexte éolien

##### Eoliennes terrestres (France)

- Développement sous réserve
- En développement
- En instruction: déposé
- En instruction: recevable
- Autorisé
- Autorisé et en recours
- Préconstruction
- Construction
- En exploitation
- En attente d'évolution externe
- Redéfinition après rejet ou retrait
- Refusé et en recours
- Refusé
- Rejeté
- Abandonné
- Autre



0 10km

# Tourisme et golf

## Compatibilité entre tourisme et projet éolien

Ce que dit le bureau d'étude paysager :

- La **variante choisie** représente la **meilleure option**, car elle ne possède que 2 éoliennes et leur distance est plus rapprochée entre elles → l'emprise visuelle et la prégnance sont réduites.
  - La visibilité est contrebalancée par les végétaux en premier plan.
- Ainsi, **l'incidence est modérée** depuis ce point de vue.

	Thématique	Niveau d'enjeu	Effet		Incidence		Code d'incidence
					Qualité	Intensité	
Socio-économie	Démographie	-	Non concerné	-	Pas d'incidence		-
	Contexte économique et industriel	Faible	Au cours de son exploitation, le projet de parc éolien sera à l'origine de retombées économiques pour les collectivités et la population (propriétaires) et de créations d'emplois. L'image des éoliennes, énergie propre et renouvelable, pourra être perçue comme positive par la population.	Fort	Positif	Faible	IMH 2
	Energies renouvelables	-	Non concerné	-	Pas d'incidence		-
	Tourisme, loisirs	Moyen	La présence d'éoliennes peut être un attrait touristique que la commune peut exploiter.	Faible	Positif	Très faible	IMH 3

Ce que dit le bureau d'étude d'impact concernant le tourisme :

Il évalue l'incidence du projet sur le tourisme de **très faible à positive**, et montre donc que le projet éolien est **compatible** avec une activité touristique telle que le golf.



Photomontage depuis le Golf

# Tourisme et projet éolien

**71 %** des français plaident pour un déploiement plus rapide des énergies renouvelables <sup>[6]</sup>



**75 %** des français ont une opinion positive de l'énergie éolienne <sup>[6]</sup>

**80 %** des riverains de parcs éoliens en ont une image positive <sup>[7]</sup>

**77 %** des français estiment que les énergies renouvelables ne sont pas assez abordées lors des campagnes présidentielles <sup>[6]</sup>

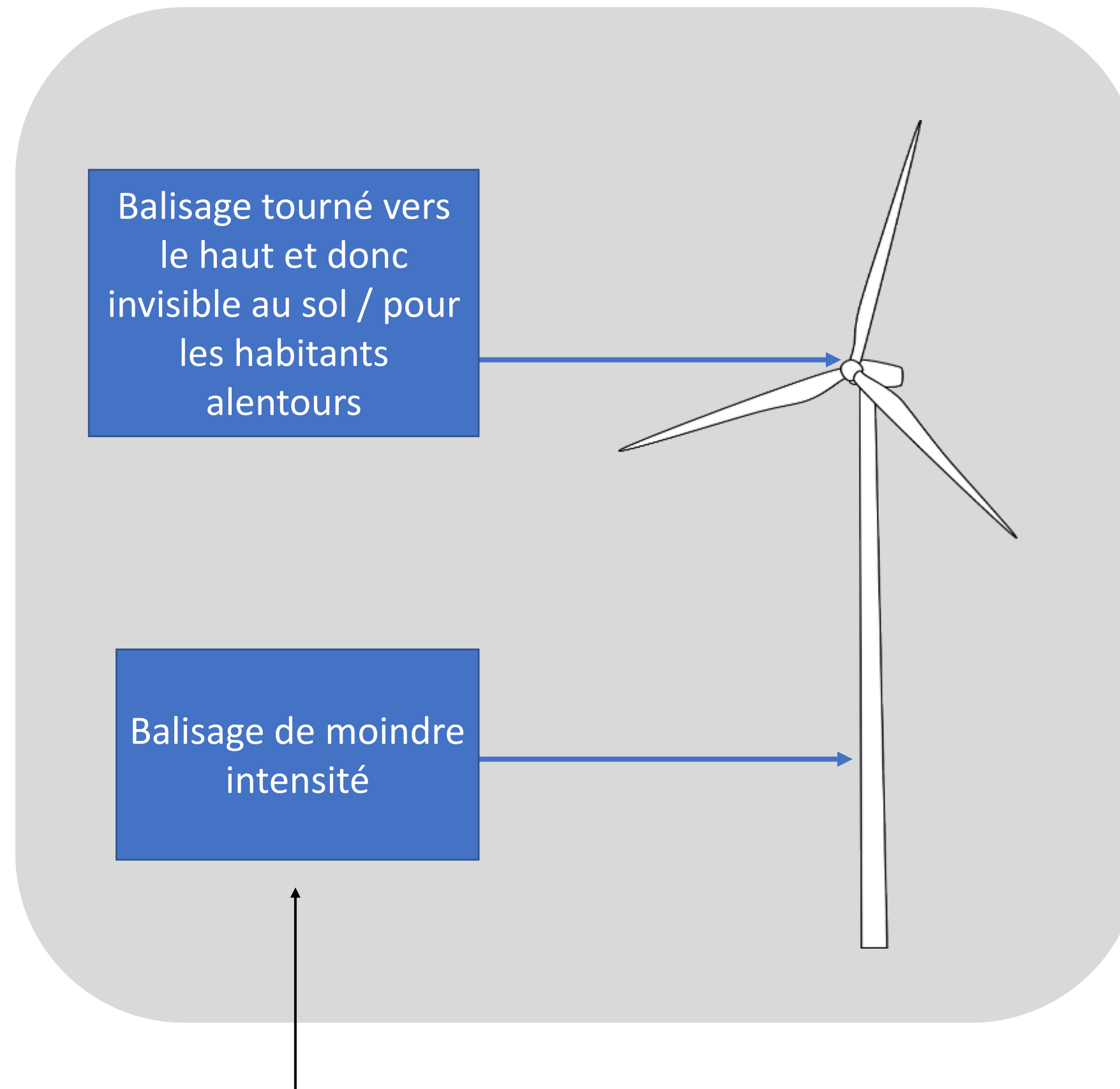


- L'engagement d'un territoire pour la protection de l'environnement peut contribuer à son attractivité.
- Les infrastructures, nouvelles ou rénovées grâce aux revenus générés par le parc éolien sont susceptibles d'attirer des touristes.

# Balisage éolien

## Nouvelles conditions de balisage

Arrêté ministériel du 29 mars 2022 prévoit de meilleures conditions de balisage :



32 candelas = équivalent de la luminosité de 32 chandelles à 1m

# Le contexte actuel - Urgence climatique

GIEC : le **réchauffement climatique**, déjà à **+1,1°** aujourd'hui (canicule répétées, sécheresses) est plus rapide que prévu.

Le GIEC prévoit au rythme d'émission actuel, un **réchauffement de +4° pour 2100**, une **époque que les enfants nés aujourd'hui connaîtront**, avec une aggravation des phénomènes déjà présents comme les **méga-feux de Gironde**.

Pyla sur mer 13/07/2022 afp.com – T.Moritz



Tarascon 15/07/2022 afp.com – C. Mahoudeau

Aujourd'hui, il y a un consensus scientifique pour dire que le réchauffement est causé à **75% par le rejet de CO2 dans l'atmosphère.**

**Le projet éolien de la Naulerie permettra d'éviter le rejet de 15 500 tonnes de CO2 par an** et participera ainsi, à son échelle, à la transition énergétique nécessaire pour contenir les effets du changement climatique (15 500 passagers d'un AR Paris-NY).



**15 500 tonnes<sup>1</sup>**  
d'émissions de CO2  
évités par an

# Le contexte actuel - Sécurité d'approvisionnement

arrêt de la moitié du parc nucléaire français en mai dernier et interruption récente des livraisons de gaz russe....

RTE : des questions de **sécurité d'approvisionnement** se posent pour les hivers à venir et ce dès 2022-2023 → risques de **coupures d'électricité ciblées**.



Le projet éolien de la Naulerie permettra de **produire plus de 30 GWh par an soit la consommation équivalente de 14 800 personnes par an,**

ce qui **dépasse** la consommation annuelle d'une commune comme **Parthenay (1090 habitants en 2019) (14x conso de Parthenay).**



**14 800 personnes**

Production équivalente à la consommation annuelle de 14 800 personnes

# Le contexte actuel - Relocalisation de la production d'énergie et contribution au bouclier tarifaire

La crise géopolitique en Ukraine → forte dépendance de l'apport énergétique français aux énergies fossiles et aux autres pays.

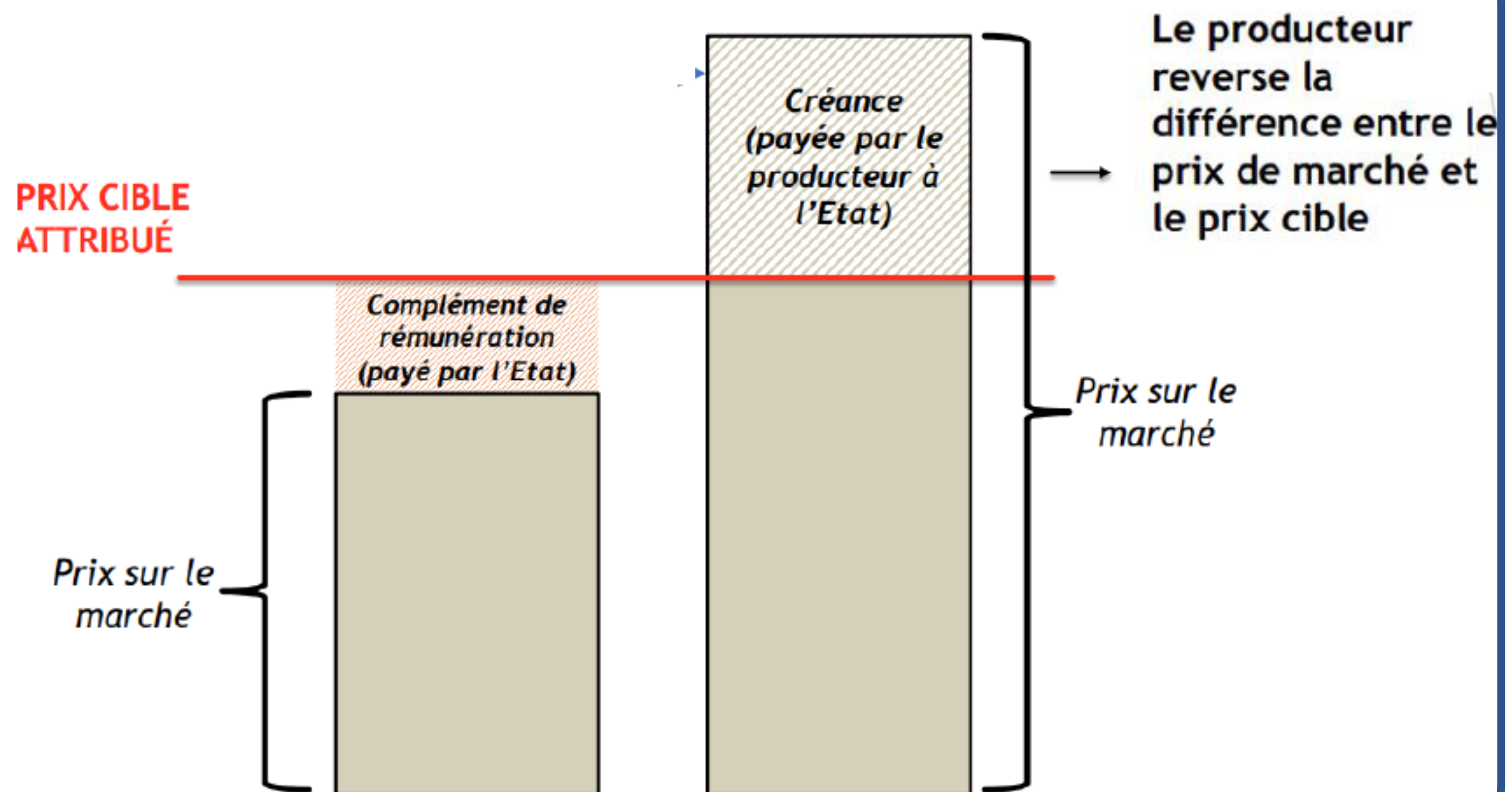
Le projet de la Naulerie contribue à une relocalisation de la production énergétique.

Le projet de la Naulerie alimentera le bouclier énergétique français, grâce au mécanisme de complément de rémunération.

→ Depuis le début de la crise énergétique et jusqu'à fin 2022, **14,4 milliards d'€** proviendront des énergies renouvelables.

→ 2022 – 2035 : l'éolien pourrait rapporter **18 milliards d'€** : pour protéger les Français de la flambée des prix de l'énergie et soutenir les 6 millions de ménages français en précarité énergétique.

## Mécanisme de prix garanti : Le complément de rémunération



# Retombées locales

Un parc éolien génère des retombées fiscales pour les collectivités, qui profitent à tous les habitants → entretenir les infrastructures actuelles et d'améliorer les services municipaux, contribuant à la hausse de l'attractivité du territoire et de la commune.

- Concernant le projet éolien de La Naulerie, ces **retombées fiscales** s'élèvent aux alentours de **22 800 €/an** pour la commune ;

Estimation fiscalité annuelle	Commune	EPCI	Département	Total perçu par les collectivités
TFPB	5300 €	3200€	-	8 500 €
CFE	-	8500 €	-	8 500 €
CVAE	-	5 800 €	-	11 000 €
IFER	17 600€	43 900 €	5 200 €	87 800 €
<b>Total</b>	<b>22 800 €</b>	<b>61 400 €</b>	<b>31 500 €</b>	<b>115 700 €</b>

- De plus, la commune toucherait **11 400€/an** de redevance locative au titre de **l'utilisation des voiries** ;
- Enfin Valeco s'engage au versement à la commune d'implantation d'une **offre de concours** équivalente à 1% du montant total de l'investissement (en considérant 1,5M€/MW) à la mise en service du projet.  
Avec la puissance du parc aujourd'hui envisagée de 11,4MW, le montant serait porté à **171 000€**.

Pour synthétiser, les retombées économiques du parc de La Naulerie envisagées sont les suivants :

- + Fiscalité : environ 22 100€/an**
- + Location chemins communaux : 11 400€/an**
- + Offre de concours: 171 000€ à la mise en service**





## Maxime PEUZIAT

[maximepeuziat@groupevaleco.com](mailto:maximepeuziat@groupevaleco.com)

07 82 27 32 91

## Raphaëlle MATHON

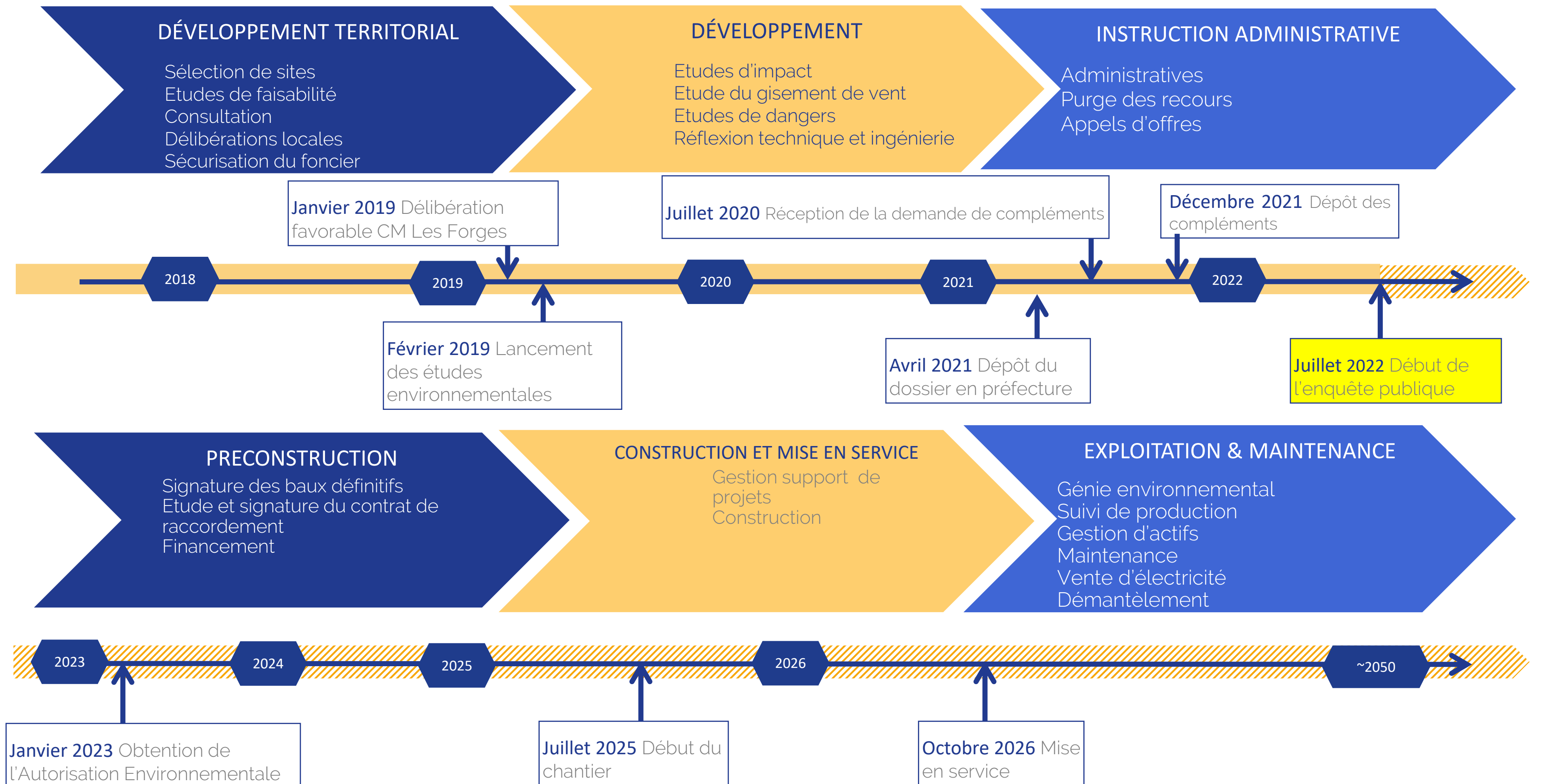
[raphaellemathon@groupevaleco.com](mailto:raphaellemathon@groupevaleco.com)

06 49 49 22 81

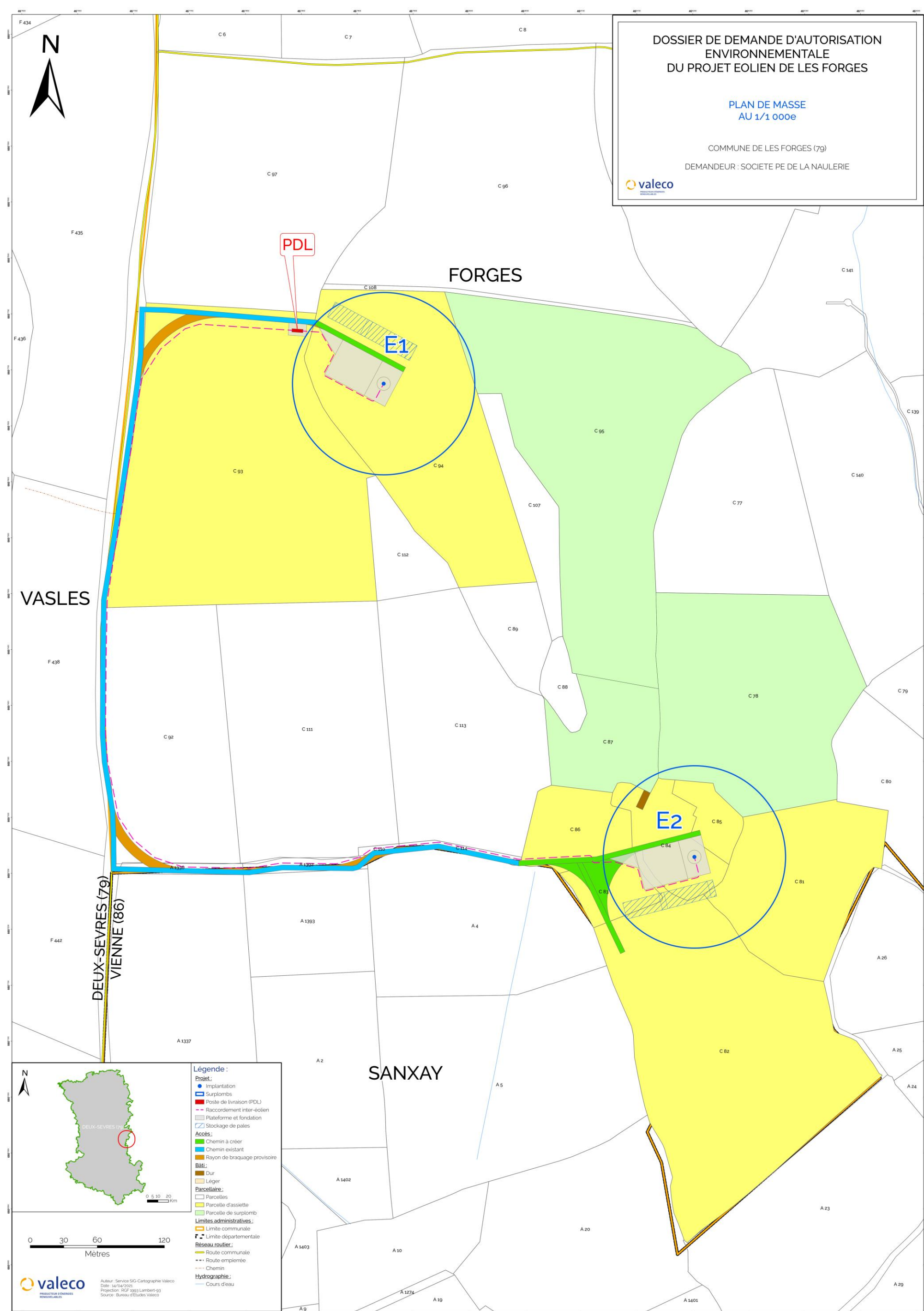


# Annexes

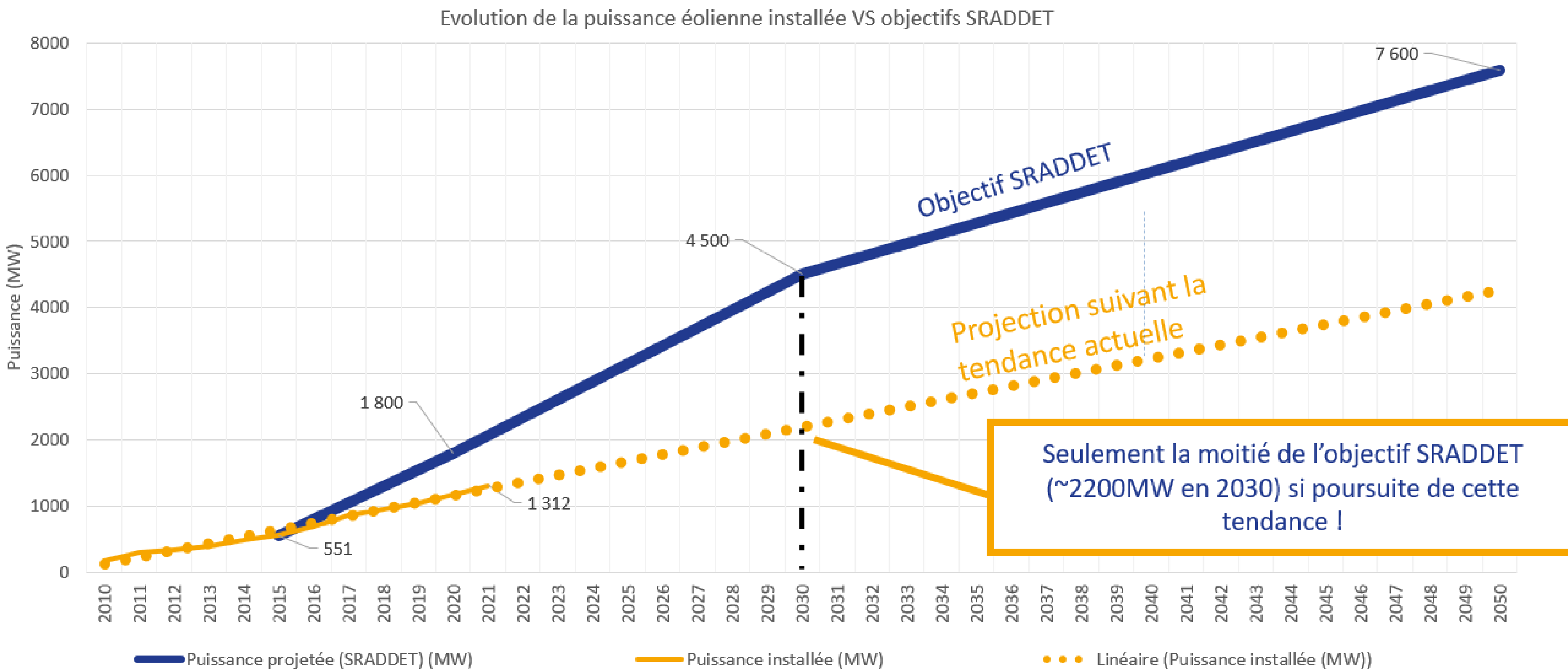
# Calendrier et planning prévisionnel



# Plan de masse

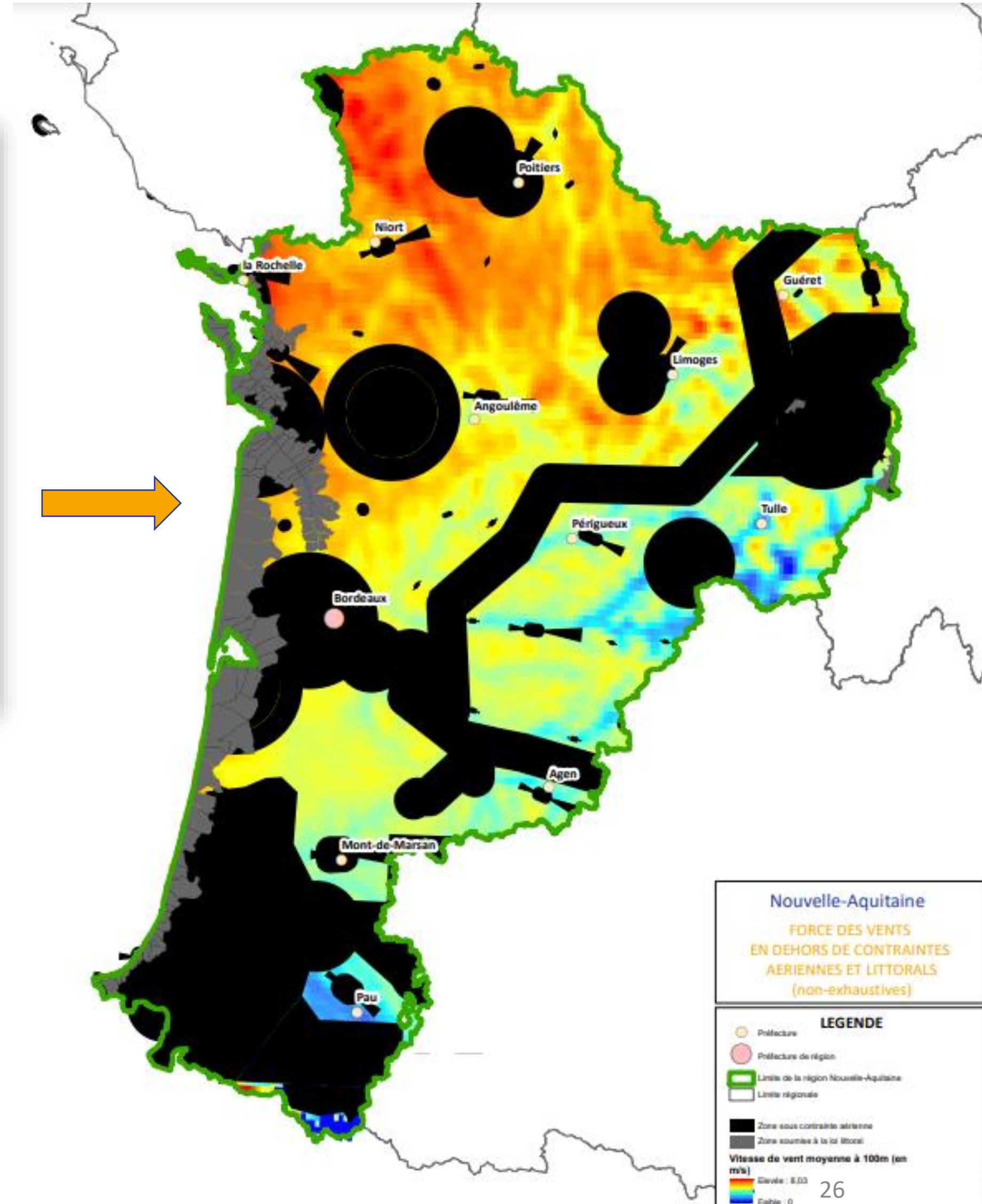
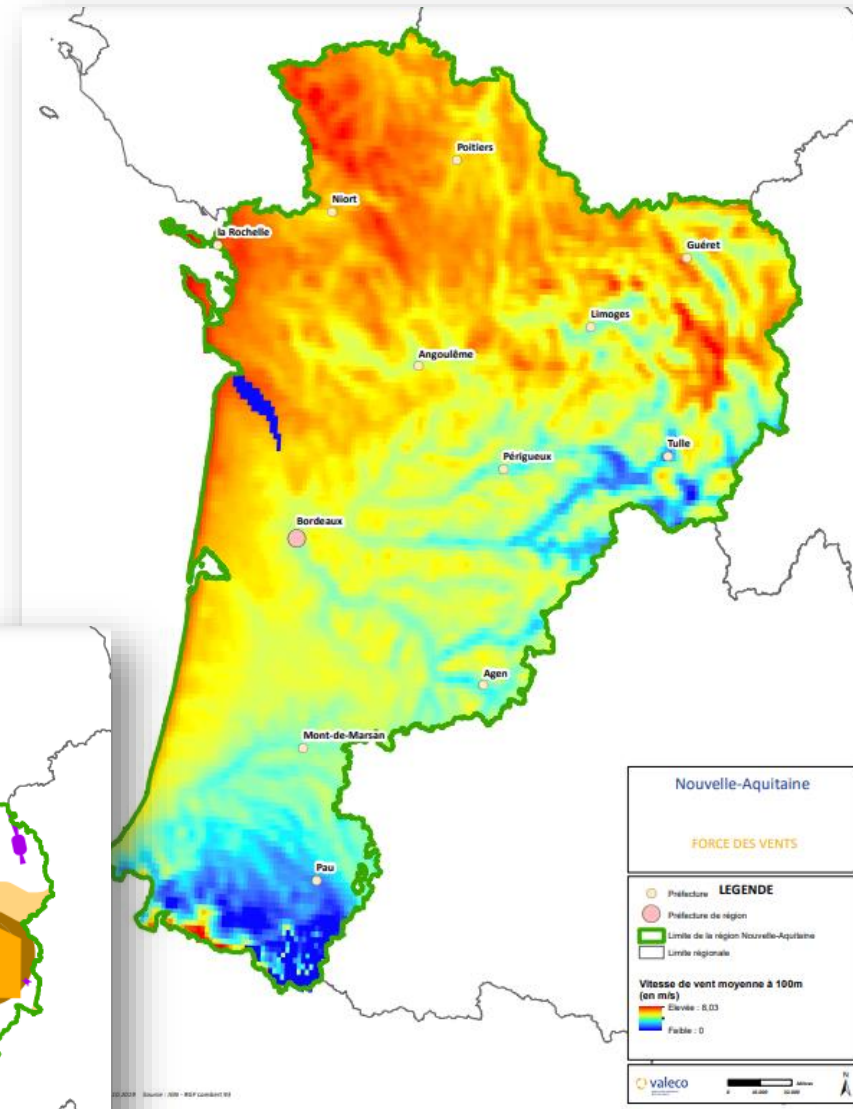
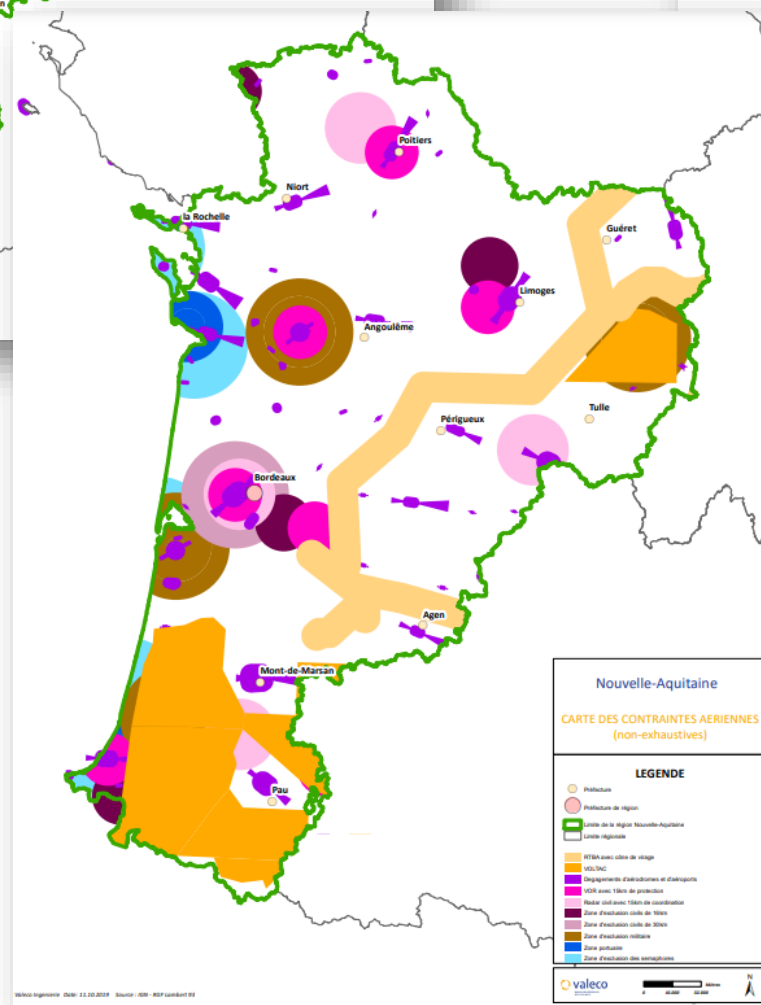
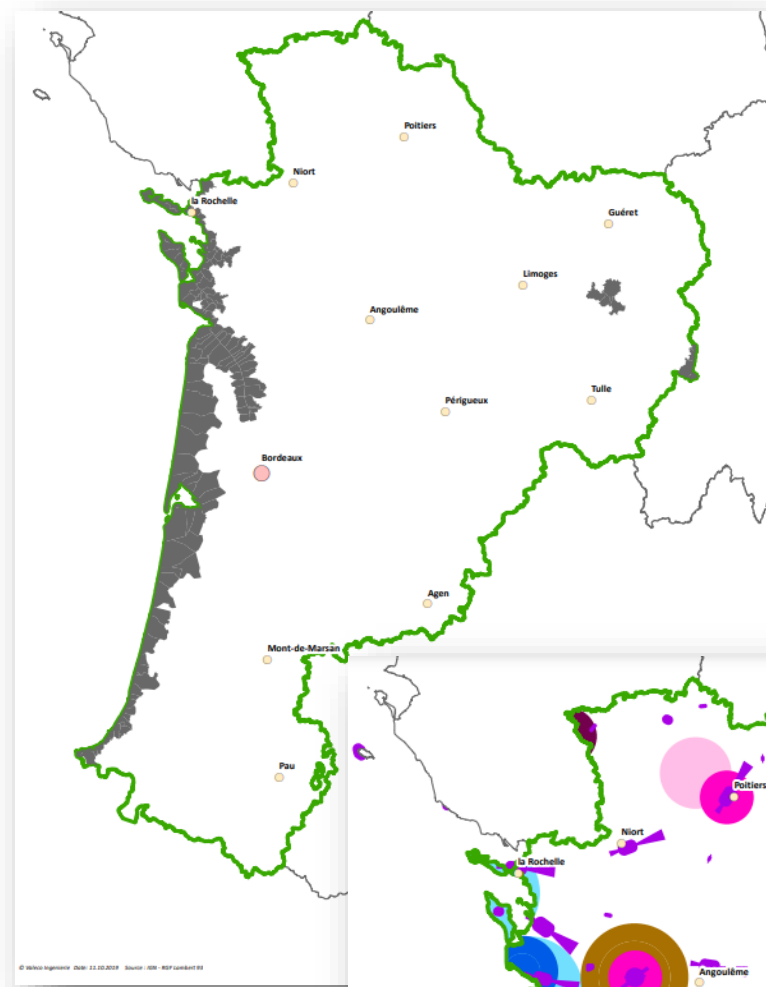


# LES OBJECTIFS EOLIEN – NOUVELLE-AQUITAINE (SRADDET)



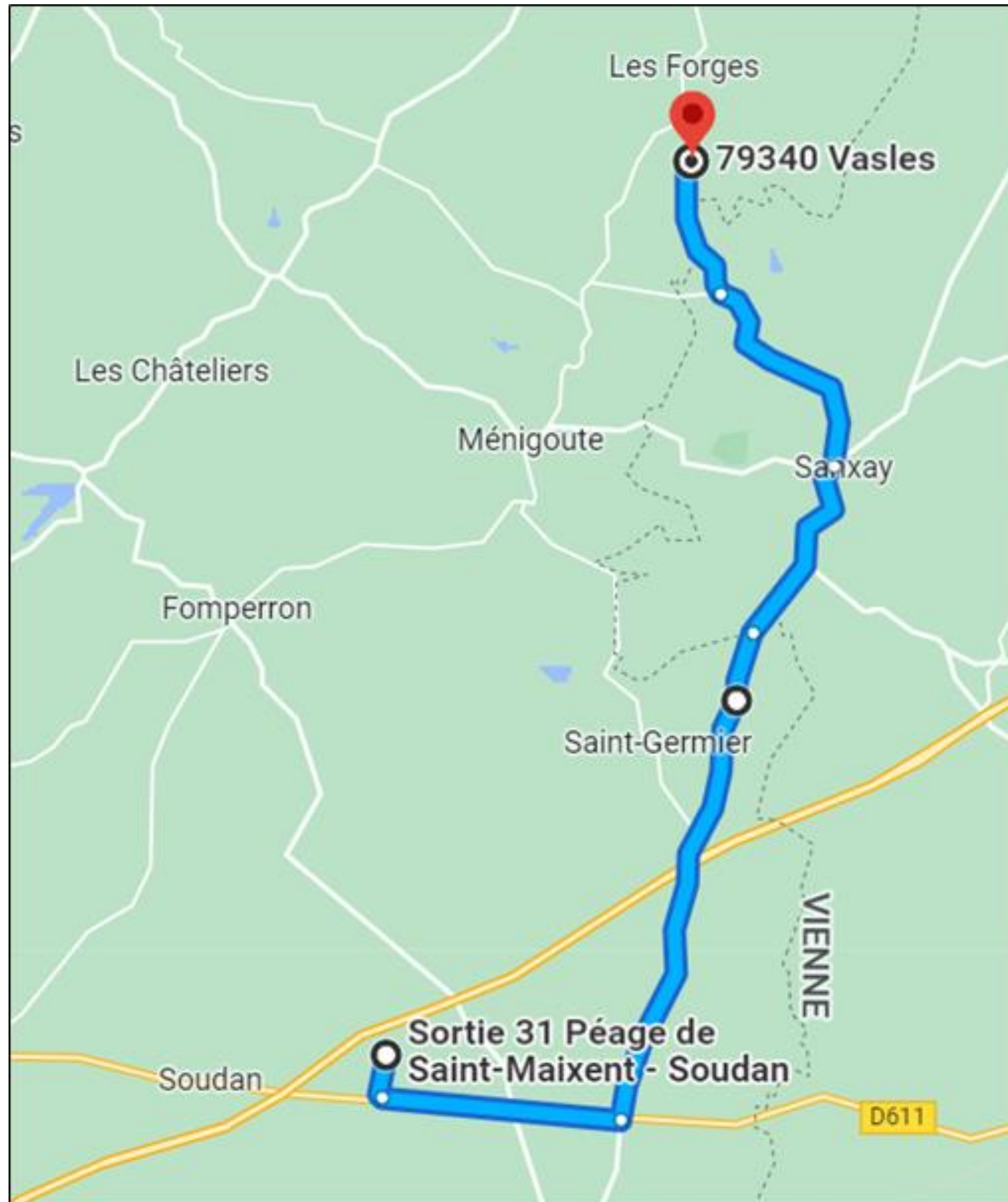
SRADDET = Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoire. Celui de la Nouvelle-Aquitaine a été approuvé en mars 2020.

# Comment expliquer le déséquilibre en Nouvelle Aquitaine ?



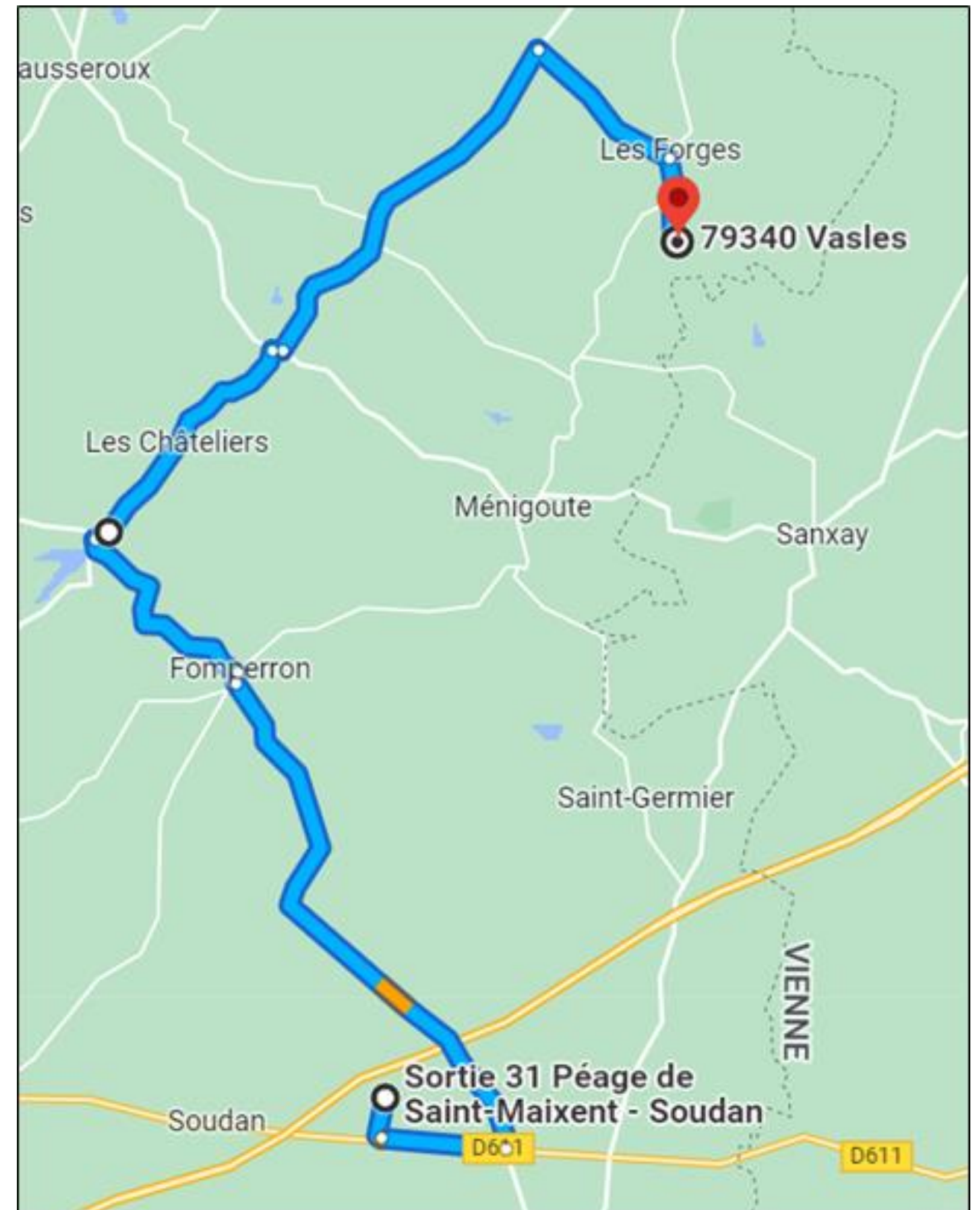
# Accès au site

## Pré-étude de transports



Variante 1

Accès sud par Sanxay – **non retenue**



Variante 2

Accès nord par Les Forges - **retenue**

# Accès immédiat au site

## Pré-étude de transports





# Démantèlement

Réglementation vis à du démantèlement et de la remise en état du site <sup>[8]</sup> :

- Excavation totale des fondations en béton et remplacement par des terres de caractéristiques comparables à celles à proximité de l'installation.
- Avant la construction du parc le développeur /exploitant doit justifier de garanties financières pour le démantèlement et la remise en état du site.

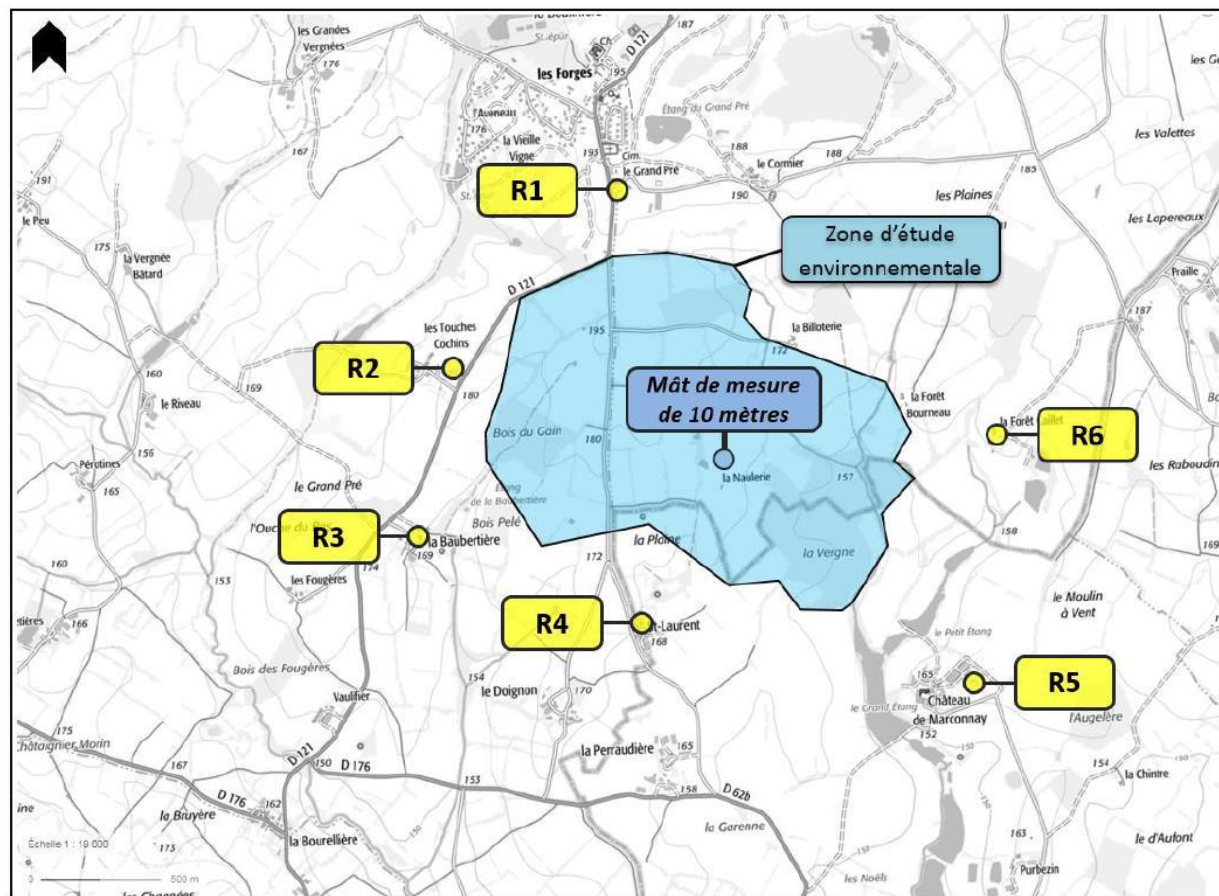
- Le montant initial de la garantie financière et l'indice utilisé pour calculer le montant de cette garantie sera fixé par l'arrêté d'autorisation préfectoral et chaque année d'exploitation, ce montant sera réactualisé par l'application de la formule disponible en annexe II de l'arrêté du 22 juin 2020.
- Ce montant doit servir au démantèlement dans l'éventualité où l'exploitant ferait faillite, or Valeco se porte bien.
- Ces dernières années ses capitaux n'ont fait qu'augmenter, son rachat par le Groupe EnBW, 3ème producteur d'électricité et leader Européen des énergies renouvelables est un gage de pérennité dans l'exploitation d'installation de production d'énergie renouvelable.

# Bruit

La réglementation impose :

- qu'une éolienne se trouve strictement à au moins 500 m d'une habitation
- que les émissions sonores émises par le parc éolien ne soient pas à l'origine d'une émergence supérieure à 5 dB le jour et 3 dB la nuit.

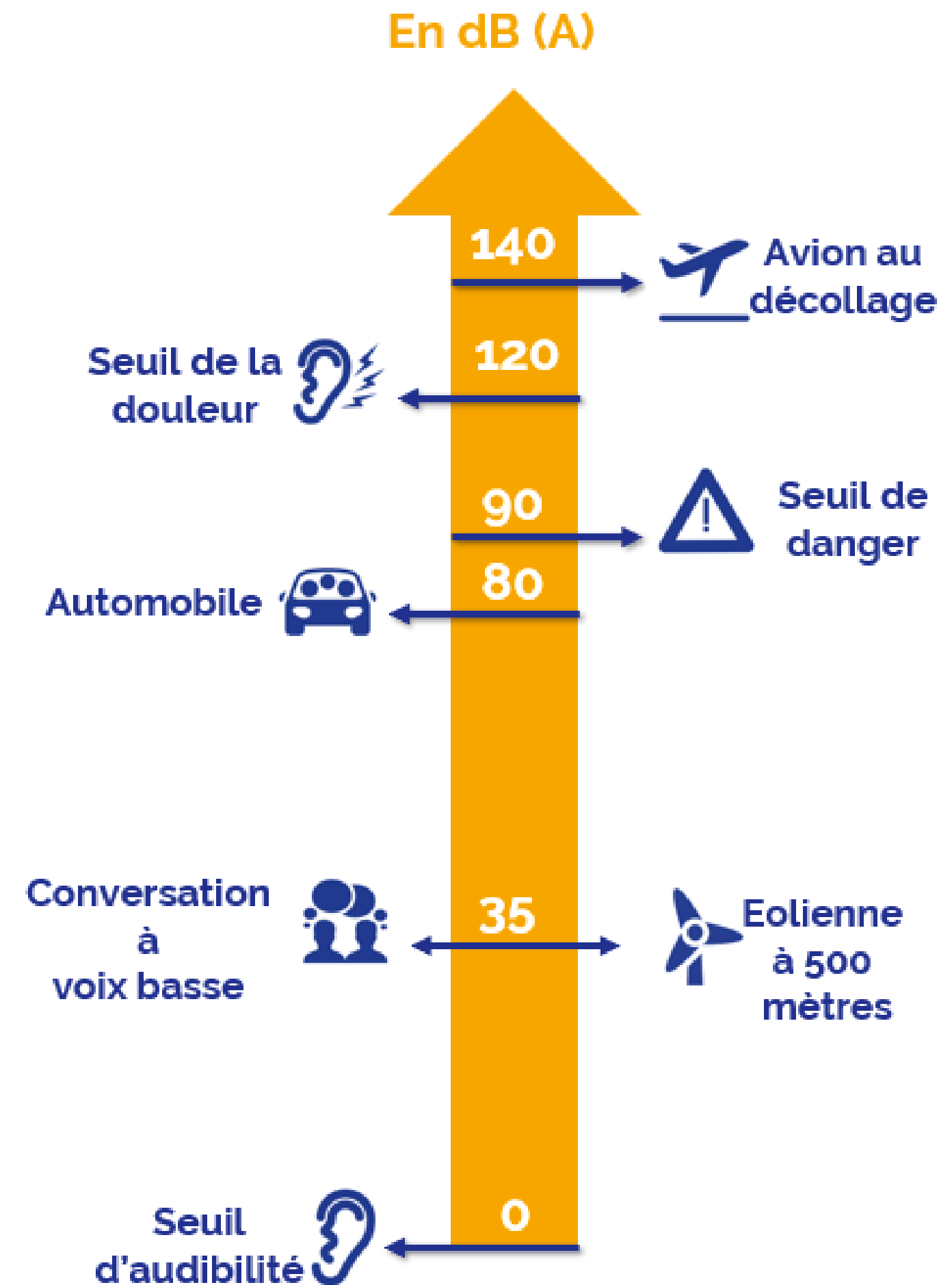
Une fois le parc mis en service, le respect de ces normes réglementaires est vérifié.



*Ces points de mesure sont choisis de façon à être représentatifs de l'environnement sonore de la zone du projet pour permettre une extrapolation vers des points ayant une ambiance sonore comparable et n'ayant pas fait l'objet de mesures.*

Pour veiller au respect de cette réglementation, on réalise une étude acoustique :

- Mesure du bruit résiduel au niveau des habitations proches du (bruit ambiant sans la présence du parc éolien).
- On y ajoute une simulation du bruit que ferait le parc éolien
- On vérifie que le parc éolien ne dépasserait pas les émergences sonores réglementaires
- Si cela n'est pas le cas, on met en place un plan de bridage



# Immobilier et projet éolien

La valeur d'un bien immobilier dépend de critères [1] :

- **Objectifs**  
*Localisation*  
*Type de chauffage*  
*Nombre de chambres*  
*Surface habitable...*
- **Subjectifs**  
*Beauté du paysage*  
*Impression personnelle*  
*Capacité de projection*

L'éolien n'influe que sur les critères **subjectifs** qui varient d'une personne à une autre. [2,3]

Des enquêtes en France et à l'étranger ont montré que l'immobilier à proximité des éoliennes n'est pas dévalué et que l'on trouve acquéreur [1,4]

Exemple : Miraumont (Somme 80), commune d'implantation de 17 éoliennes, 20 maisons ont été vendues en moins de 2 ans grâce à la revitalisation de la commune, selon Monsieur le Maire. [5]



La valeur d'un bien dépend davantage de tendance nationale [3] et de l'attractivité de la commune [4].

[1] « 30 réponses aux questions les plus fréquemment adressées aux collectivités locales », AMORCE, avril 2014

[2] « Enquête concernant l'impact économique des éoliennes dans l'Aude et leur perception par les touristes » Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Aude, octobre 2002

[3] : Audience publique de la Cour de cassation civile, 17 septembre 202

[4] : « Evaluation de l'Impact de l'Energie Eolienne sur les Biens Immobiliers- Contexte du Nord-Pas de Calais », association Climat Energie Environnement, mai 2010

[5] : « Paroles d'élus. Pourquoi l'éolien dans nos territoires », France Energie Eoliennes, novembre 2019

# Intégration paysagère

## Patrimoine

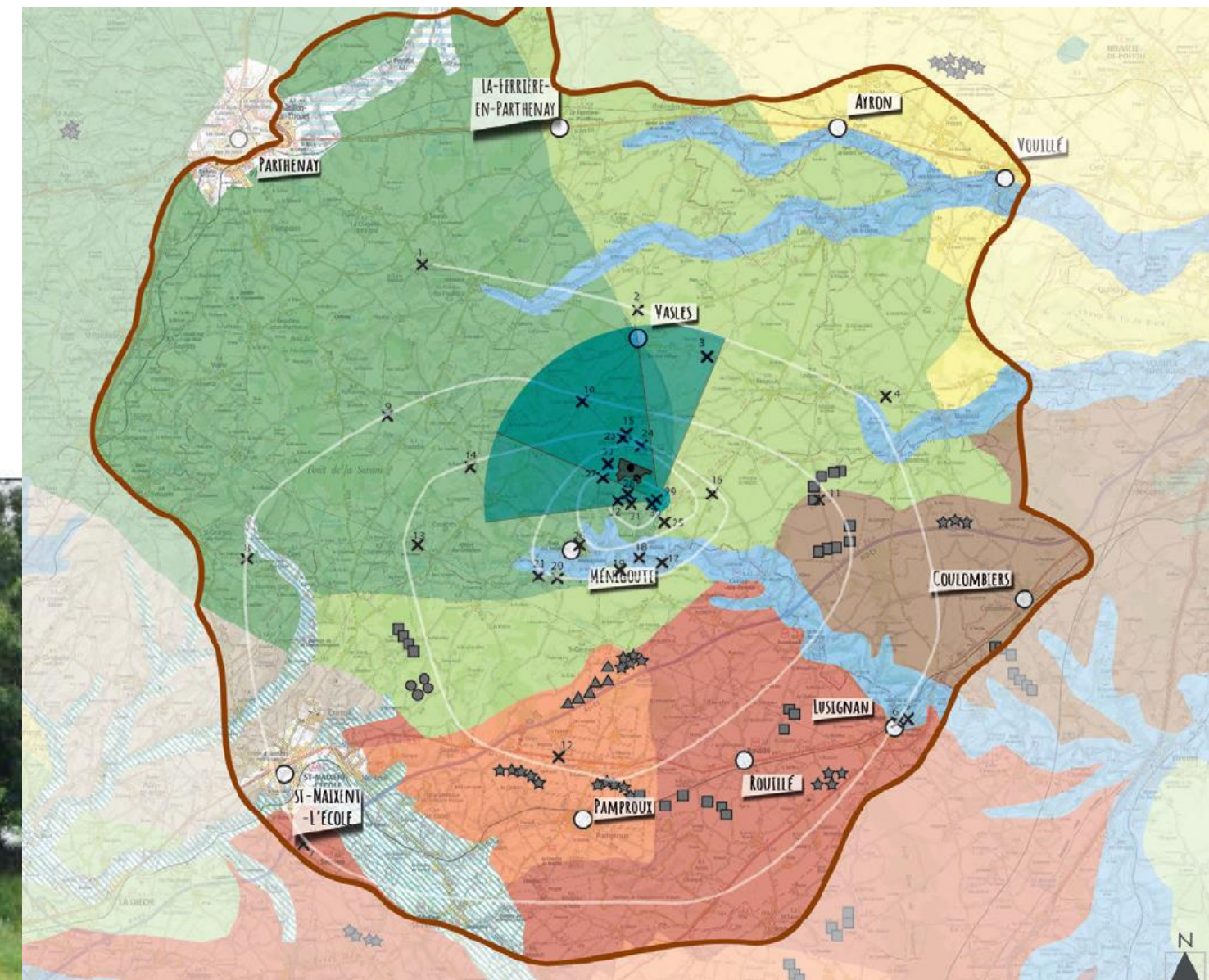
- L'étude paysagère réalisée par un bureau d'études indépendant statue que :

« Parmi les 18 édifices protégés au titre des monuments historiques et les 3 sites paysagers, seuls 5 d'entre eux présentent une covisibilité avec le projet allant de très **faible** à **modérée**, notamment :

- Le Château de Marconnay
- Les Ruines gallo-romaines d'Herbord
- - L' Eglise de Nesde
- - Le Logis du 17ème siècle
- - L' Eglise Saint-Martin »

- Concernant **l'Eglise de Nesde**, le bureau d'études estime que la confidentialité du point de vue et le faible enjeu relatif à l'édifice expliquent néanmoins une sensibilité relativement **faible**.
- Concernant le **château de Marconnay**, il estime qu'existe une incidence **faible** aux abords de l'enceinte du en direction du projet et **nulle** à l'intérieur:

« On peut constater sur cette vue que le projet est partiellement visible depuis l'intérieur de l'enceinte du château. En effet, il existe une légère covisibilité indirecte avec les éoliennes depuis cet endroit, car on peut distinguer ponctuellement le projet à travers des fenêtres visuelles dans la haie arborée. Par ailleurs, les dimensions des éoliennes leur permettent de bien s'intégrer au contexte végétal. Ainsi, l'incidence est faible. »



Photomontage depuis le Château de Marconnay



Pour restituer le réalisme du photomontage 100%, il est vivement conseillé de l'observer

*Photomontage depuis le Château de Marconnay*

# Intégration paysagère

## Patrimoine

- Concernant le **site gallo-romain**, le bureau d'études paysager indépendant évalue le projet (qui se situe à 3,4 km du site d'Herbord) comme ayant une **incidence modérée** :

*« Une fenêtre visuelle à travers champs laisse le regard passer en direction des machines. Situées relativement loin de ce point de vue (3,4km), elles ne représentent pas de rapport d'échelle défavorable », « La haie arbustive en premier plan crée un écran visuel qui relativise l'effet de prégnance. Par ailleurs, l'emprise visuelle n'est pas très importante, ce qui participe à rendre **l'incidence faible**. »*



*Photomontage depuis le site gallo-romain d'Herbord (situé 3,4km du projet)*

# Photomontage de nuit depuis les ruines d'Herbord



*Photomontage de nuit du projet avec balisage*



*Scène des Soirées Lyriques de Sanxay sur le site des ruines gallo-romaines D'Herbord – operasanxay.fr*

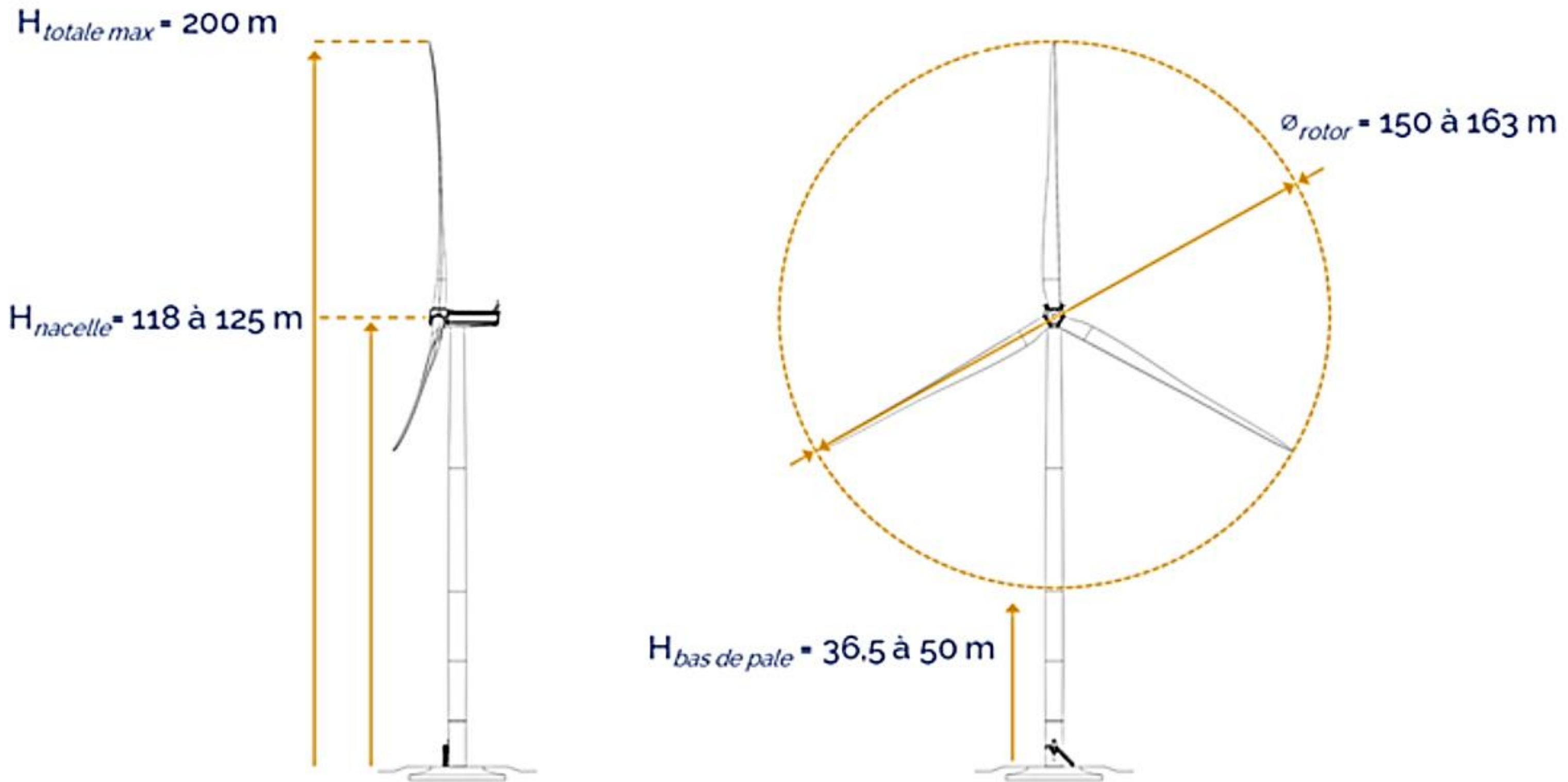
Concernant **Les Soirées Lyriques de Sanxay**, ayant lieu trois en jours par an au mois d'août, le projet éolien ne suscitera **aucun impact négatif** sur la tenue des représentations de ce festival. En effet, si d'aventure une visibilité du balisage nocturne des aérogénérateurs (balisage lumineux réglementaire imposé par la DGAC afin de prévenir la collision d'aéronef avec les aérogénérateurs) devait être perceptible depuis le site, le jeu de lumière scénique situé à proximité immédiate des spectateurs prendra inévitablement le dessus, ne rendant aucunement incompatible la tenue des Soirées Lyriques avec le projet éolien.

**+ Nouvelles conditions de balisage induites par l'arrêté ministériel du 29/03/2022 :**

- Balisage tourné vers le haut**
- De moindre intensité**



# Dimensions générales du projet



**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] REPONSE ENQUETE PUBLIQUE – Parc EOLIEN de LA NAULERIE-Les FORGES

**De :** Véronique Doudoux <doudouxvero@live.fr>

**Date :** 09/08/2022 17:56

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'habite depuis vingt ans en pleine campagne à La Renaudelière sur la commune de Sanxay. Nous avons restauré patiemment avec mon mari une vieille ferme de caractère avec sa grange, sa bergerie et ses « toits à cochons » en essayant de respecter au mieux la belle architecture traditionnelle rurale, patrimoine bâti du Poitou.

Or nous allons bientôt être encerclés par des parcs éoliens :

- 5 éoliennes sont déjà construites sur la commune de Saint Germier (à l'ouest), la plus proche située à 1,7 km de notre maison. Une extension de ce parc avec 5 éoliennes vient d'être accordée (commune de Pamproux). Le parc de Fomperron au nord-ouest avec 4 éoliennes vient d'être construit, avec une extension de 3 éoliennes en cours. Le parc de Berceronne au sud-est avec 3 éoliennes est en fonctionnement depuis peu. S'ajoutent 6 autres projets, dont celui de la Naulerie (3 km au nord de chez nous), ce qui ferait au total 36 éoliennes dans un rayon de 6 km.
- Dans un rayon de 20 km entre les parcs installés, accordés ou en instruction on arriverait à 90 éoliennes.

De notre domicile ces éoliennes seront visibles dans toutes les directions ayant une incidence paysagère très forte avec effet de saturation visuelle. Les angles de respiration seront inférieurs aux 160° préconisés par la DREAL des Hauts de France.

Cette multiplication anarchique des parcs, sans cohérence territoriale, va complètement « miter » nos paysages ruraux sur de grandes distances. Le projet de la Naulerie ne tient en effet pas compte des autres projets à proximité comme celui de la Plaine de Beaulieu-Benassay, celui des Chateliers, celui de Lavausseau Energie, celui de la Plaine des Moulins, le parc Mélusine ou celui de la Plaine de Thou.

Le projet de La Naulerie, avec ses deux éoliennes de 200 mètres de haut (presque la tour Montparnasse !) est situé à :

- 3,4 km du site gallo-romain de Sanxay où se tiennent chaque année Les Soirées Lyriques avec un public d'environ 8000 personnes qui viennent de toute la région et même de plus loin pour entendre un opéra en plein air dans un cadre unique : un théâtre romain en pleine nature. Avoir en arrière fond de la scène les mâts et leurs flashes lumineux rouges clignotants est impossible pour les amateurs d'opéra.
- 800 m du Château de Marconnay.  
Les deux monuments précédents étant protégés au titre des Monuments Historiques.
- 600 m du golf des Forges

L'enquête publique reconnaît d'ailleurs dans la synthèse de l'étude paysagère (PDF n°58 étude paysagère) que "l'aire immédiate possède plusieurs sites touristiques à enjeux. Le site gallo-romain possède une sensibilité très forte au projet puisque les gradins du théâtre sont orientés dans la direction du site d'implantation. Le restaurant du Château de Marconnay une sensibilité forte puisque situé à 850m. Il en est de même pour le golf des Forges."

- Proximité des chemins de randonnées (GR 364 et GRP).
- Proximité de Mouton village à Vasles une attraction touristique importante.

Ce projet avec des éoliennes géantes situées sur un plateau dominera le paysage et sera visible d'extrêmement loin provoquant un effet d'écrasement. Le visuel paysager avec ses haies bocagères longeant les routes et parcelles agricoles, et ses boisements sera très fortement endommagé. Effet renforcé par les parcs situés à proximité.

Cela risque de nuire très fortement à la qualité de vie des habitants, ainsi qu'à l'attractivité et au développement touristique de Sanxay, entraînant à long terme une désertification et une paupérisation de ce territoire.

Notre village a pourtant de nombreux atouts pour un tourisme « Nature » de plus en plus recherché : sa baignade, son camping, ses nombreux chemins à parcourir à pied, à cheval ou en vélo, son calme, ses bordures de rivière et les beaux villages alentour (Jazeneuil, Lusignan)... Cette multiplication des parcs aura un effet délétère sur la biodiversité, la faune, principalement pour les chauves-souris et les oiseaux dans leur vie quotidienne et lors des migrations. Elle peut aussi mettre en danger la création du Parc Naturel Régional de Gâtine.

Les éoliennes produisent des infrasons pouvant se transmettre à grande distance. Plusieurs études scandinaves montrent que ces infrasons ont un effet néfaste sur la santé. Les travaux de l'acousticien australien Steven Cooper semblent démontrer les effets néfastes sur le cerveau des ondes alpha basse fréquence émises en abondance. La multiplication des parcs sur un territoire restreint risque de multiplier et d'aggraver ces phénomènes. Un rapport de 2017 de l'Académie de Médecine conclut que les nuisances visuelles et auditives liées aux éoliennes doivent être prises au sérieux et réduites ("les nuisances sonores et surtout visuelles affectant l'état de complet bien-être physique, mental et social"). La concentration importante d'éoliennes sur notre territoire pose ce problème.

Les biens immobiliers sont largement dévalorisés à proximité des parcs éoliens et deviennent parfois très difficiles à vendre, voire invendables, d'autant que les éoliennes sont proches du bien et nombreuses.

Pour toutes ces raisons, je suis fortement opposée au projet de l'implantation du parc éolien de La Naulerie sur la commune des Forges.

S'opposer au projet éolien de La Naulerie ne signifie pas pour autant remettre en cause la construction d'une politique énergétique durable. La Région Nouvelle-Aquitaine peut réfléchir à une répartition plus équitable de l'implantation des parcs sur son territoire et au développement d'autres énergies renouvelables : solaire, géothermie, méthanisation...

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Véronique Doudoux

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Parc éolien de la Naulerie (Commune des Forges)

**De :** Timothée Doudoux <timotheedoudoux@live.fr>

**Date :** 09/08/2022 19:52

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai passé toute mon enfance à Sanxay et cette commune a donc une importance particulière à mes yeux.

Au cours de ma jeunesse, la campagne rurale a commencé à se transformer avec l'arrivée d'un premier parc éolien à Pamproux. Ces 5 éoliennes ont eu un impact notable sur le paysage mais cette pollution visuelle restait localisée. Cependant, ces dernières années, le nombre d'éoliennes installées autour de Sanxay n'a cessé de croître et j'assiste avec désarroi à une industrialisation de ma campagne d'enfance.

Je suis donc fermement opposé à l'implantation de nouvelles éoliennes dans le parc de la Naulerie.

Cordialement,

Timothée DOUDOUX

06.72.24.48.50



**Sujet :** [INTERNET] Enquête Public 'La Naulerie'

**De :** "AZ Verhoeve (F)" <adriaan.verhoeve@wanadoo.fr>

**Date :** 09/08/2022 21:09

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que membre du Conseil Municipal des Forges, depuis le début de la discussion en conseil municipal, j'ai pris une position contre le projet en partie parce que les membres du conseil ont dû se décider à lancer une étude concernant un projet d'éolien dans la commune sur lequel ils n'avaient reçu aucune information utile au préalable.

C'est typique de ce projet, les membres du conseil municipal ont été informés unilatéralement par le maître d'ouvrage. Une consultation entre le conseil municipal et les opposants était toujours bloquée par le maire jusqu'au 27 juillet 2022.

Des lettres envoyées par des groupes connus de la municipalité ont été retenues par le maire et il n'a pas partagé les lettres avec les membres du CM.

Les habitants de la municipalité ont été informés du projet une fois par le biais du bulletin municipal annuel. Ils n'ont pas reçu assez d'information. Il n'y avait pas une vraie consultation. J'ai essayé d'informer mes collègues conseillers municipaux sur les nombreux aspects de l'énergie générée par les éoliennes. Une discussion à ce sujet était presque impossible.

J'approuve les arguments qui vous sont parvenus avec la question qui l'accompagne pour ne pas soutenir le projet. Je ne répéterai pas celui-ci.

Cependant, je trouve que mes principaux arguments méritent d'être mentionnés :

- A. saturation du paysage par les éoliennes
- B. le projet est négatif pour le tourisme et le golf.
- C. le projet est destructif pour la nature et la faune sur la commune des Forges et les communes environnantes.

Je vous demande donc de bien vouloir rendre un avis défavorable sur ce projet

Adriaan Verhoeve

12 rue du Château

79340 Les Forges



**Sujet :** [INTERNET] Enquête Publique Projet Parc éolien de La NAULERIE-Les-FORGES

**De :** "Pauline D." <Pauline.doudoux@gmail.com>

**Date :** 09/08/2022 22:21

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'habite la commune de Sanxay, où j'ai grandi, et suis très attachée à son patrimoine culturel et naturel.

Je constate depuis quelques années l'installation constante de nouvelles éoliennes dans la région. Dans un contexte d'urgence climatique j'ai conscience qu'il est nécessaire d'agir et de se tourner vers des énergies plus vertes, mais aussi d'adopter de nouvelles habitudes afin de préserver notre environnement.

En revanche, je m'interroge sur le réel impact écologique des éoliennes. En effet, de plus en plus d'études montrent qu'en réalité l'énergie éolienne n'est pas si verte et positive pour notre planète.

D'autre part, je m'interroge également face à l'accumulation de parcs éoliens sur les communes autour de Sanxay.

En effet, j'assiste depuis une dizaine d'années à l'implantation successive de parcs éoliens autour de ma commune.

Le paysage qui était avant si beau et campagnard se transforme peu à peu en paysage industriel, ponctué de géants de fer. Or les personnes habitant ici ont fait le choix de la campagne et non de la ville.

Et lorsque je vois que de nouveaux projets de parcs continuent régulièrement à voir le jour dans cette belle région, saccageant un peu plus le paysage, cela m'attriste profondément.

De plus, le projet de parc de La Naulerie est situé à proximité du site gallo-romain de Sanxay, l'un des plus beaux vestiges archéologiques datant de cette époque en France. Outre son importance historique et patrimoniale, ce lieu accueille depuis plus de vingt ans les Soirées lyriques de Sanxay, la troisième manifestation d'art lyrique en France, auxquelles assistent chaque année près de 10000 personnes.

Or il s'avère que les éoliennes du projet de La Naulerie, situées dans l'axe de la scène, seront visibles depuis le théâtre où est assis le public. Et je n'imagine pas un public venant assister à un opéra en plein air ravi de voir clignoter des éoliennes au-dessus des chanteurs...

La construction de ce parc serait donc fortement dommageable pour la pérennité de ce festival, ce qui aurait un réel impact économique sur Sanxay et les communes environnantes qui bénéficient toutes des retombées financières de la venue du public, mais aussi des artistes qui séjournent dans la région une bonne partie de l'été.

C'est pourquoi je vous demande d'émettre un avis défavorable pour le parc de La Naulerie Les Forges.

Cordialement,



Pauline Doudoux

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique projet éolien Les Forges

**De :** Roger MAURY <rogermaury1962@gmail.com>

**Date :** 09/08/2022 22:29

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous contacter pour vous faire part de mon entier soutien au projet éolien de la Naulerie.

En effet, le consensus international est clair, les scientifiques s'accordent, les États du monde entier s'accordent, par la reconnaissance des rapports du GIEC et les engagements successifs aux différentes COP : le climat de la Terre est en train de changer, très rapidement, trop rapidement pour que nos sociétés puissent s'y adapter. Trop rapidement pour que la nature puisse reconstituer les stocks de ce nous prélevons. Trop rapidement pour que les écosystèmes aient le temps d'évoluer pour s'adapter aux changements. Les canicules que nous subissons en 2022 ne sont qu'un pâle avant-goût de ce qui nous attend dans les décennies à venir.

Le GIEC est formel : chaque kilogramme de CO2 évité est une victoire pour le climat. Un projet éolien qui permettra d'éviter l'émission de plus de 15 000 tonnes de CO2 par an, c'est un immense pas dans la bonne direction. Ce sont autant d'émissions qui ne participeront pas au réchauffement climatique, autant de ressources à consacrer aux secteurs plus difficiles à décarboner.

RTE a par ailleurs attesté que le développement des énergies renouvelables en France a bel et bien permis de remplacer l'usage d'énergies fossiles : à consommation constante, la part d'énergies fossiles consommées a diminué, la part d'énergies renouvelables a augmenté. Or dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'ennemi est justement le fossile : le France est sur une trajectoire de décarboration de son approvisionnement énergétique, certes très lente et en deçà de ses engagements internationaux, mais la bonne trajectoire tout de même.

La campagne française a besoin de travailler et de produire, les agriculteurs ont besoin de diversifier leurs activités et leurs sources de revenus pour simplement survivre, une opportunité immense s'ouvre à eux avec la possibilité d'implanter des éoliennes sur des terres qu'ils pourront continuer à cultiver. Les retombées fiscales et économiques d'un projet tel que celui dont il est question ici bénéficient de plus directement aux collectivités, qui peuvent ainsi dégager la capacité de financer de nouveaux projets locaux, au bénéfice des habitants. La campagne française, pour attirer des habitants permanents, de jeunes familles avec des enfants, en a besoin : besoin d'infrastructures, besoin d'équipements, besoin de services... Ces besoins ne se financeront pas tout seuls. Il est important de noter que lorsqu'on demande leur avis aux gens, ceux qui s'expriment le plus sont ceux qui s'opposent, quand la majorité de ceux qui sont pour ne le disent pas, et ceux qui s'en fichent se désintéressent complètement. Ne sacrifions pas les intérêts de la majorité silencieuse.

Je m'inquiète aussi pour cet hiver, avec le risque de black-out auquel nous sommes cette

année plus que jamais confrontés. Depuis quelques années, nous avons des jours de très forte tension sur le système électrique, sans toutefois subir de panne généralisée. Nous avons jusqu'à présent évité le pire en important de l'électricité des pays voisins, en réactivant nos centrales thermiques, en déployant des efforts considérables pour piloter au plus juste les centrales nucléaires et les déversements des barrages hydroélectriques. Avec la guerre en Ukraine et la crise d'approvisionnement des énergies fossiles, nous devrions plus que jamais avoir conscience de la fragilité de notre système et de la nécessité vitale de relocaliser notre production énergétique pour être moins dépendants des importations. Cette relocalisation de la production électrique est permise par le développement des éoliennes, d'autant plus qu'elles produisent le plus en hiver, là où la demande en énergie est la plus forte, notamment à cause du chauffage. Il vaut mieux faire tourner des éoliennes que rallumer des centrales à charbon, ou tout autre moyen de production fortement carboné.

Certes tout n'est pas parfait... Mais a-t-on mieux sous la main ? La perspective du réchauffement climatique et de ses conséquences est bien plus terrifiante que l'implantation d'éoliennes. Je pense à l'héritage que nous laisserons aux jeunes générations.

Bien cordialement,

Roger MAURY